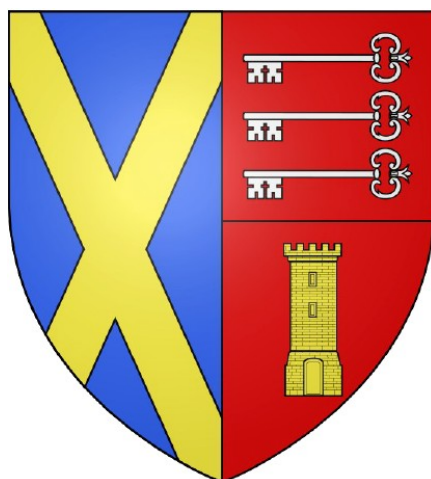


Morières
lès Avignon

**CONSEIL MUNICIPAL
DU
21-04-2026**



Ce dossier contient 217 feuillets.

HÔTEL DE VILLE

53, rue Louis Pasteur – 84310 Morières-lès-Avignon
Tél. 04 90 83 87 12 - Fax 04 90 33 42 28 - contacts@mories.fr
www.mories.fr



Sommaire

NUMÉRO	INTITULÉ	RAPPORTEUR	PAGE
2026-04-037	Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mars 2026	Grégoire SOUQUE	1
	PV du 31 mars 2026		2
2026-04-038	Budget Principal – Approbation du Compte Financier Unique 2025	Joris VARJABEDIAN	40
	ANNEXES CFU VILLE 2025		43
	indemnités Elus 2025		120
	Annexe 1 CFU 2026 - Note brève et synthétique		121
	CFU VILLE DEFINITIF 2025 SIGNE SGC		137
2026-04-039	Affectation du résultat 2025	Joris VARJABEDIAN	210
2026-04-040	Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2026	Joris VARJABEDIAN	213
	État 1259		214
2026-04-041	Budget Principal ville – Adoption du Budget Primitif 2026	Joris VARJABEDIAN	216
	BP VILLE ET ANNEXE TOTEM DEFINITIF 2026		217
	Annexe 1 BP 2026 - Note brève et synthétique		370
2026-04-042	Actualisation des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP)	Joris VARJABEDIAN	387
2026-04-043	Subventions aux associations	Patrick DUVAL	390
	Projet Convention Ecole de musique 2026		394
2026-04-044	Subventions aux coopératives scolaires et classes transplantées	Éric DEVALQUENAIRE	398
2026-04-045	Subvention d'équipement à l'ASA des Canaux de la Plaine d'Avignon	Joris VARJABEDIAN	400
2026-04-046	Avenant convention de financement entre la commune de Morières-lès-Avignon et le Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV) dans le cadre d'une opération de rénovation de l'éclairage public	Joris VARJABEDIAN	401
	Avenant convention mars 2026 (002)		403
	Plan de financement modificatif mars 2026		407
2026-04-047	Règlement Intérieur du conseil municipal	Grégoire SOUQUE	408
	Règlement intérieur 2026		409
2026-04-048	Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres	Grégoire SOUQUE	423
2026-04-049	Proposition de la liste des commissaires titulaires et commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)	Grégoire SOUQUE	426
2026-04-050	Désignation des membres de la Commission de Suivi de Site (CSS) relative à l'installation de la société SUEZ RV ÉNERGIE à Vedène	Grégoire SOUQUE	428

Sommaire

NUMÉRO	INTITULÉ	RAPPORTEUR	PAGE
2026-04-051	Attribution de quatre aides financières pour l'acquisition de vélos à assistance électrique neufs	Joris VARJABEDIAN	430

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet délibération n° : 2026-04-037 **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 31 mars 2026**

Rapporteur : Grégoire SOUQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal, qui s'est tenue le 31 mars 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Mathieu VITALIEN.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de l'approuver.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 31 mars 2026.





PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2026

Monsieur le Maire, après avoir souhaité la bienvenue à chacun des conseillers municipaux, procède à l'ouverture de la séance et annonce l'ordre du jour, constitué de 33 délibérations.

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h32.

- 1- Monsieur le Maire fait lecture de l'état de présence et recueille les pouvoirs afin de déterminer le quorum :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Sandrine IGNERSKI, Joris VARJABEDIAN, Catherine PRAT, Patrick DUVAL, Ornella LEZAMA, Pierre-Jean FAUCITANO, Florence FLAMMINI, Jennifer HAMAIDE, Hugo VIGNE, Huguette SAINT-JEAN, Alexandre GONCALVES, Élisabeth BERMOND, Daniel DANIELIAN, Marie-Pierre HORTION, Mathieu VITALIEN, Martine TEIL, Ludovic COSTE, Marie-Laure PERDIGUIER, Frédéric CABRERA, Olivia GERNIGON, Patrick BUDIÉL, Fabienne FATTICCI, Annick DUBOIS, Jean-Marc FOUIN, Lucile DION, Frédéric GROS, Salima OUANNAL.

L'état de présence est donc le suivant :
29 présents,
Le quorum est atteint.

- 2- Monsieur le Maire propose de désigner Monsieur Mathieu VITALIEN, secrétaire de séance. Il sollicite et demande l'approbation de l'assemblée (L 2121-5 du CGCT), celle-ci approuve à l'unanimité.
- 3- Monsieur le Maire sollicite l'approbation de l'ordre du jour de la séance constitué de 33 délibérations. Il obtient l'approbation de l'assemblée à l'unanimité.
- 4- En vertu de l'article L 2122-22 du CGCT, Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions municipales qu'il a prises dans le cadre de sa délégation du Conseil Municipal.



AFFAIRES SOUMISES À DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

- | | |
|--|--|
| <u>Délibération 2026-03-004</u> : | Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026 |
| <u>Délibération 2026-03-005</u> : | Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026 |
| <u>Délibération 2026-03-006</u> : | Règlement Budgétaire et Financier |
| <u>Délibération 2026-03-007</u> : | Fixation du taux horaire des travaux en régie |



<u>Délibération 2026-03-008</u> :	Droit à la formation des élus
<u>Délibération 2026-03-009</u> :	Commission d'Appel d'Offres – Fixation des conditions de dépôt des listes de candidats
<u>Délibération 2026-03-010</u> :	Groupement de commandes pour l'intégration, l'hébergement et la maintenance de la solution logicielle d'archivage électronique ASALAE
<u>Délibération 2026-03-011</u> :	Dénomination de la voie du lotissement artisanal "le Raisin", rue du Pressoir
<u>Délibération 2026-03-012</u> :	Dénomination de la voie desservant le nouveau groupe scolaire situé quartier des Craoux
<u>Délibération 2026-03-013</u> :	Dénomination de la nouvelle école "École des Craoux"
<u>Délibération 2026-03-014</u> :	Cessions opérées en 2025 par l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur
<u>Délibération 2026-03-015</u> :	Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité
<u>Délibération 2026-03-016</u> :	Création d'un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité
<u>Délibération 2026-03-017</u> :	Recrutement d'agents contractuels de remplacement
<u>Délibération 2026-03-018</u> :	Création d'un Comité Social Territorial commun
<u>Délibération 2026-03-019</u> :	Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS
<u>Délibération 2026-03-020</u> :	Élection des membres du conseil d'administration du CCAS
<u>Délibération 2026-03-021</u> :	Désignation des membres du Syndicat d'Énergie Vauclusien
<u>Délibération 2026-03-022</u> :	Désignation des membres du Syndicat Mixte Forestier
<u>Délibération 2026-03-023</u> :	Désignation du représentant de la commune au conseil d'administration du collège Anne Frank de Morières-lès-Avignon
<u>Délibération 2026-03-024</u> :	Désignation du représentant de la commune au sein des conseils d'écoles
<u>Délibération 2026-03-025</u> :	Création des Commissions Communales et élection de leurs membres
<u>Délibération 2026-03-026</u> :	Désignation d'un délégué Élu et d'un délégué Agent auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)
<u>Délibération 2026-03-027</u> :	Délégations consenties au Maire par le conseil municipal
<u>Délibération 2026-03-028</u> :	Indemnités de fonction des élus
<u>Délibération 2026-03-029</u> :	Avenants aux conventions d'utilisation d'équipements sportifs au profit des écoles maternelles et élémentaires



- Délibération 2026-03-030** : Prolongation des Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) de la CAF 84 pour les équipements périscolaires, extrascolaires, accueil jeunes et lieu d'accueil enfants parents
- Délibération 2026-03-031** : Convention avec la CAF de Vaucluse pour le versement d'une subvention Séjours de vacances
- Délibération 2026-03-032** : Convention de mise à disposition d'un minibus du collège Anne Frank au profit de la commune
- Délibération 2026-03-033** : Convention de mise à disposition d'un minibus communal au profit du collège Anne Frank
- Délibération 2026-03-034** : Convention de mise à disposition d'un minibus communal au profit de l'association SYNERGIE FAMILY
- Délibération 2026-03-035** : Création d'un tarif – CME – journée citoyenne
- Délibération 2026-03-036** : Modification des modalités de versement des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2026



Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Sandrine IGNERSKI, Joris VARJABEDIAN, Catherine PRAT, Patrick DUVAL, Ornella LEZAMA, Pierre-Jean FAUCITANO, Florence FLAMMINI, Jennifer HAMAIDE, Hugo VIGNE, Huguette SAINT-JEAN, Alexandre GONCALVES, Élisabeth BERMOND, Daniel DANIELIAN, Marie-Pierre HORTION, Mathieu VITALIEN, Martine TEIL, Ludovic COSTE, Marie-Laure PERDIGUIER, Frédéric CABRERA, Olivia GERNIGON, Patrick BUDIÉL, Fabienne FATTICCI, Annick DUBOIS, Jean-Marc FOUIN, Lucile DION, Frédéric GROS, Salima OUANNAI

Étaient absents excusés et représentés :

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Mathieu VITALIEN

La séance est ouverte à 18h32



Délibération n° : 2026-03-004

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 20 mars 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2121-15,

Vu le projet de procès-verbal,



Le procès-verbal de la séance du conseil municipal, qui s'est tenue le 20 mars 2026, a été établi par le secrétaire de séance désigné en la personne de Mathieu VITALIEN.

Il est donc proposé aux membres du conseil municipal de l'approuver.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** le procès-verbal du conseil municipal du 20 mars 2026.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° : 2026-03-005

Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'année 2026

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante l'obligation pour les collectivités locales de tenir un débat d'orientation budgétaire (DOB), depuis l'adoption de la loi "Administration Territoriale de la République" (ATR) du 6 février 1992.

Vu l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi "NOTRE" a modifié l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), relatif au DOB.

Cet article dispose notamment que : "*Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.*"

Le contenu de ce rapport est par ailleurs défini par l'article D.2312-3 du C.G.C.T., qui dispose que :

"A. – Le rapport prévu à l'article L. 2312-1 comporte les informations suivantes :

1° *Les orientations budgétaires envisagées par la commune portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont elle est membre.*

2° *La présentation des engagements pluriannuels, notamment les orientations envisagées en matière de programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.*

3° *Des informations relatives à la structure et la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.*

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget."



Monsieur le Maire précise que le rapport annexé à la présente délibération sera transmis au représentant de l'État dans le département, ainsi qu'au président de la communauté d'agglomération du Grand Avignon.

Sont joints à la présente délibération :

- Le rapport d'orientation budgétaire pour l'exercice 2026.
- Une présentation simplifiée de ce rapport au format Powerpoint.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **PREND ACTE** de la tenue du débat sur le rapport d'orientation budgétaire 2026. Le rapport d'orientation budgétaire 2026 est annexé à la présente.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Monsieur Jean-Marc FOUIN s'interroge sur la hausse des dépenses de 4,7 %, la baisse des charges de personnel et l'externalisation du périscolaire pour une association.

Il remarque une chute des recettes de 17 % et la cession de quelques actifs.

Il estime que les dépenses ne sont pas maîtrisées et que la marge de manœuvre se réduit.

Monsieur Joris VARJABEDIAN lui apporte les réponses à ses questions concernant la baisse de la masse salariale et l'emploi de l'association Synergie Family qui convient parfaitement aux parents d'élèves.

Il explique que l'augmentation de la dette est minime au vu des nombreux investissements réalisés, que la masse salariale a baissé du fait de la prise en charge du périscolaire par Synergie Family, ce qui a permis de stabiliser les équipes.

Madame Salima OUANNAÏ ne comprend pas la modulation du régime indemnitaire au cas d'absence des agents municipaux.

Monsieur Joris VARJABEDIAN lui indique que ce choix a été acté par délibération du 27 février 2024.

Délibération n° : 2026-03-006

Règlement Budgétaire et Financier

Vu l'article L.5217-10-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisant que l'adoption d'un Règlement Budgétaire et Financier est obligatoire pour toutes les entités appliquant l'instruction budgétaire et comptable M57,

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriale, le Règlement Budgétaire et Financier formalise et précise les règles de gestion budgétaire et comptable de la collectivité,

Conformément à l'article du CGCT susvisé, "le règlement précise notamment :

- Les modalités de gestion des autorisations de programme, des autorisations d'engagement et des crédits de paiement y afférents, et notamment les règles relatives à la caducité et à l'annulation des autorisations de programme et des autorisations d'engagement ;
- Les modalités d'information du conseil municipal sur la gestion des engagements pluriannuels au cours de l'exercice".

Un règlement avait déjà été adopté par la Ville de Morières-lès-Avignon, mais il est nécessaire d'en adopter un nouveau à la suite du renouvellement du conseil municipal.

Vu le projet de Règlement Budgétaire et Financier ci-joint



Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** le Règlement Budgétaire et Financier annexé à la présente.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Madame Annick DUBOIS s'interroge de la validation des engagements et du paiement des factures.

Monsieur Joris VARJABEDIAN lui indique que les engagements sont validés par la DGS dans la limite de 1.500 € sinon par Monsieur le Maire, que les factures sont payées après validation dans un délai maximal de 3 semaines.

Délibération n° : 2026-03-007

Fixation du taux horaire des travaux en régie

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que les travaux en régie concernent tous les travaux réalisés par les services techniques qui viennent accroître le patrimoine de la commune.

Ces travaux constituent, à ce titre, de véritables dépenses d'investissement pour la commune.

Il convient donc de chiffrer les chantiers menés par les équipes techniques afin de transférer le coût des travaux, de la section de fonctionnement vers la section d'investissement par l'intermédiaire du compte "travaux en régie".

Pour cela, il est nécessaire de calculer le coût horaire moyen du personnel technique.

Les dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 rappellent en effet que "pour les dépenses de mains d'œuvre", il est fait un décompte des heures de travail précisant les tarifs horaires retenus selon la catégorie de personnel (le calcul réalisé pour déterminer le taux horaire à appliquer est basé sur le salaire brut de l'agent communal et les charges patronales, divisé par les heures travaillées sur un mois).



GRADE	Nombre d'agents	Moyenne mensuelle salaire brut	Moyenne mensuelle charges patronales	Total	Heures mensuelles TC ou TNC	Coût Horaire
Technicien principal de 1 ^{ère} classe	1	3 388,23 €	1 785,52 €	5 173,75 €	151,67	34,11 €
Technicien	1	2 917,68 €	1 480,32 €	4 398,00 €	151,67	29,00 €
Agent de maîtrise principal	3	2 596,54 €	1 563,23 €	4 159,77 €	151,67	27,43 €
Agent de maîtrise	2	2 343,71 €	1 429,27 €	3 772,98 €	151,67	24,88 €
Adjoint technique principal de 1 ^{ère} classe	2	2 364,91 €	1 453,61 €	3 818,52 €	151,67	25,18 €
Adjoint technique principal de 2 ^{ème} classe	3	2 125,87 €	1 348,92 €	3 474,79 €	151,67	22,91 €
Adjoint technique	9	1 880,92 €	1 162,06 €	3 042,98 €	151,67	20,06 €
Agent contractuel	1	1 837,54 €	813,80 €	2 651,34 €	151,67	17,48 €
Taux horaire moyen						25,45 €

Monsieur le Maire précise que cette pratique permettra à la commune de :

- Valoriser son patrimoine,
- Récupérer la TVA payée sur les fournitures par le biais du FCTVA (hors frais de personnel et hors frais d'entretien et de réparations),
- Solliciter des subventions, dans la mesure où celle-ci prend en compte les dépenses liées aux travaux en régie.

Il est donc proposé au conseil municipal de délibérer pour fixer le taux horaire du personnel pour le calcul des travaux en régie de 2026, sachant qu'il conviendra d'actualiser le taux horaire à chaque exercice budgétaire.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **FIXE** le coût horaire du personnel technique de notre collectivité pour l'année 2026 à 25,45 euros.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.



Madame Salima OUANNAÏ ne comprenant pas le transfert des dépenses de fonctionnement sur l'investissement, Monsieur Joris VARJABEDIAN en explique le fonctionnement et rappelle que le taux horaire des travaux en régie est voté chaque année comme le prévoit la réglementation et qu'il ne s'agit en aucun cas d'une stratégie financière mais d'une amélioration du patrimoine communal.

Délibération n° : 2026-03-008

Droit à la formation des élus

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2123-12 à L. 2123-16,

Vu la délibération n° 9 du 20 mars 2007 portant compensation pour perte de revenus des élus dans le cadre de leurs mandats,

Considérant que les membres du conseil municipal ont droit à une formation adaptée à leurs fonctions,

Considérant qu'une formation est obligatoirement organisée au cours de la première année de mandat pour les élus ayant reçu une délégation,

Considérant qu'une délibération est prise obligatoirement dans les 3 mois suivant le renouvellement général du conseil municipal sur l'exercice du droit à formation de ses membres. Elle détermine les orientations de la formation et les crédits ouverts à ce titre,

Considérant, par ailleurs qu'un tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la collectivité doit être annexé au Compte Financier Unique et donne lieu à un débat annuel,

Considérant que le montant prévisionnel des dépenses de formation ne peut être inférieur à 2 % du montant total des indemnités de fonction susceptibles d'être allouées aux élus de la commune. Le montant réel des dépenses de formation ne peut excéder 20 % du même montant. Les crédits relatifs aux dépenses de formation qui n'ont pas été consommés à la clôture de l'exercice au titre duquel ils ont été inscrits sont affectés en totalité au budget formation de l'exercice suivant dans la limite du plafond,

Considérant que les dépenses de formation sont prises en compte, à condition que l'organisme dispensateur soit agréé par le ministre chargé des collectivités territoriales et que les formations proposées par cet organisme soient conformes au répertoire des formations annexé à l'arrêté du 13 avril 2023 (NOR : IOMB2307983A), uniquement les frais d'enseignement.

La prise en charge des frais de déplacement (*frais de séjour et de transport*), ainsi que la compensation de la perte éventuelle de salaire, de traitement ou de revenus (Article L2123-3 du CGCT modifié-compensation limitée à 100 h par élu et par an ; chaque heure ne peut être rémunérée à un montant supérieur au double de la valeur horaire du salaire minimum de croissance), se fait directement sur le budget général, Le Maire propose de valider les orientations suivantes en matière de formation :

- La gestion locale, notamment sur le budget et les finances locales, la comptabilité budgétaire, les impôts locaux et les contributions financières versées par l'Etat aux collectivités territoriales, la pratique des marchés publics, la délégation de service public et la gestion de fait, la démocratie locale, le fonctionnement institutionnel des collectivités territoriales, le statut des fonctionnaires territoriaux.
- Les formations en lien avec les délégations et/ou l'appartenance aux différentes commissions.
- Il propose également de fixer le montant des dépenses de formation à 2 416 euros par an du montant total des indemnités de fonction pouvant être allouées aux élus.



Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** les orientations données à la formation des élus de la collectivité, telles que présentées ci-dessus, ainsi que ses modalités d'exercice.
- **INDIQUE** que la dépense correspondante sera inscrite au Budget principal.
- **PRÉCISE** la répartition de l'enveloppe financière en fonction du nombre de conseillers élus pour chaque liste :
 - Liste "rassemblement pour Morières" : 67% 1.619 euros
 - Liste "Engagé.es et solidaires pour Morières" : 33 % 797 euros

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° : 2026-03-009

Commission d'Appel d'Offres – Fixation des conditions de dépôt des listes de candidats

Vu les articles L1411-5, L2121-21, D1411-3, D1411.4 et D1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu l'article R2162-24 du Code la Commande Publique (CCP),

Les règles de composition des Commissions d'Appels d'Offres (CAO) sont unifiées avec celles des Commissions de Délégation de Services Publics (CDSP). En effet, l'ordonnance 2015-899 du 23 juillet 2015 a introduit dans le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) un nouvel article L1414-2 qui précise que les CAO sont composées conformément aux dispositions de l'article L1411-5 du CGCT applicables aux CDSP.

Il est rappelé que la constitution de cette commission d'appel d'offres est nécessaire à l'analyse des candidatures et des offres et au choix des titulaires des marchés publics passés selon une procédure formalisée dont la valeur estimée hors taxe est supérieure aux seuils européens, ainsi que de leurs modifications entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5%.

Concernant les concours, les membres élus de cette commission font partie du jury. Le Président de la CAO en fera également partie et sera chargé de nommer les membres nécessitant des qualifications particulières.

Cette commission est présidée par l'autorité habilitée à signer le marché ou son représentant désigné par arrêté.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, elle est composée de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants élus, en son sein, par le conseil municipal au scrutin de liste suivant le système de la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel.

L'article D1411-5 du CGCT dispose notamment que "*l'assemblée délibérante locale fixe les conditions de dépôt des listes*".



Il s'ensuit que la désignation des membres de la CAO se déroule en trois temps :

- Fixation, par le conseil municipal, des conditions de dépôt des listes,
- Dépôt des listes,
- Election des membres de la CAO par le conseil municipal.

Il est précisé que l'article D1411-4 du CGCT stipule que *"les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir"*.

Il est proposé de fixer dans le cadre de cette délibération les conditions de dépôt des listes en vue de l'élection des membres de la CAO et jury de concours de la commune.

Les conseillers de chaque groupe du conseil municipal sont invités à établir une liste de candidats, issue de leurs membres élus au conseil municipal.

Ces listes pourront comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir, mais dans tous les cas le nombre de titulaires doit être égal au nombre de suppléants.

Elles seront rédigées sur papier blanc selon le modèle ci-dessous, en distinguant les noms et prénoms des candidats aux postes de "titulaires" et aux postes de "suppléants".

LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS COMMISSION CAO ET JURY DE CONCOURS	
TITULAIRES	SUPPLEANTS
NOM PRENOM	NOM PRENOM

Les listes seront déposées auprès de la Direction Générale des Services sous simple enveloppe portant mention "LISTE DES MEMBRES TITULAIRES ET SUPPLEANTS COMMISSION CAO ET JURY DE CONCOURS" ou par messagerie à l'adresse suivante : l-souret-bordary@mories.fr au plus tard le **08 avril 2026 à 08h00**.

Les suppléants ne seront pas nommément affectés à un titulaire.

Il est proposé également, la commission pouvant avoir un caractère permanent, d'élire cette commission pour la durée du mandat des membres du conseil municipal.

En conséquence, il est demandé à l'assemblée délibérante d'approuver les conditions de dépôt des listes des candidats pour siéger au sein de ladite commission telles que définies ci-dessus.

Ouï, l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère et,

- **APPROUVE** les conditions de dépôt des listes de candidats de la Commission d'Appel d'Offres.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.



Délibération n° : 2026-03-010

Groupement de commandes pour l'intégration, l'hébergement et la maintenance de la solution logicielle d'archivage électronique ASALAE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L5211-10,

Vu le Code de la Commande publique et notamment ses articles L2113-6 et suivants,

Vu le projet de convention constitutive de groupement, ci-annexé,

L'utilisation massive des outils bureautiques, des applicatifs, de la messagerie, ainsi que le développement de la dématérialisation des procédures, entraînent une production exponentielle des données numériques. La crise sanitaire a amplifié ce mouvement avec le recours au télétravail et aux plateformes collaboratives. Il devient donc essentiel pour les collectivités de se doter d'un Système d'Archivage Electronique (SAE).

Règlementairement, les collectivités sont propriétaires de leurs archives et sont tenues d'en assurer la gestion, la conservation et la mise en valeur (art. L212-6 du Code du Patrimoine).

Les archives sont une dépense obligatoire pour les collectivités qui inscrivent, chaque année, les crédits nécessaires à leur conservation (art. L2321-2.2° du Code général des collectivités territoriales).

Un premier groupement de commande a été constitué pour passer un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour accompagner la réflexion et la mise en place d'un système d'archivage électronique. La société retenue est OLKOA. De ce travail découle le choix de la solution, objet de cette convention.

En application des dispositions des articles L.2113-6 et L.2113-7 du code de la commande publique, il est décidé de créer un groupement de commande avec les différents membres signataires de la convention constitutive pour la passation et l'exécution d'un marché public relatif à l'intégration, l'hébergement et la maintenance de la solution logicielle d'archivage électronique dénommée ASALAE et de ses outils connexes pour tous les membres du groupement.

Le marché se découpera en deux temps :

- La mise en œuvre du logiciel (coût unique)
- Le fonctionnement et la maintenance (coût annuel)

Cette solution a été choisie par les membres participants au projet d'archivage électronique mené en concertation avec l'AMO (assistance à maître d'ouvrage) chargé d'accompagner ce projet.

ASALAE est une application libre déposée sous licence de type GNU AGPL v3.0 sur la forge de l'ADULLACT. À ce titre, et comme le précise la mission Logiciels libres de la direction interministérielle du numérique : *"Une administration publique peut passer commande sur la prestation de services sur des logiciels libres explicitement nommés"*.

Dans ce contexte, il est proposé de conclure un groupement de commande, conformément aux articles L.2113-6 et suivants du Code de la Commande Publique, afin d'engager toutes les parties prenantes dans la mise en œuvre d'un Système d'Archivage Electronique.

Le groupement sera constitué de :

- **La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon.**
- **Les communes suivantes** : Caumont-sur-Durance, Entraigues-sur-la-Sorgue, Jonquerettes, Les Angles, Morières-lès-Avignon, Pujaut, Rochefort du Gard, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Saze, Vedène, Velleron, Villeneuve-lez-Avignon.



Il est proposé que le Grand Avignon soit désigné coordonnateur du groupement.

La convention de groupement ci-annexée règle les modalités du fonctionnement du groupement.

Considérant l'importance de disposer d'un système d'archivage électronique (SAE),

Considérant l'opportunité de constituer un groupement de commande permettant d'optimiser les procédures de passation, de favoriser la concurrence entre les opérateurs économiques et la bonne gestion des deniers publics,

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** la constitution d'un groupement de commande pour l'intégration, l'hébergement et la maintenance de la solution logicielle d'archivage électronique ASALAE.
- **APPROUVE** le rôle de coordonnateur du groupement de commande par le Grand Avignon.
- **APPROUVE** la convention de groupement de commande avec les membres concernés, jointe à la présence délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commande et tout document s'y rapportant.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° : 2026-03-011

**Dénomination de la voie du lotissement artisanal
"le Raisin", rue du Pressoir**

Les travaux du lotissement artisanal "le Raisin" situé lieudit Les Mouttes Basses, réalisé par la SARL Vaucluse Habitat sont en cours d'achèvement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de dénommer la voirie privée de ce lotissement pour répondre aux exigences des services d'urgences, de la Poste ou encore pour faciliter le déploiement du réseau fibre,

Considérant que le lotisseur propose la dénomination suivante :

"Rue du Pressoir"

Où, l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère et,

- **APPROUVE** la dénomination de la voie interne du lotissement "Le Raisin" :
rue du Pressoir.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.



Délibération n° : 2026-03-012

Dénomination de la voie desservant le nouveau groupe scolaire situé quartier des Craoux

Les travaux de construction du groupe scolaire des Craoux ainsi que l'aménagement de sa voie d'accès seront achevés au cours du printemps.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant qu'il convient de dénommer cette voie afin de répondre aux exigences des services d'urgences, de la Poste ou encore pour faciliter le déploiement du réseau fibre,

Considérant que la commune souhaite rendre hommage à Monsieur Léon GUEIT, Maire de la commune de Morières-lès-Avignon de mars 1983 à mars 2001,

Considérant que la commune a recueilli l'assentiment écrit des deux descendants de Monsieur Léon GUEIT,

Il est proposé de dénommer la voie desservant le futur groupe :

"Allée Léon GUEIT"

Où, l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère et,

- **APPROUVE** la dénomination de la voie desservant le nouveau groupe scolaire situé quartier des Craoux : Allée Léon GUEIT.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° : 2026-03-013

Dénomination de la nouvelle école "École des Craoux"

Conformément à l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales dans son alinéa premier, "le conseil municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune".

Il appartient donc au conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner à un lieu ou à un équipement municipal.

Cette dénomination est laissée au libre choix du conseil municipal.

La présente délibération a pour but d'attribuer un nom au nouveau groupe scolaire situé allée Léon Gueit.

Sur la proposition de Monsieur le Maire, il est proposé au conseil municipal de baptiser la nouvelle école communale "École des Craoux", nom emblématique de la commune de Morières-lès-Avignon.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère et :

- **NOMME** l'école située allée Léon Gueit :

"École des Craoux"



VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :**POUR : 24****CONTRE : 5** (Annick DUBOIS, Jean-Marc FOUIN, Lucile DION, Frédéric GROS, Salima OUANNAI).

*Madame Annick DUBOIS indique que, pour des questions culturelles, linguistiques et symboliques "Craoux signifiant un terrain pierreux, une plaine aride voire stérile", elle aurait préféré qu'une autre dénomination à l'image plus adaptée soit donné à cette école.
Elle aurait souhaité que les enfants, les parents d'élèves et les enseignants soient consultés.*

Monsieur le Maire lui précise que l'école est implantée dans ce quartier des Craoux et que les anciens en seraient honorés.

Délibération n° : 2026-03-014**Cessions opérées en 2025 par l'Établissement Public Foncier Provence-Alpes-Côte d'Azur**

La commune de Morières-lès-Avignon et l'Établissement public foncier PACA ont engagé un partenariat pour permettre la réalisation de projets d'habitat mixte en procédant à des acquisitions foncières au travers de conventions d'intervention foncière.

Dans ce contexte, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) demande à ces dernières de "délibérer sur la gestion des biens et des opérations immobilières effectuées".

L'article L 2241-1 étend l'exigence en la matière notamment son deuxième alinéa qui précise que "le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2 000 habitants par celle-ci ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal. Ce bilan est annexé au compte administratif de la commune".

L'action de l'EPF s'inscrivant dans ce cadre réglementaire, il est proposé à l'assemblée de délibérer pour prendre connaissance des cessions et acquisitions réalisées en 2025 par cet organisme.

Il n'y a pas eu d'acquisition.

Les cessions représentent un montant de 3 957 047,55 euros correspondant :

- à la cession par l'EPF au bailleur social ERILIA du foncier de la résidence inter-générationnelle
- à la cession par l'EPF à la commune du reste du foncier du site dit des Sumelles
- à la cession par l'EPF à un particulier d'une maison située sur le site République

Le détail figure dans le document joint à la présente délibération.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **PREND CONNAISSANCE** du montant des cessions en 2025 par l'EPF PACA dans le cadre de la convention d'intervention foncière sur le site les Sumelles.
- **PRÉCISE** que le bilan sera annexé au Compte Financier Unique de la commune.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.



Délibération n° : 2026-03-015

Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-1,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement d'activité et pour permettre d'assurer la continuité du service public malgré les congés des agents titulaires, ainsi que pour mettre en place les diverses manifestations organisées durant certaines périodes, il est nécessaire d'avoir recours à du personnel contractuel en fonction des besoins prédéfinis et ceci essentiellement pour les services techniques (et pour l'entretien des locaux).

Ces personnels seront recrutés sur le grade de la filière technique. Ils seront rémunérés, sur la base de l'échelle C1.

Il est à noter que les personnels possédant le CAP petite enfance en remplacement d'agent spécialisé des écoles maternelles, seront rémunérés au 3^{ème} échelon de l'échelle C1.

Il convient également de prévoir une marge de manœuvre, afin d'assurer la continuité des services dans les conditions réglementaires.

Ces emplois non permanents seront occupés par des agents contractuels recrutés par voie de contrat à durée déterminée pour une durée de 12 mois maximum pendant une même période de 18 mois à compter du 1^{er} juin 2026 :

- 1 emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions d'agent administratif polyvalent
- 3 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer des missions d'agent de surveillance des écoles maternelles avec CAP petite enfance rémunérés au 3^{ème} échelon échelle C1
- 3 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer des missions d'agent de service au sein de la crèche, avec CAP petite enfance rémunérés au 3^{ème} échelon échelle C1
- 10 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer des missions d'agent polyvalent au sein des services techniques et techniciens de surface au sein du service entretien
- 1 emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer des missions de distribution de la revue Morières Magazine ou tout autre document (flyers, affiches, ...)

Le nombre de postes présentés ci-dessus, représente un maximum, certains pourront ne pas être pourvus si cela ne s'avérait pas nécessaire. Les recrutements de ces personnels se font en fonction des absences et d'un surcroît de travail qui nécessite un renfort pour assurer la continuité du service public.

Il est par ailleurs précisé que ces postes sont pour partie des temps partiels.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère et,

- **DÉCIDE**, en application de l'article L.332-23-1^o du Code Général de la Fonction Publique, la création :
 - 1 emploi non permanent relevant du grade d'adjoint administratif pour effectuer les missions d'agent administratif polyvalent
 - 3 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer des missions d'agent de surveillance des écoles maternelles avec CAP petite enfance rémunérés au 3^{ème} échelon échelle C1



- 3 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer des missions d'agent de service au sein de la crèche, avec CAP petite enfance rémunérés au 3^{ème} échelon échelle C1
 - 10 emplois non permanents relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer des missions d'agent polyvalent au sein des services techniques et techniciens de surface au sein du service entretien
 - 1 emploi non permanent relevant du grade d'adjoint technique pour effectuer des missions de distribution de la revue Morières Magazine ou tout autre document (flyers, affiches, ...)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement ou arrêté de recrutement avec effet à partir du 1^{er} juin 2026.
- **PRÉCISE** que les crédits seront inscrits au chapitre 012 du budget communal.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Madame Annick DUBOIS demande des précisions.

Monsieur Joris VARJABEDIAN indique que ces contrats permettent de pallier aux besoins temporaires de poste à poste.

Délibération n° : 2026-03-016

Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-23-2,

Afin d'assurer la continuité du service public au sein de la crèche et de respecter les normes d'encadrement, il est nécessaire d'avoir recours à du personnel contractuel.

Ainsi, sur la base de l'article L 332-23-2° du Code Général de la fonction publique qui prévoit notamment que les collectivités territoriales peuvent recruter temporairement des agents contractuels sur des emplois non permanents pour faire face à un besoin lié [...] à un accroissement saisonnier d'activité, pour une durée maximale de six mois, il est proposé d'avoir recours à du personnel contractuel (saisonnier).

Il convient donc de créer :

- 2 emplois non permanents relevant du grade d'auxiliaires de puériculture de classe normale à temps complet afin d'exercer les fonctions au sein de la crèche "Les Premiers Pas"

Il est précisé que les personnels recrutés seront rémunérés mensuellement en fonction du niveau de qualification à savoir au 1^{er} échelon de la grille indiciaire au grade d'auxiliaire de puériculture de classe normale.

Le nombre de postes présenté ci-dessus représente un maximum, certains pourront ne pas être pourvus si cela ne s'avérait pas nécessaire. Les recrutements de ces personnels se fait en fonction des absences et d'un surcroit de travail qui nécessite un renfort pour assurer la continuité du service public.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **DÉCIDE** conformément à l'article L.332-23-2 du Code Général de la Fonction Publique 1^{er} création de :



- 1 emploi non permanent relevant du grade d'auxiliaires de puériculture de classe normale à temps complet afin d'exercer les fonctions au sein de la crèche "Les Premiers Pas" avec effet au 1^{er} juin 2026.
- 1 emploi non permanent relevant du grade d'auxiliaires de puériculture de classe normale à temps complet afin d'exercer les fonctions au sein de la crèche "Les Premiers Pas" avec effet au 1^{er} juillet 2026.

Ces personnels seront recrutés sur le grade de la filière médico-sociale. Ils seront rémunérés, sur la base du 1^{er} échelon de la grille indiciaire correspondante au grade.

- **PRÉCISE** que les crédits à ces postes seront inscrits au budget en cours.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les contrats d'engagement ou arrêtés de recrutement.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Madame Annick DUBOIS demande des précisions.

Monsieur Joris VARJABEDIAN indique qu'il s'agit de contrats saisonniers pour la crèche.

Délibération n° : 2026-03-017

Recrutement d'agents contractuels de remplacement

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Général de la Fonction Publique, notamment son article L.332-13,

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les dispositions de l'article L. 332-13 du Code Général de la Fonction Publique prévoient la possibilité de recruter des agents contractuels pour assurer le remplacement temporaire d'agents publics territoriaux (fonctionnaires et agents contractuels) :

1. autorisés à exercer leurs fonctions à temps partiel
2. indisponibles en raison :
 - d'un détachement de courte durée, d'une disponibilité de courte durée prononcée d'office, de droit ou sur demande pour raisons familiales, d'un détachement pour l'accomplissement d'un stage ou d'une période de scolarité préalable à la titularisation dans un corps ou un cadre d'emplois de fonctionnaires ou pour suivre un cycle de préparation à un concours donnant accès à un corps ou un cadre d'emplois,
 - d'un congé régulièrement accordé en application du Code Général de la Fonction Publique ou de tout autre congé régulièrement octroyé en application des dispositions réglementaires applicables aux agents contractuels de la fonction publique territoriale.

Considérant que les besoins du service peuvent justifier le remplacement rapide de fonctionnaires territoriaux ou d'agents contractuels indisponibles,



Considérant que ces contrats, conclus pour une durée déterminée, peuvent néanmoins prendre effet avant le départ de l'agent à remplacer,

Considérant que ces contrats peuvent également être renouvelés par décision expresse, dans la limite de la durée de l'absence de l'agent public territorial à remplacer,

Où l'exposé de son rapporteur, le conseil municipal délibère, et :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à recruter des agents contractuels pour remplacer des fonctionnaires ou des agents contractuels momentanément indisponibles. Il sera chargé de la détermination des niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions concernées, leur expérience et leur profil.
- **PRÉVOIT** à cette fin une enveloppe de crédits au budget de la commune.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° : 2026-03-018

Création d'un Comité Social Territorial commun

Les articles L.251-5 à L.251-7 du Code Général de la Fonction Publique prévoient qu'un Comité Social Territorial est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins 50 agents ainsi qu'auprès de chaque Centre de Gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de 50 agents.

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale ou d'un ou plusieurs établissements publics rattaché à cette collectivité de créer un Comité Social Territorial compétent à l'égard des agents de la collectivité et de l'établissement ou des établissements à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à 50 agents.

Les effectifs de fonctionnaires titulaires, stagiaires et d'agents contractuels de droit public et privé, appréciés au 1^{er} janvier 2026, sont :

- **136** Agents pour la commune de Morières les Avignon
- **5** Agents pour le CCAS

Ces effectifs permettent la création d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents du CCAS et de la commune de Morières-lès-Avignon.

Il est donc proposé au conseil municipal de créer un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents de CCAS et de la commune de Morières-lès-Avignon.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, notamment son article 1,

Considérant que l'effectif apprécié au 1^{er} janvier 2026 servant à déterminer le nombre de représentants titulaires du personnel est de **141** agents,

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Social Territorial commun compétent pour l'ensemble des agents du CCAS et de la commune de Morières-lès-Avignon,



Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

➤ **DÉCIDE :**

- de créer un Comité Social Territorial commun compétent pour les agents du CCAS et de la commune de Morières-lès-Avignon et d'en informer Monsieur le Président du Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de Vaucluse.
- de placer ce Comité Social Territorial auprès de la commune de Morières-lès-Avignon.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Madame Annick DUBOIS souhaite connaître le nombre de représentants.

Il lui est répondu 4 représentants du personnel et 4 représentants élus.

Délibération n° : 2026-03-019

Fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-4 à L.2122-7,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-8 et suivants,

Considérant que le CCAS de la commune est géré par un conseil d'administration (présidé par le maire) composé en nombre égal de membres élus par le conseil municipal en son sein et de membres nommés par le maire parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la commune,

Considérant que, le conseil municipal est compétent pour fixer le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

➤ **FIXE** le nombre de membres du conseil d'administration du CCAS à **8** soit :

- 4 membres élus par le conseil municipal
- 4 membres nommés par le maire

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° : 2026-03-020

Élection des membres du conseil d'administration du CCAS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2121-21,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.123-6 et R.123-8 et suivant



Vu la délibération n° 2026-03-019 du conseil municipal du 31 mars 2026 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du CCAS,

Considérant que, conformément à ces dispositions, le conseil municipal est tenu d'élire en son sein les membres qui siègeront au conseil d'administration du CCAS, dans un délai maximum de 2 mois suivant son renouvellement,

Considérant que l'élection a lieu au scrutin de liste, à la représentation proportionnelle au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel,

Considérant que chaque conseiller municipal ou groupe de conseillers municipaux peut présenter une liste de candidats même incomplète,

Considérant que les sièges sont attribués aux candidats suivant l'ordre de présentation sur chaque liste,

Considérant que si plusieurs listes ont le même reste pour l'attribution du ou des sièges restant à pourvoir, ceux-ci reviennent à la ou aux listes qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages et qu'en cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats,

Ont porté candidature les élus suivants :

- Catherine PRAT
- Florence FLAMMINI
- Fabienne FATTICCI
- Lucile DION

Considérant qu'une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le maire, conformément à l'article L.2121-21 du CGCT.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **NOMME** membres du conseil d'administration du CCAS :
 - Catherine PRAT
 - Florence FLAMMINI
 - Fabienne FATTICCI
 - Lucile DION

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° : 2026-03-021

**Désignation des membres du Syndicat d'Énergie
Vauclusien**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 4 décembre 1981, la commune adhère au Syndicat Intercommunal d'Électrification de la région d'Avignon devenu Syndicat d'Énergie Vauclusien, par arrêté préfectoral suite à la fusion de 9 syndicats au 1^{er} janvier 2013.



Considérant l'installation du nouveau conseil municipal le 20 mars 2026, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès du comité syndical, avec un membre titulaire et un membre suppléant,

Ainsi, il est proposé

- Madame Florence FLAMMINI – titulaire
- Monsieur Ludovic COSTE – suppléant

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **DÉSIGNE** en tant que représentants de la commune au sein du Syndicat d'Energie Vauclusien :
 - Madame Florence FLAMMINI – titulaire
 - Monsieur Ludovic COSTE – suppléant

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° : 2026-03-022

Désignation des membres du Syndicat Mixte Forestier

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire rappelle que la commune a adhéré au Syndicat Mixte de Défense et de Valorisation Forestière, par délibération du 27 octobre 1987.

Considérant l'installation du nouveau conseil municipal le 20 mars 2026, il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès du comité syndical, avec un membre titulaire et un membre suppléant.

Ainsi, il est proposé :

- Madame Florence FLAMMINI (titulaire)
- Monsieur Grégoire SOUQUE (suppléant)

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **DÉSIGNE** en tant que représentants au sein du Syndicat Mixte de Valorisation Forestière :
 - Madame Florence FLAMMINI (titulaire)
 - Monsieur Grégoire SOUQUE (suppléant)

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.



Délibération n° : 2026-03-023

**Désignation du représentant de la commune
au conseil d'administration du collège Anne Frank de
Morières-lès-Avignon**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Conformément aux dispositions des articles L. 421-1 et L. 421-2 du Code de l'Éducation, il est notamment précisé que les collèges sont administrés par un conseil d'administration.

Le conseil d'administration du collège Anne Frank de Morières-lès-Avignon est composé de trente membres.

Pour mémoire, ce dernier comprend :

- Un tiers de représentants des collectivités territoriales, de représentants de l'administration de l'établissement et d'une ou plusieurs personnalités qualifiées (soit 10 représentants),
- Un tiers de représentants élus du personnel de l'établissement (soit 10 représentants),
- Un tiers de représentants élus des parents d'élèves et des élèves (soit 10 représentants).

Les représentants des collectivités territoriales sont au nombre de quatre, à savoir :

- Deux représentants de la collectivité de rattachement, en l'occurrence le Conseil Départemental de Vaucluse,
- Un représentant de l'établissement public de coopération inter-communale, en l'occurrence la communauté d'agglomération du Grand Avignon,
- Un représentant de la commune siège de l'établissement, en l'occurrence la ville de Morières-lès-Avignon.

Considérant l'installation du nouveau conseil municipal le 20 mars 2026, il est nécessaire de procéder à la désignation du représentant de la commune auprès du conseil d'administration du collège Anne Frank.

Ainsi, il est proposé la candidature de :

- Monsieur Éric DEVALQUENAIRE

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **DÉSIGNE** en tant que représentant de la commune au sein du conseil d'administration du collège Anne Frank de Morières-lès-Avignon :
- Monsieur Éric DEVALQUENAIRE

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° : 2026-03-024

**Désignation du représentant de la commune au sein des
conseils d'écoles**

Vu l'article L.-2121-33 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L411-1 et D.411-1 et suivants du Code de l'Éducation,



Vu la délibération n° 2026-03-001 du 20 mars 2026 relative à l'élection du maire,

Vu la délibération n° 2026-03-003 du 20 mars 2026 relative à l'élection des adjoints au maire,

Considérant que dans chaque école maternelle et élémentaire est instauré un conseil d'école,

Considérant que le conseil d'école est l'instance principale de l'école, qu'il s'agit d'une instance de concertation institutionnelle dotée de compétences décisionnelles, notamment le vote du règlement intérieur,

Considérant que le conseil d'école donne des avis sur le fonctionnement de l'école et sur toutes les questions intéressant la vie de l'école,

Considérant que le Maire est membre de droit de chaque conseil d'école

Considérant qu'il convient de désigner un autre membre du conseil municipal appelé à siéger au sein du conseil d'école de chacune des écoles de la commune,

Il est proposé la candidature de Monsieur Éric DEVALQUENAIRE, afin de représenter la commune au sein des conseils d'école suivants :

- école maternelle Agricola Perdiguier
- école maternelle Marcel Pagnol
- école élémentaire Marcel Pagnol
- école élémentaire Jules Cassini

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **DÉSIGNE** Monsieur Éric DEVALQUENAIRE, en tant que représentant de la commune au sein des quatre conseils d'école visés dans le corps de la délibération ci-dessus.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° : 2026-03-025

Création des Commissions Communales et élection de leurs membres

Monsieur le Maire expose que le Conseil Municipal dispose d'une totale liberté dans la création de commissions communales. Il n'y a d'obligation de créer que les commissions d'appel d'offres, dont le cadre est très spécifique (code des marchés publics).

Ces commissions sont chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal selon l'article L. 2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Aucune durée relative à ces commissions n'est fixée dans les textes, et sauf le cas de la suppression de la commission, le mandat des membres des commissions ne prend fin, en principe, qu'en même temps que celui de conseiller municipal.

Les commissions communales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.



Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT), mais le conseil municipal peut décider à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations.

Dans les communes de 1 000 habitants et plus, la composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale (art. L 2121-22 du CGCT).

Les compétences de ces commissions sont fixées par le conseil municipal, parmi les questions qui lui sont soumises.

Le maire préside de droit ces commissions municipales. Dès sa première réunion, la commission doit élire un vice-président : celui-ci sera chargé de la convoquer et d'en présider les séances lorsque le maire sera absent ou empêché.

Ouï l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

➤ **FIXE** à :

- 8 le nombre de commissions communales,
- 6 le nombre de membres de chaque commission.

➤ **DE COMPOSER** les commissions par thématique de la façon suivante :

- Commission Finances,
- Commission Éducation, Enfance, Jeunesse,
- Commission Urbanisme, Environnement, Travaux
- Commission Sécurité
- Commission Culture, Festivités, Cérémonies
- Commission Développement économique, Commerce et Artisanat,
- Commission Petite Enfance
- Commission Sports et Vie associative

➤ **D'ASSURER** l'expression pluraliste de tous les conseillers municipaux en désignant les membres des commissions selon l'application au scrutin de liste et à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

➤ **D'ACTER** le vote du conseil municipal pour les commissions suivantes :

Commission Finances	Noms des Membres
	1. Joris VARJABEDIAN 2. Patrick BUDIÉL 3. Ornella LEZAMA 4. Mathieu VITALIEN 5. Olivia GERNIGON 6. Jean-Marc FOUIN



Commission Éducation, Enfance, Jeunesse	Noms des Membres
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Éric DEVALQUENAIRE 2. Jennifer HAMAIDE 3. Florence FLAMMINI 4. Huguette SAINT-JEAN 5. Mathieu VITALIEN 6. Salima OUANNAÏ
Commission Urbanisme, Environnement, Travaux	Noms des Membres
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Joris VARJABEDIAN 2. Pierre-Jean FAUCITANO 3. Florence FLAMMINI 4. Ludovic COSTE 5. Éric DEVALQUENAIRE 6. Frédéric GROS
Commission Sécurité	Noms des Membres
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Sandrine IGNERSKI 2. Daniel DANIELIAN 3. Marie-Pierre HORTION 4. Fabienne FATTICCI 5. Jennifer HAMAIDE 6. Annick DUBOIS
Commission Culture, Festivités, Cérémonies	Noms des Membres
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Patrick DUVAL 2. Catherine PRAT 3. Hugo VIGNE 4. Martine TEIL 5. Marie-Laure PERDIGUIER 6. Annick DUBOIS
Commission Développement économique, Commerce et Artisanat	Noms des Membres
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Ornella LEZAMA 2. Joris VARJABEDIAN 3. Marie-Laure PERDIGUIER 4. Alexandre GONCALVES 5. Élisabeth BERMOND 6. Frédéric GROS



Commission Petite Enfance	Noms des Membres
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Catherine PRAT 2. Martine TEIL 3. Olivia GERNIGON 4. Florence FLAMMINI 5. Élisabeth BERMOND 6. Salima OUANNAÏ

Commission Sports et Vie associative	Noms des Membres
	<ol style="list-style-type: none"> 1. Patrick DUVAL 2. Pierre-Jean FAUCITANO 3. Frédéric CABRERA 4. Hugo VIGNE 5. Martine TEIL 6. Lucile DION

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° : 2026-03-026

Désignation d'un délégué Élu et d'un délégué Agent auprès du Comité National d'Action Sociale (CNAS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2024-02-013 du 27 février 2024 relative à l'adhésion de la commune de Morières-lès-Avignon au Comité National d'Action Sociale pour le personnel communal et celui du Centre Communal d'Action Sociale,

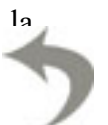
Considérant qu'à la suite du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de renouveler, par principe, l'adhésion au CNAS et de désigner un nouveau délégué représentant le collège des élus et ce pour la durée du mandat, et un nouveau délégué représentant le collège des agents.

Monsieur le Maire propose de reconduire cette adhésion et de procéder à la désignation du nouveau délégué Elu et Agent.

Il est précisé que le coût annuel pour l'année 2026 s'élève à environ 31 000 €.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère et :

- **DÉSIGNE** Monsieur Grégoire SOUQUE en tant que délégué élu et Madame Sylvie JOLY en tant que délégué agent.
- **AUTORISE** le paiement de la cotisation annuelle dans les conditions définies dans la convention.



VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° : 2026-03-027

Délégations consenties au Maire par le conseil municipal

Monsieur le Maire expose que l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales (CGCT) permet au conseil municipal de lui déléguer un certain nombre des compétences qui sont les siennes, afin de permettre une plus grande fluidité et une meilleure réactivité dans l'action municipale.

Monsieur le Maire indique que l'article précité permet de donner délégation au Maire en trente-et-une matières, en tout ou partie.

Le conseil municipal est ainsi totalement libre de choisir parmi ces matières celles qu'il lui délèguera. Il précise que si ces délégations peuvent être données pour la durée du mandat, l'assemblée délibérante peut décider à tout moment d'y mettre fin selon les dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT qui encadre leur usage.

Monsieur le Maire indique en outre que sauf à ce que le conseil municipal s'y oppose expressément, le Maire dispose de la faculté de subdéléguer à un adjoint ou à un conseiller municipal les délégations qui lui sont données par l'organe délibérant, dans les mêmes conditions que celles prévues à l'article L. 2122-18 du CGCT pour les délégations de ses propres fonctions aux adjoints ou conseillers municipaux.

Il ajoute que lorsque le Maire se trouve dans un cas d'empêchement, le conseil municipal redevient décisionnaire dans les matières qu'il lui a déléguées, le conseil pouvant cependant prévoir et organiser par avance la suppléance du Maire empêché en décidant que dans une telle situation, les décisions dans les matières déléguées seront prises par un adjoint ou, à défaut par un conseiller municipal, dans les conditions fixées par l'article L. 2122-17 du CGCT.

Monsieur le Maire conclut son exposé en indiquant que le Maire délégataire du conseil municipal est astreint à un devoir d'information périodique de l'assemblée délibérante puisqu'il est tenu de rendre compte, lors de chacune des réunions obligatoires du conseil, des décisions qu'il prend en vertu des délégations reçues.

Il propose alors au conseil municipal d'examiner les différentes attributions qui pourraient lui être déléguées pour faciliter et fluidifier le fonctionnement de l'administration communale de façon à permettre des prises de décision rapides.

Il est donc proposé de confier au maire, pour la durée du mandat, les délégations suivantes :

- 1° - Arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ainsi que procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales.
- 2° - Fixer, dans la limite de 5 000 euros par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, les tarifs des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées.
- 3° - Procéder, dans la limite de 2,5 millions annuel, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change, ainsi que prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 du CGCT et au a de l'article L. 2221-5-1 du même code, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et passer à cet effet les actes nécessaires.

- 4° - Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget.
- 5° - Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans.
- 6° - Passer les contrats d'assurance et accepter les indemnités de sinistre y afférentes.
- 7° - Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.
- 8° - Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières.
- 9° - Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges.
- 10° - Décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros.
- 11° - Fixer les rémunérations et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, commissaires de justice et experts.
- 12° - Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Direction de l'immobilier de l'Etat), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et répondre à leurs demandes.
- 13° - Décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement.
- 14° - Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme.
- 15° - Exercer au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire.

À ce titre, le Maire est autorisé à déléguer l'exercice des droits de préemption dont la commune est titulaire à l'Etat, à une collectivité locale, à un établissement public y ayant vocation ou au concessionnaire d'une opération d'aménagement, à l'occasion de toute aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa L. 213-3 du Code de l'Urbanisme.

Le Maire est autorisé à signer tous les actes et à engager toute procédure consécutive à la décision de préemption.

- 16° - Intenter au nom de la commune les actions en justice (y compris les constitutions de partie civile) ou défendre la collectivité dans les actions intentées contre elle, pour tout contentieux intéressant la commune et devant toute juridiction française, européenne ou internationale et tout degré de juridiction.

Le Maire peut transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €.

Le Maire peut également représenter la commune lors de toute procédure de médiation ou conciliation, que ces démarches soient initiées dans un cadre contentieux ou en dehors de toute procédure judiciaire en cours.

- 17° - Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans les conditions suivantes :

- Accepter les indemnités d'assurances relatives aux dommages occasionnés aux véhicules, au vol et tentative de vol des véhicules, au vol des objets et matériels transportés, à l'incendie d

véhicules, aux frais de remorquage et dépannage, aux conséquences financières de la garantie dommage corporel.

- Décider de la conservation des véhicules accidentés déclarés techniquement réparables conformément aux dispositions réglementaires du Code de la route.
- 18° - Donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local sur le territoire communal.
- 19° - Signer la convention prévue par l'avant-dernier alinéa de l'article L. 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté ainsi que pour signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L. 332-11-2 du même code, dans sa rédaction antérieure à la loi n° 2014-1655 du 29 décembre 2014 de finances rectificative pour 2014, précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux.
- 20° - Réaliser les lignes de trésorerie dans la limite d'un montant maximum de 3 millions d'euros par année civile.
- 22° - Exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L. 240-1 à L. 240-3 du Code de l'Urbanisme ou pour déléguer l'exercice de ce droit en application des mêmes articles, pour une valorisation inférieure à 500 000 euros.
- 23° - Prendre les décisions mentionnées aux articles L. 523-4 et L. 523-5 du Code du Patrimoine relatives à la réalisation de diagnostics d'archéologie préventive prescrits pour les opérations d'aménagement ou de travaux sur le territoire de la commune et de conclure la convention prévue à l'article L. 523-7 du même code.
- 24° - Autoriser au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre.
- 25° - Exercer, au nom de la commune, le droit d'expropriation pour cause d'utilité publique prévu au troisième alinéa de l'article L. 151-37 du code rural et de la pêche maritime en vue de l'exécution des travaux nécessaires à la constitution d'aires intermédiaires de stockage de bois dans les zones de montagne ;
- 26° - Demander à tout organisme financeur l'attribution de subventions dans les conditions fixées par le conseil municipal : pour tout projet d'investissement ou de fonctionnement de montant unitaire équivalent à la limite de délégation des marchés publics, auprès de l'Etat, des collectivités ou de financeurs privés quel qu'en soit le montant ou l'objet.
- 27° - Procéder, pour tout projet communal et pour tout type de dossier d'urbanisme, au dépôt des demandes d'autorisations d'urbanisme relatives à la démolition, à la transformation ou à l'édification des biens municipaux ;
- 28° - Exercer, au nom de la commune, le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n° 75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation ;
- 29° - Ouvrir et organiser la participation du public par voie électronique prévue au I de l'article L. 123-19 du code de l'environnement ;
- 30° - Admettre en non-valeur les titres de recettes, ou certaines catégories d'entre eux, présentés par le comptable public, chacun de ces titres correspondant à une créance irrécouvrable d'un montant inférieur à 50 euros, qui ne peut être supérieur à un seuil fixé par décret. Ce même décret précise les



modalités suivant lesquelles le maire rend compte au conseil municipal de l'exercice de cette délégation ;

31° - Autoriser les mandats spéciaux que les membres du conseil municipal peuvent être amenés à exercer dans le cadre de leurs fonctions, ainsi que le remboursement des frais afférents prévus à l'article L. 2123-18 du CGCT ;

Les décisions relatives aux matières ayant fait l'objet de la délégation prise par M. le Maire feront l'objet d'une information en conseil municipal.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **DONNE** délégation à Monsieur le Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, pour la durée du mandat, les attributions listées ci-dessus.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les démarches et les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 24

CONTRE : 5 (Annick DUBOIS, Jean-Marc FOUIN, Lucile DION, Frédéric GROS, Salima OUANNAI).

Madame Annick DUBOIS estime que l'ensemble de ces délégations constitue un transfert massif de compétences au maire au détriment du conseil municipal.

Elle s'interroge sur le nombre de compétences.

Monsieur Joris VARJABEDIAN indique que ces délégations sont règlementaires et que le nombre de compétences était réduit à 30 du fait de la fusion de la 21^{ème} délégation avec la 15^{ème}.

Délibération n° : 2026-03-028

Indemnités de fonction des élus

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R. 2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R. 2151-2 alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 82-1105 du 23 décembre 1982 relatif aux indices de la fonction publique,

Vu le procès-verbal en date du 20 mars 2026 relatif à l'installation du conseil municipal constatant l'élection du maire et des adjoints au maire,

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de déterminer les taux des indemnités des adjoints, pour l'exercice de leurs fonctions, dans la limite des taux fixés par la loi,

Considérant que le taux maximal de l'indemnité de fonction d'un adjoint est fixé à 23,32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Considérant que l'enveloppe indemnitaire globale est composée du montant des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints calculés sur la base du nombre maximal théorique d'adjoints que le conseil municipal peut désigner,



Considérant que la commune compte 9.152 habitants (population totale authentifiée avant le dernier renouvellement général du conseil municipal),

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **DÉCIDE** que le montant des indemnités, versées mensuellement, pour l'exercice effectif des fonctions des adjoints est égal à :
 - 1^{er} adjoint : 23,32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 2^{ème} adjoint : 23,32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 3^{ème} adjoint : 23,32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 4^{ème} adjoint : 23,32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 5^{ème} adjoint : 23,32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 6^{ème} adjoint : 23,32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 7^{ème} adjoint : 23,32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
 - 8^{ème} adjoint : 23,32 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- **RAPPELLE** que les indemnités de fonction seront automatiquement revalorisées en fonction de l'évolution de la valeur du point de l'indice.
- **DÉCIDE** de fixer les indemnités réellement octroyées aux adjoints conformément au tableau ci-joint en annexe à compter du 21 mars 2026.
- **PRÉCISE** que suite à la création du statut de l'élu local, le Maire perçoit son indemnité telle que prévue par la loi (au taux maximum, 58,3 %) sans que celle-ci n'apparaisse dans la délibération et le tableau annexe. L'indemnité sera effective à la date du 21 mars 2026.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires au budget communal.
- **ANNEXE**, à la présente délibération, le tableau récapitulatif des indemnités allouées aux adjoints.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° : 2026-03-029

Avenants aux conventions d'utilisation d'équipements sportifs au profit des écoles maternelles et élémentaires

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée délibérante que la commune permet chaque année aux écoliers de bénéficier de cours de natation, grâce à des conventions de mise à disposition de la piscine municipale de la ville de Le Pontet à la commune de Morières-lès-Avignon.



Cette action implique un engagement financier conséquent que la municipalité tient à maintenir année après année afin de continuer à offrir cette opportunité aux écoliers moriérois.

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n° 2025-12-076 du 09 décembre 2025 relative aux conventions d'utilisation d'équipements sportifs au profit des écoles maternelles et élémentaires,

Vu l'avenant n°2 à la convention d'utilisation d'équipements sportifs piscine municipale de Fargues à Le Pontet au profit de l'école maternelle Agricole Perdiguier à Morières-lès-Avignon, modifiant les horaires d'utilisation sur la 3^{ème} période du 23 mars au 12 juin 2026,

Vu l'avenant n° 2 à la convention d'utilisation d'équipements sportifs piscine municipale de Fargues à Le Pontet au profit de l'école élémentaire Marcel Pagnol à Morières-lès-Avignon, modifiant le nombre de séances de 68 à 70,

Vu l'avenant n° 1 à la convention d'utilisation d'équipements sportifs piscine municipale de Fargues à Le Pontet au profit de l'école maternelle Marcel Pagnol à Morières-lès-Avignon, modifiant la date de fin de la 3^{ème} période d'utilisation des locaux qui passe du 16 juin 2026 au 12 juin 2026,

Il s'avère nécessaire d'approuver et de signer les avenants aux conventions d'utilisation d'équipements sportifs au profit des écoles maternelles et élémentaires ci-dessus cités.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** les avenants aux conventions pour l'utilisation d'équipements sportifs de la ville de Le Pontet au profit de l'école maternelle Agricole Perdiguier, des écoles maternelles et élémentaires Marcel Pagnol.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents y afférents.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Madame Salima OUANNAÏ demande s'il ne serait pas possible d'utiliser les équipements de Montfavet.

Monsieur Éric DEVALQUENAIRE répond par la négative du fait d'un précédent et indique également que le budget a été augmenté à hauteur de 6.000 € annuels.

Délibération n° : 2026-03-030

Prolongation des Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) de la CAF 84 pour les équipements périscolaires, extrascolaires, accueil jeunes et lieu d'accueil enfants parents

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2022-12-076 de la séance du conseil municipal du 06 décembre 2022 portant Autorisation à signer une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales sur la période 2022 – 2026.

Considérant que plusieurs Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) conclues avec la CAF de Vaucluse sont arrivées à échéance au 31 décembre 2025,



Considérant que la CTG étant en vigueur jusqu'au 31 décembre 2026, il convient d'assurer la continuité des financements CAF et de prolonger les COF concernées pour l'année 2026, sans modifier leurs conditions, par la signature d'avenants de prolongation

Dans l'attente du renouvellement ou de l'actualisation des conventions d'objectifs et de financement au titre de la Convention Territoriale Globale (CTG) et afin de garantir la continuité du soutien financier, la CAF de Vaucluse propose la prolongation d'un an des Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) arrivant à échéance au 31 décembre 2025.

Les avenants visent uniquement à prolonger la durée des conventions initiales, de manière à porter leur échéance finale au 31 décembre 2026, sans aucune modification des autres clauses, annexes et engagements.

Les équipements concernés sont :

- Les ALSH Périscolaires
- Accueil Adolescents / Maison des Jeunes
- L'ALSH Extrascolaire
- Le LAEP (Lieu d'Accueil Enfants-Parents) – "La Douce Heure".

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** les 4 avenants de prolongation des Conventions d'Objectifs et de Financement (COF) entre la CAF de Vaucluse et la ville pour les équipements concernés pour la période du 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2026.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits avenants ainsi que tout document afférent nécessaire à leur exécution.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° : 2026-03-031

Convention avec la CAF de Vaucluse pour le versement d'une subvention Séjours de vacances

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2022-12-076 de la séance du conseil municipal du 06 décembre 2022 portant Autorisation à signer une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales sur la période 2022 – 2026.

Considérant l'intérêt, pour la ville de Morières-lès-Avignon de favoriser l'accès des enfants et des jeunes à des séjours de vacances, dans le cadre de la politique Enfance-Jeunesse et du soutien aux familles,

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse propose un cadre conventionnel permettant de définir les conditions d'intervention et les modalités de calcul de la subvention au titre des séjours de vacances, notamment selon une distinction entre offre existante et offre nouvelle,

Considérant que la signature d'une convention dédiée permet de sécuriser le partenariat, d'encadrer les engagements réciproques et de garantir la continuité du soutien financier,



Dans le cadre des orientations de la CTG 2022–2026, la ville de Morières-lès-Avignon souhaite poursuivre et/ou développer l'organisation de séjours de vacances en direction des enfants et des jeunes du territoire.

La CAF de Vaucluse propose la conclusion d'une convention "Subvention Séjours de vacances" fixant les principes d'éligibilité, le cadre de calcul et de versement de l'aide financière, notamment au regard du volume de journées-enfants réalisées et de l'évolution de l'offre (maintien de l'existant et/ou développement).

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** la convention "subvention séjours de vacances" entre la ville de Morières-lès-Avignon et la Caisse d'Allocations Familiales de Vaucluse,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention, ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° : 2026-03-032

Convention de mise à disposition d'un minibus du collège Anne Frank au profit de la commune

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la commune de Morières-lès-Avignon met en œuvre une politique en faveur de l'enfance et de la jeunesse, notamment à travers l'organisation d'activités éducatives, culturelles et sportives destinées aux adolescents du territoire,

Considérant que ces actions nécessitent régulièrement des déplacements collectifs,

Considérant que le collège Anne Frank, situé sur le territoire communal, dispose d'un véhicule de type minibus d'une capacité de 9 places, marque Renault, modèle Trafic, immatriculé EJ-165-QX, pouvant être mis à disposition de la commune à titre gratuit,

Considérant l'intérêt de formaliser ce partenariat afin de définir les modalités de mise à disposition et d'utilisation du véhicule par les services municipaux,

Considérant qu'il convient, à cet effet, de conclure une convention entre la commune de Morières-lès-Avignon et le collège Anne Frank,

Dans ce cadre, le collège Anne Frank met à disposition de la commune de Morières-lès-Avignon un minibus de 9 places afin de permettre les déplacements liés aux activités municipales, notamment celles organisées en direction des adolescents.

La convention précise notamment :

- Les conditions de mise à disposition du véhicule,
- Les obligations relatives à son utilisation et au respect de la réglementation en vigueur,
- Les modalités d'assurance et de responsabilité,
- La durée de la convention.



Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un minibus entre le collège Anne Frank et la commune de Morières-lès-Avignon.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.

Délibération n° : 2026-03-033

**Convention de mise à disposition d'un minibus communal
au profit du collège Anne Frank**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Morières-lès-Avignon dispose d'un véhicule de type minibus 9 places pouvant être utilisé dans le cadre d'actions éducatives et de déplacements collectifs,

Considérant que le collège Anne Frank, situé sur le territoire communal, organise régulièrement des activités pédagogiques, éducatives et culturelles nécessitant des déplacements d'élèves,

Considérant l'intérêt pour la commune de soutenir les actions éducatives menées en direction des jeunes du territoire,

Considérant qu'il convient de formaliser les modalités de mise à disposition de ce véhicule par la conclusion d'une convention entre la commune de Morières-lès-Avignon et le collège Anne Frank,

Dans ce cadre, la commune met à disposition du collège Anne Frank un véhicule de type minibus d'une capacité de 9 places, marque Renault, modèle Trafic, immatriculé EH 794 VS, afin de permettre les déplacements liés aux activités du collège et au transport des élèves.

La convention précise notamment :

- Les conditions de mise à disposition du véhicule,
- Les obligations relatives à l'utilisation du véhicule et au respect de la réglementation en vigueur,
- Les modalités d'assurance et de responsabilité,
- La durée de la convention.

Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un minibus communal entre la commune de Morières-lès-Avignon et le collège Anne Frank.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.



Délibération n° : 2026-03-034

**Convention de mise à disposition d'un minibus communal
au profit de l'association SYNERGIE FAMILY**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les missions exercées par la commune de Morières-lès-Avignon en matière de politique Enfance-Jeunesse, notamment l'organisation d'accueils de loisirs sans hébergement (ALSH),
Considérant que la commune s'appuie sur l'association SYNERGIE FAMILY pour la gestion et l'animation de certains dispositifs et activités relevant de sa politique Enfance-Jeunesse,

Considérant que, dans le cadre de ces missions exercées pour le compte de la commune, les équipes de l'association sont amenées à organiser des déplacements liés aux activités éducatives, culturelles et sportives proposées aux enfants et aux jeunes du territoire,

Considérant que la commune dispose d'un minibus communal permettant d'assurer ces déplacements dans des conditions adaptées et sécurisées,

Considérant que la mise à disposition de ce véhicule au profit de l'association SYNERGIE FAMILY, pour les seuls besoins des activités réalisées pour le compte de la commune, participe à la bonne organisation des services publics locaux en matière d'enfance et de jeunesse,

Considérant qu'il convient d'encadrer les modalités d'utilisation du véhicule et les responsabilités respectives des parties afin de formaliser cette mise à disposition par une convention,

Dans ce cadre, la commune de Morières-lès-Avignon met à disposition de l'association SYNERGIE FAMILY un véhicule communal de type minibus 9 places – Renault Trafic – immatriculation EH 794 VS, afin de permettre les déplacements liés aux activités enfance-jeunesse organisées pour le compte de la collectivité.

La convention précise notamment :

- Les conditions d'utilisation du véhicule par les salariés ou intervenants de l'association dans le cadre des missions exercées pour la commune,
- Les responsabilités respectives des parties,
- Les modalités d'assurance et d'entretien du véhicule,
- La durée de la mise à disposition.

Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et :

- **APPROUVE** la convention de mise à disposition d'un minibus communal au profit de l'association SYNERGIE FAMILY.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.



Délibération n° : 2026-03-035

Création d'un tarif – CME – journée citoyenne

Le mardi 7 avril 2026, les élus du Conseil Municipal des Enfants (CME) de Morières-lès-Avignon se rendront à Paris pour une journée citoyenne incluant :

- Le transport aller-retour depuis la gare TGV d'Avignon vers Paris
- La restauration
- Les visites culturelles de l'Assemblée nationale et du Sénat

Afin de couvrir les frais liés à cette journée, il est proposé de fixer un tarif forfaitaire par enfant de 50,00 €.

Le paiement sera effectué au moyen d'un avis des sommes à payer (ASAP) qui sera adressé à chaque famille concernée.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de fixer le montant d'une participation,

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **FIXE** le tarif forfaitaire du séjour à 50,00 € par enfant, comprenant le transport, la restauration et les visites culturelles.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

POUR : 24

CONTRE : 5 (Annick DUBOIS, Jean-Marc FOUIN, Lucile DION, Frédéric GROS, Salima OUANNAI).

Madame Salima OUANNAÏ demande une révision de cette participation vers la gratuité.

Monsieur Éric DEVALQUENAIRE répond négativement.

Délibération n° : 2026-03-036

Modification des modalités de versement des prestations de la Caisse d'Allocations Familiales pour l'année 2026

Vu l'article L.2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2022-12-076 de la séance du conseil municipal du 06 décembre 2022 portant Autorisation à signer une Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse Nationale d'Allocations Familiales sur la période 2022 – 2026.

Vu les avenants transmis par la Caisse d'Allocations Familiales relatifs à la modification des modalités de versement des prestations au titre de l'année 2026 concernant :

- Le Relais Petite Enfance (RPE)
- Le Lieu d'Accueil Enfants-Parents (LAEP)
- Le poste de Chargé(e) de Coopération Territorial (CCT)

Dans le cadre du partenariat avec la CAF, la ville bénéficie de prestations de services (PSO) et d'un financement lié à la coopération territoriale.



Dans l'attente du renouvellement de la CTG, la CAF propose la signature d'avenants ayant pour objet exclusif de mettre à jour les modalités de versement (acomptes, solde, calendrier et conditions de versement), sans autre modification des clauses pour l'année 2026,

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** les 3 avenants CAF ayant pour objet la modification des modalités de versement applicables pour l'année 2026, concernant :
 - Le RPE de Morières-lès-Avignon
 - Le LAEP de Morières-lès-Avignon
 - Le poste de CCT

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer lesdits avenants ainsi que tout document afférent nécessaire à leur exécution.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h21.

**Le Secrétaire de séance,
Mathieu VITALIEN**

**Le Maire,
Grégoire SOUQUE**



PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet délibération n° : 2026-04-038 **Budget Principal – Approbation du Compte Financier Unique 2025**

Rapporteur : Joris VARJABEDIAN

L'article 205 de la loi de Finances n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 pour 2024 prévoit la généralisation du Compte Financier Unique ou CFU au plus tard pour les comptes de l'exercice budgétaire 2026.

Le CFU se substitue donc au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents,

Pour la deuxième année consécutive, la ville de Morières-lès-Avignon présente son bilan financier et son résultat pour l'année 2025 sous forme d'un Compte Financier Unique. Ce document, fusion entre le Compte Administratif produit par l'ordonnateur et le Compte de Gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplification qui permet :

- de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière,
- d'améliorer la qualité des comptes,
- et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable, sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.

Le Compte Financier Unique est composé de 4 parties :

- 1) Les informations générales et synthétiques qui permettent de mettre en évidence une vue panoramique sur les informations clés de la situation financière.
- 2) L'exécution budgétaire.
- 3) Les états financiers qui apportent une vision patrimoniale pour compléter l'exécution budgétaire, ce qui permet d'approfondir les analyses au-delà de la vérification du respect des autorisations budgétaires données.
- 4) Les états annexes qui donnent des informations complémentaires qui relèvent :
 - du cadre budgétaire (vérification de l'équilibre, présentée croisée...),
 - des sujets comptables (états de la dette financière, des provisions, des engagements...),
 - de la gestion.

Le Compte Financier Unique dispose d'un nouvel état annexé intitulée "Impact du budget pour la transition écologique".



Conformément aux dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, il convient de procéder à l'arrêt des comptes 2024 résultant du budget principal.

L'arrêt des comptes permet de déterminer :

- Le résultat de l'exercice, qui est la somme du résultat de l'exercice de la section de fonctionnement et du résultat de l'exercice de la section d'investissement. Le résultat de chacune des sections est issu du solde entre les titres et les mandats émis dans l'année. Il s'agit d'un excédent si la différence est positive, d'un déficit si cette différence est négative.
- Le résultat de clôture (ou fonds de roulement), qui est la somme du résultat de clôture de chacune des sections. Le résultat de clôture additionne aux résultats de l'exercice des deux sections leurs résultats antérieurs reportés, correspondant respectivement au compte 001 en investissement et au compte 002 en fonctionnement.
- Le résultat global cumulé de l'exercice, qui est la somme du résultat cumulé de chacune des sections. Le résultat cumulé additionne aux résultats de clôture les restes à réaliser.

Le tableau suivant restitue ces soldes :

En €	Investissement	Fonctionnement	Total
Recettes	2 897 055,69	12 088 523,00	14 985 578,69
Dépenses	7 363 337,93	11 537 868,19	18 901 206,12
Résultat de l'exercice	- 4 466 282,24	550 654,81	- 3 915 627,43
Résultats antérieurs reportés	5 177 341,23	0	5 177 341,23
Résultat de clôture	711 058,99	550 654,81	1 261 713,80
Restes à Réaliser recettes	de 439 714,69		
Restes à Réaliser dépenses	de 88 518,45		
Soldes des Restes à Réaliser	à 351 196,24		
Résultat global cumulé	1 062 255,23	550 654,81	1 612 910,04

Vu la délibération n° 2023-11-080 en date du 28 novembre 2023 relative à l'adoption de la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2024,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Considérant que le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux,

Considérant que la ville de Morières-lès-Avignon a accepté la proposition du SGC d'Avignon pour un passage à ce mode de présentation, dès la clôture de l'exercice 2024,

Considérant que Monsieur Joris VARJABEDIAN a été désignée pour présider la séance lors du vote du Compte Financier Unique,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du document,



Considérant que le document est certifié par le comptable qui déclare que « le présent compte est exact en ses résultats et n'appelle aucune observation »,

Il est donné lecture de la note de présentation brève et synthétique du Compte Financier Unique 2025 annexée à la présente délibération.

Considérant que Monsieur le Maire a quitté la salle au moment du vote du Compte Financier Unique,

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère et :

- **ARRÊTE** les résultats définitifs du Compte Financier Unique 2025 tels que décrits ci-dessus.
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2025 de la ville de Morières-lès Avignon.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		606 241,78	701 491,36	0,00	213 121,10	4 703 690,88	4 182,96	716,02	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	585 541,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	1 172,83	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	20 700,00	200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	700 118,53	0,00	213 121,10	18 398,22	4 182,96	716,02	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	4 685 292,66	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		1 405,02	1 765 840,45	0,00	0,00	297 468,01	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 627 981,56	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	1 405,02	137 858,89	0,00	0,00	297 468,01	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE , SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		6 516,68	0,00	0,00	813 824,19		7 049 784,97
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		585 541,78
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		1 172,83
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		20 900,00
21	Immobilisations corporelles	6 516,68	0,00	0,00	426 386,15		1 369 439,66
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	387 438,04		5 072 730,70
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		54 287,69	0,00	0,00	0,00		2 119 001,17
10	Dotations, fonds divers et réserves	54 287,69	0,00	0,00	0,00		1 682 269,25
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		436 731,92
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		914 127,89	3 934 142,48	0,00	596 583,94	2 079 259,16	877 149,56	951 033,65	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 302 120,54	0,00	94 634,94	253 449,01	98 224,13	53 910,51	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	1 400 191,09	0,00	491 957,07	1 799 671,82	777 949,95	896 709,88	0,00
014	Atténuations de produits	48 574,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	508 201,25	1 231 830,85	0,00	9 991,93	26 138,33	975,48	413,26	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	295 153,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	57 503,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	4 696,14	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		9 302 654,51	352 078,28	0,00	975,06	1 317 117,50	65 894,62	202 466,10	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	53 618,59	0,00	426,06	651,25	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	100 545,98	0,00	0,00	455 793,16	52 304,62	202 466,10	0,00
73	Impôts et taxes	1 316 305,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 515 115,00	8 909,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	1 050 186,22	124 524,58	0,00	0,00	860 673,09	13 590,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	219,30	64 480,13	0,00	549,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	1 286,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	419 351,11	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	191,28	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRESENTATION CROISEE, SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	889 895,75	1 500,00	624,06	648 668,81		10 892 985,30
011	Charges à caractère général	0,00	155 537,51	1 500,00	624,06	232 914,87		2 192 915,57
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	638 827,72	0,00	0,00	373 342,04		6 378 649,57
014	Atténuations de produits	0,00	95 530,52	0,00	0,00	0,00		144 104,52
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	42 411,90		1 819 963,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		295 153,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		57 503,50
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		4 696,14
RECETTES		0,00	666 955,60	0,00	0,00	0,00		11 908 141,67
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		54 695,90
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		811 109,86
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 316 305,00
731	Fiscalité locale	0,00	412 159,50	0,00	0,00	0,00		6 936 183,50
74	Dotations et participations	0,00	73 901,00	0,00	0,00	0,00		2 122 874,89
75	Autres produits de gestion courante	0,00	180 895,10	0,00	0,00	0,00		246 143,53
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 286,60
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		419 351,11
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		191,28



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

1 – BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 801 196,69	7 363 337,93	88 518,45	1 349 340,31
RECETTES	8 801 196,69	2 897 055,69	439 714,69	5 464 426,31
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 450 150,00	11 537 868,19	0,00	-87 718,19
RECETTES	11 450 150,00	12 088 523,00	0,00	-638 373,00

(1) Y compris les rattachements.

2 – BUDGETS ANNEXES (autant de tableaux que de budget)

(1) Y compris les rattachements.

3 – PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (avant la neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (1)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 801 196,69	7 363 337,93	88 518,45	1 349 340,31
RECETTES	8 801 196,69	2 897 055,69	439 714,69	5 464 426,31
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 450 150,00	11 537 868,19	0,00	-87 718,19
RECETTES	11 450 150,00	12 088 523,00	0,00	-638 373,00

(1) Y compris les rattachements.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
PRÉSENTATION AGRÉGÉE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES	A3

4 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE BUDGET PRINCIPAL ET LES BUDGETS ANNEXES (cf. liste des principales opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) La présentation de ce tableau des flux réciproques est facultative.

(2) Y compris les rattachements.

5 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES (après la neutralisation des flux réciproques) (1)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres (2)	Restes à réaliser au 31/12	Crédits sans emploi
INVESTISSEMENT				
DEPENSES	8 801 196,69	7 363 337,93	88 518,45	1 349 340,31
RECETTES	8 801 196,69	2 897 055,69	439 714,69	5 464 426,31
FONCTIONNEMENT				
DEPENSES	11 450 150,00	11 537 868,19	0,00	-87 718,19
RECETTES	11 450 150,00	12 088 523,00	0,00	-638 373,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	20 251 346,69	18 901 206,12	88 518,45	1 261 622,12
TOTAL GENERAL DES RECETTES	20 251 346,69	14 985 578,69	439 714,69	4 826 053,31

(1) La présentation de ce tableau est obligatoire si celui des flux réciproques est produit.

(2) Y compris les rattachements.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article M. 4221-5 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					14 057 444,93									
1641 Emprunts en euros (total)					14 057 444,93									
0427 (427)	Société Générale	19/08/2009	15/08/2009	15/10/2009	1 500 000,00	F	FIXE	4,310	4,445		T	P	O	A-1
10278 00851 00026803703 (10278)	Crédit Mutuel	25/04/2018	18/05/2018	31/05/2020	2 000 000,00	F	FIXE	1,850	1,860		A	P	O	A-1
1128946 (1128946)	Crédit Agricole	21/12/2016	20/02/2017	20/05/2017	246 000,00	F	FIXE	1,270	1,288		T	P	O	A-1
5443142 (135965)	Caisse des Dépôts et Consignation	23/05/2022	02/02/2024	01/09/2024	1 500 000,00	V	LIVRETA	1,530	2,978		T	C	O	A-1
5618096 (164547)	Caisse des Dépôts et Consignation	30/09/2024	01/10/2024	01/04/2025	2 301 558,00	F	FIXE	3,610	3,601		T	P	O	A-1
A2909584 (275)	Caisse d'Epargne	22/09/2009	25/09/2010	25/09/2011	743 574,93	C	TAUX STRUCTURES	0,000	5,123		A	X Libre	O	B-1
A2909959 (A2909959)	Caisse d'Epargne	18/12/2009	25/06/2010	25/06/2011	230 000,00	F	FIXE	3,920	3,920		A	P	O	A-1
A29102P9 (A29102P9)	Caisse d'Epargne	10/12/2010	15/12/2010	25/08/2011	600 000,00	V	EURIBOR03M	4,152	1,268		T	C	O	A-1
D0028437 (D0028437)	Crédit Agricole CIB	18/12/2006	10/03/2008	15/02/2010	1 500 000,00	V	TAG03M	3,947	0,946		T	P	O	A-1
MIN24471EUR (266)	Caisse Française de Financement Local	06/12/2006	30/11/2009	01/03/2010	1 750 000,00	F	FIXE	3,990	4,110		T	P	O	A-1



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier rembour- sement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Péριο- dicité des rembour- sements (6)	Profil d'amor- tissement (7)	Possibilité de rembour- sement anticipé O/N	Caté- gorie d'em- prunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MIN276113EUR (MIN276113EUR)	Caisse Française de Financement Local	30/08/2011	02/04/2012	01/10/2012	500 000,00	V	TAG03M	1,948	2,142		T	C	O	A-1
MON249188EUR (MON249188)	Caisse Française de Financement Local	19/07/2007	13/03/2008	01/07/2008	1 000 000,00	F	FIXE	4,780	4,938		T	C	O	A-1
MON273667EUR (MON273667EUR)	Caisse Française de Financement Local	08/12/2010	15/12/2010	01/04/2011	114 375,00	F	FIXE	2,470	2,493		T	P	O	A-1
MON273668EUR (MON273668EUR)	Caisse Française de Financement Local	08/12/2010	15/12/2010	01/04/2011	71 937,00	F	FIXE	2,470	2,493		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés de travaux et de partenariat (total)					0,00									



Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total)(9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					14 057 444,93									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle, B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		8 448 400,19					585 541,78	265 351,03	0,00	57 327,54
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 448 400,19					585 541,78	265 351,03	0,00	57 327,54
0427 (427)	N	0,00	A-1	404 884,97	3,54	F	FIXE	4,310	95 821,87	20 324,75	0,00	3 780,95
10278 00851 00026803703 (10278)	N	0,00	A-1	1 474 934,60	13,42	F	FIXE	1,850	91 569,73	28 980,33	0,00	16 072,75
1128946 (1128946)	N	0,00	A-1	108 212,06	6,14	F	FIXE	1,270	16 531,88	1 505,72	0,00	156,85
5443142 (135965)	N	0,00	A-1	1 443 750,00	38,42	V	LIVRETA	2,905	37 500,00	42 198,85	0,00	2 749,51
5618096 (164547)	N	0,00	A-1	2 241 473,93	19,00	F	FIXE	3,610	60 084,07	60 956,53	0,00	19 961,08
A2909584 (275)	N	0,00	B-1	107 096,22	1,74	C	FIXE	4,400	50 847,47	7 046,04	0,00	1 282,77
A2909959 (A2909959)	N	0,00	A-1	0,00	0,00	F	FIXE	3,920	19 794,98	775,92	0,00	0,00
A29102P9 (A29102P9)	N	0,00	A-1	165 000,00	5,40	V	EURIBOR03M	3,144	30 000,00	5 888,23	0,00	462,96
D0028437 (D0028437)	N	0,00	A-1	804 989,92	10,88	V	TAG03M	2,615	57 373,06	22 363,18	0,00	2 271,44
MIN24471EUR (266)	N	0,00	A-1	1 071 978,19	13,92	F	FIXE	3,990	56 129,78	44 789,91	0,00	3 683,14
MIN276113EUR (MIN276113EUR)	N	0,00	A-1	151 315,65	5,50	V	TAG03M	4,581	26 315,80	7 725,59	0,00	1 457,51
MON249188EUR (MON249188)	N	0,00	A-1	416 666,90	12,25	F	FIXE	4,780	33 333,32	21 202,40	0,00	5 089,82
MON273667EUR (MON273667EUR)	N	0,00	A-1	35 665,65	5,00	F	FIXE	2,470	6 286,12	978,28	0,00	220,24
MON273668EUR (MON273668EUR)	N	0,00	A-1	22 432,10	5,00	F	FIXE	2,470	3 953,70	615,30	0,00	138,52
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 31/12/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/N (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)(10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		8 448 400,19					585 541,78	265 351,03	0,00	57 327,54

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 31/12/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	B1.3

REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 31/12/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux au 31/12/N (9)	Intérêts payés au cours de l'exercice (10)	Intérêts perçus au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
A2909584 (275)	Caisse d'Epargne	743 574,93	107 096,22	1	18,00		4.4	EURIBOR12M	0,00		4,400	7 046,04	0,00	1,27
TOTAL (B)		743 574,93	107 096,22						0,00			7 046,04	0,00	1,27
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		743 574,93	107 096,22						0,00			7 046,04	0,00	1,27

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 31/12/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.



(10) Indiquer les intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts reçus au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 31/12/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Référence de l'emprunt couvert	Effet de l'instrument de couverture							
		Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT	B1.6

REMBOURSEMENT ANTICIPE D'UN EMPRUNT AVEC REFINANCEMENT (1)

Emprunts (2) (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Année de mobilisation et profil d'amort. de l'emprunt		Date du refinancement	Organisme prêteur ou chef de file	Capital restant dû	Capital réaménagé	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (6)	Caractéristiques du taux			Coût de sortie (10)		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
	Année	Profil (5)							Type de taux (7)	Index (8)	Niveau de taux (9)	Type (11)	Montant (12)	Intérêts (13)	Capital	
Total des dépenses au c/ 166 Refinancement de dette (3)					0,00	0,00						0,00	0,00	0,00	0,00	
Total des recettes au c/ 166 Refinancement de dette (4)					0,00	0,00							0,00	0,00	0,00	

(1) Les opérations de refinancement de dette consistent en un remboursement d'un emprunt auprès d'un établissement de crédit suivi de la souscription d'un nouvel emprunt. Pour cette raison, les dépenses et les recettes du c/166 sont équilibrées.

(2) Pour les emprunts de refinancement, indiquer le nouveau numéro de contrat suivi, entre parenthèses, de la référence de l'emprunt quitté.

(3) Il s'agit de retracer les caractéristiques avant réaménagement des emprunts ayant fait l'objet d'un remboursement anticipé avec refinancement.

(4) Il s'agit de retracer les caractéristiques après réaménagement des emprunts de refinancement.

(5) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.

(7) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(8) Indiquer le type d'index (ex : Euribor 3 mois).

(9) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour un emprunt à taux variable, indiquer le niveau du taux constaté à la date du refinancement.

(10) Il s'agit de retracer les caractéristiques de l'indemnité de remboursement anticipé due relative à l'emprunt quitté.

(11) Indiquer A pour autofinancement, C pour capitalisation, T pour intégration dans le taux du nouvel emprunt, D pour allongement de durée.

(12) Indiquer le coût de sortie uniquement en cas d'autofinancement et de capitalisation.

(13) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

TYPOLGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	13	0	0	0	0	
	% de l'encours	98,73	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 341 303,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	1,27	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	107 096,22	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 31/12/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N	B1.7

EMPRUNTS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N (1)

N° du contrat d'emprunt	Date de souscription du contrat initial	Date de renégociation	Organisme prêteur	Durée résiduelle en années		Taux (2)						Nominal		Profil d'amortissement et périodicité de remboursement (6)		Capital restant dû au 31/12/N	ICNE de l'exercice	Annuité payée dans l'exercice (s'il y a lieu)	
				Con- trat initial	Con- trat rené- gocié	Contrat initial			Contrat renégocié			Contrat initial	Contrat renégocié (5)	Contrat initial	Contrat renégocié			Intérêts	Capital
						Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.	Type de taux (3)	Index (4)	Taux act.								
Total												0,00	0,00			0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Inscrire les emprunts renégociés au cours de l'exercice N.

(2) Taux à la date de renégociation.

(3) Indiquer : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : Euribor 3 mois).

(5) Nominal à la date de renégociation.

(6) Faire figurer 2 lettres : - Pour le profil d'amortissement, indiquer : C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres.

- Pour la périodicité de remboursement, indiquer A : annuelle ; T : trimestrielle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, X autre.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.8

DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité payée au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.9

AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Durée (en années)	Délibération du
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis		
L	CAMIONS VEHICULES INDUSTRIELS	8	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	2	01/01/2000
L	MATERIEL CLASSIQUE	6	01/01/2000
L	MOBILIER	10	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	5	01/01/2000
L	MATERIEL DE BUREAU	5	01/01/2000
L	LOGICIELS	2	01/01/2000
L	PLANTATIONS	15	01/01/2000
L	MATERIEL DE TRANSPORT	6	01/01/2000
L	EQUIPEMENTS DE GARAGE ET ATELIER	10	01/01/2000
L	SUBVNTIONS EQUIPEMENT	5	01/01/2000
L	APPAREILS DE LEVAGE ASCENSEURS	20	01/01/2000
L	EQUIPEMENT DES CUISINES	10	01/01/2000
L	BATIMENTS LEGERS ET ABRIS	10	01/01/2000
L	AGENCEMENT AGT ELECTRIQUES	10	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES,AGENCEMENTS	6	01/01/2000
L	Matériel de bureau et informatique	2	01/01/2000
L	Autres immobilisations corporelles	0	01/01/2000
L	Privé : Bien mobilier, matériel	2	01/01/2000
L	FRAIS DOCUMENTS URBANISME	5	01/01/2000
L	FRAIS ETUDES	5	01/01/2000
L	FRAIS INSERTION 5 ANS	5	01/01/2000
L	Matériel téléphonie	10	28/11/2023
L	SUBVENTION TRANSFERABLE	10	28/11/2023



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES	B3

PROVISIONS CONSTITUEES AU 31/12/N

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	196,14	191,28	4,86
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	196,14	191,28	4,86
Pour risques	27/10/2025	0,00	196,14	191,28	4,86
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires		0,00	196,14	191,28	4,86
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)					
Provisions pour risques et charges (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N A	Montant total des provisions de l'exercice (1) B	Montant des reprises de l'exercice C	Montant des provisions constituées au 31/12/N D = A + B - C
- des comptes financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS		0,00	196,14	191,28	4,86

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (4) Indiquer le chapitre.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 31/12/N	Montant de l'annuité recouvré		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	8 040 784,72	2 590 894,86	208 263,36
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements donnés.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 31/12/N correspond au reste à employer au 31/12/N, l'annuité reçue au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					302 000,00	13 213,81										1 411,44	25 871,98	
SAEML RESIDENCE SAINT ANDRE	2006	P	Res Saint André	SFIL	185 000,00	13 213,81	0,00	A	F	FIXE	4,601	F	FIXE	4,600	A-1		1 188,94	12 632,67
SAEML RESIDENCE SAINT ANDRE	2015	P	? TA banque et FA dif ? Evac trait eaux usée / trvx infra	Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel ALPES PROVENCE	117 000,00	0,00	0,00	T	F	FIXE	2,770	F	FIXE	2,680	A-1		222,50	13 239,31
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					7 738 784,72	2 577 681,05										47 403,90	133 576,04	
Grand Delta Habitat	2017	P	GRAND DELTA HABITAT	Caisse des Dépôts et Consignations	241 129,73	207 251,26	29,75	A	V	LIVRETA	2,457	V	LIVRETA	4,050	A-1		8 459,45	1 624,04
Grand Delta Habitat	2018	P	GRAND DELTA HABITAT	Caisse des Dépôts et Consignations	509 451,99	428 446,87	24,84	A	V	LIVRETA	2,507	V	LIVRETA	4,050	A-1		17 596,06	6 023,74

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 31/12/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux moyen constaté sur l'année (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Grand Delta Habitat	2025	P	GRAND DELTA HABITAT	Caisse des Dépôts et Consignations	2 767,20	2 767,20	41,25	A	V	LIVRETA	2,498	V	LIVRETA	3,510	A-1		0,00	0,00
Grand Delta Habitat	2018	P	GRAND DELTA HABITAT	Caisse des Dépôts et Consignations	567 273,78	380 542,79	14,75	A	V	LIVRETA	2,468	V	LIVRETA	4,050	A-1		16 123,56	17 569,82
Grand Delta Habitat	1990	P	GRAND DELTA HABITAT	Caisse des Dépôts et Consignations	1 693 361,92	0,00	0,00	A	V	LIVRETA	4,490	V	LIVRETA	4,200	A-1		3 878,48	92 344,94
Grand Delta Habitat	2025	P	GRAND DELTA HABITAT	Caisse des Dépôts et Consignations	1 013 400,00	1 013 400,00	61,25	A	V	LIVRETA	2,564	V	LIVRETA	3,510	A-1		0,00	0,00
Grand Delta Habitat	2025	P	GRAND DELTA HABITAT	Caisse des Dépôts et Consignations	461 893,60	461 893,60	41,25	A	V	LIVRETA	2,498	V	LIVRETA	3,510	A-1		0,00	0,00
Grand Delta Habitat	2005	P	Constr 14 logts collectifs PLUS 'Résidence Jean Brunet'	Comité Interprofessionnel du Logement de Provence	256 334,00	59 168,87	4,34	A	F	FIXE	1,500	F	FIXE	1,500	A-1		1 057,25	11 314,31
Grand Delta Habitat	2005	P	Fin compl constr 14 logts collectifs PLUS 'Résidence Jean Brunet'	Comité Interprofessionnel du Logement de Provence	109 858,00	24 210,46	4,34	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		289,10	4 699,19
Énéal - Groupe ActionLogement	2026	P	Acquisition résidence St-Jean	Crédit Agricole	2 883 314,50	0,00	25,00	T	V	EURIBOR03M	4,468	V		4,332	A-1		0,00	0,00
TOTAL GENERAL					8 040 784,72	2 590 894,86											48 815,34	159 448,02

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau moyen du taux constaté sur l'année.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DES RATIOS D'ENDETTEMENT RELATIFS AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	27 283,42
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	850 892,81
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	878 176,23
Recettes réelles de fonctionnement	II	11 093 000,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	7,92

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-4 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exer- cice d'origine du con- trat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.6

ETAT DES MARCHES DE PARTENARIAT

Libellé du contrat	Année de signature du marché	Organismes cocontractants	Nature des prestations prévues par le marché	Durée du marché (en mois)	Date fin de marché	Date mise en service équipement	Montant total prévu au titre du marché (TTC)	Annuité versée sur l'exercice	Montant de la rémunération du cocontractant restant à verser pour la durée restante du marché de partenariat (3)				
									Part investissement		Part fonctionnement II	Part financement III	TOTAL I + II + III
									Part totale (4)	Dont part nette (5) I			
Marchés de partenariat (1)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Marchés globaux de performance énergétiques avec tiers de financement (2)													
SOUS-TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL							0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Article L. 1112-1 du Code de la commande publique

(2) Article 1er de la loi n° 2023-222 du 30 mars 2023

(3) Montant de la rémunération restant à verser au 31/12/N

(4) Montant total de la rémunération relative à l'investissement restant à verser au 31/12/N

(5) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite des participations d'autres collectivités publiques.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.7

ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

Tableau récapitulatif des recettes grevées d'une affectation spéciale

Libellé (1)	Restes à employer au 01/01/N	Montant recettes	Montant dépenses	Restes à employer au 31/12/N
Total	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Par exemple, taxe d'aménagement, taxe de séjour, FEDER, dons et legs grevés d'une affectation, toutes recettes grevées d'une affectation spéciale et non ventilables ou recettes ventilables mais pour lesquelles la collectivité souhaite un niveau de détail plus fin que dans la présentation croisée.

(2) Ouvrir un tableau par recette grevée d'une affectation spéciale et reproduire le tableau autant de fois que nécessaire pour décrire l'ensemble des recettes grevées d'une affectation spéciale.

(3) Reste à employer au 31/12/N = reste à employer au 01/01/N + total recettes de l'exercice – total dépenses de l'exercice.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.8

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS DONNES

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée en années	Périodicité	Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 31/12/N	Annuité versée au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
8017 Subventions à verser en annuités					0,00	0,00	0,00
8018 Autres engagements donnés					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes publics					0,00	0,00	0,00
Au profit d'organismes privés (1)					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des délégations de service public					0,00	0,00	0,00
Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement					0,00	0,00	0,00

(1) Concernant les garanties accordées à l'Agence France Locale (Article L.1611-3-2 du CGCT) :

- l' « Organisme bénéficiaire » de la garantie est toute personne titulaire d'un « titre éligible » émis ou créé par l'Agence France Locale ;
- la rubrique « Périodicité » n'est pas remplie car la garantie n'a pas de périodicité. La garantie est d'une durée totale indiquée à la colonne qui précède ;
- la colonne « Dette en capital à l'origine » correspond au montant total de la garantie accordée aux titulaires d'un titre éligible ;
- la colonne « Dette en capital au 1/1/N » correspond au montant résiduel de la garantie au 1/1/N ;
- la colonne « Annuité à verser au cours de l'exercice » n'est pas remplie car l'octroi de la garantie n'implique pas que des versements annuels aient lieu. Des versements ne seront effectués qu'en cas d'appel de la garantie.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.9

ETAT DES AUTRES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 31/12/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
TOTAL					0,00	0,00	0,00
	8026 Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)				0,00	0,00	0,00
	8027 Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)				0,00	0,00	0,00
	8028 Autres engagements reçus				0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B –ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX – LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS	B8

LISTE DES CONCOURS ATTRIBUES A DES TIERS EN NATURE OU EN SUBVENTIONS

Nom des bénéficiaires	Montant du fonds de concours ou de la subvention (numéraire)	Prestations en nature
TOTAL GENERAL	0,00	
Personnes de droit privé	0,00	
Associations	0,00	
Entreprises	0,00	
Personnes physiques	0,00	
Autres	0,00	
Personnes de droit public	0,00	
Etat	0,00	
Régions	0,00	
Départements	0,00	
Communes	0,00	
Etablissements publics (EPCI, EPA, EPIC,...)	0,00	
Autres	0,00	



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 313-1 du CGFP		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	31,80	0,00	31,80
Adjt adm	C	0,00	0,00	0,00	9,80	0,00	9,80
Adjt adm Pal 1CI	C	0,00	0,00	0,00	11,40	0,00	11,40
Adjt adm Pal 2CI	C	0,00	0,00	0,00	2,20	0,00	2,20
Attaché Pal	A	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Pal 1CI	B	0,00	0,00	0,00	1,90	0,00	1,90
Rédacteur Pal 2CI	B	0,00	0,00	0,00	2,50	0,00	2,50
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	48,50	1,00	49,50
Adjt tech	C	0,00	0,00	0,00	20,30	1,00	21,30
Adjt tech Pal 1CI	C	0,00	0,00	0,00	6,80	0,00	6,80
Adjt tech Pal 2CI	C	0,00	0,00	0,00	8,70	0,00	8,70
Agent maitrise	C	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Agent maitrise Pal	C	0,00	0,00	0,00	7,70	0,00	7,70
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Pal 1CI	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	13,20	0,00	13,20
ATSEM Pal 1CI	C	0,00	0,00	0,00	9,20	0,00	9,20
Educateur Jeunes Enfants	A	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Educateur j enfant CIEx	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	6,10	1,50	7,60
Auxiliaire puér CI N	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,50	1,50
Auxiliaire puér CI Sup	B	0,00	0,00	0,00	5,60	0,00	5,60
Puér HCI	A	0,00	0,00	0,00	0,50	0,00	0,50

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	10,70	2,00	12,70
Adjt ter anim Pal 2Cl	C	0,00	0,00	0,00	1,80	0,00	1,80
Adjt ter animation	C	0,00	0,00	0,00	7,90	2,00	9,90
Animateur	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Pal 1Cl	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	9,80	0,00	9,80
Brigadier-chef Pal	C	0,00	0,00	0,00	5,80	0,00	5,80
Chef service PM Pal 1Cl	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Garde-champêtre chef Pal	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	0,00	0,00	0,00	2,00	0,00	2,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	13,00	3,00	16,00
Adjoint au Maire		0,00	0,00	0,00	8,00	0,00	8,00
Chomeur		0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Collaborateur de cabinet		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Conseiller		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Grade non statutaire		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Maire		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Vacataire		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	133,10	7,50	140,60

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B – ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	B9

B9 - ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				1 442,40		
Adjt tech	C	TECH	371	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	741	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Auxiliaire puér CI N	B	MS	389	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Auxiliaire puér CI N	B	MS	416	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Collaborateur de cabinet		OTR	821	0,00	333-1_333-10	CDD Contrat à durée déterminée
Grade non statutaire		OTR	638	0,00	332-8-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Vacataire		OTR		1 442,40	332-8-1°	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				28 580,68		
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	332-23-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	1104	0,00	332-23-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Auxiliaire puér CI N	B	MS	389	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Contrat de projet		OTR		21 795,62	332-24	CDD Contrat à durée déterminée
Instituteur		OTR		6 785,06	A EXT-Paiement personnel extérieur	A
TOTAL GENERAL				30 023,08		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.
 X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :
 332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.



332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.
 332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans
 332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.
 332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.
 332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
 332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.
 332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.
 332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.
 332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
 332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.
 327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.
 332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.
 332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.
 326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).
 343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).
 333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.
 333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.
 A : Autres.

- (5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).
- (6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.
- (7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.
- (8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
B - ÉTATS ANNEXÉS PATRIMONIAUX	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquels un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION DE FONCTIONNEMENT	B11.1

B11.1 – SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES LIEES A LA GESTION DE LA CRISE SANITAIRE DU COVID-19 – SECTION D'INVESTISSEMENT	B11.2

B11.2 – SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES – MANDATS EMIS		
Article (1)	Libellé (1)	Montant
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
018	RSA	0,00
20	Immobilisations incorporelles (hors opérations)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00
Opérations d'équipement (1 ligne par opération)		
Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)		
Total des dépenses réelles		0,00
<i>040</i>	<i>Opérations ordre transf. entre sections</i>	<i>0,00</i>
<i>041</i>	<i>Opérations patrimoniales</i>	<i>0,00</i>
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1**

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	5 177 341,23
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	72 635,55
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	5 249 976,78

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1

	Ressources propres issues de l'exercice N-1
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	1 130 318,12
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	5 249 976,78
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	6 380 294,90

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Crédits ouverts/reportés (2)	Réalizations (3)	Restes à réaliser au 31/12/N (4)	Total
		(a)	(b)	(c = a + b)
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(1)	587 000,00	586 541,78	88 518,45	675 060,23
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(1)	1 306 978,34	943 355,46	439 714,69	1 383 070,15
Solde des opérations de l'exercice (Solde III = E - D)	719 978,34	356 813,68	351 196,24	708 009,92
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	5 177 341,23			5 177 341,23
Affectation au 1068 suite au CA de l'exercice N-1 (C)	1 130 318,12	1 130 318,12		1 130 318,12
Solde des opérations liées à l'exercice N-1 (Solde IV = A + C)	6 307 659,35			6 307 659,35
Couverture de l'annuité de la dette (Solde V = Solde III + Solde IV) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte				7 015 669,27

(1) BP+BS+DM + RAR N-1. Le détail est présenté aux états suivants : "Equilibre budgétaire - Dépenses" et "Equilibre budgétaire - Recette"

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Mandats et titres émis

(4) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		587 000,00	I 586 541,78
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		586 000,00	585 541,78
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	586 000,00	585 541,78
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 000,00	1 000,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 000,00	1 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalizations
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 306 978,34	III 943 355,46
Ressources propres externes de l'année (a)		644 470,00	551 951,13
10222	FCTVA	497 670,00	497 663,44
10226	Taxe d'aménagement (2)	146 800,00	54 287,69
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		662 508,34	391 404,33
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
261	<i>Titres de participation</i>	0,00	165 529,15
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	3 006,00	3 006,00
28031	<i>Frais d'études</i>	9 636,00	6 827,70
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	3 300,00	3 300,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	5 760,28	2 058,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	5 760,28
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	3 154,86	3 154,86
281351	<i>Bâtiments publics</i>	16 889,00	16 889,00
28138	<i>Autres constructions</i>	830,00	830,00
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	640,00	640,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	6 112,06	6 112,06
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	7 546,00	7 546,00

Art. (1)	Libellé (1)	Crédits de l'exercice (BP + BS + DM + RAR N-1)	Réalisations
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	3 688,00	3 688,00
28158	Autres inst., matériel, outil. techniques	4 612,67	4 612,67
28181	Installations générales, aménagt divers	993,00	993,00
281828	Autres matériels de transport	36 240,00	36 240,00
281838	Autre matériel informatique	8 223,00	8 223,68
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 520,00	4 520,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	37 283,48	37 283,48
28185	Matériel de téléphonie	89,00	89,00
28188	Autres immo. corporelles	55 201,45	55 201,45
29...	Dépréciations des immobilisations		
31...	Matières premières (et fournitures) (4)		
33...	En-cours de production de biens (4)		
35...	Stocks de produits (4)		
39...	Dépréciation des stocks et en-cours		
481...	Charges à rép. sur plusieurs exercices		
4818	Charges à étaler	18 900,00	18 900,00
49...	Dépréciation des comptes de tiers		
59...	Dépréciation des comptes financiers		
024	Produits des cessions d'immobilisations	419 000,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement	16 883,54	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS DE PROGRAMME	C2.1

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION DE PROGRAMME *		Chapitre (s)	Stocks AP votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AP votées dans l'année	AP affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AP affectées dans l'année (2)	AP affectées annulées (3)	Stock d'AP affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AP affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
2024-CRAOUX	AP CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE CRAOUX	23	9 736 718,05	647 168,39	-1 637 024,20	0,00	0,00	-1 637 024,20	5 065 420,94	-6 702 445,14
TOTAL			9 736 718,05	647 168,39	-1 637 024,20	0,00	0,00	-1 637 024,20	5 065 420,94	-6 702 445,14

* Le détail par programme n'est à renseigner qu'à compter des AP votées en 2005.

(1) Il s'agit des AP affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AP votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AP non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AP affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
C – ÉTATS ANNEXÉS BUDGÉTAIRES – AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT	C2.2

SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

AUTORISATION D'ENGAGEMENT *		Chapitre (s)	Stocks AE votées disponibles à l'affectation (exercices antérieurs)	AE votées dans l'année	AE affectées non couvertes par des CP réalisés au 01/01/N (1)	Flux d'AE affectées dans l'année (2)	AE affectées annulées (3)	Stock d'AE affectées restant à financer (4) = (1) + (2) - (3)	CP mandatés au budget de l'année N (5)	AE affectées non couvertes par des CP mandatés au 31/12/N (6) = (4) - (5)
Numéro	Libellé									
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

* Le détail par engagement n'est à renseigner qu'à compter des AE votées en 2005.

(1) Il s'agit des AE affectées antérieurement à l'exercice N et non encore entièrement couvertes par les CP des années antérieures.

(2) Il s'agit des AE votées avant ou pendant l'exercice N et affectées pendant celui-ci.

(6) Il s'agit des AE non encore intégralement couvertes à la fin de l'exercice N.

	N-3	N-2	N-1	N
Ratio de couverture des AE affectées (6) / (5)	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR NATURE	C3.1

Présentation agrégée par nature

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	20 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 900,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 172,83	0,00	0,00	0,00	0,00	1 172,83
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	557 047,55	0,00	0,00	0,00	0,00	557 047,55
A125	Constructions	309 794,02	0,00	0,00	0,00	0,00	309 794,02
A130	Réseaux et installations de voirie	138 625,26	0,00	0,00	0,00	0,00	138 625,26
A135	Réseaux divers	289 745,52	0,00	0,00	0,00	0,00	289 745,52
A140	Installations techniques, agencements et matériel	17 914,76	0,00	0,00	0,00	0,00	17 914,76
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	66 193,88	0,00	0,00	0,00	0,00	66 193,88
A155	Immobilisations corporelles en cours	5 205 902,33	0,00	0,00	0,00	0,00	5 205 902,33
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 607 296,15	0,00	0,00	0,00	0,00	6 607 296,15



AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	20 900,00	0,00	0,00	0,00	20 900,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 172,83	0,00	0,00	0,00	1 172,83
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	557 047,55	0,00	0,00	0,00	557 047,55
A125	Constructions	309 794,02	0,00	0,00	0,00	309 794,02
A130	Réseaux et installations de voirie	138 625,26	0,00	0,00	0,00	138 625,26
A135	Réseaux divers	289 745,52	0,00	0,00	0,00	289 745,52
A140	Installations techniques, agencements et matériel	17 914,76	0,00	0,00	0,00	17 914,76
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	66 193,88	4 573,20	0,00	2 611,20	59 009,48
A155	Immobilisations corporelles en cours	5 205 902,33	0,00	0,00	0,00	5 205 902,33
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour le compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 607 296,15	4 573,20	0,00	2 611,20	6 600 111,75



AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	20 900,00	0,00	0,00	0,00	20 900,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 172,83	0,00	0,00	0,00	1 172,83
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	557 047,55	0,00	0,00	0,00	557 047,55
A125	Constructions	309 794,02	0,00	0,00	0,00	309 794,02
A130	Réseaux et installations de voirie	138 625,26	0,00	0,00	0,00	138 625,26
A135	Réseaux divers	289 745,52	0,00	0,00	0,00	289 745,52
A140	Installations techniques, agencements et matériel	17 914,76	0,00	0,00	0,00	17 914,76
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	66 193,88	0,00	0,00	0,00	66 193,88
A155	Immobilisations corporelles en cours	5 205 902,33	0,00	0,00	0,00	5 205 902,33
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 607 296,15	0,00	0,00	0,00	6 607 296,15



AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	20 900,00	0,00	0,00	0,00	20 900,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 172,83	0,00	0,00	0,00	1 172,83
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	557 047,55	0,00	0,00	0,00	557 047,55
A125	Constructions	309 794,02	0,00	0,00	0,00	309 794,02
A130	Réseaux et installations de voirie	138 625,26	0,00	0,00	0,00	138 625,26
A135	Réseaux divers	289 745,52	0,00	0,00	0,00	289 745,52
A140	Installations techniques, agencements et matériel	17 914,76	0,00	0,00	0,00	17 914,76
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	66 193,88	0,00	0,00	0,00	66 193,88
A155	Immobilisations corporelles en cours	5 205 902,33	0,00	0,00	0,00	5 205 902,33
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 607 296,15	0,00	0,00	0,00	6 607 296,15



AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	20 900,00	0,00	0,00	0,00	20 900,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 172,83	0,00	0,00	0,00	1 172,83
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	557 047,55	0,00	0,00	0,00	557 047,55
A125	Constructions	309 794,02	0,00	0,00	0,00	309 794,02
A130	Réseaux et installations de voirie	138 625,26	0,00	0,00	0,00	138 625,26
A135	Réseaux divers	289 745,52	0,00	0,00	0,00	289 745,52
A140	Installations techniques, agencements et matériel	17 914,76	0,00	0,00	0,00	17 914,76
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	66 193,88	0,00	0,00	0,00	66 193,88
A155	Immobilisations corporelles en cours	5 205 902,33	0,00	0,00	0,00	5 205 902,33
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 607 296,15	0,00	0,00	0,00	6 607 296,15



AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	20 900,00	0,00	0,00	0,00	20 900,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 172,83	0,00	0,00	0,00	1 172,83
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	557 047,55	0,00	0,00	0,00	557 047,55
A125	Constructions	309 794,02	0,00	0,00	0,00	309 794,02
A130	Réseaux et installations de voirie	138 625,26	0,00	0,00	0,00	138 625,26
A135	Réseaux divers	289 745,52	0,00	0,00	0,00	289 745,52
A140	Installations techniques, agencements et matériel	17 914,76	0,00	0,00	0,00	17 914,76
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	66 193,88	0,00	0,00	0,00	66 193,88
A155	Immobilisations corporelles en cours	5 205 902,33	0,00	0,00	0,00	5 205 902,33
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 607 296,15	0,00	0,00	0,00	6 607 296,15



AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
A105	Subventions d'investissement versées	20 900,00	0,00	0,00	0,00	20 900,00
A110	Autres immobilisations incorporelles	1 172,83	0,00	0,00	0,00	1 172,83
A115	Immobilisations incorporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A120	Terrains	557 047,55	0,00	0,00	0,00	557 047,55
A125	Constructions	309 794,02	0,00	0,00	0,00	309 794,02
A130	Réseaux et installations de voirie	138 625,26	0,00	0,00	0,00	138 625,26
A135	Réseaux divers	289 745,52	0,00	0,00	0,00	289 745,52
A140	Installations techniques, agencements et matériel	17 914,76	0,00	0,00	0,00	17 914,76
A145	Immobilisations mises en concessions ou affermées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A150	Autres immobilisations corporelles	66 193,88	0,00	0,00	0,00	66 193,88
A155	Immobilisations corporelles en cours	5 205 902,33	0,00	0,00	0,00	5 205 902,33
A165	Immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
A225	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL		6 607 296,15	0,00	0,00	0,00	6 607 296,15

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ECOLOGIQUE – REPARTITION PAR FONCTION	C3.2

Présentation agrégée par fonction

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Mixtes	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	4 654 533,84	0,00	0,00	0,00	0,00	4 654 533,84
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	809 705,04	0,00	0,00	0,00	0,00	809 705,04
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	6 787 750,04	0,00	0,00	0,00	0,00	6 787 750,04
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sport et loisirs	881 332,52	0,00	0,00	0,00	0,00	881 332,52
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	951 749,67	0,00	0,00	0,00	0,00	951 749,67
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisation des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	896 412,43	0,00	0,00	0,00	0,00	896 412,43
6	Action économique	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
7	Environnement	624,06	0,00	0,00	0,00	0,00	624,06
8	Transports	1 462 493,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 462 493,00
TOTAL		16 446 100,60	0,00	0,00	0,00	0,00	16 446 100,60



AXE 1 : LUTTE CONTRE LE CHANGEMENT CLIMATIQUE (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	4 654 533,84	0,00	0,00	0,00	4 654 533,84
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	809 705,04	0,00	0,00	0,00	809 705,04
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	6 787 750,04	4 573,20	0,00	0,00	6 783 176,84
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	881 332,52	0,00	0,00	2 611,20	878 721,32
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	951 749,67	0,00	0,00	35 983,79	915 765,88
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	896 412,43	0,00	0,00	0,00	896 412,43
6	Action économique	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
7	Environnement	624,06	0,00	0,00	0,00	624,06
8	Transports	1 462 493,00	0,00	0,00	0,00	1 462 493,00
TOTAL		16 446 100,60	4 573,20	0,00	38 594,99	16 402 932,41



AXE 2 : ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE ET PREVENTIUN DES RISQUES NATURELS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	4 654 533,84	0,00	0,00	0,00	4 654 533,84
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	809 705,04	0,00	0,00	0,00	809 705,04
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	6 787 750,04	0,00	0,00	0,00	6 787 750,04
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	881 332,52	0,00	0,00	0,00	881 332,52
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	951 749,67	0,00	0,00	0,00	951 749,67
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	896 412,43	0,00	0,00	0,00	896 412,43
6	Action économique	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
7	Environnement	624,06	0,00	0,00	0,00	624,06
8	Transports	1 462 493,00	0,00	0,00	0,00	1 462 493,00
TOTAL		16 446 100,60	0,00	0,00	0,00	16 446 100,60



AXE 3 : GESTION DES RESSOURCES EN EAU (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	4 654 533,84	0,00	0,00	0,00	4 654 533,84
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	809 705,04	0,00	0,00	0,00	809 705,04
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	6 787 750,04	0,00	0,00	0,00	6 787 750,04
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	881 332,52	0,00	0,00	0,00	881 332,52
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	951 749,67	0,00	0,00	0,00	951 749,67
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	896 412,43	0,00	0,00	0,00	896 412,43
6	Action économique	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
7	Environnement	624,06	0,00	0,00	0,00	624,06
8	Transports	1 462 493,00	0,00	0,00	0,00	1 462 493,00
TOTAL		16 446 100,60	0,00	0,00	0,00	16 446 100,60



AXE 4 : TRANSITION VERS L'ECONOMIE CIRCULAIRE, GESTION DES DECHETS, PREVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	4 654 533,84	0,00	0,00	0,00	4 654 533,84
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	809 705,04	0,00	0,00	0,00	809 705,04
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	6 787 750,04	0,00	0,00	0,00	6 787 750,04
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	881 332,52	0,00	0,00	0,00	881 332,52
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	951 749,67	0,00	0,00	0,00	951 749,67
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	896 412,43	0,00	0,00	0,00	896 412,43
6	Action économique	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
7	Environnement	624,06	0,00	0,00	0,00	624,06
8	Transports	1 462 493,00	0,00	0,00	0,00	1 462 493,00
TOTAL		16 446 100,60	0,00	0,00	0,00	16 446 100,60



AXE 5 : LUTTE CONTRE LES POLLUTIONS DE L'AIR ET DES SOLS (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	4 654 533,84	0,00	0,00	0,00	4 654 533,84
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	809 705,04	0,00	0,00	0,00	809 705,04
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	6 787 750,04	0,00	0,00	0,00	6 787 750,04
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	881 332,52	0,00	0,00	0,00	881 332,52
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	951 749,67	0,00	0,00	0,00	951 749,67
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	896 412,43	0,00	0,00	0,00	896 412,43
6	Action économique	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
7	Environnement	624,06	0,00	0,00	0,00	624,06
8	Transports	1 462 493,00	0,00	0,00	0,00	1 462 493,00
TOTAL		16 446 100,60	0,00	0,00	0,00	16 446 100,60



AXE 6 : PRESERVATION DE LA BIODIVERSITE, PROTECTION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET SYLVICOLES (1)

Type de dépense (2)		Total des dépenses (mandatées) (3)	Favorables	Défavorables	Neutres	Non cotées
0	Services généraux	4 654 533,84	0,00	0,00	0,00	4 654 533,84
0-5	Fonds européens	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
1	Sécurité	809 705,04	0,00	0,00	0,00	809 705,04
2	Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	6 787 750,04	0,00	0,00	0,00	6 787 750,04
3	Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	881 332,52	0,00	0,00	0,00	881 332,52
4	Santé et action sociale (hors APA, RSA et régularisation RMI)	951 749,67	0,00	0,00	0,00	951 749,67
4-3	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
4-4	RSA – Régularisations des RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5	Aménagement des territoires et habitat	896 412,43	0,00	0,00	0,00	896 412,43
6	Action économique	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
7	Environnement	624,06	0,00	0,00	0,00	624,06
8	Transports	1 462 493,00	0,00	0,00	0,00	1 462 493,00
TOTAL		16 446 100,60	0,00	0,00	0,00	16 446 100,60

(1) Les objectifs de transition écologique mentionnés au 1° du IV de l'article 191 de la loi du 29 décembre 2023 correspondent aux six axes de l'article 19 du règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 sur l'établissement d'un cadre visant à favoriser les investissements durables et modifiant le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers :

Axe 1° atténuation du changement climatique ;

Axe 2° adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels ;

Axe 3° gestion des ressources en eau ;

Axe 4° transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques ;

Axe 5° prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols ;

Axe 6° préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles.

L'analyse de l'impact environnemental des dépenses visées est réalisée de manière obligatoire :

- à compter de l'exercice 2024 pour l'axe 1° ;

- à compter de l'exercice 2025 pour les axes 1° et 6°.

La cotation selon les autres axes est possible, mais facultative.

(2) Les dépenses pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée obligatoirement sont celles exécutées aux comptes suivants des budgets principaux et des budgets annexes soumis à l'instruction budgétaire et comptable M57 :

- 2031 « Frais d'études »,

- 2111 « Terrains nus »,

- 2115 « Terrains bâtis »,

- 2128 « Autres agencements et aménagements de terrains »,

- 21312 « Bâtiments scolaires »,

- 21318 « Autres bâtiments publics »,

- 21351 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments publics »,

- 21352 « Installations générales, agencements, aménagements des constructions - Bâtiments privés »,

- 2138 « Autres constructions »,

- 2151 « Réseaux de voirie »,

- 2152 « Installations de voirie »,

- 21821 « Matériel et transport ferroviaire »,

- 21828 « Autres matériels de transport »,

- 2312 « Agencements et aménagements de terrains en cours »,

- 2313 « Constructions en cours »,

- 2315 « Installations, matériel et outillage techniques en cours »,

- 2317 « Immobilisations reçues au titre d'une mise à disposition en cours ».

La cotation des autres natures de dépense est possible, mais facultative.

(3) Les dépenses d'investissement pour lesquelles la contribution aux objectifs de transition écologique est présentée s'entendent comme les dépenses réelles exécutées, hors remboursement des annuités d'emprunts à l'exception des remboursements correspondant à la dette liée à la part investissement des marchés de partenariat.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – GESTION DES FONDS EUROPEENS	D2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N	D3

ACTIONS DE FORMATION DES ELUS AU 31/12/N

ELUS BENEFICIAIRES DES ACTIONS DE FORMATION	NOM DE L'ORGANISME DE FORMATION	COÛT DE LA FORMATION	DATE ET LIEU DE LA FORMATION	ACTIONS DE FORMATION FINANCEES PAR LA COLLECTIVITE OU L'ETABLISSEMENT
--	------------------------------------	----------------------	------------------------------	---



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – ETAT RELATIF AUX RESSOURCES ET DEPENSES DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE DES JEUNES – Annexe à l'article D. 4312-7	D4

Evolution des dépenses associées à la formation professionnelle des jeunes

	APPRENTISSAGE			ENS PRO ss statut scolaire			FORMATIONS CONTINUES en alternance			TOTAL		
	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%	Année n	Année n-1	%
	Montant	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Etat des ressources de l'apprentissage

RESSOURCES	MONTANT		
	Année n	Année n-1	%
1 ^{ère} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
2 ^{ème} section FNDMA	0,00	0,00	0,00
Dotations décentralisation (1)	0,00	0,00	0,00
Dotation indemnité comp. forfaitaire	0,00	0,00	0,00
Contribution additionnelle (2)	0,00	0,00	0,00
FSE	0,00	0,00	0,00
FEDER	0,00	0,00	0,00
FEOGA	0,00	0,00	0,00
Reversement excédent de ressources CFA (3)	0,00	0,00	0,00
Autres ressources	0,00	0,00	0,00
Total ressources externes	0,00	0,00	0,00
Effort propre de la collectivité	0,00	0,00	0,00
Total ressources	0,00	0,00	0,00

(1) Dotations au titre des lois du 7 janvier 1983 et du 23 juillet 1987.

(2) Article 37 de la loi de finances initiale pour 2005.

(3) Article R. 116-17 du code du travail.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – IDENTIFICATION DES FLUX CROISES (1)	D5

1 – FLUX RECIPROQUES ENTRE LE GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET LES COMMUNES (cf. la liste des opérations en annexe de l'instruction budgétaire et comptable)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00

2 – PRESENTATION CONSOLIDEE DU GROUPEMENT A FISCALITE PROPRE ET DES COMMUNES (après neutralisation des flux réciproques)

SECTION	Prévisions	Réalisations – mandats ou titres	Restes à réaliser au 31/12	Solde Prévisions / réalisations
INVESTISSEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
FONCTIONNEMENT				
Dépenses	0,00	0,00	0,00	0,00
Recettes	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL DES RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Cet état doit être rempli uniquement par les groupements à fiscalité propre.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM – INVESTISSEMENT	D6.1

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Acquisitions d'immobilisations	0,00
	Opérations d'équipement (1 ligne par opération)	0,00
	Autres dépenses éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des dépenses réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des dépenses d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Souscription d'emprunts et dettes assimilées	0,00
	Dotations et subventions reçues	0,00
	Autres recettes éventuelles	0,00
	Opérations pour compte de tiers (1 ligne par opération)	0,00
	Total des recettes réelles	0,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
041	Opérations patrimoniales	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D - AUTRES ÉLÉMENTS D'INFORMATION – ÉTATS DE RÉPARTITION DE LA TEOM - FONCTIONNEMENT	D6.2

(COMMUNES ET GROUPEMENTS DE 10 000 HABITANTS ET PLUS, article L. 2313-1)

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES

DEPENSES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
011	Charges à caractère général	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (3)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
Total des dépenses réelles		0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
Total des dépenses d'ordre		0,00
TOTAL GENERAL		0,00

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
Recettes issues de la TEOM		0,00
Dotations et participations reçues		0,00
Autres recettes de fonctionnement éventuelles		0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (3)	0,00
013	Atténuations de charges	0,00

RECETTES (1)		
Article (2)	Libellé (2)	Montant
	Total des recettes réelles	0,00
042	Opérations ordre transf. entre sections	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00
	Total des recettes d'ordre	0,00
	TOTAL GENERAL	0,00

(1) Compléter par : « Service de distribution de l'eau » ou « Service d'assainissement » dans la mesure où il faut établir un état par service.

(2) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(3) Si la commune ou l'établissement a opté pour les provisions semi-budgétaires.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D7.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D7.2

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.1

ETAT DE SYNTHESE PAR CONVENTION

NOMENCLATURE :

14-Etudes et conduite de projet	34-Résidentialisation de logements
15-Relogement des ménages avec minoration de loyer	35-Actions de portage massif en copropriétés dégradées
21-Démolition de logements locatifs sociaux	36-Accession à la propriété
22-Recyclage de copropriétés dégradées	37-Equipement public de proximité
23-Recyclage de l'habitat ancien dégradé	38-Immobilier à vocation économique
24-Aménagement d'ensemble	39-Autres investissements
31-Reconstitution de l'offre de logements locatifs sociaux	41-Quartiers Fertiles-Opérations d'ingénierie et dépenses de personnel
32-Production d'une offre de relogement temporaire	42-Quartiers Fertiles-Opérations d'investissement
33-Requalification de logements locatifs sociaux	

- (1) Ensemble des AP et AE ouverts sur l'opération, tous exercices confondus
(2) Ensemble des AP et AE engagés sur l'opération, sur l'exercice courant
(3) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés pour l'opération, tous exercices cumulés
(4) Ensemble des crédits décaissés ou encaissés sur l'exercice budgétaire N pour la mise en œuvre de l'opération



IV – ÉTATS ANNEXÉS	IV
D – AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – SUIVI DES OPERATIONS AU TITRE DU NPNRU	D8.2

Cet état ne contient pas d'information.



	Mandat occupé et / ou fonction occupée	Montant des indemnités perçues (exprimé en euros bruts / annuels)
Grégoire SOUQUE	Maire	27 129.48 €
Eric DEVALQUENAIRE	1er Adjoint	10 018.20 €
FAVRE-SECOND Jeanine	2ème Adjointe	10 018.20 €
JOUSSELIN Franck	3ème Adjoint	10 018.20 €
IGNERSKI Sandrine	4ème Adjointe	10 018.20 €
DUVAL Patrick	5ème Adjoint	10 018.20 €
FOURMENT Marie-Paule	6ème Adjointe	10 018.20 €
FAUCITANO Pierre- Jean	7ème Adjoint	10 018.20 €
PRAT Catherine	8ème Adjointe	10 018.20 €
CASTRIGNANO Stéphanie	Conseillère municipale déléguée	6 668.88 €
CHASTEL Nicolas	Conseiller municipal	0,00€
ROLLE Estelle jusqu'au 31/07/2025	Conseillère municipale	0,00€
HAMAIDE Jenifer	Conseillère municipale	0,00€
BAUDOIN Yannick	Conseiller municipal	0,00€
SAINT – JEAN Huguette	Conseillère municipale	0,00€
THOMAS Renée	Conseillère municipale	0,00€
BOISSEAU Claudine	Conseillère municipale	0,00€
FIRMIN Alain	Conseiller municipal	0,00€
MORENAS Jade jusqu'au 15/04/2025	Conseillère municipale	0,00€
REYNERO Philippe	Conseiller municipal	0,00€
PERDIGUIER Marie-Laure	Conseillère municipale	0,00€
GAGET MARTIN Marie	Conseillère municipale	0,00€
BERTANA Georges	Conseiller municipal	0,00€
HORTION Marie-Pierre à partir du 16/04/2025	Conseillère municipale	0,00€
RAYNAL Philippe à partir du 01/08/2025	Conseiller municipal	0,00€
DUBOIS Annick	Conseillère municipale	0,00€
PELISSIER Christelle	Conseillère municipale	0,00€
THEVENIN Martine	Conseillère municipale	0,00€
FOUIN Jean-Marc	Conseiller municipal	0,00€
GOTTSCHALK Raphaël	Conseiller municipal	0,00€
BLANC Emmanuelle	Conseillère municipale	0,00€





Morières
lès Avignon

COMPTE FINANCIER UNIQUE **2025**





I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses réelles de fonctionnement

- En 2025, les dépenses réelles de fonctionnement progressent de 4,71 % par rapport à 2024 et s'établissent à 10 888 289 €
- La masse salariale est en baisse de 4,45 % ce qui permet de diminuer le ratio de cette dépense en passant de 64 % en 2024 à 58 % en 2025
- Les charges à caractère général sont stables
- Les charges courantes sont en augmentation suite au nouveau mode de gestion du périscolaire au groupe scolaire Pagnol notamment





1. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

- 275 253 € pour les dépenses d'entretien et de maintenance (voirie, réseaux, bâtiments publics, matériel, matériel roulant, entretien terrain)
- 418 796 € pour les dépenses d'énergie (électricité + gaz)
- 267 711 € sur l'alimentation
- 54 609 € pour les dépenses d'eau



2. LES CHARGES DE PERSONNEL

- Elles atteignent 6 378 649 € en 2025, soit - 4,45 % par rapport à 2024
- Une gestion rigoureuse avec une clarification des missions et un ajustement des effectifs
- Maintient de l'adhésion au CNAS pour les agents (mise en place en 2024 – coût annuel environ 30 000 €)
- Prise en charge à hauteur de 50 % de la garantie prévoyance des agents
- Augmentation pour la 2^{ème} année consécutive du taux CNRACL de 3 points (environ 40 000 €)



3. LES AUTRES CHARGES (CHAPITRE 65)

- La subvention pour le CCAS, soit 406 000 €, en hausse par rapport à 2024
- La contribution au SDIS a progressé de plus de 8 000 € pour s'établir à 352 401 €
- Les subventions aux associations restent stables avec environ 190 000 €





4. ATTENUATIONS DE PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES

- La pénalité au titre de la loi SRU (89 942 €) a légèrement augmenté (+ 5 942 €)
- La contribution au fonds de péréquation atteint 48 574 €
- Les charges financières s'élèvent 295 153 €, en hausse compte tenu des emprunts en cours





I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

B. Les recettes réelles de fonctionnement

- Elles sont en baisse de 17,23 % et s'établissent à 11 907 950 €
- Des hausses sont perceptibles sur les chapitres produits de services, impôts et taxes ainsi qu'autres produits de gestion courante
- En 2025, les recettes réelles atteignent 11 907 950 €, en baisse sur cet exercice mais pour mémoire l'exercice 2024 a intégré des recettes exceptionnelles





1. LE CHAPITRE IMPÔTS ET TAXES

- 6 507 420 € soit + 114 117 € sur les impôts directs locaux pas de hausse des taux communaux mais hausse des bases et de l'assiette du nombre de foyers imposables
- 368 993 € pour la taxe additionnelle aux droits de mutation, en légère hausse (+ 13 426 €) par rapport à 2024
- L'attribution de compensation versée par le Grand Avignon (1 258 000 €), le produit de la Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (32 000€) demeurent identiques





2. LE CHAPITRE DOTATIONS & PARTICIPATIONS

- Ce chapitre atteint 2 122 874 € en 2025
- 822 000 € de subventions CAF pour le fonctionnement de nos structures petite enfance, éducation et jeunesse (+ 6 000€ par rapport à l'exercice 2024)
- 1 046 778 € Dotations diverses de l'Etat
- 83 733 € au titre des autres participations de l'Etat (aide restauration scolaire ; emplois aidés et FNADT)
- 15 169 € de compensation versée par l'Etat au titre des logements exonérés de taxe foncière et THLV





3. LES AUTRES CHAPITRES

- Le chapitre « Produits services, domaine et ventes diverses » est en augmentation de 28,18 % démontrant une fréquentation en hausse des diverses structures (cantine, crèche, péri et extrascolaire)
- Les atténuations de charges (remboursements sur les absences du personnel) baissent pour la seconde année consécutive – 7,25 %
- Les autres produits de gestion courante avec 181 114 € de revenus locatifs ; 65 029 € de remboursement de sinistres
- Les produits exceptionnels en nette baisse du fait de la cession en 2024 de la résidence Saint André 2 800 000 €



II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement

- En 2025, les dépenses réelles d'investissement s'élèvent à 7 049 784 €
- 5 072 730 € pour les immobilisations en cours (chapitre 23)
- 1 369 439 € pour les immobilisations corporelles (chapitre 21)
- 585 541 € pour le remboursement du capital de la dette





LES PRINCIPALES DEPENSES

- 5 072 730 € sur l'exercice 2025 relatif à l'AP/CP
- 200 000 € pour divers travaux de voirie
- 250 000 € pour l'extension de la vidéo protection
- 55 000 € travaux d'amélioration du système de chauffage au gaz



LES AUTRES DEPENSES

- 26 819 € acquisition (laverie école Perdiguier, tables anti bruit cantine, autolaveuse)
- 4 532 € acquisition de matériel (tondeuse, soufflant, mini tronçonneuse pour les services municipaux)
- 4 573 € acquisition armoire froide et disque coupe légumes cuisine centrale
- 5 000 € achat de matériel Plan Communal de Sauvegarde



B. Les recettes d'investissement

Quelques exemples :

- 70 708 € de Fonds de concours
- 497 663 € de FCTVA
- 54 287 € au titre de la taxe d'aménagement





BUDGET VERT

La ville a annexé au CFU une annexe relative à la présentation des dépenses concourant à la transition écologique (budget vert).

Les dépenses communales ont été analysées au regard des 6 axes nationaux du budget vert permettant d'identifier leur contribution à la transition écologique :

- Lutte contre le changement climatique.
- Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels.
- Gestion des ressources en eau.
- Transition vers l'économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques.
- Lutte contre les pollutions de l'air et des sols
- Préservation de la biodiversité, protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles





CONCLUSION

L'année 2025 marque la poursuite de la maîtrise dans la gestion communale, avec une mobilisation sur le projet de construction du nouveau groupe scolaire.

Celui-ci ouvrira ses portes à la prochaine rentrée scolaire 2026/2027.



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

VILLE DE MORIERES LES AVIGNON

Numéro SIRET : 21840081000014

POSTE COMPTABLE : 084005 SGC AVIGNON

Compte financier unique (M57)

Voté par Nature
BUDGET PRINCIPAL

ANNEE 2025



Sommaire

Le Compte Financier Unique

[Arrêté et signatures](#)
[ECCF](#)

		Origine des données	Page
I. Informations générales et synthétiques			
A	Informations statistiques, fiscales et financières	Ordonnateur	5
B1	Présentation générale du compte financier - Vue d'ensemble	Ordonnateur	6
B2	Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	Comptable	7
B3.1	Liste des organismes de regroupement	Ordonnateur	8
B3.2	Liste des établissements publics créés	Ordonnateur	9
B3.3	Liste des services individualisés dans un budget annexe	Ordonnateur	10
C1	Détail des restes à réaliser - Dépenses	Ordonnateur	11
C2	Détail des restes à réaliser - Recettes	Ordonnateur	12
D	Bilan synthétique	Comptable	13
E	Compte de résultat synthétique	Comptable	14
F	Taux des contributions et produits afférents en N	Ordonnateur	16
II. Exécution budgétaire			
A	Modalités de vote du budget	Ordonnateur	17
<i>Vue d'ensemble</i>			
A1.1	Dépenses d'investissement	Ordonnateur	18
A1.2	Recettes d'investissement	Ordonnateur	19
A2.1	Dépenses de fonctionnement	Ordonnateur	20
A2.2	Recettes de fonctionnement	Ordonnateur	22
<i>Vue détaillée</i>			
B1	Dépenses d'investissement	Comptable	23
B2	Recettes d'investissement	Comptable	25
C1	Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	Ordonnateur	28
D1	Dépenses de fonctionnement	Comptable	29
D2	Recettes de fonctionnement	Comptable	35
III. États financiers			
A	Bilan	Comptable	38
B	Compte de résultat	Comptable	42
C	Annexe (uniquement pour les collectivités certifiables)	Ordonnateur / Comptable - Pièce jointe	44
D	Balance des comptes	Comptable	45
IV. États annexés			



		Origine des données	Page
<i>A. Présentation croisée et agrégée</i>			
A1	Présentation croisée, section d'investissement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A2	Présentation croisée, section de fonctionnement – vue d'ensemble	Ordonnateur	
A3	Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	Ordonnateur	
<i>B. États annexés patrimoniaux</i>			
B1.1	État de la dette - Détail des crédits de trésorerie	Ordonnateur	
B1.2	État de la dette - Répartition par nature de dette	Ordonnateur	
B1.3	État de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	Ordonnateur	
B1.4	État de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	Ordonnateur	
B1.5	État de la dette - Détail des opérations de couverture	Ordonnateur	
B1.6	État de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement	Ordonnateur	
B1.7	État de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N	Ordonnateur	
B1.8	État de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	Ordonnateur	
B1.9	État de la dette - Autres dettes	Ordonnateur	
B2	Méthodes utilisées pour les amortissements	Ordonnateur	
B3	État des provisions	Ordonnateur	
B4	État des charges transférées	Ordonnateur	
B5	Détail des opérations pour le compte de tiers	Ordonnateur	
B6	Prêts	Ordonnateur	
B7.1	État synthétique des engagements donnés	Ordonnateur	
B7.2	État synthétique des engagements reçus	Ordonnateur	
B7.3	État des emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.4	Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	Ordonnateur	
B7.5	État des contrats de crédit-bail	Ordonnateur	
B7.6	État des marchés de partenariat	Ordonnateur	
B7.7	État des recettes grevées d'une affectation spéciale	Ordonnateur	
B7.8	Autres engagements donnés	Ordonnateur	
B7.9	Autres engagements reçus	Ordonnateur	
B8	Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions	Ordonnateur	
B9	État du personnel	Ordonnateur	



		Origine des données	Page
B10	Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	Ordonnateur	
B11.1	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement	Ordonnateur	
B11.2	État de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement	Ordonnateur	
<i>C. États annexés budgétaires</i>			
C1.1	Équilibre budgétaire	Ordonnateur	
C1.2	Équilibre budgétaire - dépenses	Ordonnateur	
C1.3	Équilibre budgétaire - recettes	Ordonnateur	
C2.1	Situation des autorisations de programme	Ordonnateur	
C2.2	Situation des autorisations d'engagement	Ordonnateur	
C3.1	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par nature	Ordonnateur	
C3.2	Impact du budget pour la transition écologique – répartition par fonction	Ordonnateur	
<i>D. Autres éléments d'information</i>			
D1	Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	Ordonnateur	
D2	Gestion des fonds européens	Ordonnateur	
D3	Actions de formation des élus	Ordonnateur	
D4	État relatif aux ressources et dépenses de la formation professionnelle des jeunes	Ordonnateur	
D5	Identification des flux croisés	Ordonnateur	
D6.1	États de la répartition de la TEOM – investissement	Ordonnateur	
D6.2	États de la répartition de la TEOM – fonctionnement	Ordonnateur	
D7.1	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement	Ordonnateur	
D7.2	États des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement	Ordonnateur	
D8.1	Suivi des opérations au titre du NPNRU – État de synthèse	Ordonnateur	
D8.2	Suivi des opérations au titre du NPNRU – Détail	Ordonnateur	
V. Arrêté et signatures			
A	Arrêté et signatures	Ordonnateur / Comptable	73



I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	9 051

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	9 067 731,00

Ratios de niveau		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 203,51
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 315,67
3	Dépenses d'équipement brut / population	714,20
4	Encours de dette / population (2)(3)	990,75
5	DGF / population	115,68
Ratios de structure et d'analyse financière		Valeurs
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	58,61 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	96,31 %
8	Taux d'épargne brute (Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement) (2) (4)	0 %
9	Taux d'épargne nette (Epargne brute – remboursement annuel de la dette en capital) / recettes réelles de fonctionnement)	0 %
10	Ratio d'endettement (Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) (2) (3) (4)	75,30 %
11	Capacité de désendettement (encours de dette / épargne brute) (2) (3) (4)	0

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 31 décembre N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts.

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER – VUE D'ENSEMBLE	B1

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	3 623 855,46	11 450 150,00	15 074 005,46
	Recettes réalisées (1)	B	2 897 055,69	12 088 523,00	14 985 578,69
	Restes à réaliser	C	439 714,69	0,00	439 714,69
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	8 801 196,69	11 450 150,00	20 251 346,69
	Dépenses réalisées (1)	E	7 363 337,93	11 537 868,19	18 901 206,12
	Restes à réaliser	F	88 518,45	0,00	88 518,45
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B – E	-4 466 282,24	550 654,81	-3 915 627,43
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	5 177 341,23	0,00	5 177 341,23
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	711 058,99	550 654,81	1 261 713,80
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	351 196,24	0,00	351 196,24
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	1 062 255,23	550 654,81	1 612 910,04

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés	B2

	Résultat à la clôture de l'exercice précédent : exercice N-1	Part affectée à l'investissement : exercice N	Résultat de l'exercice N	Transfert ou intégration de résultat par opération d'ordre non budgétaire	Résultat de clôture de l'exercice N
I - Budget principal					
Investissement	5 177 341,23		-4 466 282,24		711 058,99
Fonctionnement	1 130 318,12	1 130 318,12	550 654,81		550 654,81
TOTAL I	6 307 659,35	1 130 318,12	-3 915 627,43		1 261 713,80
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	6 307 659,35	1 130 318,12	-3 915 627,43		1 261 713,80

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ORGANISMES DE GROUPEMENT AUXQUELS ADHÈRE LA COLLÉCTIVITE	B3.1

Désignation des organismes	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS CRÉÉS	B3.2

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISÉS DANS UN BUDGET ANNEXE	B3.3

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR DEPENSES	C1

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 88 518,45
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	88 518,45
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GENERALES ET SYNTHÉTIQUES	I
EXECUTION DU BUDGET – RAR RECETTES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 439 714,69
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	439 714,69
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. Ces restes à réaliser seront repris au BP ou au BS N+1.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Bilan synthétique (en milliers d'euros)	D

ACTIF NET (1)	Total	FONDS PROPRES ET PASSIF	Total
ACTIF IMMOBILISÉ		FONDS PROPRES	
Immobilisations incorporelles (nettes)		Apports et subventions d'investissement	30 476,24
Subventions d'investissement versées	32,44	Neutralisations et régularisations	2 953,07
Autres immobilisations incorporelles	74,44	Réserves	19 396,12
Immobilisations corporelles (nettes)		Report à nouveau	
Terrains	4 626,46	Résultat de l'exercice	550,65
Constructions	26 982,44	Droits du concédant, de l'affermant, de l'affectant et du remettant	
Réseaux et installations de voirie	17 886,25	TOTAL FONDS PROPRES (I)	53 376,08
Réseaux divers	672,83	PASSIF	
Installations techniques, agencements et matériel	64,88	TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)	4,50
Immobilisations mises en concessions ou affermées		DETTES FINANCIÈRES	
Autres	790,86	Emprunts obligataires	
Immobilisations corporelles en cours	8 007,03	Emprunts souscrits auprès des établissements de crédit	8 505,80
Droits de retour relatifs aux biens mis à disposition ou affectés	1 236,50	Dettes financières et autres emprunts	0,52
Immobilisations financières (nettes)	171,17	TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)	8 506,32
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)	60 545,29	DETTES NON FINANCIÈRES	
ACTIF CIRCULANT		Dettes fournisseurs et comptes rattachés	471,42
Stocks		Autres dettes non financières	4,84
Créances	240,08	Produits constatés d'avance	
Charges constatées d'avance		TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)	476,27
Trésorerie	1 559,89	TOTAL TRÉSORERIE (4)	
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	1 799,97	TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)	8 987,09
Comptes de régularisation (III)	18,01	Comptes de régularisation (III)	0,10
Écarts de conversion actif (IV)		Écarts de conversion passif (IV)	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	62 363,27	TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)	62 363,27

[1] Déduction faite des amortissements et des dépréciations

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT		
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)		
Dotations de l'état	1 062,01	1 139,07
Participations	958,72	1 017,16
Compensations, autres attributions et autres participations	102,14	94,98
Dons et legs		
Impôts et taxes	8 108,38	7 902,90
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE		
Ventes de biens ou prestations de services	811,11	632,79
Produits des cessions d'actifs	419,01	3 092,53
Autres produits de gestion	246,49	222,20
Production stockée et immobilisée	9,88	
AUTRES PRODUITS		
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges	169,69	
Reprises du financement rattaché à un actif	1,00	1,00
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions		
Neutralisation des moins-values de cession		7,74
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT(I)	11 888,44	14 110,36
CHARGES DE FONCTIONNEMENT		
Achats et charges externes	2 203,00	2 182,97
Charges de personnel	6 147,81	6 429,13
Indemnités des élus (et membres du CESR)	143,01	141,32
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)	133,23	144,36
Impôts et taxes	166,06	177,37
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions	230,57	281,92
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés	165,53	3 043,89
Neutralisation des dépréciations et provisions		
Neutralisation des plus-values de cession	253,48	56,38
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)	9 442,69	12 457

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
Compte de résultat synthétique (en milliers d'euros)	E

POSTES	Exercice N	Exercice N-1
CHARGES D'INTERVENTION		
Dispositifs d'intervention pour compte propre	1 583,06	787,93
Autres charges	18,16	13,60
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)	1 601,22	801,53
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)	844,52	851,48
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)	1,29	1,18
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)	295,15	241,01
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)	-293,87	-239,84
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)	550,65	611,64

I – INFORMATIONS GÉNÉRALES ET SYNTHÉTIQUES	I
TAUX DES CONTRIBUTIONS ET PRODUITS AFFERENTS EN N	F

Libellés	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (% , unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit N	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources				
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules		0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)		0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)		0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)		0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources				
Taxe d'aménagement		0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement		0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité		0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne		0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources				
TFPB		0,00	0,00	0,00
TFPNB		0,00	0,00	0,00
CFE		0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires		0,00	0,00	0,00
TOTAL			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	A

I – L'assemblée délibérante a voté le budget :

- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
- au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
- sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
- sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement, et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 5217-10-6 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5%
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires Délibération n° 2023-04-017 du 13/04/2023 (4).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(3) Au maximum dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;

- budgétaire par délibération N°... du ...

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (mandats émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 090,00	1 172,83	10,58	0,00
204	Subventions d'équipement versées (6)	23 000,00	20 900,00	90,87	0,00
21	Immobilisations corporelles	2 200 248,45	1 369 439,66	62,24	88 518,45
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	5 555 358,24	5 072 730,70	91,31	0,00
	Total des opérations d'équipement (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		7 789 696,69	6 464 243,19	82,98	88 518,45
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	586 000,00	585 541,78	99,92	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		586 000,00	585 541,78	99,92	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		8 375 696,69	7 049 784,97	84,17	88 518,45
040	Opérations ordre transf. entre sections (4)	180 500,00	180 381,33	99,93	0,00
041	Opérations patrimoniales (5)	245 000,00	133 171,63	54,36	0,00
Total des dépenses d'ordre en investissement		425 500,00	313 552,96	73,69	0,00
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		8 801 196,69	7 363 337,93	83,66	88 518,45
001 Solde d'exécution négatif reporté		0,00			
Total des dépenses de la section d'investissement		8 801 196,69	7 363 337,93		88 518,45

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Voir l'état II-C1.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) DI 040 = RF 042

(5) DI 041 = RI 041

(6) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324.

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations (titres émis) (b)	Taux de réalisation (b/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	941 559,00	436 731,92	46,38	439 714,69
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées(8)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 774 788,12	1 682 269,25	94,79	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	419 000,00			
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		3 135 347,12	2 119 001,17	67,58	439 714,69
021	Virement de la section de fonctionnement (3)	16 883,54			
040	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	226 624,80	644 882,89	284,56	0,00
041	Opérations patrimoniales (7)	245 000,00	133 171,63	54,36	0,00
Total des recettes d'ordre en investissement		488 508,34	778 054,52	159,27	0,00
Total des recettes d'investissement de l'exercice		3 623 855,46	2 897 055,69	79,94	439 714,69
001 Solde d'exécution positif reporté		5 177 341,23			
Total des recettes de la section d'investissement		8 801 196,69	2 897 055,69		439 714,69

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres (opérations sans réalisation).

(4) DI 040 = RF 042

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(7) DI 041 = RI 041

(8) Le chapitre 204 est un chapitre globalisé qui inclut le 204 et le 2324

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2.1

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalisations Mandats émis	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31/12 (1)
011	Charges à caractère général (3)	2 295 172,52	2 087 331,55	105 584,02	2 192 915,57	95,54	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 559 506,88	6 378 649,57	0,00	6 378 649,57	97,24	0,00
014	Atténuations de produits	165 000,00	144 104,52	0,00	144 104,52	87,34	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 821 378,04	1 819 413,00	550,00	1 819 963,00	99,92	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		10 841 057,44	10 429 498,64	106 134,02	10 535 632,66	97,18	0,00
66	Charges financières	299 384,22	237 753,47	57 399,53	295 153,00	98,59	0,00
67	Charges spécifiques	60 400,00	57 503,50	0,00	57 503,50	95,20	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires)	5 800,00	4 696,14	0,00	4 696,14	80,97	0,00
Total des dépenses réelles et mixtes		11 206 641,66	10 729 451,75	163 533,55	10 892 985,30	97,20	0,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	16 883,54					
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (2)</i>	226 624,80	644 882,89	0,00	644 882,89	284,56	0,00
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement (3)		243 508,34	644 882,89	0,00	644 882,89	264,83	0,00
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		11 450 150,00	11 374 334,64	163 533,55	11 537 868,19	100,77	0,00
002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des dépenses de la section de fonctionnement		11 450 150,00	11 374 334,64	163 533,55	11 537 868,19		0,00

(1) Dépenses engagées non mandatées.

(2) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) DF 042 = RI 040 ; DF 043 = RF 043



II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
RECETTES DE FONCTIONNEMENT – VUE D’ENSEMBLE	A2.2

Chapitre	Intitulé	Prévisions (a) (BP + DM + RAR N-1)	Réalizations Titres émis (b)	Rattachements (c)	Total réalisations (d = b+c)	Taux de réalisation (d/a)	Restes à réaliser au 31 /12 (1)
013	Atténuations de charges	55 000,00	54 695,90	0,00	54 695,90	99,45	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	671 800,00	747 765,44	63 344,42	811 109,86	120,74	0,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 431 100,00	1 316 305,00	0,00	1 316 305,00	91,98	0,00
731	Fiscalité locale	6 926 450,00	6 935 921,50	262,00	6 936 183,50	100,14	0,00
74	Dotations et participations	1 996 910,00	2 114 069,89	8 805,00	2 122 874,89	106,31	0,00
75	Autres produits de gestion courante	188 390,00	246 143,53	0,00	246 143,53	130,66	0,00
Total des recettes de gestion des services		11 269 650,00	11 414 901,26	72 411,42	11 487 312,68	101,93	0,00
76	Produits financiers	0,00	1 286,60	0,00	1 286,60	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	419 351,11	0,00	419 351,11	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires)	0,00	191,28	0,00	191,28	0,00	0,00
Total des recettes réelles et mixtes		11 269 650,00	11 835 730,25	72 411,42	11 908 141,67	105,67	0,00
042	<i>Opérations ordre transf. entre sections (2)</i>	<i>180 500,00</i>	<i>180 381,33</i>	<i>0,00</i>	<i>180 381,33</i>	<i>99,93</i>	<i>0,00</i>
043	<i>Opérations ordre intérieur de la section</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Total des recettes d'ordre (3)		180 500,00	180 381,33	0,00	180 381,33	99,93	0,00
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		11 450 150,00	12 016 111,58	72 411,42	12 088 523,00	105,58	0,00
002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		0,00					
Total des recettes de la section de fonctionnement		11 450 150,00	12 016 111,58	72 411,42	12 088 523,00		0,00

(1) Recettes justifiées non titrées.

(2) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(3) RF 042 = DI 040

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
2031	Frais d'études		1 172,83		1 172,83	
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	11 090,00	1 172,83		1 172,83	9 917,17
20421	Biens mobiliers, matériel et études		20 900,00		20 900,00	
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées	23 000,00	20 900,00		20 900,00	2 100,00
2111	Terrains nus		557 047,55		557 047,55	
21311	Bâtiments administratifs		5 890,80		5 890,80	
21312	Bâtiments scolaires		19 666,22		19 666,22	
21318	Autres bâtiments publics		271 855,67		271 855,67	
21351	Bâtiments publics		2 500,00		2 500,00	
2151	Réseaux de voirie		134 382,78		134 382,78	
2152	Installations de voirie		4 242,48		4 242,48	
21534	Réseaux d'électrification		263 302,38		263 302,38	
21538	Autres réseaux		26 443,14		26 443,14	
2158	Autres installations, matériel et outillage techniques		17 914,76		17 914,76	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers		7 989,86		7 989,86	
2188	Autres		58 204,02		58 204,02	
total chapitre 21	Immobilisations corporelles	2 200 248,45	1 369 439,66		1 369 439,66	830 808,79
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
2313	Constructions		4 696 778,16	11 485,50	4 685 292,66	
2315	Installations, matériel et outillage techniques		387 438,04		387 438,04	
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 555 358,24	5 084 216,20	11 485,50	5 072 730,70	482 627,54
Total des dépenses d'équipement		7 789 696,69	6 475 728,69	11 485,50	6 464 243,19	1 325 453,50
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves					
total chapitre 13	Subventions d'investissement					
1641	Emprunts en euros		585 541,78		585 541,78	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses d'investissement - Vue détaillée	B1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	586 000,00	585 541,78		585 541,78	458,22
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
Total des dépenses financières		586 000,00	585 541,78		585 541,78	458,22
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des dépenses réelles d'investissement		8 375 696,69	7 061 270,47	11 485,50	7 049 784,97	1 325 911,72
13911	État et établissements nationaux		1 000,00		1 000,00	
15112	Provisions pour litiges et contentieux (budgétaires)		15 000,00		15 000,00	
15182	Autres provisions pour risques (budgétaires)		4 500,00		4 500,00	
1582	Autres provisions pour charges (budgétaires)		150 000,00		150 000,00	
21312	Bâtiments scolaires		679,14		679,14	
21318	Autres bâtiments publics		9 202,19		9 202,19	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	180 500,00	180 381,33		180 381,33	118,67
2313	Constructions		133 171,63		133 171,63	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	245 000,00	133 171,63		133 171,63	111 828,37
Total des dépenses d'ordre en investissement		425 500,00	313 552,96		313 552,96	111 947,04
Total des dépenses d'investissement de l'exercice		8 801 196,69	7 374 823,43	11 485,50	7 363 337,93	1 437 858,76
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté						
Total des dépenses de la section d'investissement		8 801 196,69	7 374 823,43	11 485,50	7 363 337,93	1 437 858

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
total chapitre 018	RSA					
13151	GFP de rattachement		70 708,89	70 708,89		
1321	État et établissements nationaux		14 750,00		14 750,00	
1322	Régions		298 873,03		298 873,03	
1323	Départements		52 400,00		52 400,00	
13251	GFP de rattachement		70 708,89		70 708,89	
total chapitre 13	Subventions d'investissement	941 559,00	507 440,81	70 708,89	436 731,92	504 827,08
total chapitre 16	Emprunts et dettes assimilées					
total chapitre 20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)					
2041482	Bâtiments et installations		52 400,00	52 400,00		
total chapitre 204	Subventions d'équipement versées		52 400,00	52 400,00		
total chapitre 21	Immobilisations corporelles					
total chapitre 22	Immobilisations reçues en affectation					
total chapitre 23	Immobilisations en cours (sauf 2324)					
10222	F.C.T.V.A.		512 701,02	15 037,58	497 663,44	
10226	Taxe d'aménagement		54 287,69		54 287,69	
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		1 130 318,12		1 130 318,12	
total chapitre 10	Dotations, fonds divers et réserves	1 774 788,12	1 697 306,83	15 037,58	1 682 269,25	92 518,87
total chapitre 18	Compte de liaison : affectation (budgets annexes - régies non personnalisées)					
total chapitre 26	Participations et créances rattachées à des participations					
total chapitre 27	Autres immobilisations financières					
total chapitre 024	Produits des cessions d'immobilisations	-7,71				
total	Chapitres d'opérations pour compte de tiers					
Total des recettes réelles d'investissement		2 716 339,41	2 257 147,64	138 146,47	2 119 001,17	597 338,24
total chapitre 021	Virement de la section de fonctionnement	16 883,54				

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immobilisations		253 478,56		253 478,56	
261	Titres de participation		165 529,15		165 529,15	
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifications et de révisions des documents d'urbanisme		3 006,00		3 006,00	
28031	Frais d'études		6 827,70		6 827,70	
280421	Biens mobiliers, matériel et études		3 300,00		3 300,00	
280422	Bâtiments et installations		2 058,00		2 058,00	
2805	Concessions, brevets, licences, droits et valeurs similaires		5 760,28		5 760,28	
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		3 154,86		3 154,86	
281351	Bâtiments publics		16 889,00		16 889,00	
28138	Autres constructions		830,00		830,00	
28151	Réseaux de voirie		640,00		640,00	
281538	Autres réseaux		6 112,06		6 112,06	
281568	Autre matériel et outillage d'incendie et de défense civile		7 546,00		7 546,00	
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		3 688,00		3 688,00	
28158	Autres installations, matériel et outillage techniques		4 612,67		4 612,67	
28181	Installations générales, agencements et aménagements divers		993,00		993,00	
281828	Autres matériels de transport		36 240,00		36 240,00	
281838	Autre matériel informatique		8 223,68		8 223,68	
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		4 520,00		4 520,00	
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		37 283,48		37 283,48	
28185	Matériel de téléphonie		89,00		89,00	
28188	Autres		55 201,45		55 201,45	
4818	Charges à étaler		18 900,00		18 900,00	
total chapitre 040	Opérations d'ordre de transferts entre sections	645 632,51	644 882,89		644 882,89	749

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes d'investissement - Vue détaillée	B2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
2031	Frais d'études		4 800,00		4 800,00	
238	Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles		128 371,63		128 371,63	
total chapitre 041	Opérations patrimoniales	245 000,00	133 171,63		133 171,63	111 828,37
Total des recettes d'ordre en investissement		907 516,05	778 054,52		778 054,52	129 461,53
Total des recettes d'investissement de l'exercice		3 623 855,46	3 035 202,16	138 146,47	2 897 055,69	726 799,77
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		5 177 341,23				
Total des recettes de la section d'investissement		8 801 196,69	3 035 202,16	138 146,47	2 897 055,69	5 904 141,00

II – EXECUTION BUDGETAIRE	II
OPERATIONS D'EQUIPEMENT – DETAIL DES CHAPITRES ET ARTICLES	C1

Cet état ne contient pas d'information.

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
60611	Eau et assainissement		54 609,02		54 609,02	
60612	Énergie - Électricité		418 796,60		418 796,60	
60622	Carburants		35 260,79		35 260,79	
60623	Alimentation		267 851,63	140,22	267 711,41	
60624	Produits de traitement		11 262,14		11 262,14	
60631	Fournitures d'entretien		26 092,70		26 092,70	
60632	Fournitures de petit équipement		47 624,48		47 624,48	
60633	Fournitures de voirie		17 203,37		17 203,37	
60636	Habillement et Vêtements de travail		16 962,86		16 962,86	
6064	Fournitures administratives		4 792,70		4 792,70	
6067	Fournitures scolaires		36 120,78		36 120,78	
6068	Autres matières et fournitures.		32 096,98		32 096,98	
611	Contrats de prestations de services		115 584,42	1 468,80	114 115,62	
61351	Matériel roulant		28 328,09	122,40	28 205,69	
61358	Autres		62 320,99		62 320,99	
61521	Terrains		21 797,70		21 797,70	
615221	Bâtiments publics		70 408,65		70 408,65	
615231	Voiries		69 094,10		69 094,10	
615232	Réseaux		73 417,97		73 417,97	
61551	Matériel roulant		31 056,74		31 056,74	
61558	Autres biens mobiliers		9 481,91		9 481,91	
6156	Maintenance		74 909,02		74 909,02	
6161	Multirisques		151 258,85		151 258,85	
6162	Assurance obligatoire dommage-construction		31 570,99		31 570,99	
617	Études et recherches		5 900,00		5 900,00	
6182	Documentation générale et technique		8 080,11		8 080,11	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6184	Versements à des organismes de formation		41 739,33		41 739,33	
6188	Autres frais divers		78 937,94		78 937,94	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux		1 958,74		1 958,74	
62268	Autres honoraires, conseils...		88 095,63		88 095,63	
6227	Frais d'actes et de contentieux		12 522,80		12 522,80	
6228	Divers		16 276,71		16 276,71	
6231	Annonces et insertions		5 596,77		5 596,77	
6232	Fêtes et cérémonies		32 078,91		32 078,91	
6234	Réceptions		65 454,95		65 454,95	
6236	Catalogues et imprimés		23 239,69		23 239,69	
6247	Transports collectifs du personnel		15 662,13		15 662,13	
6251	Voyages, déplacements et missions		7 728,21		7 728,21	
6261	Frais d'affranchissement		10 029,01		10 029,01	
6262	Frais de télécommunications		37 245,90		37 245,90	
627	Services bancaires et assimilés.		2 422,45	34,47	2 387,98	
6281	Concours divers (cotisations...)		6 308,24		6 308,24	
6282	Frais de gardiennage		2 760,10		2 760,10	
6283	Frais de nettoyage des locaux		2 000,00		2 000,00	
62875	Aux communes membres du GFP		348,81		348,81	
62876	Au GFP de rattachement		17 945,40	17 945,40		
62878	A des tiers		3 376,50		3 376,50	
6288	Autres		12 771,05		12 771,05	
63512	Taxes foncières		6 244,00		6 244,00	
total chapitre 011	Charges à caractère général	2 295 172,52	2 212 626,86	19 711,29	2 192 915,57	102 256,95
6218	Autre personnel extérieur		16 324,13		16 324,13	
6331	Versement mobilité		71 417,02		71 417,02	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.		17 214,23		17 214,23	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de gestion de la fonction publique territoriale		60 860,89		60 860,89	
6338	Autres impôts, taxes et versements assimilés sur rémunérations		10 327,48		10 327,48	
64111	Rémunération principale		3 102 450,67		3 102 450,67	
64112	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		33 597,16		33 597,16	
64113	NBI		25 649,24		25 649,24	
64118	Autres indemnités.		716 490,86		716 490,86	
64131	Rémunérations		384 811,32		384 811,32	
64132	Supplément familial de traitement et indemnité de résidence		719,10		719,10	
64138	Primes et autres indemnités		31 800,47		31 800,47	
6414	Personnel rémunéré à la vacation		1 442,40		1 442,40	
64168	Autres emplois aidés		661,34	661,34		
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.		588 247,29		588 247,29	
6453	Cotisations aux caisses de retraite		1 146 464,32		1 146 464,32	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C		16 786,15		16 786,15	
6456	Versement au F.N.C du supplément familial		11 494,00		11 494,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux.		58 086,06		58 086,06	
64731	Versées directement		19 418,99		19 418,99	
6475	Médecine du travail, pharmacie		14 722,91		14 722,91	
6478	Autres charges sociales diverses		50 324,88		50 324,88	
total chapitre 012	Charges de personnel et frais assimilés	6 559 506,88	6 379 310,91	661,34	6 378 649,57	180 857,31
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les logements vacants		5 588,00		5 588,00	
739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de la loi SRU		89 942,52		89 942,52	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
7392221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		48 574,00		48 574,00	
total chapitre 014	Atténuations de produits	165 000,00	144 104,52		144 104,52	20 895,48
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
651128	Autres		711 722,40	92 623,24	619 099,16	
65311	Indemnités de fonction		113 948,14		113 948,14	
65312	Frais de mission et de déplacement		1 551,46		1 551,46	
65313	Cotisations de retraite		11 496,48		11 496,48	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part patronale		16 017,82		16 017,82	
6541	Créances admises en non-valeur		5 025,91		5 025,91	
6542	Créances éteintes		132,30		132,30	
6553	Service d'incendie		352 401,00		352 401,00	
65568	Autres contributions		9 991,93		9 991,93	
6558	Autres contributions obligatoires		6 900,00		6 900,00	
6568	Autres participations		1 270,00		1 270,00	
657351	GFP de rattachement		17 945,40		17 945,40	
657363	CCAS/CIAS		406 660,64		406 660,64	
65748	Autres personnes de droit privé		186 955,00		186 955,00	
65811	Droits d'utilisation - informatique en nuage		26 399,37		26 399,37	
65818	Autres		42 507,90		42 507,90	
6583	Pénalités sur marchés		24,34		24,34	
65883	Déficits sur opérations de gestion		2,00		2,00	
65888	Autres		1 634,15		1 634,15	
total chapitre 65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586)	1 821 378,04	1 912 586,24	92 623,24	1 819 963,00	1 415,04
total chapitre 6586	Frais de fonctionnement des groupes d'élus (1)					

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE						II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée						D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses de gestion des services		10 841 057,44	10 648 628,53	112 995,87	10 535 632,66	305 424,78
66111	Intérêts réglés à l'échéance		282 013,57		282 013,57	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE		57 399,53	44 260,10	13 139,43	
total chapitre 66	Charges financières	299 384,22	339 413,10	44 260,10	295 153,00	4 231,22
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		57 503,50		57 503,50	
total chapitre 67	Charges spécifiques	60 400,00	57 503,50		57 503,50	2 896,50
6815	Dotations aux provisions pour risques et charges de fonctionnement		4 500,00		4 500,00	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs circulants		196,14		196,14	
total chapitre 68	Dotations aux provisions	5 800,00	4 696,14		4 696,14	1 103,86
Total des dépenses réelles et mixtes		11 206 641,66	11 050 241,27	157 255,97	10 892 985,30	313 656,36
total chapitre 023	Virement à la section d'investissement	16 883,54				
675	Valeurs comptables des immobilisations cédées		165 529,15		165 529,15	
6761	Différences sur réalisations (positives) transférées en investissement		253 478,56		253 478,56	
6811	Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles		206 975,18		206 975,18	
68128	Dotations aux amortissements des charges exceptionnelles différées		18 900,00		18 900,00	
total chapitre 042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	645 632,51	644 882,89		644 882,89	749,62
total chapitre 043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement					
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		662 516,05	644 882,89		644 882,89	17 633,16
Total des dépenses de fonctionnement de l'exercice		11 869 157,71	11 695 124,16	157 255,97	11 537 868,19	331 289,52
002 Résultat de fonctionnement reporté						

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Dépenses de fonctionnement - Vue détaillée	D1

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalizations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
Total des dépenses de la section de fonctionnement		11 869 157,71	11 695 124,16	157 255,97	11 537 868,19	331 289,52

(1) Collectivités de plus de 100 000 habitants

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel		51 863,61		51 863,61	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité Sociale et de prévoyance.		2 608,29		2 608,29	
6479	Remboursements sur autres charges sociales		224,00		224,00	
total chapitre 013	Atténuations de charges	55 000,00	54 695,90		54 695,90	304,10
total chapitre 016	APA					
total chapitre 017	RSA/Régularisations de RMI					
70311	Concession dans les cimetières (produit net)		8 450,00		8 450,00	
70312	Redevances funéraires		360,00		360,00	
70323	Redevance d'occupation du domaine public		25 299,98		25 299,98	
70388	Autres redevances et recettes diverses		27 842,00		27 842,00	
70632	A caractère de loisirs		14 165,62		14 165,62	
7066	Redevances et droits des services à caractère social		381 775,04		381 775,04	
7067	Redevances et droits des services périscolaires et d'enseignement		260 807,25	158,85	260 648,40	
706888	Autres		15 620,00		15 620,00	
70841	à la collectivité de rattachement		61 113,00		61 113,00	
70873	par le CCAS/CIAS		15 835,82		15 835,82	
total chapitre 70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	671 800,00	811 268,71	158,85	811 109,86	-139 309,86
73211	Attribution de compensation		1 258 606,00		1 258 606,00	
732221	Fonds de péréquation des ressources communales et intercommunales		57 699,00		57 699,00	
total chapitre 73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 431 100,00	1 316 305,00		1 316 305,00	114 795,00
73111	Impôts directs locaux		6 507 420,00		6 507 420,00	
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux		626,00		626,00	
73118	Autres contributions directes		4 009,00		4 009,00	
73123	Taxe communale additionnelle aux droits de mutation ou à la taxe de publicité foncière		382 419,00		382 419,00	

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
73154	Droits de place		9 246,00		9 246,00	
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure		32 463,50		32 463,50	
total chapitre 731	Fiscalité locale	6 926 450,00	6 936 183,50		6 936 183,50	-9 733,50
74111	Dotation forfaitaire des communes		627 392,00		627 392,00	
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des communes		182 249,00		182 249,00	
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des communes		197,00		197,00	
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP) des communes		237 137,00		237 137,00	
744	FCTVA		15 037,58		15 037,58	
74718	Autres		83 733,00		83 733,00	
7473	Départements		27 180,00	13 590,00	13 590,00	
74748	Autres communes		7 000,00		7 000,00	
747888	Autres		854 400,31		854 400,31	
74833	État - Compensation au titre des exonérations de taxes foncières		61 216,00		61 216,00	
748388	Autres		15 169,00		15 169,00	
7485	Dotation pour les titres sécurisés		25 754,00		25 754,00	
total chapitre 74	Dotations et participations	1 996 910,00	2 136 464,89	13 590,00	2 122 874,89	-125 964,89
752	Revenus des immeubles		181 114,40		181 114,40	
75883	Excédents sur opérations de gestion		0,05		0,05	
75888	Autres		65 834,59	805,51	65 029,08	
total chapitre 75	Autres produits de gestion courante	188 390,00	246 949,04	805,51	246 143,53	-57 753,53
Total des recettes de gestion des services		11 269 650,00	11 501 867,04	14 554,36	11 487 312,68	-217 662,68
761	Produits de participations		1 278,90		1 278,90	
7688	Autres		7,70		7,70	
total chapitre 76	Produits financiers		1 286,60		1 286,60	-1 286,60

II - EXÉCUTION BUDGÉTAIRE	II
Recettes de fonctionnement - Vue détaillée	D2

Chapitre / Article	Intitulé	Prévisions (a)	Émissions (b)	Annulations (c)	Réalisations nettes (d=b-c)	Solde prévisions / réalisations (a-d)
773	Mandats annulés (sur exercices antérieurs) ou atteints par la déchéance quadriennale		343,40		343,40	
775	Produits des cessions d'immobilisations		419 007,71		419 007,71	
total chapitre 77	Produits spécifiques	419 007,71	419 351,11		419 351,11	-343,40
7817	Reprises sur dépréciations des actifs circulants.		191,28		191,28	
total chapitre 78	Reprises sur provisions		191,28		191,28	-191,28
Total des recettes réelles et mixtes		11 688 657,71	11 922 696,03	14 554,36	11 908 141,67	-219 483,96
722	<i>Immobilisations corporelles</i>		9 881,33		9 881,33	
777	<i>Recettes et quote-part des subventions d'investissement transférées au compte de résultat</i>		1 000,00		1 000,00	
7815	<i>Reprises sur provisions pour risques et charges de fonctionnement courant</i>		169 500,00		169 500,00	
total chapitre 042	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	180 500,00	180 381,33		180 381,33	118,67
total chapitre 043	<i>Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement</i>					
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		180 500,00	180 381,33		180 381,33	118,67
Total des recettes de fonctionnement de l'exercice		11 869 157,71	12 103 077,36	14 554,36	12 088 523,00	-219 365,29
002 Résultat de fonctionnement reporté						
Total des recettes de la section de fonctionnement		11 869 157,71	12 103 077,36	14 554,36	12 088 523,00	-219 365,29

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
ACTIF IMMOBILISÉ					
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					
Subventions d'investissement versées		37 793,00	5 358,00	32 435,00	16 893,00
Autres immobilisations incorporelles		668 652,36	594 215,30	74 437,06	78 334,21
Immobilisations incorporelles en cours					
IMMOBILISATIONS CORPORELLES					
Terrains		4 652 415,02	25 957,78	4 626 457,24	4 072 564,55
Constructions		27 037 414,71	54 975,78	26 982 438,93	26 690 363,91
Réseaux et installations de voirie		17 888 937,74	2 691,36	17 886 246,38	17 748 261,12
Réseaux divers		718 987,97	46 154,49	672 833,48	389 200,02
Installations techniques, agencements et matériel		212 579,68	147 701,91	64 877,77	62 809,68
Immobilisations mises en concessions ou affermées					
Autres		5 238 427,53	4 447 564,93	790 862,60	867 219,33
Immobilisations corporelles en cours		8 007 025,26		8 007 025,26	2 929 494,56
DROITS DE RETOUR RELATIFS AUX BIENS MIS A DISPOSITION OU AFFECTÉS		1 236 498,37		1 236 498,37	1 236 498,37
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES		171 174,76		171 174,76	336 703,91
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ (I)		65 869 906,40	5 324 619,55	60 545 286,85	54 428 342,66
ACTIF CIRCULANT					
STOCKS					
CRÉANCES					
Créances sur des entités publiques, des organismes internationaux et la Commission européenne		85 753,82		85 753,82	113 091,08
Créances sur les redevables et comptes rattachés		108 140,45	673,31	107 467,14	48 843,76
Avances et acomptes versés par la collectivité					
Créances correspondant à des opérations pour compte de tiers					
Créances sur budgets annexes					
Créances sur les autres débiteurs		47 456,80	595,68	46 861,12	13 282,17
CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE					

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

ACTIF	Note	Exercice N			Exercice N-1
		BRUT	amortissements, dépréciations	NET	NET
TOTAL ACTIF CIRCULANT (HORS TRÉSORERIE) (II)		241 351,07	1 268,99	240 082,08	175 217,01
TRÉSORERIE					
VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT					
DISPONIBILITÉS		1 559 891,78		1 559 891,78	7 107 576,44
AUTRES					
TOTAL TRÉSORERIE (III)		1 559 891,78		1 559 891,78	7 107 576,44
COMPTES DE REGULARISATION (dont primes de remboursement des obligations) (IV)		18 005,00		18 005,00	40 886,76
ÉCARTS DE CONVERSION ACTIF (V)					
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV + V)		67 689 154,25	5 325 888,54	62 363 265,71	61 752 022,87

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
FONDS PROPRES			
APPORTS NON RATTACHÉS A UN ACTIF DÉTERMINÉ			
Dotations		3 671 022,34	3 671 022,34
Fonds globalisés		15 192 360,88	14 640 409,75
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT			
Rattachées à un actif amortissable		8 000,00	9 000,00
Rattachées à un actif non amortissable		11 604 855,32	11 168 123,40
NEUTRALISATIONS ET RÉGULARISATIONS		2 953 070,61	2 699 592,05
RÉSERVES		19 396 116,50	18 250 474,38
REPORT A NOUVEAU			518 675,87
RÉSULTAT DE L'EXERCICE		550 654,81	611 642,25
DROITS DU CONCÉDANT ET DE L'AFFERMANT			
DROITS DE L'AFFECTANT ET DU REMETTANT			
TOTAL FONDS PROPRES (I)		53 376 080,46	51 568 940,04
PASSIF			
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES			
PROVISIONS POUR RISQUES		4 500,00	19 500,00
PROVISIONS POUR CHARGES			150 000,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (1)		4 500,00	169 500,00
DETTES FINANCIÈRES			
EMPRUNTS OBLIGATAIRES			
EMPRUNTS SOUSCRITS AUPRÈS DES ÉTABLISSEMENTS DE CRÉDIT		8 505 799,72	9 078 202,07
DETTES FINANCIÈRES ET AUTRES EMPRUNTS		520,00	520,00
TOTAL DETTES FINANCIÈRES (2)		8 506 319,72	9 078 722,07
DETTES NON FINANCIÈRES			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		471 422,05	930 550,35
Dettes fiscales et sociales		725,34	361,64
Avances et acomptes reçus			
Dettes correspondant à des opérations pour compte de tiers			

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Bilan (en euros)	A

FONDS PROPRES ET PASSIF	Note	Exercice N	Exercice N-1
Fonds gérés par la collectivité			
Dettes sur budgets annexes			
Autres dettes non financières		4 118,14	3 948,77
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE			
TOTAL DETTES NON FINANCIÈRES (3)		476 265,53	934 860,76
TRÉSORERIE			
AUTRES ÉLÉMENTS DE TRÉSORERIE PASSIVE			
TOTAL TRÉSORERIE (4)			
TOTAL PASSIF (II) = (1+2+3+4)		8 987 085,25	10 183 082,83
COMPTES DE RÉGULARISATION (III)		100,00	
ÉCARTS DE CONVERSION PASSIF (IV)			
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV)		62 363 265,71	61 752 022,87

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
PRODUITS DE FONCTIONNEMENT				
PRODUITS SANS CONTREPARTIE DIRECTE (ou subventions et produits assimilés)				
Dotations de l'état		1 062 012,58	1 139 065,48	-77 052,90
Participations		958 723,31	1 017 163,19	-58 439,88
Compensations, autres attributions et autres participations		102 139,00	94 976,00	7 163,00
Dons et legs				
Impôts et taxes		8 108 383,98	7 902 902,08	205 481,90
PRODUITS AVEC CONTREPARTIE DIRECTE				
Ventes de biens ou prestations de services		811 109,86	632 785,40	178 324,46
Produits des cessions d'actifs		419 007,71	3 092 530,00	-2 673 522,29
Autres produits de gestion		246 486,93	222 196,36	24 290,57
Production stockée et immobilisée		9 881,33		9 881,33
AUTRES PRODUITS				
Reprises sur amortissement, dépréciations, provisions et transferts de charges		169 691,28		169 691,28
Reprises du financement rattaché à un actif		1 000,00	1 000,00	
Neutralisation des amortissements, dépréciations et provisions				
Neutralisation des moins-values de cession			7 739,25	-7 739,25
TOTAL PRODUITS DE FONCTIONNEMENT (I)		11 888 435,98	14 110 357,76	-2 221 921,78
CHARGES DE FONCTIONNEMENT				
Achats et charges externes		2 202 995,70	2 182 970,12	20 025,58
Charges de personnel		6 147 809,92	6 429 128,61	-281 318,69
<i>Dont salaires, traitements et rémunérations diverses</i>		<i>4 245 097,61</i>	<i>4 546 035,50</i>	<i>-300 937,89</i>
<i>Dont charges sociales</i>		<i>1 902 712,31</i>	<i>1 883 093,11</i>	<i>19 619,20</i>
Indemnités des élus (et membres du CESR)		143 013,90	141 322,44	1 691,46
Autres charges de fonctionnement (dont pertes sur créances irrécouvrables)		133 229,47	144 361,71	-11 132,24
Impôts et taxes		166 063,62	177 369,72	-11 306,10
Dotations aux amortissements, dépréciations, provisions		230 571,32	281 924,79	-51 353,47
Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés		165 529,15	3 043 893,45	-2 878 364,30
Neutralisation des dépréciations et provisions				

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Compte de résultat (en euros)	B

	Note	Exercice N	Exercice N-1	Variation
Neutralisation des plus-values de cession		253 478,56	56 375,80	197 102,76
TOTAL CHARGES DE FONCTIONNEMENT (II)		9 442 691,64	12 457 346,64	-3 014 655,00
CHARGES D'INTERVENTION				
Dispositifs d'intervention pour compte propre		1 583 061,20	787 933,66	795 127,54
<i>Dont ménages</i>		619 099,16	4 474,90	614 624,26
<i>Dont personnes morales de droit privé</i>		186 955,00	192 648,00	-5 693,00
<i>Dont collectivités territoriales</i>				
<i>Dont autres organismes publics</i>		777 007,04	590 810,76	186 196,28
<i>Dont établissements d'enseignement</i>				
Charges résultant de la mise en jeu de la garantie de la collectivité				
Autres charges		18 161,93	13 597,68	4 564,25
TOTAL CHARGES D'INTERVENTION (III)		1 601 223,13	801 531,34	799 691,79
PRODUITS (ou CHARGES) NETS DE L'ACTIVITE (IV = I - II - III)		844 521,21	851 479,78	-6 958,57
PRODUITS FINANCIERS				
Produits des participations et des prêts		1 278,90	1 167,60	111,30
Produits des valeurs mobilières de placement				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres produits financiers		7,70	8,55	-0,85
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions financières et transferts de charges				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS (V)		1 286,60	1 176,15	110,45
CHARGES FINANCIERES				
Charges d'intérêts		295 153,00	241 013,68	54 139,32
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Autres charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions financières				
TOTAL CHARGES FINANCIERES (VI)		295 153,00	241 013,68	54 139,32
PRODUITS (ou CHARGES) FINANCIERS NETS (VII = V - VI)		-293 866,40	-239 837,53	-54 028,87
RESULTAT DE L'EXERCICE (VIII = IV + VII)		550 654,81	611 642,25	-60 987,44

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Annexe	C

L'annexe est une pièce jointe au compte financier unique pour les collectivités ayant recours à la certification des comptes.

Pour les autres collectivités, cet état est SANS OBJET.

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1021	Dotations		3 523 153,18						3 523 153,18		3 523 153,18
10222	F.C.T.V.A.		8 821 669,00			15 037,58	512 701,02	15 037,58	9 334 370,02		9 319 332,44
10226	Taxe d'aménagement		3 081 753,96				54 287,69		3 136 041,65		3 136 041,65
10227	Versement pour sous densité		45 905,91						45 905,91		45 905,91
10228	Autres fonds d'investissement		2 691 080,88						2 691 080,88		2 691 080,88
	Sous Total compte 1022		14 640 409,75			15 037,58	566 988,71	15 037,58	15 207 398,46		15 192 360,88
10251	Dons et legs en capital		147 869,16						147 869,16		147 869,16
	Sous Total compte 1025		147 869,16						147 869,16		147 869,16
	Sous Total compte 102		18 311 432,09			15 037,58	566 988,71	15 037,58	18 878 420,80		18 863 383,22
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés		18 250 474,38	15 324,00	30 648,00		1 130 318,12	15 324,00	19 411 440,50		19 396 116,50
	Sous Total compte 106		18 250 474,38	15 324,00	30 648,00		1 130 318,12	15 324,00	19 411 440,50		19 396 116,50
	Sous Total compte 10		36 561 906,47	15 324,00	30 648,00	15 037,58	1 697 306,83	30 361,58	38 289 861,30		38 259 499,72
110	Report à nouveau (solde créditeur)		518 675,87	1 130 318,12	611 642,25			1 130 318,12	1 130 318,12		
	Sous Total compte 11		518 675,87	1 130 318,12	611 642,25			1 130 318,12	1 130 318,12		
12	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Excédentaire ou		611 642,25	611 642,25				611 642,25	611 642,25		
	Sous Total compte 12		611 642,25	611 642,25				611 642,25	611 642,25		
1311	État et établissements nationaux		10 000,00						10 000,00		10 000,00
13151	GFP de rattachement					70 708,89	70 708,89	70 708,89	70 708,89		
	Sous Total compte 1315					70 708,89	70 708,89	70 708,89	70 708,89		
	Sous Total compte 131		10 000,00			70 708,89	70 708,89	70 708,89	80 708,89		10 000,00
1321	État et établissements nationaux		1 171 290,28				14 750,00		1 186 040,28		1 186 040,28
1322	Régions		1 323 430,86				298 873,03		1 622 303,89		1 622 303,89

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
1323	Départements		5 593 224,16				52 400,00		5 645 624,16		5 645 624,16
13251	GFP de rattachement		710 285,56				70 708,89		780 994,45		780 994,45
	Sous Total compte 1325		710 285,56				70 708,89		780 994,45		780 994,45
1326	Autres établissements publics locaux		5 705,50						5 705,50		5 705,50
1328	Autres		1 056 002,68						1 056 002,68		1 056 002,68
	Sous Total compte 132		9 859 939,04				436 731,92		10 296 670,96		10 296 670,96
13413	Dotation de soutien à l'investissement d		190 064,00						190 064,00		190 064,00
	Sous Total compte 1341		190 064,00						190 064,00		190 064,00
1345	Amendes de radars automatiques et amende		59 500,00						59 500,00		59 500,00
13461	Dotation d'équipement des territoires ru		628 437,61						628 437,61		628 437,61
	Sous Total compte 1346		628 437,61						628 437,61		628 437,61
1348	Autres		292 089,85						292 089,85		292 089,85
	Sous Total compte 134		1 170 091,46						1 170 091,46		1 170 091,46
1383	Départements		138 092,90						138 092,90		138 092,90
	Sous Total compte 138		138 092,90						138 092,90		138 092,90
13911	État et établissements nationaux	1 000,00				1 000,00		2 000,00		2 000,00	
	Sous Total compte 1391	1 000,00				1 000,00		2 000,00		2 000,00	
	Sous Total compte 139	1 000,00				1 000,00		2 000,00		2 000,00	
	Sous Total compte 13	1 000,00	11 178 123,40			71 708,89	507 440,81	72 708,89	11 685 564,21		11 612 855,32
15112	Provisions pour litiges et contentieux (15 000,00			15 000,00		15 000,00	15 000,00		
	Sous Total compte 1511		15 000,00			15 000,00		15 000,00	15 000,00		

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
15181	Autres provisions pour risques (non budg)				4 500,00				4 500,00		4 500,00
15182	Autres provisions pour risques (budgétai)		4 500,00				4 500,00	4 500,00	4 500,00		
	Sous Total compte 1518		4 500,00		4 500,00		4 500,00	4 500,00	9 000,00		4 500,00
	Sous Total compte 151		19 500,00		4 500,00		19 500,00	19 500,00	24 000,00		4 500,00
1582	Autres provisions pour charges (budgétai)		150 000,00				150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Sous Total compte 158		150 000,00				150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Sous Total compte 15		169 500,00		4 500,00		169 500,00	169 500,00	174 000,00		4 500,00
1641	Emprunts en euros		9 033 941,97				585 541,78	585 541,78	9 033 941,97		8 448 400,19
16449	Opérations afférentes à l'option de tira			1 484 240,99	1 484 240,99			1 484 240,99	1 484 240,99		
	Sous Total compte 1644			1 484 240,99	1 484 240,99			1 484 240,99	1 484 240,99		
	Sous Total compte 164		9 033 941,97	1 484 240,99	1 484 240,99		585 541,78	2 069 782,77	10 518 182,96		8 448 400,19
165	Dépôts et cautionnements reçus		520,00						520,00		520,00
166	Refinancement de dette			465 861,52	465 861,52			465 861,52	465 861,52		
16884	Intérêts courus sur emprunts auprès des		44 260,10	44 260,10	57 399,53			44 260,10	101 659,63		57 399,53
	Sous Total compte 1688		44 260,10	44 260,10	57 399,53			44 260,10	101 659,63		57 399,53
	Sous Total compte 168		44 260,10	44 260,10	57 399,53			44 260,10	101 659,63		57 399,53
	Sous Total compte 16		9 078 722,07	1 994 362,61	2 007 502,04		585 541,78	2 579 904,39	11 086 224,11		8 506 319,72
192	Plus ou moins-values sur cessions d'immo		2 704 724,64				253 478,56		2 958 203,20		2 958 203,20
193	Autres neutralisations et régularisation	5 132,59						5 132,59		5 132,59	
	Sous Total compte 19	5 132,59	2 704 724,64				253 478,56	5 132,59	2 958 203,20		2 953 070,61
	Total classe 1	6 132,59	60 823 294,70	3 751 646,98	2 654 292,29	841 788,25	2 458 226,20	4 599 567,82	65 935 813,19	7 132,59	61 343 377,96

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
202	Frais d'études, d'élaboration, de modifi	213 853,35						213 853,35		213 853,35	
2031	Frais d'études	77 836,04			5 689,70	1 172,83	4 800,00	79 008,87	10 489,70	68 519,17	
2033	Frais d'insertion	505,98						505,98		505,98	
	Sous Total compte 203	78 342,02			5 689,70	1 172,83	4 800,00	79 514,85	10 489,70	69 025,15	
2041482	Bâtiments et installations					52 400,00	52 400,00	52 400,00	52 400,00		
	Sous Total compte 204148					52 400,00	52 400,00	52 400,00	52 400,00		
	Sous Total compte 20414					52 400,00	52 400,00	52 400,00	52 400,00		
	Sous Total compte 2041					52 400,00	52 400,00	52 400,00	52 400,00		
20421	Biens mobiliers, matériel et études	6 600,00				20 900,00		27 500,00		27 500,00	
20422	Bâtiments et installations	10 293,00						10 293,00		10 293,00	
	Sous Total compte 2042	16 893,00				20 900,00		37 793,00		37 793,00	
	Sous Total compte 204	16 893,00				73 300,00	52 400,00	90 193,00	52 400,00	37 793,00	
2051	Concessions et droits similaires	385 773,86						385 773,86		385 773,86	
	Sous Total compte 205	385 773,86						385 773,86		385 773,86	
	Sous Total compte 20	694 862,23			5 689,70	74 472,83	57 200,00	769 335,06	62 889,70	706 445,36	
2111	Terrains nus	1 006 739,88				557 047,55		1 563 787,43		1 563 787,43	
2112	Terrains de voirie	386 152,33						386 152,33		386 152,33	
2113	Terrains aménagés autres que voirie	437 700,51						437 700,51		437 700,51	
2115	Terrains bâtis	248 059,69						248 059,69		248 059,69	
2116	Cimetière	88 603,22						88 603,22		88 603,22	
2118	Autres terrains	1 720 112,84						1 720 112,84		1 720 112,84	
	Sous Total compte 211	3 887 368,47				557 047,55		4 444 416,02		4 444 416,02	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	48 511,63						48 511,63		48 511,63	
2128	Autres agencements et aménagements	159 487,37						159 487,37		159 487,37	
	Sous Total compte 212	207 999,00						207 999,00		207 999,00	
21311	Bâtiments administratifs	734 418,59				5 890,80		740 309,39		740 309,39	
21312	Bâtiments scolaires	5 070 264,22				20 345,36		5 090 609,58		5 090 609,58	
21314	Bâtiments culturels et sportifs	6 425 261,79						6 425 261,79		6 425 261,79	
21316	Équipements du cimetière	453 624,17						453 624,17		453 624,17	
21318	Autres bâtiments publics	12 523 596,33				281 057,86		12 804 654,19		12 804 654,19	
	Sous Total compte 2131	25 207 165,10				307 294,02		25 514 459,12		25 514 459,12	
21351	Bâtiments publics	618 508,01				2 500,00		621 008,01		621 008,01	
	Sous Total compte 2135	618 508,01				2 500,00		621 008,01		621 008,01	
2138	Autres constructions	901 947,58						901 947,58		901 947,58	
	Sous Total compte 213	26 727 620,69				309 794,02		27 037 414,71		27 037 414,71	
2151	Réseaux de voirie	17 548 348,00				134 382,78		17 682 730,78		17 682 730,78	
2152	Installations de voirie	201 964,48				4 242,48		206 206,96		206 206,96	
21532	Réseaux d'assainissement	5 208,91						5 208,91		5 208,91	
21533	Réseaux câblés	34 691,38						34 691,38		34 691,38	
21534	Réseaux d'électrification	247 540,55				263 302,38		510 842,93		510 842,93	
21538	Autres réseaux	141 801,61				26 443,14		168 244,75		168 244,75	
	Sous Total compte 2153	429 242,45				289 745,52		718 987,97		718 987,97	
21568	Autre matériel et outillage d'incendie e	40 897,62						40 897,62		40 897,62	
	Sous Total compte 2156	40 897,62						40 897,62		40 897,62	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
215731	Matériel roulant	66 870,18						66 870,18		66 870,18	
215738	Autre matériel et outillage de voirie	52 795,78						52 795,78		52 795,78	
	Sous Total compte 21573	119 665,96						119 665,96		119 665,96	
	Sous Total compte 2157	119 665,96						119 665,96		119 665,96	
2158	Autres installations, matériel et outill	34 101,34				17 914,76		52 016,10		52 016,10	
	Sous Total compte 215	18 374 219,85				446 285,54		18 820 505,39		18 820 505,39	
21611	Biens sous-jacents	350,00						350,00		350,00	
	Sous Total compte 2161	350,00						350,00		350,00	
	Sous Total compte 216	350,00						350,00		350,00	
2181	Installations générales, agencements et	5 964,20						5 964,20		5 964,20	
21828	Autres matériels de transport	1 110 244,87						1 110 244,87		1 110 244,87	
	Sous Total compte 2182	1 110 244,87						1 110 244,87		1 110 244,87	
21831	Matériel informatique scolaire	108 197,12						108 197,12		108 197,12	
21838	Autre matériel informatique	307 696,45						307 696,45		307 696,45	
	Sous Total compte 2183	415 893,57						415 893,57		415 893,57	
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaires	377 466,81						377 466,81		377 466,81	
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	1 028 342,78				7 989,86		1 036 332,64		1 036 332,64	
	Sous Total compte 2184	1 405 809,59				7 989,86		1 413 799,45		1 413 799,45	
2185	Matériel de téléphonie	3 040,15						3 040,15		3 040,15	
2188	Autres	2 230 931,27				58 204,02		2 289 135,29		2 289 135,29	
	Sous Total compte 218	5 171 883,65				66 193,88		5 238 077,53		5 238 077,53	
	Sous Total compte 21	54 369 441,66				1 379 320,99		55 748 762,65		55 748 762,65	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2313	Constructions	2 301 213,37				4 829 949,79	11 485,50	7 131 163,16	11 485,50	7 119 677,66	
2315	Installations, matériel et outillage tec	458 861,62				387 438,04		846 299,66		846 299,66	
	Sous Total compte 231	2 760 074,99				5 217 387,83	11 485,50	7 977 462,82	11 485,50	7 965 977,32	
238	Avances versées sur commandes d'immobili	169 419,57					128 371,63	169 419,57	128 371,63	41 047,94	
	Sous Total compte 23	2 929 494,56				5 217 387,83	139 857,13	8 146 882,39	139 857,13	8 007 025,26	
2423	d'établissements publics de coopération	1 236 498,37						1 236 498,37		1 236 498,37	
	Sous Total compte 242	1 236 498,37						1 236 498,37		1 236 498,37	
	Sous Total compte 24	1 236 498,37						1 236 498,37		1 236 498,37	
261	Titres de participation	275 902,23					165 529,15	275 902,23	165 529,15	110 373,08	
266	Autres formes de participation	60 431,74						60 431,74		60 431,74	
	Sous Total compte 26	336 333,97					165 529,15	336 333,97	165 529,15	170 804,82	
271	Titres immobilisés (droits de propriété)	263,23						263,23		263,23	
275	Dépôts et cautionnements versés	106,71						106,71		106,71	
	Sous Total compte 27	369,94						369,94		369,94	
2802	Frais d'études, d'élaboration, de modifi		206 097,99				3 006,00		209 103,99		209 103,99
28031	Frais d'études		19 793,60	36 337,70	15 324,00		6 827,70		36 337,70	41 945,30	5 607,60
	Sous Total compte 2803		19 793,60	36 337,70	15 324,00		6 827,70		36 337,70	41 945,30	5 607,60
280421	Biens mobiliers, matériel et études						3 300,00		3 300,00		3 300,00
280422	Bâtiments et installations						2 058,00		2 058,00		2 058,00
	Sous Total compte 28042						5 358,00		5 358,00		5 358,00
	Sous Total compte 2804						5 358,00		5 358,00		5 358,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
2805	Concessions, brevets, licences, droits e		373 743,43				5 760,28		379 503,71		379 503,71
	Sous Total compte 280		599 635,02	36 337,70	15 324,00		20 951,98	36 337,70	635 911,00		599 573,30
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes		22 802,92				3 154,86		25 957,78		25 957,78
	Sous Total compte 2812		22 802,92				3 154,86		25 957,78		25 957,78
281351	Bâtiments publics		35 703,78				16 889,00		52 592,78		52 592,78
	Sous Total compte 28135		35 703,78				16 889,00		52 592,78		52 592,78
28138	Autres constructions		1 553,00				830,00		2 383,00		2 383,00
	Sous Total compte 2813		37 256,78				17 719,00		54 975,78		54 975,78
28151	Réseaux de voirie		2 051,36				640,00		2 691,36		2 691,36
281532	Réseaux d'assainissement		5 208,91						5 208,91		5 208,91
281538	Autres réseaux		34 833,52				6 112,06		40 945,58		40 945,58
	Sous Total compte 28153		40 042,43				6 112,06		46 154,49		46 154,49
281568	Autre matériel et outillage d'incendie e		17 190,63				7 546,00		24 736,63		24 736,63
	Sous Total compte 28156		17 190,63				7 546,00		24 736,63		24 736,63
2815731	Matériel roulant		66 870,18						66 870,18		66 870,18
2815738	Autre matériel et outillage de voirie		34 349,26				3 688,00		38 037,26		38 037,26
	Sous Total compte 281573		101 219,44				3 688,00		104 907,44		104 907,44
	Sous Total compte 28157		101 219,44				3 688,00		104 907,44		104 907,44
28158	Autres installations, matériel et outill		13 445,17				4 612,67		18 057,84		18 057,84
	Sous Total compte 2815		173 949,03				22 598,73		196 547,76		196 547,76
28181	Installations générales, agencements et		573,00				993,00		1 566,00		1 566,00
281828	Autres matériels de transport		837 524,58				36 240,00		873 764,58		873 764

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 28182		837 524,58				36 240,00		873 764,58		873 764,58
281831	Matériel informatique scolaire		108 197,12						108 197,12		108 197,12
281838	Autre matériel informatique		293 738,00				8 223,68		301 961,68		301 961,68
	Sous Total compte 28183		401 935,12				8 223,68		410 158,80		410 158,80
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaires		335 453,92				4 520,00		339 973,92		339 973,92
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers		749 093,01				37 283,48		786 376,49		786 376,49
	Sous Total compte 28184		1 084 546,93				41 803,48		1 126 350,41		1 126 350,41
28185	Matériel de téléphonie		2 503,84				89,00		2 592,84		2 592,84
28188	Autres		1 977 930,85				55 201,45		2 033 132,30		2 033 132,30
	Sous Total compte 2818		4 305 014,32				142 550,61		4 447 564,93		4 447 564,93
	Sous Total compte 281		4 539 023,05				186 023,20		4 725 046,25		4 725 046,25
	Sous Total compte 28		5 138 658,07	36 337,70	15 324,00		206 975,18	36 337,70	5 360 957,25		5 324 619,55
	Total classe 2	59 567 000,73	5 138 658,07	36 337,70	21 013,70	6 671 181,65	569 561,46	66 274 520,08	5 729 233,23	65 869 906,40	5 324 619,55
4011	Fournisseurs		178 919,48	3 092 781,92	3 110 762,82			3 092 781,92	3 289 682,30		196 900,38
40171	Fournisseurs - Retenues de garantie		643,37						643,37		643,37
40172	Fournisseurs - Cessions, oppositions			403 931,84	403 931,84			403 931,84	403 931,84		
	Sous Total compte 4017		643,37	403 931,84	403 931,84			403 931,84	404 575,21		643,37
	Sous Total compte 401		179 562,85	3 496 713,76	3 514 694,66			3 496 713,76	3 694 257,51		197 543,75
4021	Bénéficiaires de l'aide sociale			95 348,72	106 314,72			95 348,72	106 314,72		10 966,00
	Sous Total compte 402			95 348,72	106 314,72			95 348,72	106 314,72		10 966,00
4041	Fournisseurs d'immobilisations		661 539,35	7 418 617,71	6 757 078,36			7 418 617,71	7 418 617,71		
40471	Fournisseurs d'immobilisations - Retenue		70 483,93	5 372,75	91 667,10			5 372,75	162 151,03		156 778

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
40472	Fournisseurs d'immobilisations - Cession		18 964,22	321 213,89	302 249,67			321 213,89	321 213,89		
	Sous Total compte 4047		89 448,15	326 586,64	393 916,77			326 586,64	483 364,92		156 778,28
	Sous Total compte 404		750 987,50	7 745 204,35	7 150 995,13			7 745 204,35	7 901 982,63		156 778,28
408	Fournisseurs - Factures non parvenues				106 134,02				106 134,02		106 134,02
	Sous Total compte 40		930 550,35	11 337 266,83	10 878 138,53			11 337 266,83	11 808 688,88		471 422,05
411	Redevables	30 629,65		123 802,94	135 106,76			154 432,59	135 106,76	19 325,83	
414	Locataires-acquéreurs et locataires	13 009,80		169 111,64	172 579,93			182 121,44	172 579,93	9 541,51	
4161	Créances douteuses	5 681,48		42 677,69	32 430,48			48 359,17	32 430,48	15 928,69	
	Sous Total compte 416	5 681,48		42 677,69	32 430,48			48 359,17	32 430,48	15 928,69	
4181	Redevables - Produits non encore facturé			63 344,42				63 344,42		63 344,42	
	Sous Total compte 418			63 344,42				63 344,42		63 344,42	
	Sous Total compte 41	49 320,93		398 936,69	340 117,17			448 257,62	340 117,17	108 140,45	
421	Personnel - Rémunérations dues			3 440 714,21	3 440 714,21			3 440 714,21	3 440 714,21		
	Sous Total compte 42			3 440 714,21	3 440 714,21			3 440 714,21	3 440 714,21		
431	Sécurité sociale			1 106 132,29	1 106 132,29			1 106 132,29	1 106 132,29		
437	Autres organismes sociaux		361,64	1 781 445,83	1 781 809,53			1 781 445,83	1 782 171,17		725,34
	Sous Total compte 43		361,64	2 887 578,12	2 887 941,82			2 887 578,12	2 888 303,46		725,34
4411	Subventions à recevoir - Amiable			141 417,78	141 417,78			141 417,78	141 417,78		
4416	Subventions à recevoir - Contentieux	52 375,00			52 375,00			52 375,00	52 375,00		
	Sous Total compte 441	52 375,00		141 417,78	193 792,78			193 792,78	193 792,78		
4421	Prélèvement à la source - Impôt sur le r			78 022,46	78 022,46			78 022,46	78 022,46		

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 442			78 022,46	78 022,46			78 022,46	78 022,46		
44311	Dépenses			95 530,52	95 530,52			95 530,52	95 530,52		
	Sous Total compte 4431			95 530,52	95 530,52			95 530,52	95 530,52		
44331	Dépenses			458,00	458,00			458,00	458,00		
44332	Recettes - Amiable			27 180,00	27 180,00			27 180,00	27 180,00		
	Sous Total compte 4433			27 638,00	27 638,00			27 638,00	27 638,00		
44341	Dépenses			36 173,81	36 173,81			36 173,81	36 173,81		
44342	Recettes - Amiable	27 749,00		7 000,00	34 749,00			34 749,00	34 749,00		
	Sous Total compte 4434	27 749,00		43 173,81	70 922,81			70 922,81	70 922,81		
44351	Dépenses			38 890,80	38 890,80			38 890,80	38 890,80		
	Sous Total compte 4435			38 890,80	38 890,80			38 890,80	38 890,80		
44371	Dépenses			406 660,64	406 660,64			406 660,64	406 660,64		
44372	Recettes - Amiable	32 967,08		76 948,82	32 967,08			109 915,90	32 967,08	76 948,82	
	Sous Total compte 4437	32 967,08		483 609,46	439 627,72			516 576,54	439 627,72	76 948,82	
44381	Dépenses			353 901,00	353 901,00			353 901,00	353 901,00		
	Sous Total compte 4438			353 901,00	353 901,00			353 901,00	353 901,00		
	Sous Total compte 443	60 716,08		1 042 743,59	1 026 510,85			1 103 459,67	1 026 510,85	76 948,82	
447	Autres impôts, taxes et versements assim			28 324,53	28 324,53			28 324,53	28 324,53		
4487	Produits à recevoir			8 805,00				8 805,00		8 805,00	
	Sous Total compte 448			8 805,00				8 805,00		8 805,00	
	Sous Total compte 44	113 091,08		1 299 313,36	1 326 650,62			1 412 404,44	1 326 650,62	85 753,82	
4621	Créances sur cessions d'immobilisations			419 007,71	419 007,71			419 007,71	419 007,71		

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 462			419 007,71	419 007,71			419 007,71	419 007,71		
466	Excédents de versement		1 427,99	3 454,74	2 508,85			3 454,74	3 936,84		482,10
46711	Autres comptes créditeurs		2 520,78	328 936,78	330 052,04			328 936,78	332 572,82		3 636,04
	Sous Total compte 4671		2 520,78	328 936,78	330 052,04			328 936,78	332 572,82		3 636,04
46721	Débiteurs divers - Amiable	4 428,18		154 567,51	142 740,41			158 995,69	142 740,41	16 255,28	
46726	Débiteurs divers - Contentieux	9 640,95		639,00	7 089,43			10 279,95	7 089,43	3 190,52	
	Sous Total compte 4672	14 069,13		155 206,51	149 829,84			169 275,64	149 829,84	19 445,80	
46752	Mandataire - Opérations déléguées - Rece			31 839,99	4 090,99			31 839,99	4 090,99	27 749,00	
	Sous Total compte 4675			31 839,99	4 090,99			31 839,99	4 090,99	27 749,00	
	Sous Total compte 467	14 069,13	2 520,78	515 983,28	483 972,87			530 052,41	486 493,65	43 558,76	
4687	Produits à recevoir			262,00				262,00		262,00	
	Sous Total compte 468			262,00				262,00		262,00	
	Sous Total compte 46	14 069,13	3 948,77	938 707,73	905 489,43			952 776,86	909 438,20	43 338,66	
4711	Versements des régisseurs			594 248,78	594 248,78			594 248,78	594 248,78		
4712	Virements réimputés			2 394,96	2 394,96			2 394,96	2 394,96		
47131	Versements sur contributions directes			6 465 884,00	6 465 884,00			6 465 884,00	6 465 884,00		
47132	Versements sur dotation globale de fonct			1 104 477,00	1 104 477,00			1 104 477,00	1 104 477,00		
47134	Subventions			130 634,00	130 634,00			130 634,00	130 634,00		
47138	Autres			4 101 889,29	4 101 889,29			4 101 889,29	4 101 889,29		
	Sous Total compte 4713			11 802 884,29	11 802 884,29			11 802 884,29	11 802 884,29		
471411	Excédent à réimputer - Personnes physiqu			2 350,00	2 350,00			2 350,00	2 350,00		
471412	Excédent à réimputer - Personnes morales			138 739,16	138 739,16			138 739,16	138 739,16		

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 47141			141 089,16	141 089,16			141 089,16	141 089,16		
	Sous Total compte 4714			141 089,16	141 089,16			141 089,16	141 089,16		
47171	Recettes relevé BDF - hors Héra			7 579,09	7 579,09			7 579,09	7 579,09		
	Sous Total compte 4717			7 579,09	7 579,09			7 579,09	7 579,09		
4718	Autres recettes à régulariser			19 682,87	19 782,87			19 682,87	19 782,87		100,00
	Sous Total compte 471			12 567 879,15	12 567 979,15			12 567 879,15	12 567 979,15		100,00
47211	Remboursement d'annuités d'emprunt			871 234,48	871 234,48			871 234,48	871 234,48		
47218	Autres dépenses	3 981,76		293 247,06	297 228,82			297 228,82	297 228,82		
	Sous Total compte 4721	3 981,76		1 164 481,54	1 168 463,30			1 168 463,30	1 168 463,30		
4722	Commissions bancaires en instance de man			755,78	755,78			755,78	755,78		
4728	Autres dépenses à régulariser			35 298,20	35 298,20			35 298,20	35 298,20		
	Sous Total compte 472	3 981,76		1 200 535,52	1 204 517,28			1 204 517,28	1 204 517,28		
4751	Redevables sur rôle			4 345,84	4 345,84			4 345,84	4 345,84		
4757	Produits sur rôle			4 345,84	4 345,84			4 345,84	4 345,84		
	Sous Total compte 475			8 691,68	8 691,68			8 691,68	8 691,68		
4788	Autres comptes transitoires	5,00						5,00		5,00	
	Sous Total compte 478	5,00						5,00		5,00	
	Sous Total compte 47	3 986,76		13 777 106,35	13 781 188,11			13 781 093,11	13 781 188,11		95,00
4818	Charges à étaler	36 900,00					18 900,00	36 900,00	18 900,00	18 000,00	
	Sous Total compte 481	36 900,00					18 900,00	36 900,00	18 900,00	18 000,00	
	Sous Total compte 48	36 900,00					18 900,00	36 900,00	18 900,00	18 000,00	
4911	Dépréciations des comptes de redevables		477,17		196,14				673,31		673,31

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 491		477,17		196,14				673,31		673,31
4961	Dépréciations des comptes de débiteurs d		786,96	191,28				191,28	786,96		595,68
	Sous Total compte 496		786,96	191,28				191,28	786,96		595,68
	Sous Total compte 49		1 264,13	191,28	196,14			191,28	1 460,27		1 268,99
	Total classe 4	217 367,90	936 124,89	34 079 814,57	33 560 436,03		18 900,00	34 297 182,47	34 515 460,92	259 356,07	477 634,52
5113	Titres spéciaux de paiement			16 355,20	16 355,20			16 355,20	16 355,20		
5115	Cartes bancaires à l'encaissement			12 256,76	12 256,76			12 256,76	12 256,76		
51172	Chèques impayés			280,00	280,00			280,00	280,00		
	Sous Total compte 5117			280,00	280,00			280,00	280,00		
5118	Autres valeurs à l'encaissement			782,61	782,61			782,61	782,61		
	Sous Total compte 511			29 674,57	29 674,57			29 674,57	29 674,57		
515	Compte au Trésor	7 106 226,44		12 648 976,15	18 196 910,81			19 755 202,59	18 196 910,81	1 558 291,78	
	Sous Total compte 51	7 106 226,44		12 678 650,72	18 226 585,38			19 784 877,16	18 226 585,38	1 558 291,78	
5411	Régisseurs d'avances (avances)	1 200,00		2 564,65	2 264,65			3 764,65	2 264,65	1 500,00	
5412	Régisseurs de recettes (fonds de caisse)	150,00		521,00	571,00			671,00	571,00	100,00	
	Sous Total compte 541	1 350,00		3 085,65	2 835,65			4 435,65	2 835,65	1 600,00	
	Sous Total compte 54	1 350,00		3 085,65	2 835,65			4 435,65	2 835,65	1 600,00	
580	Opérations d'ordre budgétaires			958 435,85	958 435,85			958 435,85	958 435,85		
584	Encaissement par lecture optique			35 937,23	35 937,23			35 937,23	35 937,23		
586	Opérations financières entre le budget p			441,00	441,00			441,00	441,00		
5872	Compte pivot - Admission en non valeur e			5 158,21	5 158,21			5 158,21	5 158,21		

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 587			5 158,21	5 158,21			5 158,21	5 158,21		
588	Autres virements internes			34 298,54	34 298,54			34 298,54	34 298,54		
	Sous Total compte 58			1 034 270,83	1 034 270,83			1 034 270,83	1 034 270,83		
	Total classe 5	7 107 576,44		13 716 007,20	19 263 691,86			20 823 583,64	19 263 691,86	1 559 891,78	
60611	Eau et assainissement					54 609,02		54 609,02		54 609,02	
60612	Énergie - Électricité					418 796,60		418 796,60		418 796,60	
	Sous Total compte 6061					473 405,62		473 405,62		473 405,62	
60622	Carburants					35 260,79		35 260,79		35 260,79	
60623	Alimentation					267 851,63	140,22	267 851,63	140,22	267 711,41	
60624	Produits de traitement					11 262,14		11 262,14		11 262,14	
	Sous Total compte 6062					314 374,56	140,22	314 374,56	140,22	314 234,34	
60631	Fournitures d'entretien					26 092,70		26 092,70		26 092,70	
60632	Fournitures de petit équipement					47 624,48		47 624,48		47 624,48	
60633	Fournitures de voirie					17 203,37		17 203,37		17 203,37	
60636	Habillement et Vêtements de travail					16 962,86		16 962,86		16 962,86	
	Sous Total compte 6063					107 883,41		107 883,41		107 883,41	
6064	Fournitures administratives					4 792,70		4 792,70		4 792,70	
6067	Fournitures scolaires					36 120,78		36 120,78		36 120,78	
6068	Autres matières et fournitures.					32 096,98		32 096,98		32 096,98	
	Sous Total compte 606					968 674,05	140,22	968 674,05	140,22	968 533,83	
	Sous Total compte 60					968 674,05	140,22	968 674,05	140,22	968 533,83	
611	Contrats de prestations de services					115 584,42	1 468,80	115 584,42	1 468,80	114 115,62	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
61351	Matériel roulant					28 328,09	122,40	28 328,09	122,40	28 205,69	
61358	Autres					62 320,99		62 320,99		62 320,99	
	Sous Total compte 6135					90 649,08	122,40	90 649,08	122,40	90 526,68	
	Sous Total compte 613					90 649,08	122,40	90 649,08	122,40	90 526,68	
61521	Terrains					21 797,70		21 797,70		21 797,70	
615221	Bâtiments publics					70 408,65		70 408,65		70 408,65	
	Sous Total compte 61522					70 408,65		70 408,65		70 408,65	
615231	Voiries					69 094,10		69 094,10		69 094,10	
615232	Réseaux					73 417,97		73 417,97		73 417,97	
	Sous Total compte 61523					142 512,07		142 512,07		142 512,07	
	Sous Total compte 6152					234 718,42		234 718,42		234 718,42	
61551	Matériel roulant					31 056,74		31 056,74		31 056,74	
61558	Autres biens mobiliers					9 481,91		9 481,91		9 481,91	
	Sous Total compte 6155					40 538,65		40 538,65		40 538,65	
6156	Maintenance					74 909,02		74 909,02		74 909,02	
	Sous Total compte 615					350 166,09		350 166,09		350 166,09	
6161	Multirisques					151 258,85		151 258,85		151 258,85	
6162	Assurance obligatoire dommage-constructi					31 570,99		31 570,99		31 570,99	
	Sous Total compte 616					182 829,84		182 829,84		182 829,84	
617	Études et recherches					5 900,00		5 900,00		5 900,00	
6182	Documentation générale et technique					8 080,11		8 080,11		8 080,11	
6184	Versements à des organismes de formation					41 739,33		41 739,33		41 739,33	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6188	Autres frais divers					78 937,94		78 937,94		78 937,94	
	Sous Total compte 618					128 757,38		128 757,38		128 757,38	
	Sous Total compte 61					873 886,81	1 591,20	873 886,81	1 591,20	872 295,61	
6218	Autre personnel extérieur					16 324,13		16 324,13		16 324,13	
	Sous Total compte 621					16 324,13		16 324,13		16 324,13	
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux					1 958,74		1 958,74		1 958,74	
62268	Autres honoraires, conseils...					88 095,63		88 095,63		88 095,63	
	Sous Total compte 6226					90 054,37		90 054,37		90 054,37	
6227	Frais d'actes et de contentieux					12 522,80		12 522,80		12 522,80	
6228	Divers					16 276,71		16 276,71		16 276,71	
	Sous Total compte 622					118 853,88		118 853,88		118 853,88	
6231	Annonces et insertions					5 596,77		5 596,77		5 596,77	
6232	Fêtes et cérémonies					32 078,91		32 078,91		32 078,91	
6234	Réceptions					65 454,95		65 454,95		65 454,95	
6236	Catalogues et imprimés					23 239,69		23 239,69		23 239,69	
	Sous Total compte 623					126 370,32		126 370,32		126 370,32	
6247	Transports collectifs du personnel					15 662,13		15 662,13		15 662,13	
	Sous Total compte 624					15 662,13		15 662,13		15 662,13	
6251	Voyages, déplacements et missions					7 728,21		7 728,21		7 728,21	
	Sous Total compte 625					7 728,21		7 728,21		7 728,21	
6261	Frais d'affranchissement					10 029,01		10 029,01		10 029,01	
6262	Frais de télécommunications					37 245,90		37 245,90		37 245,90	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 626					47 274,91		47 274,91		47 274,91	
627	Services bancaires et assimilés.					2 422,45	34,47	2 422,45	34,47	2 387,98	
6281	Concours divers (cotisations...)					6 308,24		6 308,24		6 308,24	
6282	Frais de gardiennage					2 760,10		2 760,10		2 760,10	
6283	Frais de nettoyage des locaux					2 000,00		2 000,00		2 000,00	
62875	Aux communes membres du GFP					348,81		348,81		348,81	
62876	Au GFP de rattachement					17 945,40	17 945,40	17 945,40	17 945,40		
62878	A des tiers					3 376,50		3 376,50		3 376,50	
	Sous Total compte 6287					21 670,71	17 945,40	21 670,71	17 945,40	3 725,31	
6288	Autres					12 771,05		12 771,05		12 771,05	
	Sous Total compte 628					45 510,10	17 945,40	45 510,10	17 945,40	27 564,70	
	Sous Total compte 62					380 146,13	17 979,87	380 146,13	17 979,87	362 166,26	
6331	Versement mobilité					71 417,02		71 417,02		71 417,02	
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.					17 214,23		17 214,23		17 214,23	
6336	Cotisations au CNFPT et au centre de ges					60 860,89		60 860,89		60 860,89	
6338	Autres impôts, taxes et versements assim					10 327,48		10 327,48		10 327,48	
	Sous Total compte 633					159 819,62		159 819,62		159 819,62	
63512	Taxes foncières					6 244,00		6 244,00		6 244,00	
	Sous Total compte 6351					6 244,00		6 244,00		6 244,00	
	Sous Total compte 635					6 244,00		6 244,00		6 244,00	
	Sous Total compte 63					166 063,62		166 063,62		166 063,62	
64111	Rémunération principale					3 102 450,67		3 102 450,67		3 102 450,67	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
64112	Supplément familial de traitement et ind					33 597,16		33 597,16		33 597,16	
64113	NBI					25 649,24		25 649,24		25 649,24	
64118	Autres indemnités.					716 490,86		716 490,86		716 490,86	
	Sous Total compte 6411					3 878 187,93		3 878 187,93		3 878 187,93	
64131	Rémunérations					384 811,32		384 811,32		384 811,32	
64132	Supplément familial de traitement et ind					719,10		719,10		719,10	
64138	Primes et autres indemnités					31 800,47		31 800,47		31 800,47	
	Sous Total compte 6413					417 330,89		417 330,89		417 330,89	
6414	Personnel rémunéré à la vacation					1 442,40		1 442,40		1 442,40	
64168	Autres emplois aidés					661,34	661,34	661,34	661,34		
	Sous Total compte 6416					661,34	661,34	661,34	661,34		
6419	Remboursements sur rémunérations du pers						51 863,61		51 863,61		51 863,61
	Sous Total compte 641					4 297 622,56	52 524,95	4 297 622,56	52 524,95	4 245 097,61	
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.					588 247,29		588 247,29		588 247,29	
6453	Cotisations aux caisses de retraite					1 146 464,32		1 146 464,32		1 146 464,32	
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C					16 786,15		16 786,15		16 786,15	
6456	Versement au F.N.C du supplément familia					11 494,00		11 494,00		11 494,00	
6458	Cotisations aux autres organismes sociaux					58 086,06		58 086,06		58 086,06	
6459	Remboursements sur charges de Sécurité S						2 608,29		2 608,29		2 608,29
	Sous Total compte 645					1 821 077,82	2 608,29	1 821 077,82	2 608,29	1 818 469,53	
64731	Versées directement					19 418,99		19 418,99		19 418,99	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6473					19 418,99		19 418,99		19 418,99	
6475	Médecine du travail, pharmacie					14 722,91		14 722,91		14 722,91	
6478	Autres charges sociales diverses					50 324,88		50 324,88		50 324,88	
6479	Remboursements sur autres charges social						224,00		224,00		224,00
	Sous Total compte 647					84 466,78	224,00	84 466,78	224,00	84 242,78	
	Sous Total compte 64					6 203 167,16	55 357,24	6 203 167,16	55 357,24	6 147 809,92	
651128	Autres					711 722,40	92 623,24	711 722,40	92 623,24	619 099,16	
	Sous Total compte 65112					711 722,40	92 623,24	711 722,40	92 623,24	619 099,16	
	Sous Total compte 6511					711 722,40	92 623,24	711 722,40	92 623,24	619 099,16	
	Sous Total compte 651					711 722,40	92 623,24	711 722,40	92 623,24	619 099,16	
65311	Indemnités de fonction					113 948,14		113 948,14		113 948,14	
65312	Frais de mission et de déplacement					1 551,46		1 551,46		1 551,46	
65313	Cotisations de retraite					11 496,48		11 496,48		11 496,48	
65314	Cotisations de sécurité sociale - part p					16 017,82		16 017,82		16 017,82	
	Sous Total compte 6531					143 013,90		143 013,90		143 013,90	
	Sous Total compte 653					143 013,90		143 013,90		143 013,90	
6541	Créances admises en non-valeur					5 025,91		5 025,91		5 025,91	
6542	Créances éteintes					132,30		132,30		132,30	
	Sous Total compte 654					5 158,21		5 158,21		5 158,21	
6553	Service d'incendie					352 401,00		352 401,00		352 401,00	
65568	Autres contributions					9 991,93		9 991,93		9 991,93	
	Sous Total compte 6556					9 991,93		9 991,93		9 991,93	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
6558	Autres contributions obligatoires					6 900,00		6 900,00		6 900,00	
	Sous Total compte 655					369 292,93		369 292,93		369 292,93	
6568	Autres participations					1 270,00		1 270,00		1 270,00	
	Sous Total compte 656					1 270,00		1 270,00		1 270,00	
657351	GFP de rattachement					17 945,40		17 945,40		17 945,40	
	Sous Total compte 65735					17 945,40		17 945,40		17 945,40	
657363	CCAS/CIAS					406 660,64		406 660,64		406 660,64	
	Sous Total compte 65736					406 660,64		406 660,64		406 660,64	
	Sous Total compte 6573					424 606,04		424 606,04		424 606,04	
65748	Autres personnes de droit privé					186 955,00		186 955,00		186 955,00	
	Sous Total compte 6574					186 955,00		186 955,00		186 955,00	
	Sous Total compte 657					611 561,04		611 561,04		611 561,04	
65811	Droits d'utilisation - informatique en n					26 399,37		26 399,37		26 399,37	
65818	Autres					42 507,90		42 507,90		42 507,90	
	Sous Total compte 6581					68 907,27		68 907,27		68 907,27	
6583	Pénalités sur marchés					24,34		24,34		24,34	
65883	Déficits sur opérations de gestion					2,00		2,00		2,00	
65888	Autres					1 634,15		1 634,15		1 634,15	
	Sous Total compte 6588					1 636,15		1 636,15		1 636,15	
	Sous Total compte 658					70 567,76		70 567,76		70 567,76	
	Sous Total compte 65					1 912 586,24	92 623,24	1 912 586,24	92 623,24	1 819 963,00	
66111	Intérêts réglés à l'échéance					282 013,57		282 013,57		282 013,57	
66112	Intérêts - rattachement des ICNE					57 399,53	44 260,10	57 399,53	44 260,10	13 139,43	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 6611					339 413,10	44 260,10	339 413,10	44 260,10	295 153,00	
	Sous Total compte 661					339 413,10	44 260,10	339 413,10	44 260,10	295 153,00	
	Sous Total compte 66					339 413,10	44 260,10	339 413,10	44 260,10	295 153,00	
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)					57 503,50		57 503,50		57 503,50	
675	Valeurs comptables des immobilisations c					165 529,15		165 529,15		165 529,15	
6761	Différences sur réalisations (positives)					253 478,56		253 478,56		253 478,56	
	Sous Total compte 676					253 478,56		253 478,56		253 478,56	
	Sous Total compte 67					476 511,21		476 511,21		476 511,21	
6811	Dotations aux amortissements des immobil					206 975,18		206 975,18		206 975,18	
68128	Dotations aux amortissements des charges					18 900,00		18 900,00		18 900,00	
	Sous Total compte 6812					18 900,00		18 900,00		18 900,00	
6815	Dotations aux provisions pour risques et					4 500,00		4 500,00		4 500,00	
6817	Dotations aux dépréciations des actifs c					196,14		196,14		196,14	
	Sous Total compte 681					230 571,32		230 571,32		230 571,32	
	Sous Total compte 68					230 571,32		230 571,32		230 571,32	
	Total classe 6					11 551 019,64	211 951,87	11 551 019,64	211 951,87	11 393 763,67	54 695,90
70311	Concession dans les cimetières (produit)						8 450,00		8 450,00		8 450,00
70312	Redevances funéraires						360,00		360,00		360,00
	Sous Total compte 7031						8 810,00		8 810,00		8 810,00
70323	Redevance d'occupation du domaine public						25 299,98		25 299,98		25 299,98
	Sous Total compte 7032						25 299,98		25 299,98		25 299,98

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
70388	Autres redevances et recettes diverses						27 842,00		27 842,00		27 842,00
	Sous Total compte 7038						27 842,00		27 842,00		27 842,00
	Sous Total compte 703						61 951,98		61 951,98		61 951,98
70632	A caractère de loisirs						14 165,62		14 165,62		14 165,62
	Sous Total compte 7063						14 165,62		14 165,62		14 165,62
7066	Redevances et droits des services à cara						381 775,04		381 775,04		381 775,04
7067	Redevances et droits des services périsc					158,85	260 807,25	158,85	260 807,25		260 648,40
706888	Autres						15 620,00		15 620,00		15 620,00
	Sous Total compte 70688						15 620,00		15 620,00		15 620,00
	Sous Total compte 7068						15 620,00		15 620,00		15 620,00
	Sous Total compte 706					158,85	672 367,91	158,85	672 367,91		672 209,06
70841	à la collectivité de rattachement						61 113,00		61 113,00		61 113,00
	Sous Total compte 7084						61 113,00		61 113,00		61 113,00
70873	par le CCAS/CIAS						15 835,82		15 835,82		15 835,82
	Sous Total compte 7087						15 835,82		15 835,82		15 835,82
	Sous Total compte 708						76 948,82		76 948,82		76 948,82
	Sous Total compte 70					158,85	811 268,71	158,85	811 268,71		811 109,86
722	Immobilisations corporelles						9 881,33		9 881,33		9 881,33
	Sous Total compte 72						9 881,33		9 881,33		9 881,33
73111	Impôts directs locaux						6 507 420,00		6 507 420,00		6 507 420,00
73114	Imposition forfaitaire sur les entreprises						626,00		626,00		626,00
73118	Autres contributions directes						4 009,00		4 009,00		4 009,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 7311						6 512 055,00		6 512 055,00		6 512 055,00
73123	Taxe communale additionnelle aux droits						382 419,00		382 419,00		382 419,00
	Sous Total compte 7312						382 419,00		382 419,00		382 419,00
73154	Droits de place						9 246,00		9 246,00		9 246,00
	Sous Total compte 7315						9 246,00		9 246,00		9 246,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure						32 463,50		32 463,50		32 463,50
	Sous Total compte 7317						32 463,50		32 463,50		32 463,50
	Sous Total compte 731						6 936 183,50		6 936 183,50		6 936 183,50
73211	Attribution de compensation						1 258 606,00		1 258 606,00		1 258 606,00
	Sous Total compte 7321						1 258 606,00		1 258 606,00		1 258 606,00
732221	Fonds de péréquation des ressources comm						57 699,00		57 699,00		57 699,00
	Sous Total compte 73222						57 699,00		57 699,00		57 699,00
	Sous Total compte 7322						57 699,00		57 699,00		57 699,00
	Sous Total compte 732						1 316 305,00		1 316 305,00		1 316 305,00
7391112	Dégrèvement de taxe d'habitation sur les					5 588,00		5 588,00		5 588,00	
	Sous Total compte 739111					5 588,00		5 588,00		5 588,00	
739116	Prélèvements au titre de l'article 55 de					89 942,52		89 942,52		89 942,52	
	Sous Total compte 73911					95 530,52		95 530,52		95 530,52	
	Sous Total compte 7391					95 530,52		95 530,52		95 530,52	
7392221	Fonds de péréquation des ressources comm					48 574,00		48 574,00		48 574,00	
	Sous Total compte 739222					48 574,00		48 574,00		48 574,00	

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
	Sous Total compte 73922					48 574,00		48 574,00		48 574,00	
	Sous Total compte 7392					48 574,00		48 574,00		48 574,00	
	Sous Total compte 739					144 104,52		144 104,52		144 104,52	
	Sous Total compte 73					144 104,52	8 252 488,50	144 104,52	8 252 488,50		8 108 383,98
74111	Dotation forfaitaire des communes						627 392,00		627 392,00		627 392,00
741121	Dotation de solidarité rurale (DSR) des						182 249,00		182 249,00		182 249,00
741123	Dotation de solidarité urbaine (DSU) des						197,00		197,00		197,00
741127	Dotation nationale de péréquation (DNP)						237 137,00		237 137,00		237 137,00
	Sous Total compte 74112						419 583,00		419 583,00		419 583,00
	Sous Total compte 7411						1 046 975,00		1 046 975,00		1 046 975,00
	Sous Total compte 741						1 046 975,00		1 046 975,00		1 046 975,00
744	FCTVA						15 037,58		15 037,58		15 037,58
74718	Autres						83 733,00		83 733,00		83 733,00
	Sous Total compte 7471						83 733,00		83 733,00		83 733,00
7473	Départements					13 590,00	27 180,00	13 590,00	27 180,00		13 590,00
74748	Autres communes						7 000,00		7 000,00		7 000,00
	Sous Total compte 7474						7 000,00		7 000,00		7 000,00
747888	Autres						854 400,31		854 400,31		854 400,31
	Sous Total compte 74788						854 400,31		854 400,31		854 400,31
	Sous Total compte 7478						854 400,31		854 400,31		854 400,31
	Sous Total compte 747					13 590,00	972 313,31	13 590,00	972 313,31		958 723,31
74833	État - Compensation au titre des exonéra						61 216,00		61 216,00		61 216

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
748388	Autres						15 169,00		15 169,00		15 169,00
	Sous Total compte 74838						15 169,00		15 169,00		15 169,00
	Sous Total compte 7483						76 385,00		76 385,00		76 385,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés						25 754,00		25 754,00		25 754,00
	Sous Total compte 748						102 139,00		102 139,00		102 139,00
	Sous Total compte 74					13 590,00	2 136 464,89	13 590,00	2 136 464,89		2 122 874,89
752	Revenus des immeubles						181 114,40		181 114,40		181 114,40
75883	Excédents sur opérations de gestion						0,05		0,05		0,05
75888	Autres					805,51	65 834,59	805,51	65 834,59		65 029,08
	Sous Total compte 7588					805,51	65 834,64	805,51	65 834,64		65 029,13
	Sous Total compte 758					805,51	65 834,64	805,51	65 834,64		65 029,13
	Sous Total compte 75					805,51	246 949,04	805,51	246 949,04		246 143,53
761	Produits de participations						1 278,90		1 278,90		1 278,90
7688	Autres						7,70		7,70		7,70
	Sous Total compte 768						7,70		7,70		7,70
	Sous Total compte 76						1 286,60		1 286,60		1 286,60
773	Mandats annulés (sur exercices antérieur						343,40		343,40		343,40
775	Produits des cessions d'immobilisations						419 007,71		419 007,71		419 007,71
777	Recettes et quote-part des subventions d						1 000,00		1 000,00		1 000,00
	Sous Total compte 77						420 351,11		420 351,11		420 351,11
7815	Reprises sur provisions pour risques et						169 500,00		169 500,00		169 500,00

III – ÉTATS FINANCIERS	III
Balance des comptes	D

Numéro de compte	Libellé du compte	Balance d'entrée		Opérations non budgétaires		Opérations budgétaires		Total		Soldes	
		Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit	Débit	Crédit
7817	Reprises sur dépréciations des actifs ci						191,28		191,28		191,28
	Sous Total compte 781						169 691,28		169 691,28		169 691,28
	Sous Total compte 78						169 691,28		169 691,28		169 691,28
	Total classe 7					158 658,88	12 048 381,46	158 658,88	12 048 381,46	144 104,52	12 033 827,10
	Total général	66 898 077,66	66 898 077,66	51 583 806,45	55 499 433,88	19 222 648,42	15 307 020,99	137 704 532,53	137 704 532,53	79 234 155,03	79 234 155,03

État des Contrôles du Compte Financier

L'état des contrôles du compte financier ne fait pas apparaître d'anomalie sur le périmètre des contrôles effectués portant sur la cohérence des états patrimoniaux et la concordance de l'exécution budgétaire.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Date d'édition : 31/03/2026

Comptable(s)**Ayant exercé au cours de la gestion**

M Ludovic BIDEGARAY

du 01/01/2025

au 31/03/2026

Vu et certifié par le comptable supérieur ou son délégué qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

Observations :**FELIX-BENIGNI Hugo (1038800120-0), Contrôleur des Finances Publiques 2ème classe****A DDFiP DE VAUCLUSE, le 01/04/2026**

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

A , le

Vu par l'ordonnateur ou son délégué qui certifie que le présent compte a été voté le par l'organe délibérant.

A , le

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet délibération n° : 2026-04-039 **Affectation du résultat 2025**

Rapporteur : Joris VARJABEDIAN

Monsieur le Maire rappelle les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales fixant notamment les règles d'affectation des résultats.

La procédure d'affectation du résultat est décrite par l'instruction comptable M57, applicable au budget principal. Cette affectation doit intervenir après le vote du Compte Financier Unique (CFU) et les résultats doivent être intégrés lors de la décision budgétaire qui suit le vote du CFU.

Les résultats de l'exercice précédent comprennent, d'une part, les restes à réaliser, d'autre part, les résultats cumulés dégagés à la clôture (c'est-à-dire les résultats de l'exercice et les reports de l'année N-1) pour chacune des sections.

Si le résultat global de la section de fonctionnement est positif, il sert prioritairement à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement lorsque cette dernière est déficitaire (affectation au compte 1068). Le solde est affecté librement en fonctionnement ou en investissement.

Le besoin de financement s'apprécie en prenant le résultat d'investissement cumulé de l'exercice auquel on ajoute la somme des restes à réaliser.

L'exercice 2025 permet à la commune de dégager un excédent de fonctionnement égal à 550 654,81 €. À titre indicatif, il est précisé que sur les seules opérations réelles, et après retranchement des recettes exceptionnelles, l'excédent est de 1 015 156,37 €.

Au 31 décembre 2025, la commune dispose d'un excédent de fonctionnement cumulé de 550 654,81 €, qu'elle propose d'affecter en partie à la section d'investissement soit 450 654,81 € et de conserver une partie à la section de fonctionnement soit 100 000,00 €.



L'affectation du résultat

EXÉCUTION DE L'EXERCICE	CFU 2024	CFU 2025
Section de fonctionnement		
Recettes réalisées	14 395 333,36 €	12 088 523,00 €
Dépenses réalisées	13 783 691,11 €	11 537 868,19 €
Résultat	611 642,25 €	550 654,81 €
Résultat antérieur reporté	518 675,87 €	0.00 €
Solde d'exécution de fonctionnement ou résultat à affecter	1 130 318,12 € (A titre indicatif 002 en RF)	550 654,81 € (A titre indicatif 002 en RF)
Section d'investissement		
Recettes réalisées	11 039 316,60 €	2 897 055,69 €
Dépenses réalisées	3 782 719,93 €	7 363 337,93 €
Résultat	7 256 596,67 €	- 4 466 282,24 €
Résultat antérieur reporté	- 2 079 255,44 €	5 177 341,23 €
Solde d'exécution investissement	5 177 341,23 € (A titre indicatif 001 en RI)	711 058,99 € (A titre indicatif 001 en RI)

RESTE À RÉALISER	CFU 2024	CFU 2025
Section d'investissement		
Recettes	357 509,00 €	439 714,69 €
Dépenses	284 873,45 €	88 518,45 €
Solde des RAR en investissement	72 635,55 €	351 196,24 €
DÉTERMINATION DU BESOIN EN FINANCEMENT		
Solde d'exécution Investissement	5 177 341,23 €	711 058,99 €
Solde des Restes À Réaliser en Investissement	72 635,55 €	351 196,24 €
Résultat cumulé de l'excédent d'investissement	5 249 976,78 €	1 062 255,23 €

AFFECTATION DU RESULTAT	2024	2025
Déficit d'investissement reporté D001		
Affectation en recettes d'investissement (R1068) – Couverture du besoin de financement	1 130 318,12 €	450 654,81 €
Excédent de fonctionnement reporté		100 000,00 €

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,



Vu la délibération n° 2026-04-038 du conseil municipal du 21 avril 2026 portant approbation du Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **ADOPTÉ** l'affectation de résultat de l'exercice 2025 présentée ci-dessus, qui sera reprise au Budget Primitif 2026.



PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet délibération n° : 2026-04-040 **Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour l'exercice 2026**

Rapporteur : Joris VARJABEDIAN

Vu les articles 1639 A et 1636 B sexies à 1636 B decies du Code Général des Impôts,

Vu l'article L.1612-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'état 1259 portant notification des bases nettes d'imposition des trois taxes directes locales et allocations compensatrices revenant à la commune pour l'exercice 2026.

Il est rappelé à l'assemblée délibérante que depuis 2020, les taux d'imposition communaux n'ont pas été augmentés.

Afin de ne pas accentuer la pression fiscale sur les Moriéroises et les Moriérois, il est proposé de ne pas les augmenter en 2026.

Monsieur le Maire propose donc de reconduire les taux de taxes locales suivant pour l'année 2026 :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,72 %
- Taxe foncière sur les propriétés non-bâties : 89,88 %
- Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,82 %

L'état 1259, comportant les montants à percevoir par la commune au titre de ces trois taxes, est joint à la présente délibération.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **FIXE** les taux d'imposition pour l'année 2026 comme suit :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 44,72 %
 - Taxe foncière sur les propriétés non-bâti : 89,88 %
 - Taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 18,82 %
- **AUTORISE** le Maire à signer toute pièce à intervenir.





COMMUNE : 081 MORIERES LES AVIGNON
 ARRONDISSEMENT : 84 AVIGNON
 TRÉSORERIE OU SGC : SGC D'AVIGNON

N° 1259 COM (2)

TAUX
 FDL
 2026

FINANCES PUBLIQUES

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES ET DOTATIONS		2. BASES EXONÉRÉES		4. PRODUITS PRÉVISIONNELS IFER ET PYLÔNES	
Taxe foncière sur le bâti :		Taxe foncière sur le bâti :		a. Éoliennes et hydroliennes	
a. Personnes de condition modeste	5 688	a. Par le conseil municipal		b. Centrales électriques	
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0	b. Par la loi	1 093 713	c. Centrales photovoltaïques	634
c. Locaux industriels	12 337	Taxe foncière sur le non bâti :		d. Centrales hydrauliques	
d. Logements sociaux et longue durée	20 857	a. Par le conseil municipal		e. Centrales géothermiques	
		b. Par la loi (terres agricoles)	32 367	f. Transformateurs électriques	
Taxe foncière sur le non bâti :	13 761	c. Par la loi (autres)	27	g. Stations radioélectriques	
Taxe d'habitation :	28 428	Cotisation foncière des entreprises :		h. Installations gazières et autres	
a. Dotation pour perte de THLV		a. Par le conseil municipal		i. Taxe sur les pylônes	
b. Dotation pour recentrage THRS		b. Par la loi		5. RÉFORMES FISCALES	
c. Mayotte	>>>	3. BASES DE TAXE D'HABITATION		a. TVA compensant la TH	>>>
Cotisation foncière des entreprises :		a. Résidences secondaires et assimilées	415 500	b. TVA compensant la CVAE	0
a. Exonérations en zone d'aménagement. du territoire	>>>	b. Logements vacants soumis à la THLV	>>>	c. Coefficient correcteur	1,312510
b. Base minimum		c. Correction des bases THRS	-43 019	d. Taux FB commune 2020	29,59
c. Locaux industriels		d. Correction des bases THLV	>>>	e. Taux FB département 2020	15,13
d. Autres allocations		e. Correction des bases MTHRS	>>>		

6. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

Taxes	Taux moyens communaux de 2025 au niveau :		Taux plafonds de 2026	Taux des EPCI de 2025	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2026 (col. 14 - col. 15)	6.4. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE CFE	
	national	départemental				Taux moyens pondérés des taxes foncières de 2025 au niveau :	Taux maximum :
	12	13	14	15	16	a. National	>>>
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	39,79	38,65	99,48	1,61	97,87	b. Communal	>>>
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	51,19	56,30	140,75	3,32	137,43	a. Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>
Taxe d'habitation (TH)	23,67	21,43	59,18	8,85	50,33	b. Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	
							37,42

6.2. DIMINUTION SANS LIEN : année antérieure à 2026 au titre de laquelle...

a. ...la diminution sans lien a été appliquée les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés

6.3. MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX DE TH

a. Taux moyen départemental : 12,37
 b. Taux maximum de la majoration : >>>

a. National : >>>
 b. Communal : >>>

Taux maximum :
 a. Taux communal majoré à ne pas dépasser : >>>
 b. Taux maximum de la majoration spéciale : >>>

Taux de CFE perçue en 2025 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique : 37,42



ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2026

I – RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2026

Taxes	Bases d'imposition effectives 2025	Taux de référence 2026	Taux plafonds 2026	Bases d'imposition provisionnelles 2026	Produits référence 2026 (col. 4 x col. 2)	Taux votés 2026	Produits attendus 2026 (col. 4 x col. 6)
	1	2	3	4	5	6	7
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)	10 724 988	44,72	97,87	10 850 000	4 852 120	44,72	4 852 120
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)	124 787	89,88	137,43	124 800	112 170	89,88	112 170
Taxe d'habitation (TH)	455 319	18,82	50,33	415 500	78 197	18,82	78 197
Cotisation foncière des entreprises (CFE)	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>
				Total	5 042 487		
Majoration de taxe d'habitation sur les résidences secondaires (MTHRS) – article 1407 ter (CGI)	>>>	>>>	>>>	Bases d'imposition provisionnelles 2026	Produit référence 2026 (col. 4 x col. 2 x col. 3)	Produit attendu (col. 4 x col. 3 x taux TH voté 2026)	
				>>>	>>>		5 042 487

Aide au calcul des taux par variation proportionnelle : il est inutile de remplir cette rubrique en cas de vote des taux de référence ou de variation différenciée.

Taxes	Calcul du coefficient de variation proportionnelle (6 décimales)	Taux proportionnels (col. 2 x col. 9)	Si l'un des taux déterminés de manière proportionnelle excède le taux plafond indiqué en colonne 3, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.
	8	9	
Taxe foncière sur le bâti (TFPB)			
Taxe foncière sur le non bâti (TFPNB)			
Taxe d'habitation (TH)			
Cotisation foncière des entreprises (CFE)			
	Produit total souhaité		
	5 042 487		
	Produit total de référence (total colonne 5)		

II – RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2026

TVA	IFER / PYLÔNES	TASCOM	Allocations compensatrices	DCRTP	FNGIR	Effet du coefficient correcteur	Total
							11
	634		81 071	0	0	1 521 113	1 602 818

III – TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2026

Produits attendus des ressources à taux voté (col. 7)	5042487	+	Produits attendus des ressources indépendantes des taux votés (col. 11)	1 602 818	=	Total prévisionnel au titre de la fiscalité directe locale 2026	6 645 305
---	---------	---	---	-----------	---	---	-----------

A AVIGNON

Le 05 MARS 2026
 Pour la Direction des Finances publiques,
 MICHEL LAFFITTE

Le
 Pour la Commune,

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet délibération n° : 2026-04-041 **Budget Principal ville – Adoption du Budget Primitif 2026**

Rapporteur : Joris VARJABEDIAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2311-1, L. 2312-1 ainsi que l'article L.5217-4,

Vu la délibération n° 2023-11-080, adoptée lors de la séance du conseil municipal du 28 novembre 2023 portant sur l'adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M 57,

Vu la délibération n° 2026-03-006 du conseil municipal du 31 mars 2026 actualisant le règlement budgétaire et financier,

Vu la délibération n° 2026-03-005 en date du 31 mars 2026 portant sur le vote de la tenue du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice 2026,

Vu la note brève et synthétique relative au Budget Primitif 2026, retraçant les informations financières essentielles jointe à la présente délibération,

Vu la maquette budgétaire, ci-annexée,

Considérant que le Budget Primitif 2026 qui est soumis à l'approbation du conseil municipal s'équilibre comme suit :

BUDGET	DEPENSES	RECETTES
Investissement	5 882 160,25 €	5 882 160,25 €
Fonctionnement	11 591 522,00 €	11 591 522,00 €
TOTAL	17 473 682,25 €	17 473 682,25 €

Oui l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et décide

- **D'ADOPTER** le Budget Primitif 2026 de la commune de Morières-lès-Avignon, ci-joint.
- **D'AUTORISER** le Maire à prendre toute décision et à signer tout acte nécessaire à l'application de la délibération.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

**MAIRIE DE MORIERES LES AVIGNON
COMMUNE**

Numéro SIRET : 21840081000014
Poste comptable :

**Budget primitif
relatif à l'exercice 2026
voté par Nature**

Budget principal

Instruction budgétaire et comptable M. 57
applicable aux collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements
publics



Sommaire

I - Informations générales

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5
C1 - Exécution du budget de l'exercice précédent - Résultats	6
C2 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Dépenses	7
C3 - Exécution du budget de l'exercice précédent - RAR Recettes	8

II - Présentation générale du budget

A - Vue d'ensemble - Vote et reports	9
B1 - Présentation des AP votées	10
B2 - Présentation des AE votées	11
C1 - Equilibre financier du budget - Investissement	12
C2 - Equilibre financier du budget - Fonctionnement	15
D1 - Balance générale - Dépenses	17
D2 - Balance générale - Recettes	19

III - Vote du budget

A - Section d'investissement - Vue d'ensemble	21
A1 - Section d'investissement - Dépenses - Détail par article	25
A2.1 - Section d'investissement - Dépenses - Vue d'ensemble des opérations d'équipement	28
A2.2 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées en AP	29
A2.3 - Section d'investissement - Dépenses - Détail des opérations d'équipement gérées hors AP	30
A3 - Section d'investissement - Recettes - Détail par article	31
B - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	33
B1 - Section de fonctionnement - Dépenses - Détail par article	36
B2 - Section de fonctionnement - Recettes - Détail par article	41

IV - Annexes

A - Présentation croisée

A1 - Section d'investissement - Vue d'ensemble	44
A1.01 - Opérations non ventilables	47
A1.900 - Fonction 0 - Services généraux	48
A1.900-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	51
A1.901 - Fonction 1 - Sécurité	52
A1.902 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	53
A1.903 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	56
A1.904 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors RSA)	59
A1.904-4 - Fonction 4-4 - RSA	62
A1.905 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	63
A1.906 - Fonction 6 - Action économique	66
A1.907 - Fonction 7 - Environnement	68
A1.908 - Fonction 8 - Transports	71
A2 - Section de fonctionnement - Vue d'ensemble	75
A2.01 - Opérations non ventilables	77
A2.930 - Fonction 0 - Services généraux	78
A2.930-5 - Fonction 0-5 - Gestion des fonds européens	84
A2.931 - Fonction 1 - Sécurité	85
A2.932 - Fonction 2 - Enseignement, formation professionnelle et apprentissage	86
A2.933 - Fonction 3 - Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs	89
A2.934 - Fonction 4 - Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)	92
A2.934-3 - Fonction 4-3 - APA	95
A2.934-4 - Fonction 4-4 - RSA/Régularisation de RMI	96
A2.935 - Fonction 5 - Aménagement des territoires et habitat	97
A2.936 - Fonction 6 - Action économique	100
A2.937 - Fonction 7 - Environnement	102
A2.938 - Fonction 8 - Transports	105

B - Annexes patrimoniales

B1.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	109
B1.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	110
B1.3 - Etat de la dette - Répartition par structure de taux	115
B1.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	1



B1.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	118
B1.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	120
B1.7 - Etat de la dette - Autres dettes	121
B2 - Méthodes utilisées pour les amortissements	122
B3.1 - Etat des provisions constituées	123
B3.2 - Etalement des provisions	125
B4 - Etat des charges transférées	126
B5 - Détail des chapitres d'opérations pour comptes de tiers	127
B6 - Prêts	128
B7.1 - Etat synthétique des engagements donnés	129
B7.2 - Etat synthétique des engagements reçus	130
B7.3 - Etat des emprunts garantis	131
B7.4 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux emprunts garantis	133
B7.5 - Etat des contrats de crédit-bail	134
B7.6 - Etat des marchés de partenariat	Sans Objet
B7.7 - Etat des recettes grevées d'affectation spéciale	Sans Objet
B7.8 - Autres engagements donnés	Sans Objet
B7.9 - Autres engagements reçus	Sans Objet
B8 - Subventions versées	135
B9 - Etat du personnel	136
B10 - Liste des organismes dans lesquels la collectivité a pris un engagement financier	141
B11.1 - Liste des organismes de regroupement	142
B11.2 - Liste des établissements publics créés	143
B11.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	144
C - Annexes budgétaires	
C1.1 - Equilibre budgétaire	145
C1.2 - Equilibre budgétaire - Dépenses	146
C1.3 - Equilibre budgétaire - Recettes	147
D - Autres éléments d'information	
D1 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	149
D2.1 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 1 : Budget	Sans Objet
D2.2 - Services ferroviaires régionaux des voyageurs - Volet 2 : Compte d'exploitation	Sans Objet
D3 - Décisions en matière de taux	150
D4.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement	Sans Objet
D4.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement	Sans Objet
D5.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	151
D5.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	152
V - Arrêté et signatures	
A - Arrêté et signatures	153

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est joint ou sans objet.

■ Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable, il convient de mentionner que :

dans la présentation croisée, la rubrique fonctionnelle 01 – Opérations non ventilables comprend les impôts et taxes non affectés, les dotations et participations, la dette et les opérations financières, les opérations patrimoniales en investissement, les frais de fonctionnement des groupes d'élus en fonctionnement ;
les opérations d'ordre doivent figurer en italique.

(1) A utiliser également par les collectivités de moins de 3500 habitants qui mobiliseraient des AP-AE régies par l'article L.5217-10-7 du CGCT après avoir adopté un règlement budgétaire et financier conformément à l'article L. 5217-10-9. Si la collectivité opte pour ce régime, la collectivité ne renseigne pas les annexes C2.1 et C2.2 de la partie IV « Annexes ». Les projets de dotations d'AP-AE inscrits sur les annexes B1 et B2 de la partie II apparaissent alors dans les états de la partie III « Vote du budget », sinon les montants dans les champs AP-AE sont par convention de 0.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT)



I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	
	Valeurs
Population totale	9 128

Informations fiscales (N-2)	
	Collectivité
Indicateur de ressources fiscales ou potentiel fiscal par habitant (1)	9 592 232,00

Informations financières – ratios		Valeurs
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 246,72
2	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 256,63
3	Dépenses d'équipement brut / population	560,43
4	Encours de dette / population (2) (3)	925,55
5	DGF / population	100,38
6	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement (4)	56,20 %
7	Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement (4)	104,28 %
8	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	44,60 %
9	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement (2) (3) (4)	360,00 %
10	Epargne brute / recettes réelles de fonctionnement (2) (4)	0 %

(1) A renseigner selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité. Informations comprises dans la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1, établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios s'appuyant sur l'encours de la dette se calculent à partir du montant de la dette au 1^{er} janvier N.

(3) L'encours de dette doit comprendre les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n° 2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts

(4) Pour les syndicats mixtes, seules ces données sont à renseigner.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
MODALITES DE VOTE DU BUDGET	B

- I – L'assemblée délibérante décide de voter le présent budget :
- au niveau du chapitre (1) pour la section d'investissement ;
 - au niveau du chapitre (1) pour la section de fonctionnement ;
 - sans (2) vote formel sur les chapitres « opérations d'équipement » ;
 - sans (2) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, en fonctionnement et en investissement sans vote formel pour les chapitres « opération d'équipement ».

III – Conformément à l'article L. 1612-28 du CGCT, l'assemblée délibérante autorise le président à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes (3) :

- Fonctionnement : 7.5 %
- Investissement : 7.5%

IV – En l'absence de mention au paragraphe III ci-dessus, le président est réputé ne pas avoir reçu l'autorisation de l'assemblée délibérante de pratiquer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre.

V – Les provisions sont semi-budgétaires Délibération n° 2023-04-017 du 13/04/2023 (4).

VI – La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif (5) de l'exercice précédent.

VII – Le présent budget a été voté avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif (6).

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans ».

(3) Au maximum dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants, selon les dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité :

- semi budgétaire ;
- budgétaire par délibération N°... du ...

(5) Indiquer « primitif » ou « cumulé ». Budget cumulé = BP + BS + DM.

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 ;
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RESULTATS (1)	C1

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1			
	Dépenses	Recettes	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (2)
TOTAL DU BUDGET	18 901 206,12	14 985 578,69	5 177 341,23	A1 1 261 713,80
Investissement	7 363 337,93	2 897 055,69	(3) 5 177 341,23	A2 711 058,99
Fonctionnement	11 537 868,19	12 088 523,00	(4) 0,00	A3 550 654,81

	RESTES A REALISER N-1				
	Dépenses	Recettes	Solde (B)		
TOTAL des RAR	I + II 88 518,45	III + IV 439 714,69	B1	351 196,24	
Investissement	I 88 518,45	III 439 714,69	B2	351 196,24	
Fonctionnement	II 0,00	IV 0,00	B3	0,00	

RESULTAT CUMULE = (A) + (B) (5)		
TOTAL	A1 + B1	1 612 910,04
Investissement	A2 + B2	1 062 255,23
Fonctionnement	A3 + B3	550 654,81

(1) État à compléter uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice N-1.

(2) Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(3) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

(4) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 de l'exercice N-1. Indiquer le signe – si déficitaire, et + si excédentaire.

(5) Indiquer le signe – si déficit et + si excédent.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR DEPENSES	C2

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN DEPENSES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(I) 88 518,45
018	RSA	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	88 518,45
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(II) 0,00
011	Charges à caractère général (4)	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4)	0,00
014	Atténuations de produits	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
65	Autres charges de gestion courante (4)	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00
66	Charges financières	0,00
67	Charges spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



I – INFORMATIONS GENERALES	I
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT – RAR RECETTES	C3

DETAIL DES RESTES A REALISER N-1 EN RECETTES (1)

Chap. / art. (2)	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT – TOTAL		(III) 439 714,69
018	RSA	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	439 714,69
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3)	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5)	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers	0,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT – TOTAL		(IV) 0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00
73	Impôts et taxes	0,00
731	Fiscalité locale	0,00
74	Dotations et participations (4)	0,00
75	Autres produits de gestion courante (4)	0,00
013	Atténuations de charges (4)	0,00
016	APA	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00
76	Produits financiers	0,00
77	Produits spécifiques (4)	0,00

(1) Il s'agit des restes à réaliser établis conformément à la comptabilité d'engagement annuelle. A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Suivant le niveau de vote retenu par l'assemblée délibérante.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS	A

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	5 793 641,80	4 731 386,57
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	88 518,45	439 714,69
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 711 058,99
=		=	=
Total de la section d'investissement (2)		5 882 160,25	5 882 160,25
		+	+
		+	+
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	11 591 522,00	11 491 522,00
+		+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 100 000,00
=		=	=
Total de la section de fonctionnement (3)		11 591 522,00	11 591 522,00
		+	+
		+	+
TOTAL DU BUDGET (4)		17 473 682,25	17 473 682,25

(1) A imputer uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AP VOTEES	B1

AUTORISATION DE PROGRAMME (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
2024-CRAOUX	AP CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE CRAOUX	21, 23	90 420,08
TOTAL			90 420,08

« AP de dépenses imprévues » (2)	020	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL	90 420,08
----------------------	------------------

(1) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également des AP modifiant un stock d'AP existant.

(2) L'assemblée peut voter des AP de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AP sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
PRESENTATION DES AE VOTEES	B2

AUTORISATION D'ENGAGEMENT (1)		Chapitre(s)	Montant
Numéro	Libellé		
TOTAL			0,00

« AE de dépenses imprévues » (2)	022	0,00
---	-----	------

TOTAL GENERAL		0,00
----------------------	--	-------------

(1) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne des AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également des AE modifiant un stock d'AE existant.

(2) L'assemblée peut voter des AE de « dépenses imprévues ». Leur montant est limité à 2 % des dépenses réelles de la section correspondante. En fin d'exercice, ces AE sont automatiquement annulées si elles n'ont pas été engagées.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (y compris opérations) (3)	10 970,00	0,00	2 500,00	0,00	2 500,00
204	Subventions d'équipement versées (y compris opérations) (3) (8)	23 000,00	0,00	23 000,00	0,00	23 000,00
21	Immobilisations corporelles (y compris opérations) (3)	1 047 933,24	88 518,45	1 640 651,80	0,00	1 729 170,25
22	Immobilisations reçues en affectation (y compris opérations) (3) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (y compris opérations) (3)	5 750 000,00	0,00	3 449 490,00	0,00	3 449 490,00
Total des dépenses d'équipement		6 831 903,24	88 518,45	5 115 641,80	0,00	5 204 160,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	586 000,00	0,00	602 000,00	0,00	602 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses financières		586 000,00	0,00	602 000,00	0,00	602 000,00
45...	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles d'investissement		7 417 903,24	88 518,45	5 717 641,80	0,00	5 806 160,25

040	Opérations ordre transf. entre sections (7)	180 500,00		21 000,00	0,00	21 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	245 000,00		55 000,00	0,00	55 000,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement		425 500,00		76 000,00	0,00	76 000,00

TOTAL	7 843 403,24	88 518,45	5 793 641,80	0,00	5 882 160,25
--------------	---------------------	------------------	---------------------	-------------	---------------------

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 882 160,25
---	---------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(7) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041.

(8) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET – SECTION D'INVESTISSEMENT	C1

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (sauf le 138) (3)	239 400,00	439 714,69	444 172,00	0,00	883 886,69
16	Emprunts et dettes assimilées (4)	0,00	0,00	2 261 052,76	0,00	2 261 052,76
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (13)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		239 400,00	439 714,69	2 705 224,76	0,00	3 144 939,45
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	650 000,00	0,00	1 090 000,00	0,00	1 090 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (6)	1 130 318,12	0,00	450 654,81	0,00	450 654,81
138	Autres subventions invest. non transf. (3) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie) (8)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	219 007,00	0,00	219 007,00
Total des recettes financières		1 780 318,12	0,00	1 759 661,81	0,00	1 759 661,81
45...	Chapitres d'opérations pour le compte de tiers (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles d'investissement		2 019 718,12	439 714,69	4 464 886,57	0,00	4 904 601,26

021	Virement de la section de fonctionnement (10)	105 283,54		13 500,00	0,00	13 500,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (10) (11)	223 424,80		198 000,00	0,00	198 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	245 000,00		55 000,00	0,00	55 000,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		573 708,34		266 500,00	0,00	266 500,00

TOTAL	2 593 426,46	439 714,69	4 731 386,57	0,00	5 171 101,26
--------------	---------------------	-------------------	---------------------	-------------	---------------------

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	711 058,99
--	-------------------

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 882 160,25
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (12)	190 500,00
--	-------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Sauf 165, 166 et 16449.

(5) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(6) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(7) Le compte 138 n'est pas un chapitre mais une subdivision du chapitre 13.



(8) A servir uniquement lorsque la collectivité effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle crée.

(9) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(10) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$.

(11) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(12) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

(13) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général (3)	2 331 807,92	0,00	2 402 349,16	0,00	2 402 349,16
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 559 506,88	0,00	6 384 063,00	0,00	6 384 063,00
014	Atténuations de produits	165 000,00	0,00	145 000,00	0,00	145 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 692 292,64	0,00	2 172 109,84	0,00	2 172 109,84
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		10 748 607,44	0,00	11 103 522,00	0,00	11 103 522,00
66	Charges financières	299 384,22	0,00	268 000,00	0,00	268 000,00
67	Charges spécifiques (3)	8 000,00	0,00	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 800,00		3 500,00	0,00	3 500,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 061 791,66	0,00	11 380 022,00	0,00	11 380 022,00

023	Virement à la section d'investissement (4)	105 283,54		13 500,00	0,00	13 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	223 424,80		198 000,00	0,00	198 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		328 708,34		211 500,00	0,00	211 500,00

TOTAL	11 390 500,00	0,00	11 591 522,00	0,00	11 591 522,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 591 522,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
EQUILIBRE FINANCIER – SECTION DE FONCTIONNEMENT	C2

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles (2)	Vote de l'assemblée	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges (3)	55 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	671 800,00	0,00	938 854,00	0,00	938 854,00
73	Impôts et taxes (sauf le 731)	1 438 000,00	0,00	1 431 000,00	0,00	1 431 000,00
731	Fiscalité locale	6 940 000,00	0,00	6 957 234,00	0,00	6 957 234,00
74	Dotations et participations (3)	1 973 000,00	0,00	1 933 934,00	0,00	1 933 934,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	132 200,00	0,00	159 000,00	0,00	159 000,00
Total des recettes de gestion courante		11 210 000,00	0,00	11 470 022,00	0,00	11 470 022,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		11 210 000,00	0,00	11 470 522,00	0,00	11 470 522,00

042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5)	180 500,00		21 000,00	0,00	21 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		180 500,00		21 000,00	0,00	21 000,00

TOTAL	11 390 500,00	0,00	11 491 522,00	0,00	11 491 522,00
--------------	----------------------	-------------	----------------------	-------------	----------------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	100 000,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 591 522,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	190 500,00	Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la collectivité.
---	-------------------	--

(1) Voir état I-B pour la comparaison par rapport au budget précédent.

(2) Proposition formulée par le président pour l'exercice N.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DF 043 = RF 043.

(5) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – DEPENSES	D1

DEPENSES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (3)	0,00	1 000,00	1 000,00
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	602 000,00	0,00	602 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(7) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (3) (5)	2 500,00	0,00	2 500,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (5) (10)	23 000,00	0,00	23 000,00
21	Immobilisations corporelles (3) (5)	1 729 170,25	25 000,00	1 754 170,25
22	Immobilisations reçues en affectation (3) (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (3) (sauf 2324) (5)	3 449 490,00	50 000,00	3 499 490,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations (reprises)		0,00	0,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
198	Neutralisation des amortissements		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (6)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		0,00	0,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
Dépenses d'investissement – Total		5 806 160,25	76 000,00	5 882 160,25

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 882 160,25
---	---------------------

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général (9)	2 402 349,16		2 402 349,16
012	Charges de personnel et frais assimilés (9)	6 384 063,00		6 384 063,00
014	Atténuations de produits	145 000,00		145 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (9)	2 172 109,84	0,00	2 172 109,84
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00		0,00
66	Charges financières	268 000,00	0,00	268 000,00
67	Charges spécifiques (9)	5 000,00	0,00	5 000,00
68	Dot. aux amortissements et provisions (9)	3 500,00	198 000,00	201 500,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement		13 500,00	13 500,00
Dépenses de fonctionnement – Total		11 380 022,00	211 500,00	11 591 522,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	11 591 522,00
--	----------------------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.



- (3) Hors dépenses imputées au chapitre 018.
- (4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Hors chapitres opérations.
- (6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).
- (7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.
- (8) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.
- (9) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
BALANCE GENERALE – RECETTES	D2

RECETTES D'INVESTISSEMENT (y compris RAR)

INVESTISSEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 090 000,00	0,00	1 090 000,00
13	Subventions d'investissement (reçues) (3)	883 886,69	0,00	883 886,69
15	Provisions pour risques et charges (4)		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	2 261 052,76	0,00	2 261 052,76
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf le 204) (3)	0,00	5 000,00	5 000,00
204	Subventions d'équipement versées (3) (9)	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (3)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (3)	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours(sauf 2324) (3)	0,00	50 000,00	50 000,00
018	RSA	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières (3)	0,00	0,00	0,00
28	Amortissement des immobilisations		180 000,00	180 000,00
29	Dépréciations des immobilisations (4)		0,00	0,00
39	Dépréciation des stocks et en-cours (4)		0,00	0,00
3...	Stocks et en-cours		0,00	0,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	Charges à rép. sur plusieurs exercices		18 000,00	18 000,00
49	Dépréciation des comptes de tiers (4)		0,00	0,00
59	Dépréciation des comptes financiers (4)		0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		13 500,00	13 500,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	219 007,00		219 007,00
Recettes d'investissement – Total		4 453 946,45	266 500,00	4 720 446,45

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	711 058,99
--	-------------------

+

R 1068 AFFECTATION DU RESULTAT	450 654,81
---------------------------------------	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	5 882 160,25
---	---------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT (y compris RAR)

FONCTIONNEMENT		Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges (8)	50 000,00		50 000,00
016	APA	0,00		0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00		0,00
60	Achats et variation des stocks		0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	938 854,00		938 854,00
71	Production stockée (ou déstockage)		0,00	0,00
72	Production immobilisée		20 000,00	20 000,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 431 000,00		1 431 000,00
731	Fiscalité locale	6 957 234,00		6 957 234,00
74	Dotations et participations (8)	1 933 934,00		1 933 934,00
75	Autres produits de gestion courante (8)	159 000,00	0,00	159 000,00
76	Produits financiers	500,00	0,00	500,00
77	Produits spécifiques (8)	0,00	1 000,00	1 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions (8)	0,00	0,00	0,00
79	Transferts de charges		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		11 470 522,00	21 000,00	11 491 522,00

FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
			+
			100 000,00
			=
			11 591 522,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir la liste des opérations d'ordre de l'instruction budgétaire et comptable M. 57.

(3) Hors recettes imputées au chapitre 018.

(4) Ces chapitres ne sont à renseigner que si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail en IV-B5).

(6) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait une dotation initiale au profit d'un service public doté de la seule autonomie financière.

(7) A utiliser uniquement dans le cas où la collectivité effectuerait des dépenses sur des biens affectés.

(8) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – DEPENSES – AP NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	A

DEPENSES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AP	Pour information, dépenses gérées hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 843 403,24	88 518,45	90 420,08	5 793 641,80	0,00	3 539 910,08	2 253 731,72	5 882 160,25
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 970,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 047 933,24	88 518,45	90 420,08	1 640 651,80	0,00	90 420,08	1 550 231,72	1 729 170,25
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 750 000,00	0,00	0,00	3 449 490,00	0,00	3 449 490,00	0,00	3 449 490,00
	Total des opérations d'équipement (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 831 903,24	88 518,45	90 420,08	5 115 641,80	0,00	3 539 910,08	1 575 731,72	5 204 160,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	586 000,00	0,00		602 000,00	0,00		602 000,00	602 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		586 000,00	0,00	0,00	602 000,00	0,00	0,00	602 000,00	602 000,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		7 417 903,24	88 518,45	90 420,08	5 717 641,80	0,00	3 539 910,08	2 177 731,72	5 806 160,25
040	Opérations ordre transf. entre sections (5) (6)	180 500,00			21 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00
041	Opérations patrimoniales (7)	245 000,00			55 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00
Total des dépenses d'ordre		425 500,00			76 000,00	0,00		76 000,00	76 000,00

D001 Solde d'exécution négatif reporté ou anticipé (8)	0,00
---	-------------

Total des dépenses d'investissement cumulées	5 882 160,25
---	---------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.
- (3) Voir l'état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.
- (4) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.
- (5) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 040 = RF 042*).
- (6) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).
- (7) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (*DI 041 = RI 041*).
- (8) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.
- (9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE – RECETTES	A

RECETTES

Chapitre		Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		1 463 108,34	439 714,69	4 280 731,76	0,00	4 720 446,45
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	239 400,00	439 714,69	444 172,00	0,00	883 886,69
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 16449, 165, 166 et 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	2 261 052,76	0,00	2 261 052,76
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		239 400,00	439 714,69	2 705 224,76	0,00	3 144 939,45
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	650 000,00	0,00	1 090 000,00	0,00	1 090 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	219 007,00	0,00	219 007,00
Total des recettes financières		650 000,00	0,00	1 309 007,00	0,00	1 309 007,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		889 400,00	439 714,69	4 014 231,76	0,00	4 453 946,45
021	Virement de la section de fonctionnement	105 283,54		13 500,00	0,00	13 500,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	223 424,80		198 000,00	0,00	198 000,00
041	Opérations patrimoniales (6)	245 000,00		55 000,00	0,00	55 000,00
Total des recettes d'ordre		573 708,34		266 500,00	0,00	266 500,00

R001 Solde d'exécution positif reporté ou anticipé (7)	711 058,99
---	-------------------

Affectation au compte 1068 (8)	450 654,81
---------------------------------------	-------------------

Chapitre	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
		I		II	III = I + II
Total des recettes d'investissement cumulées					5 882 160,25

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Voir l'état IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041). Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(7) Le solde d'exécution reporté est le résultat constaté de l'exercice précédent qui fait l'objet d'un report et non d'un vote de l'assemblée délibérante. Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.

(8) Le montant inscrit doit être conforme à la délibération d'affectation du résultat. Ce montant ne fait donc pas l'objet d'un nouveau vote.

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	A1

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		7 843 403,24	88 518,45	90 420,08	5 793 641,80	0,00	3 539 910,08	2 253 731,72	5 882 160,25
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	10 970,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
2031	Frais d'études	8 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	1 000,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
2051	Concessions, droits similaires	1 970,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (9)	23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00
20421	Privé : Bien mobilier, matériel	23 000,00	0,00		23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	23 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 047 933,24	88 518,45	90 420,08	1 640 651,80	0,00	90 420,08	1 550 231,72	1 729 170,25
2111	Terrains nus	560 000,00	0,00		1 000 000,00	0,00	0,00	1 000 000,00	1 000 000,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	1 500,00	7 531,60		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	8 531,60
21311	Bâtiments administratifs	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21312	Bâtiments scolaires	15 000,00	0,00		10 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
21316	Equipements du cimetière	0,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
21318	Autres bâtiments publics	74 470,00	19 066,99		109 000,00	0,00	0,00	109 000,00	128 066,99
21351	Bâtiments publics	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	0,00	31 248,00		115 000,00	0,00	0,00	115 000,00	146 248,00
2152	Installations de voirie	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	260 000,00	26 805,03		145 000,00	0,00	0,00	145 000,00	171 805,03
21538	Autres réseaux	38 000,00	3 354,41		23 000,00	0,00	0,00	23 000,00	26 354,41
2158	Autres inst., matériel, outill. techniques	6 500,00	512,42		20 500,00	0,00	0,00	20 500,00	21 012,42
21828	Autres matériels de transport	0,00	0,00		67 000,00	0,00	0,00	67 000,00	67 000,00
21831	Matériel informatique scolaire	100,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21838	Autre matériel informatique	0,00	0,00		9 600,00	0,00	0,00	9 600,00	9 600,00
21841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	0,00	0,00		90 420,08	0,00	90 420,08	0,00	90 420,08
21848	Autres matériels de bureau et mobiliers	10 930,00	0,00		16 871,72	0,00	0,00	16 871,72	16 871,72
2188	Autres immobilisations corporelles	81 433,24	0,00		28 260,00	0,00	0,00	28 260,00	28 260,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	5 750 000,00	0,00	0,00	3 449 490,00	0,00	3 449 490,00	0,00	3 449 490,00
2313	Constructions	5 500 000,00	0,00		3 449 490,00	0,00	3 449 490,00	0,00	3 449 490,00
2315	Install., matériel et outill. technique	250 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		6 831 903,24	88 518,45	90 420,08	5 115 641,80	0,00	3 539 910,08	1 575 731,72	5 204 160,25
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf le 1688 non budgétaire)	586 000,00	0,00		602 000,00	0,00		602 000,00	602 000,00
1641	Emprunts en euros	586 000,00	0,00		602 000,00	0,00		602 000,00	602 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AP)			0,00					
Total des dépenses financières		586 000,00	0,00	0,00	602 000,00	0,00	0,00	602 000,00	602 000,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles		7 417 903,24	88 518,45	90 420,08	5 717 641,80	0,00	3 539 910,08	2 177 731,72	5 806 160,25
040	Opérations ordre transf. entre sections (6)	180 500,00			21 000,00	0,00		21 000,00	21 000,00
	Reprise sur autofinancement antérieur	170 500,00			1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
13911	Subv. transf. Etat et etabl. nationaux	1 000,00			1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
15112	Provisions pour litiges et contentieux	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
15182	Autres provisions pour risques	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AP lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
1582	Autres provisions pour charges	169 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
	Charges transférées (7)	10 000,00			20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
21312	Bâtiments scolaires	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	10 000,00			20 000,00	0,00		20 000,00	20 000,00
041	Opérations patrimoniales (8)	245 000,00			55 000,00	0,00		55 000,00	55 000,00
2031	Frais d'études	11 500,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2033	Frais d'insertion	8 100,00			0,00	0,00		0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	25 400,00			5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
2313	Constructions	200 000,00			50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
Total des dépenses d'ordre		425 500,00			76 000,00	0,00		76 000,00	76 000,00

(1) Détailler les articles conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AP nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AP relatives à de nouvelles programmations pluriannuelles mais également les AP modifiant un stock d'AP existant.

(4) Voir état III-A2.1 pour le détail des opérations d'équipement.

(5) Il y a autant de ligne que d'opération pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 040 = RF 042).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(9) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.1

Vue d'ensemble des chapitres des opérations d'équipement

N° Opération	Libellé de l'opération	N° AP (1)	Pour mémoire réalisations cumulées au 01/01/N	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AP	Pour information Crédits gérés hors AP
TOTAL			0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Colonne à renseigner uniquement lorsque l'opération d'équipement est afférente à une AP.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.2

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES OPERATIONS D'EQUIPEMENT	A2.3

Cet état ne contient pas d'information.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	A3

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
TOTAL		1 463 108,34	439 714,69	4 280 731,76	0,00	4 720 446,45
018	RSA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	239 400,00	439 714,69	444 172,00	0,00	883 886,69
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	135 000,00	106 373,10	40 000,00	0,00	146 373,10
1322	Subv. non transf. Régions	0,00	12 524,99	0,00	0,00	12 524,99
1323	Subv. non transf. Départements	52 400,00	278 927,00	263 700,00	0,00	542 627,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	52 000,00	41 889,60	140 472,00	0,00	182 361,60
13461	Dot. équip.territoires ruraux non transf	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13462	Dotation de soutien à l'invest local	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 1688 non budgétaire) (3)	0,00	0,00	2 261 052,76	0,00	2 261 052,76
1641	Emprunts en euros	0,00	0,00	2 261 052,76	0,00	2 261 052,76
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (4) (10)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324) (4)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		239 400,00	439 714,69	2 705 224,76	0,00	3 144 939,45
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	650 000,00	0,00	1 090 000,00	0,00	1 090 000,00
10222	FCTVA	500 000,00	0,00	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00
10226	Taxe d'aménagement	150 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (16449, 165 et 166)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	219 007,00	0,00	219 007,00
Total des recettes financières		650 000,00	0,00	1 309 007,00	0,00	1 309 007,00
45	Chapitres d'opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		889 400,00	439 714,69	4 014 231,76	0,00	4 453 946,45
021	Virement de la section de fonctionnement	105 283,54		13 500,00	0,00	13 500,00
040	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	223 424,80		198 000,00	0,00	198 000,00

Chap. / art. (1)		Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée	TOTAL (RAR N-1 + Vote)
			I		II	III = I + II
192	Plus ou moins-values sur cession immo.	0,00		0,00	0,00	0,00
261	Titres de participation	0,00		0,00	0,00	0,00
2802	Frais liés à la réalisation de document	3 006,00		2 200,00	0,00	2 200,00
28031	Frais d'études	6 436,00		5 598,00	0,00	5 598,00
280421	Privé - Biens mob., matériel et études	3 300,00		13 750,00	0,00	13 750,00
280422	Privé - Bâtiments et installations	5 760,28		2 058,00	0,00	2 058,00
2805	Licences, logiciels, droits similaires	0,00		0,00	0,00	0,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	3 154,86		1 900,00	0,00	1 900,00
281351	Bâtiments publics	16 889,00		17 000,00	0,00	17 000,00
28138	Autres constructions	830,00		830,00	0,00	830,00
28151	Réseaux de voirie	640,00		644,00	0,00	644,00
281538	Autres réseaux	6 112,06		4 006,00	0,00	4 006,00
281568	Autre matériel, outillage incendie	7 546,00		7 551,00	0,00	7 551,00
2815738	Autre matériel et outillage de voirie	3 688,00		3 688,00	0,00	3 688,00
28158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	4 612,67		3 630,00	0,00	3 630,00
28181	Installations générales, aménagt divers	993,00		993,00	0,00	993,00
281828	Autres matériels de transport	36 240,00		32 924,00	0,00	32 924,00
281838	Autre matériel informatique	8 223,00		3 794,00	0,00	3 794,00
281841	Matériel de bureau et mobilier scolaire	4 520,00		4 532,00	0,00	4 532,00
281848	Autres matériels de bureau et mobiliers	37 283,48		19 430,00	0,00	19 430,00
28185	Matériel de téléphonie	89,00		89,00	0,00	89,00
28188	Autres immo. corporelles	55 201,45		55 383,00	0,00	55 383,00
4818	Charges à étaler	18 900,00		18 000,00	0,00	18 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	245 000,00		55 000,00	0,00	55 000,00
2031	Frais d'études	43 500,00		5 000,00	0,00	5 000,00
2033	Frais d'insertion	1 500,00		0,00	0,00	0,00
238	Avances commandes immo corporelles	200 000,00		50 000,00	0,00	50 000,00
Total des recettes d'ordre		573 708,34		266 500,00	0,00	266 500,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Sauf 165, 166 et 16449.

(4) Exceptionnellement, les comptes 20, 204, 21, 22 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement.

(5) Voir l'annexe IV-B5 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RI 040 = DF 042).

(7) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (DI 041 = RI 041).

(10) Le chapitre 204 « Subventions d'équipement versées » est un chapitre globalisé regroupant les comptes 204 et 2324.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE – AE NOUVELLES ET CREDITS DE L'EXERCICE	B

DEPENSES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (2)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information, dépenses gérées dans le cadre d'une AE	Pour information, dépenses gérées hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 390 500,00	0,00	0,00	11 591 522,00	0,00	0,00	11 591 522,00	11 591 522,00
011	Charges à caractère général (3)	2 331 807,92	0,00	0,00	2 402 349,16	0,00	0,00	2 402 349,16	2 402 349,16
012	Charges de personnel et frais assimilés (3)	6 559 506,88	0,00		6 384 063,00	0,00		6 384 063,00	6 384 063,00
014	Atténuations de produits	165 000,00	0,00		145 000,00	0,00		145 000,00	145 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf 6586) (3)	1 692 292,64	0,00	0,00	2 172 109,84	0,00	0,00	2 172 109,84	2 172 109,84
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		10 748 607,44	0,00	0,00	11 103 522,00	0,00	0,00	11 103 522,00	11 103 522,00
66	Charges financières	299 384,22	0,00		268 000,00	0,00		268 000,00	268 000,00
67	Charges spécifiques (3)	8 000,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (3)	5 800,00			3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des dépenses financières		313 184,22	0,00	0,00	276 500,00	0,00		276 500,00	276 500,00
Total des dépenses réelles		11 061 791,66	0,00	0,00	11 380 022,00	0,00	0,00	11 380 022,00	11 380 022,00
023	Virement à la section d'investissement	105 283,54			13 500,00	0,00		13 500,00	13 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4)	223 424,80			198 000,00	0,00		198 000,00	198 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		328 708,34			211 500,00	0,00		211 500,00	211 500,00

D002 Résultat reporté ou anticipé (5)	0,00
--	-------------

Total des dépenses de fonctionnement cumulées	11 591 522,00
--	----------------------

- (1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.
- (2) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.
- (3) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.
- (4) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.
- (5) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	B

RECETTES

Chap.	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (1)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 390 500,00	0,00	11 491 522,00	0,00	11 491 522,00
013	Atténuations de charges (2)	55 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	671 800,00	0,00	938 854,00	0,00	938 854,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 438 000,00	0,00	1 431 000,00	0,00	1 431 000,00
731	Fiscalité locale	6 940 000,00	0,00	6 957 234,00	0,00	6 957 234,00
74	Dotations et participations (2)	1 973 000,00	0,00	1 933 934,00	0,00	1 933 934,00
75	Autres produits de gestion courante (2)	132 200,00	0,00	159 000,00	0,00	159 000,00
Total des recettes de gestion des services		11 210 000,00	0,00	11 470 022,00	0,00	11 470 022,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
77	Produits spécifiques (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes financières		0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
Total des recettes réelles		11 210 000,00	0,00	11 470 522,00	0,00	11 470 522,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (3) (4) (5)	180 500,00	0,00	21 000,00	0,00	21 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		180 500,00	0,00	21 000,00	0,00	21 000,00

R002 Résultat reporté ou anticipé (7)	100 000,00
--	-------------------

Total des recettes de fonctionnement cumulées	11 591 522,00
--	----------------------

(1) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(2) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040).

(4) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(7) Inscrire en cas de reprise des résultats définitifs ou anticipés de l'exercice précédent.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES – DETAIL PAR ARTICLE	B1

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 390 500,00	0,00	0,00	11 591 522,00	0,00	0,00	11 591 522,00	11 591 522,00
011	Charges à caractère général (4)	2 331 807,92	0,00	0,00	2 402 349,16	0,00	0,00	2 402 349,16	2 402 349,16
60611	Eau et assainissement	43 000,00	0,00		50 000,00	0,00	0,00	50 000,00	50 000,00
60612	Energie - Electricité	356 000,00	0,00		410 000,00	0,00	0,00	410 000,00	410 000,00
60622	Carburants	39 700,00	0,00		33 500,00	0,00	0,00	33 500,00	33 500,00
60623	Alimentation	280 590,00	0,00		284 550,00	0,00	0,00	284 550,00	284 550,00
60624	Produits de traitement	10 240,00	0,00		10 500,00	0,00	0,00	10 500,00	10 500,00
60628	Autres fournitures non stockées	0,00	0,00		2 850,00	0,00	0,00	2 850,00	2 850,00
60631	Fournitures d'entretien	30 220,00	0,00		25 000,00	0,00	0,00	25 000,00	25 000,00
60632	Fournitures de petit équipement	85 748,06	0,00		87 540,00	0,00	0,00	87 540,00	87 540,00
60633	Fournitures de voirie	17 000,00	0,00		22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
60636	Habillement et vêtements de travail	20 400,00	0,00		14 000,00	0,00	0,00	14 000,00	14 000,00
6064	Fournitures administratives	9 350,00	0,00		6 700,00	0,00	0,00	6 700,00	6 700,00
6067	Fournitures scolaires	38 000,00	0,00		39 000,00	0,00	0,00	39 000,00	39 000,00
6068	Autres matières et fournitures	35 500,00	0,00		29 870,00	0,00	0,00	29 870,00	29 870,00
611	Contrats de prestations de services	94 319,00	0,00		133 466,00	0,00	0,00	133 466,00	133 466,00
61351	Matériel roulant	72 100,00	0,00		33 870,00	0,00	0,00	33 870,00	33 870,00
61358	Autres	37 030,00	0,00		67 856,00	0,00	0,00	67 856,00	67 856,00
61521	Entretien terrains	60 000,00	0,00		112 000,00	0,00	0,00	112 000,00	112 000,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	82 000,00	0,00		82 000,00	0,00	0,00	82 000,00	82 000,00
615228	Entretien, réparations autres bâtiments	3 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615231	Entretien, réparations voiries	92 000,00	0,00		44 000,00	0,00	0,00	44 000,00	44 000,00
615232	Entretien, réparations réseaux	48 500,00	0,00		65 000,00	0,00	0,00	65 000,00	65 000,00
61551	Entretien matériel roulant	34 060,00	0,00		36 900,00	0,00	0,00	36 900,00	36 900,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	13 740,00	0,00		13 700,00	0,00	0,00	13 700,00	13 700,00
6156	Maintenance	80 145,00	0,00		112 250,00	0,00	0,00	112 250,00	112 250,00
6161	Multirisques	144 442,00	0,00		154 500,00	0,00	0,00	154 500,00	154 500,00
6162	Assur. obligatoire dommage-construction	47 054,86	0,00		22 000,00	0,00	0,00	22 000,00	22 000,00
617	Etudes et recherches	5 900,00	0,00		5 900,00	0,00	0,00	5 900,00	5 900,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
6182	Documentation générale et technique	12 421,00	0,00		7 010,00	0,00	0,00	7 010,00	7 010,00
6184	Versements à des organismes de formation	57 560,00	0,00		52 000,00	0,00	0,00	52 000,00	52 000,00
6185	Frais de colloques et de séminaires	500,00	0,00		2 500,00	0,00	0,00	2 500,00	2 500,00
6188	Autres frais divers	100 936,00	0,00		39 310,00	0,00	0,00	39 310,00	39 310,00
62261	Honoraires médicaux et paramédicaux	3 700,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
62268	Autres honoraires, conseils	80 460,00	0,00		75 960,00	0,00	0,00	75 960,00	75 960,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	12 000,00	0,00		13 000,00	0,00	0,00	13 000,00	13 000,00
6228	Divers	19 040,00	0,00		11 220,00	0,00	0,00	11 220,00	11 220,00
6231	Annonces et insertions	3 420,00	0,00		8 000,00	0,00	0,00	8 000,00	8 000,00
6232	Fêtes et cérémonies	19 650,00	0,00		48 322,00	0,00	0,00	48 322,00	48 322,00
6234	Réceptions	64 450,00	0,00		112 000,00	0,00	0,00	112 000,00	112 000,00
6236	Catalogues et imprimés	21 556,00	0,00		23 570,00	0,00	0,00	23 570,00	23 570,00
6247	Transports collectifs	24 000,00	0,00		19 300,00	0,00	0,00	19 300,00	19 300,00
6251	Voyages, déplacements et missions	7 100,00	0,00		11 200,00	0,00	0,00	11 200,00	11 200,00
6261	Frais d'affranchissement	10 000,00	0,00		9 000,00	0,00	0,00	9 000,00	9 000,00
6262	Frais de télécommunications	32 216,00	0,00		15 425,00	0,00	0,00	15 425,00	15 425,00
627	Services bancaires et assimilés	1 600,00	0,00		2 100,00	0,00	0,00	2 100,00	2 100,00
6281	Concours divers (cotisations)	5 810,00	0,00		9 660,00	0,00	0,00	9 660,00	9 660,00
6282	Frais de gardiennage	3 000,00	0,00		1 354,00	0,00	0,00	1 354,00	1 354,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	2 200,00	0,00		18 200,00	0,00	0,00	18 200,00	18 200,00
62875	Remb. frais aux communes membres du GFP	600,00	0,00		266,16	0,00	0,00	266,16	266,16
62876	Remb. frais à un GFP de rattachement	18 000,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
62878	Remb. frais à des tiers	2 500,00	0,00		3 400,00	0,00	0,00	3 400,00	3 400,00
6288	Autres services extérieurs	44 050,00	0,00		9 300,00	0,00	0,00	9 300,00	9 300,00
63512	Taxes foncières	5 000,00	0,00		6 300,00	0,00	0,00	6 300,00	6 300,00
012	Charges de personnel et frais assimilés (4) (5)	6 559 506,88	0,00		6 384 063,00	0,00		6 384 063,00	6 384 063,00
6218	Autre personnel extérieur	18 100,00	0,00		21 892,00	0,00		21 892,00	21 892,00
6331	Versement mobilité	75 500,00	0,00		67 976,00	0,00		67 976,00	67 976,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	18 143,00	0,00		16 853,00	0,00		16 853,00	16 853,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	28 000,00	0,00		25 788,00	0,00		25 788,00	25 788,00
6338	Autres impôts, taxes sur rémunérations	11 300,00	0,00		10 112,00	0,00		10 112,00	10 112,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
64111	Rémunération principale titulaires	3 170 786,00	0,00		3 060 229,00	0,00		3 060 229,00	3 060 229,00
64112	SFT, indemnité de résidence	28 000,00	0,00		28 151,00	0,00		28 151,00	28 151,00
64113	NBI	27 000,00	0,00		23 301,00	0,00		23 301,00	23 301,00
64118	Autres indemnités	823 742,00	0,00		777 717,00	0,00		777 717,00	777 717,00
64131	Rémunérations	421 800,00	0,00		325 190,00	0,00		325 190,00	325 190,00
64132	SFT, indemnité de résidence	960,00	0,00		1 950,00	0,00		1 950,00	1 950,00
64136	Indemnités liées à la perte d'emploi	3 000,00	0,00		3 000,00	0,00		3 000,00	3 000,00
64138	Primes et autres indemnités	25 000,00	0,00		24 700,00	0,00		24 700,00	24 700,00
6414	Personnel rémunéré à la vacation	1 443,00	0,00		1 445,00	0,00		1 445,00	1 445,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	550 000,00	0,00		590 336,00	0,00		590 336,00	590 336,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 180 168,88	0,00		1 222 111,00	0,00		1 222 111,00	1 222 111,00
6454	Cotisations à l'assurance chômage	17 664,00	0,00		10 891,00	0,00		10 891,00	10 891,00
6456	Versement au F.N.C. supplément familial	12 000,00	0,00		8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	30 450,00	0,00		84 024,00	0,00		84 024,00	84 024,00
64731	Allocations chômage versées directement	12 000,00	0,00		10 241,00	0,00		10 241,00	10 241,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	21 450,00	0,00		13 400,00	0,00		13 400,00	13 400,00
6478	Autres charges sociales diverses	83 000,00	0,00		56 756,00	0,00		56 756,00	56 756,00
014	Atténuations de produits	165 000,00	0,00		145 000,00	0,00		145 000,00	145 000,00
7391112	Dégrèv. taxe habit. / logements vacants	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
7391118	Autres restit. dégrèv./contrib. directes	20 000,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
739116	Prél. article 55 de la loi SRU	90 000,00	0,00		90 000,00	0,00		90 000,00	90 000,00
7392221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	50 000,00	0,00		50 000,00	0,00		50 000,00	50 000,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante (sauf le 6586) (4)	1 692 292,64	0,00	0,00	2 172 109,84	0,00	0,00	2 172 109,84	2 172 109,84
651128	Autres	507 296,00	0,00		950 489,52	0,00	0,00	950 489,52	950 489,52
65188	Autres	5 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
65311	Indemnités de fonction	113 950,00	0,00		121 000,00	0,00	0,00	121 000,00	121 000,00
65312	Frais de mission et de déplacement	200,00	0,00		2 400,00	0,00	0,00	2 400,00	2 400,00
65313	Cotisations de retraite	11 500,00	0,00		12 200,00	0,00	0,00	12 200,00	12 200,00
65314	Cotis. sécurité sociale - part patronale	16 000,00	0,00		17 000,00	0,00	0,00	17 000,00	17 000,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
65315	Formation	1 000,00	0,00		2 000,00	0,00	0,00	2 000,00	2 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	6 000,00	0,00		5 000,00	0,00	0,00	5 000,00	5 000,00
6542	Créances éteintes	1 000,00	0,00		1 000,00	0,00	0,00	1 000,00	1 000,00
6553	Service d'incendie	352 000,00	0,00		355 909,00	0,00	0,00	355 909,00	355 909,00
65568	Autres contributions	11 000,00	0,00		10 380,00	0,00	0,00	10 380,00	10 380,00
6558	Autres contributions obligatoires	6 000,00	0,00		6 000,00	0,00	0,00	6 000,00	6 000,00
6568	Autres participations	0,00	0,00		7 500,00	0,00	0,00	7 500,00	7 500,00
657351	Subv. fonct. GFP de rattachement	0,00	0,00		18 000,00	0,00	0,00	18 000,00	18 000,00
657363	Subv.Fonct. CCAS/CIAS	393 660,64	0,00		396 488,32	0,00	0,00	396 488,32	396 488,32
65748	Subv.fonct.autres personnes droit privé	188 070,00	0,00		170 600,00	0,00	0,00	170 600,00	170 600,00
65811	Droits d'utilisat° - informatique nuage	36 214,00	0,00		36 370,00	0,00	0,00	36 370,00	36 370,00
65818	Autres	43 000,00	0,00		52 621,00	0,00	0,00	52 621,00	52 621,00
6583	Pénalités sur marchés	200,00	0,00		200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
6584	Amendes fiscales et pénales	200,00	0,00		200,00	0,00	0,00	200,00	200,00
65883	Déficits sur opérations de gestion	0,00	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65888	Autres	2,00	0,00		1 752,00	0,00	0,00	1 752,00	1 752,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00		0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses de gestion des services		10 748 607,44	0,00	0,00	11 103 522,00	0,00	0,00	11 103 522,00	11 103 522,00
66	Charges financières	299 384,22	0,00		268 000,00	0,00		268 000,00	268 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	287 000,00	0,00		260 000,00	0,00		260 000,00	260 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	12 384,22	0,00		8 000,00	0,00		8 000,00	8 000,00
67	Charges spécifiques (4)	8 000,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	8 000,00	0,00		5 000,00	0,00		5 000,00	5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi-budgétaires) (4)	5 800,00			3 500,00	0,00		3 500,00	3 500,00
6815	Dot. prov. pour risques fonct. courant	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6817	Dot. prov. dépréc. actifs circulants	1 300,00			1 000,00	0,00		1 000,00	1 000,00
6865	Dot. prov. risques et charges financiers	4 500,00			2 500,00	0,00		2 500,00	2 500,00
022	Dépenses imprévues (dans le cadre d'une AE)			0,00					
Total des charges financières et spécifiques		313 184,22	0,00	0,00	276 500,00	0,00		276 500,00	276 500,00

Chap. / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Vote de l'assemblée sur les AE lors de la séance budgétaire (3)	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Pour information Crédits gérés dans le cadre d'une AE	Pour information Crédits gérés hors AE	TOTAL (RAR N-1 + Vote) III = I + II
Total des dépenses réelles		11 061 791,66	0,00	0,00	11 380 022,00	0,00	0,00	11 380 022,00	11 380 022,00
023	Virement à la section d'investissement	105 283,54			13 500,00	0,00		13 500,00	13 500,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (6) (7) (8)	223 424,80			198 000,00	0,00		198 000,00	198 000,00
675	Valeurs comptables immobilisations cédée	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6761	Différences sur réalisations (positives)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
6811	Dot. amort. immos incorporelles	204 524,80			180 000,00	0,00		180 000,00	180 000,00
68128	Dot. Amort. charges exception. différées	18 900,00			18 000,00	0,00		18 000,00	18 000,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (7) (9)	0,00			0,00	0,00		0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre		328 708,34			211 500,00	0,00		211 500,00	211 500,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (10)

Montant des ICNE de l'exercice	65 327,54
Montant des ICNE de l'exercice N-1	57 327,54
= Différence ICNE N – ICNE N-1	8 000,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Il s'agit des AE nouvelles qui sont votées lors de la séance d'adoption du budget. Cela concerne les AE relatives à de nouveaux engagements pluriannuels mais également les AE modifiant un stock d'AE existant.

(4) Hors dépenses imputées aux chapitres 016 et 017.

(5) Les dépenses de frais de personnel sont exclues des autorisations d'engagement.

(6) Les comptes 68 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Cf. définitions des chapitres des opérations d'ordre (DF 042 = RI 040) (DF 043 = RF 043).

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent.

(10) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.



III – VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES – DETAIL PAR ARTICLE	B2

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
TOTAL		11 390 500,00	0,00	11 491 522,00	0,00	11 491 522,00
013	Atténuations de charges (3)	55 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	55 000,00	0,00	50 000,00	0,00	50 000,00
6459	Remb.charges sécu.sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6479	Rembourst sur autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
016	APA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
017	RSA / Régularisations de RMI	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	671 800,00	0,00	938 854,00	0,00	938 854,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	20 000,00	0,00	8 500,00	0,00	8 500,00
70312	Redevances funéraires	1 000,00	0,00	1 800,00	0,00	1 800,00
70323	Red. occupation dom. public	21 300,00	0,00	25 000,00	0,00	25 000,00
70388	Autres redevances et recettes diverses	27 000,00	0,00	27 500,00	0,00	27 500,00
7062	Redevances services à caractère culturel	0,00	0,00	1 500,00	0,00	1 500,00
70632	Redevances services à caractère loisir	70 000,00	0,00	12 500,00	0,00	12 500,00
7066	Redevances services à caractère social	120 000,00	0,00	130 000,00	0,00	130 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	320 000,00	0,00	456 000,00	0,00	456 000,00
706888	Autres	14 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
70841	Mise à dispo personnel CL de rattach.	64 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70843	Mise à dispo personnel CCAS/CIAS	0,00	0,00	48 554,00	0,00	48 554,00
70848	Mise à dispo personnel autres organismes	0,00	0,00	197 000,00	0,00	197 000,00
70873	Remb. frais par le CCAS/CIAS	14 500,00	0,00	15 500,00	0,00	15 500,00
73	Impôts et taxes (sauf 731)	1 438 000,00	0,00	1 431 000,00	0,00	1 431 000,00
73211	Attribution de compensation	1 258 000,00	0,00	1 258 000,00	0,00	1 258 000,00
732221	Fonds péréquation ress. com. et intercom	180 000,00	0,00	173 000,00	0,00	173 000,00
731	Fiscalité locale	6 940 000,00	0,00	6 957 234,00	0,00	6 957 234,00
73111	Impôts directs locaux	6 562 000,00	0,00	6 564 234,00	0,00	6 564 234,00
73114	Imposition forf. sur entrep. réseaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
73118	Autres contributions directes	0,00	0,00	4 000,00	0,00	4 000,00
73123	Taxe com add droit mut ou pub foncière	340 000,00	0,00	350 000,00	0,00	350 000,00
73154	Droits de place	8 000,00	0,00	9 000,00	0,00	9 000,00
73174	Taxe locale sur la publicité extérieure	30 000,00	0,00	30 000,00	0,00	30 000,00
74	Dotations et participations (3)	1 973 000,00	0,00	1 933 934,00	0,00	1 933 934,00

Chap / art. (1)	Libellé	Pour mémoire, budget précédent (2)	RAR N-1 I	Propositions nouvelles	Vote de l'assemblée II	Total (RAR N-1 + Vote) III = I + II
74111	Dotation forfaitaire des communes	625 000,00	0,00	603 329,00	0,00	603 329,00
741121	DSR des communes	170 000,00	0,00	198 543,00	0,00	198 543,00
741123	DSU des communes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
741127	DNP des communes	126 000,00	0,00	114 401,00	0,00	114 401,00
742	Dot. aux élus locaux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	39 000,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
74718	Autres participations Etat	70 000,00	0,00	65 000,00	0,00	65 000,00
7473	Participation départements	14 000,00	0,00	13 590,00	0,00	13 590,00
74748	Participation autres communes	9 000,00	0,00	7 000,00	0,00	7 000,00
747888	Autres	845 000,00	0,00	810 000,00	0,00	810 000,00
74833	Etat-Compens.exonération taxes foncières	50 000,00	0,00	52 643,00	0,00	52 643,00
748388	Autres	10 000,00	0,00	12 000,00	0,00	12 000,00
7485	Dotation pour les titres sécurisés	15 000,00	0,00	14 000,00	0,00	14 000,00
74888	Autres	0,00	0,00	28 428,00	0,00	28 428,00
75	Autres produits de gestion courante (3)	132 200,00	0,00	159 000,00	0,00	159 000,00
752	Revenus des immeubles	110 200,00	0,00	110 000,00	0,00	110 000,00
75883	Excédents sur opérations de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
75888	Autres	22 000,00	0,00	49 000,00	0,00	49 000,00
Total des recettes de gestion des services		11 210 000,00	0,00	11 470 022,00	0,00	11 470 022,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	500,00	0,00	500,00
7688	Autres	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
773	Mandats annulés (exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
775	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov. (semi-budgétaires) (3)	0,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles		11 210 000,00	0,00	11 470 522,00	0,00	11 470 522,00
042	Opérations ordre transf. entre sections (4) (5) (6)	180 500,00		21 000,00	0,00	21 000,00
722	Immobilisations corporelles	10 000,00		20 000,00	0,00	20 000,00
777	Rec... subv inv transférées cpte résult	1 000,00		1 000,00	0,00	1 000,00
7815	Rep. prov. charges fonctionnt courant	0,00		0,00	0,00	0,00
7817	Rep. prov. dépréc. actifs circulants	169 500,00		0,00	0,00	0,00
043	Opérations ordre intérieur de la section (4) (7)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre		180 500,00		21 000,00	0,00	21 000,00

Détail du calcul de la taxe départementale de publicité foncière pour les collectivités dites « surfiscalisées » (compte 73121) (8)

Montant brut	0,00
Compensation	0,00
Montant net	0,00

Détail du calcul des ICNE au compte 7622 (9)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les articles utilisés conformément au plan de comptes.

(2) Voir état I-B pour le contenu du budget précédent.

(3) Hors recettes imputées aux chapitres 016 et 017.

(4) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre (RF 042 = DI 040) (RF 043 = DF 043).

(5) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(6) Les comptes 78 peuvent figurer dans le détail du chapitre si la collectivité a opté pour le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables.

(7) Ce chapitre est destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(8) Destiné à retracer le prélèvement de la part non départementale de la taxe.

(9) Si le montant des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 7622 sera négatif.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors RSA)	4-4 RSA
DEPENSES		627 500,00	1 187 471,72	0,00	10 500,00	3 549 910,08	4 460,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	602 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	23 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	1 187 471,72	0,00	10 500,00	100 420,08	4 460,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	3 449 490,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		2 480 059,76	1 984 826,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	219 007,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	1 540 654,81	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	444 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	2 261 052,76	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A1

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		15 000,00	0,00	0,00	322 800,00		5 717 641,80
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		602 000,00
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		2 500,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		23 000,00
21	Immobilisations corporelles	15 000,00	0,00	0,00	322 800,00		1 640 651,80
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		3 449 490,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00		4 464 886,57
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00		219 007,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00		1 540 654,81
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00		444 172,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00		2 261 052,76
18	Cpte de liaison : affectation (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
23	Immobilisations en cours (sauf 2324)	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00

Chapitre nature	Libellé	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
45	Opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		627 500,00
164	Emprunts auprès des états financiers	602 000,00
203	Frais d'études, recherche, développement	2 500,00
204	Subventions d'équipement versées	23 000,00
RECETTES		2 480 059,76
024	Produits des cessions d'immobilisations	219 007,00
164	Emprunts auprès des états financiers	2 261 052,76

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		1 151 971,72	0,00	0,00	0,00	35 500,00
211	Terrains	1 000 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
213	Constructions	94 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	15 500,00	0,00	0,00	0,00	200,00
218	Autres immobilisations corporelles	42 471,72	0,00	0,00	0,00	14 300,00
RECETTES		1 984 826,81	0,00	0,00	0,00	0,00
102	Dotations et fonds d'investissement	1 090 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
106	Réserves	450 654,81	0,00	0,00	0,00	0,00
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	444 172,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						035 Conseil de territoire	038 Autres instances	
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., édu., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire			038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 187 471,72
211	Terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
212	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	114 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 700,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	56 771,72
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 984 826,81
102	Dotations et fonds d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 090 000,00
106	Réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	450 654,81
132	Subv inv rattachées aux actifs non amort	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	444 172,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.900-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.901

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	10 500,00	0,00	0,00	0,00	10 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	3 549 910,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	90 420,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	3 449 490,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.902

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 549 910,08
213	Constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	90 420,08
231	Immobilisations corporelles en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 449 490,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		3 800,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	3 800,00	0,00	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.903

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		0,00	0,00	260,00	0,00	0,00	0,00	4 460,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	260,00	0,00	0,00	0,00	4 460,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé				
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éta sanitaires
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors RSA) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.904-4

FONCTION 4-4 – RSA

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.905

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.906

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoiemnt
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D’INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.907

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82						
				Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat ⁿ , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	838 Autres transports
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215	Installat*, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	249 800,00	0,00	73 000,00	0,00	0,00
215	Installat°, matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	249 800,00	0,00	23 000,00	0,00	0,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION D'INVESTISSEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A1.908

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	322 800,00
215	Installat ^o , matériel, outillage techniq.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	272 800,00
218	Autres immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE	A2

Chapitre nature	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux (hors 01 et Gestion des fonds européens)	0-5 Gestion des fonds européens	1 Sécurité	2 Enseign., formation prof., apprentissage	3 Cult., vie soc., jeun., sports, loisirs	4 Santé et action sociale (hors APA et RSA / Régularisation de RMI)	4-3 APA
DEPENSES		688 559,00	9 484 467,84	0,00	90 980,00	324 350,00	65 530,00	58 390,00	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	1 400 515,00	0,00	80 600,00	297 350,00	64 030,00	57 620,00	0,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	6 384 063,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	362 059,00	1 699 889,84	0,00	10 380,00	27 000,00	1 500,00	770,00	0,00
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
66	Charges financières	268 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges spécifiques	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	3 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		8 911 507,00	1 086 925,00	0,00	0,00	1 273 000,00	53 590,00	145 500,00	0,00
013	Atténuations de charges	0,00	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	297 354,00	0,00	0,00	456 000,00	40 000,00	145 500,00	0,00
73	Impôts et taxes	1 431 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	6 564 234,00	393 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	916 273,00	187 071,00	0,00	0,00	817 000,00	13 590,00	0,00	0,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	159 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
76	Produits financiers	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – VUE D'ENSEMBLE (suite)	A2

Chapitre nature	Libellé	4-4 RSA / Régularisation de RMI	5 Aménagement des territoires et habitat	6 Action économique	7 Environnement	8 Transports	9 Fonction en réserve	TOTAL
DEPENSES		0,00	365 310,14	5 000,00	0,00	297 435,02		11 380 022,00
011	Charges à caractère général	0,00	252 310,14	5 000,00	0,00	244 924,02		2 402 349,16
012	Charges de personnel et frais assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 384 063,00
014	Atténuations de produits	0,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00		145 000,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	18 000,00	0,00	0,00	52 511,00		2 172 109,84
6586	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		268 000,00
67	Charges spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		5 000,00
68	Dotations aux provisions, dépréciations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		3 500,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		11 470 522,00
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		938 854,00
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 431 000,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		6 957 234,00
74	Dotations et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		1 933 934,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		159 000,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		500,00
77	Produits spécifiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
78	Reprises amort., dépréciations, prov.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.01

01 – OPERATIONS NON VENTILABLES

Article / compte nature (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables
DEPENSES		688 559,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	5 000,00
655	Contributions obligatoires	355 909,00
658	Charges diverses de gestion courante	1 150,00
661	Charges d'intérêts	268 000,00
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	5 000,00
681	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	1 000,00
686	Dot. amort. et prov. Charges financières	2 500,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	50 000,00
RECETTES		8 911 507,00
731	Fiscalité locale	6 564 234,00
732	Fiscalité reversée	1 431 000,00
741	D.G.F.	916 273,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux

Article / compte nature (1)	Libellé	02 Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
DEPENSES		9 138 787,84	0,00	0,00	7 550,00	335 530,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	582 050,00	0,00	0,00	2 400,00	7 650,00
611	Contrats de prestations de services	52 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	32 570,00	0,00	0,00	0,00	14 370,00
615	Entretien et réparations	187 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	176 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	65 470,00	0,00	0,00	150,00	480,00
621	Personnel extérieur au service	21 892,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	38 460,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	7 750,00	0,00	0,00	3 700,00	158 880,00
625	Déplacements et missions	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	23 225,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	2 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	32 560,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	120 729,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	4 245 683,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	1 915 362,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	80 397,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	953 989,52	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	154 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	7 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	396 488,32	0,00	0,00	0,00	154 000,00
658	Charges diverses de gestion courante	30 862,00	0,00	0,00	1 300,00	150,00
RECETTES		1 046 125,00	0,00	10 300,00	14 000,00	16 500,00
641	Rémunérations du personnel	50 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	25 000,00	0,00	10 300,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00
708	Autres produits	245 554,00	0,00	0,00	0,00	0,

Article / compte nature (1)	Libellé	02				
		Administration générale				
		020 Admin. générale de la collectivité	021 Personnel non ventilé	025 Cimetières et pompes funèbres	026 Administration générale de l'Etat	028 Autres moyens généraux
731	Fiscalité locale	393 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	65 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	93 071,00	0,00	0,00	14 000,00	0,00
752	Revenus des immeubles	110 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	49 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						038 Autres instances
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
DEPENSES		2 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,

Article / compte nature (1)	Libellé	03 Conseils						
		031 Assemblée délibérante	032 Conseil éco.,social région./Conseil dév.	033 Conseil cult., éduc., env.	034 Conseil éco.,soc.,environ.,culture,éduc.		035 Conseil de territoire	038 Autres instances
					0341 Section éco., sociale et environnem.	0342 Section culture, éducation et sports		
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930

FONCTION 0 – Services généraux (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 484 467,84
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	592 200,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 900,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 940,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	187 700,00
616	Primes d'assurances	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	176 500,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 600,00
621	Personnel extérieur au service	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 892,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 460,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	170 330,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 000,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 225,00
627	Services bancaires et assimilés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 100,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 560,00
633	Impôts, taxes, versements (autre orga.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	120 729,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 245 683,00
645	Charges sécurité sociale et prévoyance	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 915 362,00
647	Autres charges sociales	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	80 397,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	953 989,52
653	Indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	154 600,00
654	Pertes sur créances irrécouvrables	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
656	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	7 500,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	550 488,32
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 312,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 086 925,00
641	Rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	50 000,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 300,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 500,00

Article / compte nature (1)	Libellé	04 Coop.décent.,act° interrég.,eur.,intern.						TOTAL DU CHAPITRE
		041 Action relevant de la subvention globale	042 Actions interrégionales	043 Actions européennes	044 Aide publique au développement	045 Actions internationales	048 Autres actions	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	245 554,00
731	Fiscalité locale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	393 000,00
744	FCTVA	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 000,00
748	Autres attributions et participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	107 071,00
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	110 000,00
758	Produits divers de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00
761	Produits de participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.930-5

FONCTION 0-5 – Gestion des fonds européens

Article / compte nature (1)	Libellé	051 FSE	052 FEDER	058 Autres		TOTAL DU CHAPITRE
				0580 FEADER	0581 FEAMP	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.931

FONCTION 1 – Sécurité

Article / compte nature (1)	Libellé	10 Services communs	11 Police, sécurité, justice	12 Incendie et secours	13 Hygiène et salubrité publique	18 Autres interv. protect. personnes, biens	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	90 980,00	0,00	0,00	0,00	90 980,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	9 700,00	0,00	0,00	0,00	9 700,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	59 346,00	0,00	0,00	0,00	59 346,00
615	Entretien et réparations	0,00	8 300,00	0,00	0,00	0,00	8 300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	1 500,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	400,00	0,00	0,00	0,00	400,00
626	Frais postaux et frais télécommunication	0,00	1 200,00	0,00	0,00	0,00	1 200,00
628	Divers	0,00	154,00	0,00	0,00	0,00	154,00
655	Contributions obligatoires	0,00	10 380,00	0,00	0,00	0,00	10 380,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage

Article / compte nature (1)	Libellé	20	21			22			23	24
		Services communs	Enseignement du premier degré			Enseignement du second degré			Enseignement supérieur	Cités scolaires
		201	211	212	213	221	222	223		
		Services communs	Ecoles maternelles	Ecoles primaires	Classes regroupées	Collèges	Lycées publics	Lycées privés		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	85 150,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	39 650,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	8 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	11 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	16 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	3 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	25 Formation professionnelle												
		251 Insertion sociale et professionnelle	252 Formation professionnalisante personnes	253 Formation certifiante des personnes	254 Formation des actifs occupés	255 Rémunération des stagiaires	256 CNFPT - Formation des actifs occupés					257 CNFPT et CDG - missions spécifiques		258 Autres
							2561 Missions statutaires et réglementaires	2562 Développement des compétences	2563 Évolution et transition professionnelle	2564 Organisation des activités pédagogiques	2565 Autres	2571 Concours	2572 Missions administratives	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent* cpt prop. - Subvent*	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.932

FONCTION 2 – Enseignement, formation professionnelle et apprentissage (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	26 Apprentissage	27 Formation sanitaire et sociale	28 Autres services périscolaires et annexes					29 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				281 Hébergement et restauration scolaires	282 Sport scolaire	283 Médecine scolaire	284 Classes de découverte	288 Autre service annexe de l'enseignement		
DEPENSES		0,00	0,00	239 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	324 350,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	220 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	259 650,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	900,00
613	Locations	0,00	0,00	17 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 300,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 500,00
655	Contributions obligatoires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 600,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 400,00
RECETTES		0,00	0,00	456 000,00	0,00	0,00	0,00	810 000,00	0,00	1 273 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	456 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	456 000,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	810 000,00	0,00	817 000,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs

Article / compte nature (1)	Libellé	30 Services communs	31 Culture							
			311 Activités artist.,actions et manif.cult.	312 Patrimoine	313 Bibliothèques, médiathèques	314 Musées	315 Services d'archives	316 Théâtres et spectacles vivants	317 Cinémas et autres salles de spectacles	318 Archéologie préventive
DEPENSES		16 700,00	0,00	0,00	1 780,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	10 100,00	0,00	0,00	770,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	1 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	850,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	90,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	1 000,00	0,00	0,00	70,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	2 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	1 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	27 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	27 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	32 Sports (autres que scolaires)								
		321 Salles de sport, gymnases	322 Stades	323 Piscines	324 Centres de formation sportifs	325 Autres équipements sportifs ou loisirs	326 Manifestations sportives	327 Soutien aux sportifs		
								3271 Soutien aux sportifs de haut niveau	3272 Soutien aux clubs amateurs	3273 Autres soutiens aux sportifs
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
624	Transports biens, transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		13 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
747	Participations	13 590,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.933

FONCTION 3 – Culture, vie sociale, jeunesse, sports et loisirs (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	33 Jeunesse (action socio-éduc.) et loisirs			34 Vie sociale et citoyenne		39 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		331 Centres de loisirs	332 Colonies de vacances	338 Autres activités pour les jeunes	341 Egalité entre les femmes et les hommes	348 Autres		
DEPENSES		15 950,00	0,00	31 100,00	0,00	0,00	0,00	65 530,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	3 300,00	0,00	6 200,00	0,00	0,00	0,00	20 370,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 600,00
613	Locations	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
615	Entretien et réparations	850,00	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
618	Divers	5 800,00	0,00	19 900,00	0,00	0,00	0,00	25 790,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 070,00
624	Transports biens, transports collectifs	6 000,00	0,00	1 800,00	0,00	0,00	0,00	7 800,00
625	Déplacements et missions	0,00	0,00	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 200,00
651	Charges interv. cpt propre - Aides pers.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 500,00
RECETTES		12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 590,00
703	Redevances utilisation du domaine	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 500,00
706	Prestations de services	12 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 500,00
747	Participations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 590,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI)

Article / compte nature (1)	Libellé	41 Santé					
		410 Services communs	411 PMI et planification familiale	412 Prévention et éducation pour la santé	413 Sécurité alimentaire	414 Dispensaires et autres éts sanitaires	418 Autres actions
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale							
		420 Services communs	421 Famille et enfance				422 Petite enfance		
			4211 Actions en faveur de la maternité	4212 Aides à la famille	4213 Aides sociales à l'enfance	4214 Adolescence	4221 Crèches et garderies	4222 Multi accueil	4228 Autres actions pour la petite enfance
DEPENSES		0,00	5 620,00	2 180,00	0,00	0,00	50 590,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	340,00	550,00	0,00	0,00	45 500,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	500,00	630,00	0,00	0,00	1 500,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	370,00	0,00	0,00	0,00	2 280,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	3 360,00	1 000,00	0,00	0,00	670,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	350,00	0,00	0,00	0,00	420,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	0,00	0,00
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934

FONCTION 4 – Santé et action sociale (hors APA et RSA/Régularisation de RMI) (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	42 Action sociale					TOTAL DU CHAPITRE	
		423 Personnes âgées			424 Personnes en difficulté	425 Personnes handicapées		428 Autres interventions sociales
		4231 Forfait autonomie	4232 Autres actions de prévention	4238 Autres actions pour les personnes âgées				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 390,00	
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	46 390,00	
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 630,00	
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 650,00	
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 030,00	
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	220,00	
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	700,00	
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	770,00	
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00	145 500,00	
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	130 000,00	
708	Autres produits	0,00	0,00	0,00	0,00	15 500,00	15 500,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-3

FONCTION 4-3 – APA

Article / compte nature (1)	Libellé	430 Services communs	431 APA à domicile	432 APA versée aux bénéf. en établissement	433 APA versée à l'établissement	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.934-4

FONCTION 4-4 – RSA / Régularisation de RMI

Article / compte nature (1)	Libellé	441 Insertion sociale	442 Santé	443 Logement	444 Insertion professionnelle	445 Evaluation des dépenses engagées	446 Dépenses de structure	447 RSA allocations	448 Autres dépenses au titre du RSA	TOTAL DU CHAPITRE
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat

Article / compte nature (1)	Libellé	50 Services communs	51 Aménagement et services urbains						
			510 Services communs	511 Espaces verts urbains	512 Eclairage public	513 Art public	514 Electrification	515 Opérations d'aménagement	518 Autres actions d'aménagement urbain
DEPENSES		0,00	187 790,00	176 766,16	0,00	0,00	0,00	0,00	753,98
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	44 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	753,98
611	Contrats de prestations de services	0,00	190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	126 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	5 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	400,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	57 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	3 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	2 000,00	266,16	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	6 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent ^o cpt prop. - Subvent ^o	0,00	18 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	95 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	52 Politique de la ville	53 Agglomérations et villes moyennes	54 Espace rural et autres espaces de dév.	55 Habitat (Logement)				
					551 Parc privé de la collectivité	552 Aide au secteur locatif	553 Aide à l'accession à la propriété	554 Aire d'accueil des gens du voyage	555 Logement social
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.935

FONCTION 5 – Aménagement des territoires et habitat (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	56 Actions en faveur du littoral	57 Techno. de l'information et de la comm.	58 Autres actions		59 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
				581 Réserves Foncières	588 Autres actions d'aménagement		
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	365 310,14
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	45 253,98
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	190,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	126 000,00
617	Etudes et recherches	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 900,00
618	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 400,00
622	Rémunérations intermédiaires, honoraires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 266,16
635	Autres impôts, taxes (Admin Impôts)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 300,00
657	Charges intervent° cpt prop. - Subvent°	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
739	Reverst. et restit. sur impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	95 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique

Article / compte nature (1)	Libellé	60 Services communs	61 Interventions économiques transversales	62 Structure d'animation et de dév. éco.	63 Actions sectorielles				
					631 Agriculture, pêche et agro-alimentaire			632 Industrie, commerce et artisanat	633 Développement touristique
					6311 Laboratoire	6312 Marchés alimentaires	6318 Autres		
	DEPENSES	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
628	Divers	0,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.936

FONCTION 6 – Action économique (suite)

Article / compte nature (1)	Libellé	64 Rayonnement, attractivité du territoire	65 Insertion éco. et éco.sociale, solidaire	66 Maintien et dév. des services publics	67 Recherche et innovation	68 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
628	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 000,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement

Article / compte nature (1)	Libellé	70 Services communs	71 Actions transversales	72 Actions déchets et propreté urbaine					
				720 Services communs collecte et propreté	721 Collecte et traitement des déchets			722 Propreté urbaine	
					7211 Actions prévention et sensibilisation	7212 Collecte des déchets	7213 Tri, valorisation, traitement déchets	7221 Actions prévention et sensibilisation	7222 Action propreté urbaine et nettoient
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	73 Actions en matière de gestion des eaux					74 Politique de l'air
		731 Politique de l'eau	732 Eau potable	733 Assainissement	734 Eaux pluviales	735 Lutte contre les inondations	
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.937

FONCTION 7 – Environnement (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	75 Politique de l'énergie					76 Préserv. patrim. naturel,risques techno.	77 Environnement infrastructures transports	78 Autres actions	TOTAL DU CHAPITRE
		751 Réseaux de chaleur et de froid	752 Energie photovoltaïque	753 Energie éolienne	754 Energie hydraulique	758 Autres actions				
	DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	RECETTES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports

Article / compte nature (1)	Libellé	80 Services communs	81 Transports scolaires	82 Transports publics de voyageurs						
				820 Services communs	821 Transport sur route	822 Transport ferroviaire	823 Transport fluvial	824 Transport maritime	825 Transport aérien	828 Autres transports
				DEPENSES	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 1)

Article / compte nature (1)	Libellé	83 Transports de marchandises						838 Autres transports
		830 Services communs	831 Fret routier	832 Fret ferroviaire	833 Fret fluvial	834 Fret maritime	835 Fret aérien	
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 2)

Article / compte nature (1)	Libellé	84 Voirie								
		841 Voirie nationale	842 Voirie régionale	843 Voirie départementale	844 Voirie métropolitaine	845 Voirie communale	846 Viabilité hivernale et aléas climatiques	847 Equipements de voirie	848 Parkings	849 Sécurité routière
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	297 435,02	0,00	0,00	0,00	0,00
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	41 946,02	0,00	0,00	0,00	0,00
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	15 900,00	0,00	0,00	0,00	0,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	31 686,00	0,00	0,00	0,00	0,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	139 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	16 392,00	0,00	0,00	0,00	0,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	52 511,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
A – PRESENTATION CROISEE – SECTION DE FONCTIONNEMENT – PRESENTATION DETAILLEE	A2.938

FONCTION 8 – Transports (suite 3)

Article / compte nature (1)	Libellé	85 Infrastructures					86 Liaisons multimodales	87 Circulations douces	89 Sécurité	TOTAL DU CHAPITRE
		851 Gares, autres infrastructures routières	852 Gares et autres infrastructures ferrov.	853 Haltes, autres infrastructures fluviales	854 Ports, autres infrastructures portuaires	855 Aéroports et autres infrastructures				
DEPENSES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	297 435,02
606	Achats non stockés de matières et fourni	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 946,02
611	Contrats de prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 900,00
613	Locations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 686,00
615	Entretien et réparations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	139 000,00
623	Pub., publications, relations publiques	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 392,00
658	Charges diverses de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	52 511,00
RECETTES		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Détailler les comptes à trois chiffres.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	B1.1

B1.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant.

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)					13 827 444,93									
1641 Emprunts en euros (total)					13 827 444,93									
0427 (427)	Société Générale	19/08/2009	15/08/2009	15/10/2009	1 500 000,00	F	FIXE	4,310	4,445		T	P	O	A-1
10278 00851 00026803703 (10278)	Crédit Mutuel	25/04/2018	18/05/2018	31/05/2020	2 000 000,00	F	FIXE	1,850	1,860		A	P	O	A-1
1128946 (1128946)	Crédit Agricole	21/12/2016	20/02/2017	20/05/2017	246 000,00	F	FIXE	1,270	1,288		T	P	O	A-1
5443142 (135965)	Caisse des Dépôts et Consignation	23/05/2022	02/02/2024	01/09/2024	1 500 000,00	V	LIVRETA	1,530	2,978		T	C	O	A-1
5618096 (164547)	Caisse des Dépôts et Consignation	30/09/2024	01/10/2024	01/04/2025	2 301 558,00	F	FIXE	3,610	3,601		T	P	O	A-1
A2909584 (275)	Caisse d'Epargne	22/09/2009	25/09/2010	25/09/2011	743 574,93	C	TAUX STRUCTURES	0,000	5,123		A	X Libre	O	B-1
A29102P9 (A29102P9)	Caisse d'Epargne	10/12/2010	15/12/2010	25/08/2011	600 000,00	V	EURIBOR03M	4,152	1,268		T	C	O	A-1
D0028437 (D0028437)	Crédit Agricole CIB	18/12/2006	10/03/2008	15/02/2010	1 500 000,00	V	TAG03M	3,947	0,946		T	P	O	A-1
MIN24471EUR (266)	Caisse Française de Financement Local	06/12/2006	30/11/2009	01/03/2010	1 750 000,00	F	FIXE	3,990	4,110		T	P	O	A-1
MIN276113EUR (MIN276113EUR)	Caisse Française de Financement Local	30/08/2011	02/04/2012	01/10/2012	500 000,00	V	TAG03M	1,948	2,142		T	C	O	A-1
MON249188EUR (MON249188)	Caisse Française de Financement Local	19/07/2007	13/03/2008	01/07/2008	1 000 000,00	F	FIXE	4,780	4,938		T	C	O	A-1
MON273667EUR (MON273667EUR)	Caisse Française de Financement Local	08/12/2010	15/12/2010	01/04/2011	114 375,00	F	FIXE	2,470	2,493		T	P	O	A-1
MON273668EUR (MON273668EUR)	Caisse Française de Financement Local	08/12/2010	15/12/2010	01/04/2011	71 937,00	F	FIXE	2,470	2,493		T	P	O	A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et aux marchés de partenariat (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					0,00									
1681 Autres emprunts (total) (9)					0,00									
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					13 827 444,93									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle , B : bimestrielle, T : trimestrielle, X autre.



(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(9) Y compris les avances remboursables consenties au titre de l'article 25 de la loi n°2020-935 du 30 juillet 2020 de finances rectificative pour 2020, portant attribution des avances remboursables sur les recettes fiscales prévues aux articles 1594 A et 1595 du code général des impôts



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	B1.2

B1.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès des établissements financiers (Total)		0,00		8 448 400,19					601 694,78	251 803,32	0,00	54 433,47
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		8 448 400,19					601 694,78	251 803,32	0,00	54 433,47
0427 (427)	N	0,00	A-1	404 884,97	3,54	F	FIXE	4,310	100 703,57	16 058,21	0,00	2 840,55
10278 00851 00026803703 (10278)	N	0,00	A-1	1 474 934,60	13,42	F	FIXE	1,850	93 263,77	27 286,29	0,00	15 056,43
1128946 (1128946)	N	0,00	A-1	108 212,06	6,14	F	FIXE	1,270	16 742,83	1 294,77	0,00	132,58
5443142 (135965)	N	0,00	A-1	1 443 750,00	38,42	V	LIVRETA	2,230	37 500,00	30 208,50	0,00	2 797,16
5618096 (164547)	N	0,00	A-1	2 241 473,93	19,00	F	FIXE	3,610	82 638,90	78 748,56	0,00	19 225,15
A2909584 (275)	N	0,00	B-1	107 096,22	1,73	C	FIXE	4,400	52 627,14	4 777,68	0,00	652,42
A29102P9 (A29102P9)	N	0,00	A-1	165 000,00	5,40	V	EURIBOR03M	2,730	30 000,00	4 687,88	0,00	527,81
D0028437 (D0028437)	N	0,00	A-1	804 989,92	10,87	V	TAG03M	2,161	59 671,30	19 669,51	0,00	3 214,20
MIN24471EUR (266)	N	0,00	A-1	1 071 978,19	13,92	F	FIXE	3,990	58 403,06	42 484,92	0,00	3 482,47
MIN276113EUR (MIN276113EUR)	N	0,00	A-1	151 315,65	5,50	V	TAG03M	3,853	26 315,80	5 661,74	0,00	1 528,12
MON249188EUR (MON249188)	N	0,00	A-1	416 666,90	12,25	F	FIXE	4,780	33 333,32	19 586,95	0,00	4 682,63
MON273667EUR (MON273667EUR)	N	0,00	A-1	35 665,65	5,00	F	FIXE	2,470	6 442,82	821,58	0,00	180,45
MON273668EUR (MON273668EUR)	N	0,00	A-1	22 432,10	5,00	F	FIXE	2,470	4 052,27	516,73	0,00	113,50
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (10)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (11)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (12)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (13)	Index (14)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (15)	Capital	Charges d'intérêt (16)	Intérêts perçus (le cas échéant) (17)	
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes afférentes aux marchés publics de travaux et de partenariat (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		8 448 400,19					601 694,78	251 803,32	0,00	54 433,47

(10) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(11) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(12) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(13) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(14) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(15) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(16) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(17) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES

ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX

IV
B1.3

B1.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
A2909584 (275)	Caisse d'Epargne	743 574,93	107 096,22	1	18,00		4.4	EURIBOR12M	0,00		4,400	4 777,68	0,00	1,27
TOTAL (B)		743 574,93	107 096,22						0,00			4 777,68	0,00	1,27
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 3 ou multiplificateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplificateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		743 574,93	107 096,22						0,00			4 777,68	0,00	1,27

(1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.

(3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.

(4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.

(5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.

(7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.

(8) Montant, index ou formule.

(9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.



(10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

(11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	B1.4

B1.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
Structure							
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	12	0	0	0	0	
	% de l'encours	98,73	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	8 341 303,97	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	1	0	0	0	0	
	% de l'encours	1,27	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	107 096,22	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	B1.5

B1.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	B1.6

B1.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dettes en capital à l'origine (2)	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires (ex : émissions publiques ou privées)</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la collectivité.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DE LA DETTE – AUTRES DETTES	B1.7

B1.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

LIBELLES	Montant initial de la dette	Dépenses de l'exercice	Dettes restantes
----------	-----------------------------	------------------------	------------------



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	B2

METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	CHOIX DE L'ASSEMBLEE	Délibération du	
	Biens de faible valeur - Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an : €		
	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	
L	CAMIONS VEHICULES INDUSTRIELS	8	01/01/2000
L	MATERIEL INFORMATIQUE	2	01/01/2000
L	MATERIEL CLASSIQUE	6	01/01/2000
L	MOBILIER	10	01/01/2000
L	MATERIEL ROULANT	5	01/01/2000
L	MATERIEL DE BUREAU	5	01/01/2000
L	LOGICIELS	2	01/01/2000
L	PLANTATIONS	15	01/01/2000
L	MATERIEL DE TRANSPORT	6	01/01/2000
L	EQUIPEMENTS DE GARAGE ET ATELIER	10	01/01/2000
L	SUBVENTIONS EQUIPEMENT	5	01/01/2000
L	APPAREILS DE LEVAGE ASCENSEURS	20	01/01/2000
L	EQUIPEMENT DES CUISINES	10	01/01/2000
L	BATIMENTS LEGERS ET ABRIS	10	01/01/2000
L	AGENCEMENT AGT ELECTRIQUES	10	01/01/2000
L	INSTALLATIONS GENERALES,AGENCEMENTS	6	01/01/2000
L	Matériel de bureau et informatique	2	01/01/2000
L	Autres immobilisations corporelles	0	01/01/2000
L	Privé : Bien mobilier, matériel	2	01/01/2000
L	FRAIS DOCUMENTS URBANISME	5	01/01/2000
L	FRAIS ETUDES	5	01/01/2000
L	FRAIS INSERTION 5 ANS	5	01/01/2000
L	Matériel téléphonie	10	28/11/2023
L	SUBVENTION TRANSFERABLE	10	28/11/2023



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N	B3.1

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/N

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions semi-budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS BUDGETAIRES (2)						
Provisions pour risques et charges (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour litiges	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour pertes de change	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour gros entretiens ou grandes révisions	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour garanties d'emprunt	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Autres provisions pour risques	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Dépréciations (3)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des immobilisations	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des stocks et encours	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
- des comptes de tiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1) A	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N B	Montant total des provisions constituées C = A + B	Montant des reprises de l'exercice D	SOLDE E = C - D
- des comptes financiers	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Total des provisions budgétaires	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provision nouvelle ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) A renseigner selon que la collectivité applique le régime des provisions semi-budgétaires ou budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(3) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETALEMENT DES PROVISIONS	B3.2

B3.2 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

Nature de la provision	Objet	Montant total de la provision à constituer	Durée	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Provision constituée au titre de l'exercice	Montant restant à provisionner
------------------------	-------	--	-------	---	---	--------------------------------

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement, conformément aux dispositions législatives et réglementaires applicables à la collectivité.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	B4

ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	B5

CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats anticipés ou définitifs de l'exercice précédent.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DES PRETS	B6

Prêts (compte 274)

Bénéficiaires	Date de la délibération	Encours restant dû au 01/01/N	Montant de l'annuité à recouvrer		ICNE de l'exercice
			Capital	Intérêts	
Assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00	0,00	0,00
Non assortis d'intérêts (total)		0,00	0,00		



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.1

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS DONNES

Article		Dettes en capital à l'origine	Dettes en capital au 01/01/N	Annuité à verser au cours de l'exercice
8015	Emprunts garantis (1)	6 230 422,80	2 590 894,86	
8016	Contrats de crédit-bail (2)	0,00	0,00	0,00
8017	Subvention à verser en annuité (3)	0,00	0,00	0,00
8018	Autres engagements donnés			
	Marchés de partenariat (4)		0,00	0,00
	Au profit d'organismes publics (3)	0,00	0,00	0,00
	Au profit d'organismes privés (3)	0,00	0,00	0,00
	Dans le cadre d'une délégation de service public (3)	0,00	0,00	0,00
	Engagements liés à des opérations d'urbanisme et d'aménagement (3)	0,00	0,00	0,00

(1) A compléter depuis l'état des emprunts garantis.

(2) A compléter depuis l'état des contrats de crédit-bail.

(3) A compléter depuis l'état des autres engagements données.

(4) A compléter depuis l'état des marchés de partenariat.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.2

ETAT SYNTHETIQUE DES ENGAGEMENTS RECUS (1)

Article		Créance en capital à l'origine	Créance en capital au 01/01/N	Annuité à recevoir au cours de l'exercice
8026	Redevance de crédit-bail à recevoir (crédit-bail immobilier)	0,00	0,00	0,00
8027	Subvention à recevoir par annuité	0,00	0,00	0,00
8028	Autres engagements reçus			
	Recette grevée d'affectation spéciale (2)		0,00	
	Engagements reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises	0,00	0,00	0,00

(1) A remplir depuis l'état relatif aux autres engagements reçus.

(2) A remplir depuis l'état relatif aux recettes grevées d'affectation spéciale. Le montant de la créance en capital au 01/01/N correspond au reste à employer au 01/01/N, l'annuité à recevoir au cours de l'exercice correspond au solde entre les restes à employer au 01/01/N et les restes à employer au 31/12/N.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.3

ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					185 000,00	13 213,81										607,80	13 213,81	
SAEML RESIDENCE SAINT ANDRE	2006	P	Res Saint André	SFIL	185 000,00	13 213,81	0,00	A	F	FIXE	4,601	F	FIXE	4,600	A-1	607,80	13 213,81	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					6 045 422,80	2 577 681,05										107 921,04	106 631,62	
Grand Delta Habitat	2017	P	GRAND DELTA HABITAT	Caisse des Dépôts et Consignations	241 129,73	207 251,26	29,75	A	V	LIVRETA	2,457	V	LIVRETA	2,750	A-1	5 699,41	4 395,20	
Grand Delta Habitat	2018	P	GRAND DELTA HABITAT	Caisse des Dépôts et Consignations	509 451,99	428 446,87	24,83	A	V	LIVRETA	2,507	V	LIVRETA	2,750	A-1	11 782,29	11 863,56	
Grand Delta Habitat	2025	P	GRAND DELTA HABITAT	Caisse des Dépôts et Consignations	2 767,20	2 767,20	41,25	A	V	LIVRETA	2,498	V	LIVRETA	3,510	A-1	0,00	0,00	

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Grand Delta Habitat	2018	P	GRAND DELTA HABITAT	Caisse des Dépôts et Consignations	567 273,78	380 542,79	14,75	A	V	LIVRETA	2,468	V	LIVRETA	2,750	A-1		10 464,93	22 895,22
Grand Delta Habitat	2025	P	GRAND DELTA HABITAT	Caisse des Dépôts et Consignations	1 013 400,00	1 013 400,00	61,25	A	V	LIVRETA	2,564	V	LIVRETA	3,510	A-1		0,00	0,00
Grand Delta Habitat	2025	P	GRAND DELTA HABITAT	Caisse des Dépôts et Consignations	461 893,60	461 893,60	41,25	A	V	LIVRETA	2,498	V	LIVRETA	3,510	A-1		0,00	0,00
Grand Delta Habitat	2005	P	Constr 14 logts collectifs PLUS 'Résidence Jean Brunet'	Comité Interprofessionnel du Logement de Provence	256 334,00	59 168,87	4,34	A	F	FIXE	1,500	F	FIXE	1,500	A-1		887,53	11 484,03
Grand Delta Habitat	2005	P	Fin compl constr 14 logts collectifs PLUS 'Résidence Jean Brunet'	Comité Interprofessionnel du Logement de Provence	109 858,00	24 210,46	4,34	A	F	FIXE	1,000	F	FIXE	1,000	A-1		242,10	4 746,19
Énéal - Groupe ActionLogement	2026	P	Acquisition résidence St-Jean	Crédit Agricole	2 883 314,50	0,00	25,00	T	V	EURIBOR03M	4,468	V	EURIBOR03M	4,332	A-1		78 844,78	51 247,42
TOTAL GENERAL					6 230 422,80	2 590 894,86											108 528,84	119 845,43

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; B : bimestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe ; R : préfixé (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.4

CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio (1)	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (2)	A	13 821,61
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (2)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (3)	C	851 434,68
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A + B + C - D	865 256,29
Recettes réelles de fonctionnement	II	10 898 987,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (4)	I / II	7,94

(1) Ratio défini aux articles L. 4253-1 ou L. 3231-4 ou L. 2252-1 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(2) Hors opérations visées par l'article L. 4253-2 ou L. 3231-4-1 ou L. 2252-2 du CGCT, conformément aux dispositions législatives applicables à la collectivité.

(3) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(4) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ENGAGEMENTS HORS BILAN	B7.5

ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL RESTANT A COURIR (MOBILIER ET IMMOBILIER)

Type et nature du bien ayant fait l'objet du contrat	Exercice d'origine du contrat	Désignation du crédit bailleur	Durée du contrat (en mois)	Montant de la redevance de l'exercice	Montant de la redevance sur la totalité du contrat	Montant des redevances restant à courir					
						N+1	N+2	N+3	N+4	Cumul restant (exercice N+5 et suivants)	Total (1)
Crédits-bails mobiliers					0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Crédits-bails immobiliers				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total				0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + cumul restant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – SUBVENTIONS VERSEES	B8

SUBVENTIONS VERSEES DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

Article (1)	Subventions (2)	Objet (3)	Nom de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de la subvention
INVESTISSEMENT (total)					0,00
FONCTIONNEMENT (total)					0,00

(1) Indiquer l'article d'imputation de la subvention.

(2) Dénomination ou numéro éventuel de la subvention.

(3) Objet pour lequel est versée la subvention.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général des services	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur départemental adjoint - SDIS		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article L. 412-5 du CGFP et du décret n° 2022-48 du 21 janvier 2022		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	32,80	0,00	32,80
Adjt adm	C	0,00	0,00	0,00	8,80	0,00	8,80
Adjt adm Pal 1CI	C	0,00	0,00	0,00	11,40	0,00	11,40
Adjt adm Pal 2CI	C	0,00	0,00	0,00	3,20	0,00	3,20
Attaché	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Attaché Pal	A	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur Pal 1CI	B	0,00	0,00	0,00	2,90	0,00	2,90
Rédacteur Pal 2CI	B	0,00	0,00	0,00	1,50	0,00	1,50
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	46,70	1,00	47,70
Adjt tech	C	0,00	0,00	0,00	20,30	1,00	21,30
Adjt tech Pal 1CI	C	0,00	0,00	0,00	7,00	0,00	7,00
Adjt tech Pal 2CI	C	0,00	0,00	0,00	7,70	0,00	7,70
Agent maitrise	C	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Agent maitrise Pal	C	0,00	0,00	0,00	6,70	0,00	6,70
Technicien	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Technicien Pal 1CI	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00

FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	13,00	0,00	13,00
ATSEM Pal 1CI	C	0,00	0,00	0,00	9,00	0,00	9,00
Educateur Jeunes Enfants	A	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Educateur j enfant CIEx	A	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		0,00	0,00	0,00	5,20	1,00	6,20
Auxiliaire puér CI N	B	0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Auxiliaire puér CI Sup	B	0,00	0,00	0,00	4,70	0,00	4,70
Puér HCI	A	0,00	0,00	0,00	0,50	0,00	0,50
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	9,80	2,00	11,80
Adjt ter anim Pal 2CI	C	0,00	0,00	0,00	1,80	0,00	1,80
Adjt ter animation	C	0,00	0,00	0,00	7,00	2,00	9,00
Animateur	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Animateur Pal 1CI	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	10,80	0,00	10,80
Brigadier-chef Pal	C	0,00	0,00	0,00	5,80	0,00	5,80
Chef service PM Pal 1CI	B	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Garde-champêtre chef Pal	C	0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Gardien-brigadier	C	0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
FILIERE SAPEURS-POMPIERS (k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (l) (5)		0,00	0,00	0,00	13,00	3,00	16,00
Adjoint au Maire		0,00	0,00	0,00	8,00	0,00	8,00
Chomeur		0,00	0,00	0,00	3,00	0,00	3,00
Collaborateur de cabinet		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Conseiller		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Grade non statutaire		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
Maire		0,00	0,00	0,00	1,00	0,00	1,00
Vacataire		0,00	0,00	0,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k + l)		0,00	0,00	0,00	131,30	7,00	138,30

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément aux cadres d'emploi applicables à la fonction publique territoriale. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année : ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	B9

B9 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				1 442,40		
Adjt tech	C	TECH	371	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt ter animation	C	ANIM	741	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Auxiliaire puér CI N	B	MS	389	0,00	332-13	CDD Contrat à durée déterminée
Collaborateur de cabinet		OTR	821	0,00	333-1_333-10	CDD Contrat à durée déterminée
Grade non statutaire		OTR	638	0,00	332-8-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Vacataire		OTR		1 442,40	332-8-1°	A
Agents occupant un emploi non permanent (7)				13 978,86		
Adjt adm	C	ADM	367	0,00	332-23-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Adjt tech	C	TECH	1104	0,00	332-23-2°	CDD Contrat à durée déterminée
Auxiliaire puér CI N	B	MS	389	0,00	332-23-1°	CDD Contrat à durée déterminée
Instituteur		OTR		13 978,86	A EXT-Paiement personnel extérieur	A
TOTAL GENERAL				15 421,26		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel
 ANIM : Animation.
 POL : Police.
 POMP : Sapeurs-pompiers.



X : Emplois non cités.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (code général de la fonction publique - CGFP) :

332-23-1° : Accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale de douze mois.

332-23-2° : Accroissement saisonnier d'activité pour une durée maximale de six mois.

332-24 : Contrat de projet pour une durée minimale d'un an et une durée maximale fixée par les parties dans la limite de six ans

332-13 : Remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible.

332-14 : Vacance temporaire d'un emploi.

332-8-1° : Absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

332-8-2° : Justifié par les besoins des services ou la nature des fonctions, sous réserve qu'aucun fonctionnaire territorial n'a pu être recruté dans les conditions prévues par le CGFP.

332-8-3° : Communes de moins de 1 000 habitants et groupements de communes regroupant moins de 15 000 habitants.

332-8-4° : Communes nouvelles issues de fusion de communes de moins de 1 000 habitants, pendant trois ans suivant la création, et le cas échéant, jusqu'au premier renouvellement du conseil municipal.

332-8-5° : Autres collectivités territoriales ou établissements mentionnés à l'article L. 4, pour les emplois dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

332-8-6° : Emplois des communes (- 2 000 hab.) et des groupements de communes (-10 000 hab.) dont la création ou suppression dépend de la décision d'une autorité.

327-5 : Contractuel territorial sur emploi permanent - peut être nommé en qualité de fonctionnaire stagiaire par l'autorité territoriale.

332-10 : Contrat à durée indéterminée en application de l'article L. 332-8 avec un agent contractuel territorial qui justifie d'une durée de services publics de six ans au moins.

332-11 : Contrat à durée indéterminée lorsque l'agent contractuel territorial concerné remplit avant l'échéance de son contrat les conditions d'ancienneté mentionnées à l'article L. 332-10.

326_352 : Modalités particulières : recrutement sans concours, parcours d'accès à la fonction publique, personnes en situation de handicap (CGFP art. L326 et L.352).

343-1_343-3 : Emplois supérieurs de la fonction publique territoriale (emplois fonctionnels de direction).

333-1_333-10 : Collaborateurs de cabinet.

333-12 : Collaborateurs de groupes d'élus.

A : Autres

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-8, 332-13, 332-14, 326, 352 du CGFP, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement des articles 327-5, 332-10 et 332-11 du CGFP.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 332-23, 332-24, 333-1 à 333-10 et 333-12.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES	
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER	B10

LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS LA COLLECTIVITE A PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1).
 Toute personne a le droit de demander communication à ses frais.

Nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
Délégation de service public (3) (4)				
Détention d'une part du capital				
Garantie ou cautionnement d'un emprunt				
25/03/2005 - Constr 14 logts collectifs PLUS 'Résidence Jean Brunet'	Grand Delta Habitat			256 334,00
25/03/2005 - Fin compl constr 14 logts collectifs PLUS 'Résidence Jean Brunet'	Grand Delta Habitat			109 858,00
29/09/2006 - Res Saint André	SAEML RESIDENCE SAINT ANDRE			185 000,00
01/01/2017 - GRAND DELTA HABITAT	Grand Delta Habitat			241 129,73
01/07/2018 - GRAND DELTA HABITAT	Grand Delta Habitat			509 451,99
01/07/2018 - GRAND DELTA HABITAT	Grand Delta Habitat			567 273,78
03/12/2024 - Acquisition résidence St-Jean	Énéal - Groupe ActionLogement			2 883 314,50
24/03/2025 - GRAND DELTA HABITAT	Grand Delta Habitat			2 767,20
24/03/2025 - GRAND DELTA HABITAT	Grand Delta Habitat			1 013 400,00
24/03/2025 - GRAND DELTA HABITAT	Grand Delta Habitat			461 893,60
Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme				
Autres				

(1) Hôtel de la collectivité et autres lieux publics désignés par la collectivité.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée...).

(4) Les délégations pour lesquelles un engagement hors bilan est constaté font l'objet d'une reprise dans l'état relatif aux autres engagements donnés.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	B11.1

LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COLLECTIVITE

DESIGNATION DES ORGANISMES	Date d'adhésion	Mode de participation (1)	Montant du financement
Syndicats mixtes (article L. 5721-2 du CGCT)			
EPCI			
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES	B11.2

LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREES

Catégorie d'établissement (1)	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)
-------------------------------	-------------------------------------	------------------	----------------------	---------------------------------	-----------------

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES PATRIMONIALES – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE	B11.3

LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services (1)	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	N° SIRET	Nature de l'activité (SPIC/SPA)	TVA (oui / non)

(1) Exemples de catégories : régie à seule autonomie financière, opérations d'aménagement, service social et médico-social.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE	C1.1

DISPONIBILITE DE RESSOURCES PROPRES PROVENANT DES EXERCICES ANTERIEURS**Solde de la section d'investissement de l'exercice N-1 (1)**

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Solde d'exécution 001 (A) montant négatif si déficit (D001) montant positif si excédent (R001)	711 058,99	0,00
Solde des RAR (B) montant négatif si déficit montant positif si excédent	351 196,24	351 196,24
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I = A + B) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 062 255,23	351 196,24

Disponibilité des ressources propres provenant des exercices antérieurs après financement de la section investissement de l'exercice N-1 (1)

	Propositions nouvelles	Vote (2)
Affectation au 1068 (C)	450 654,81	0,00
Solde de la section investissement de l'exercice N-1 (Solde I) Solde positif : excédent de financement Solde négatif : besoin de financement	1 062 255,23	351 196,24
Disponibilité de ressources propres des exercices antérieurs (Solde II = C + Solde I) Solde positif : ressources disponibles pour la couverture de l'annuité Solde négatif : absence de ressources propres provenant des exercices antérieurs pour la couverture de l'annuité	1 512 910,04	351 196,24

COUVERTURE DE L'ANNUITE DE LA DETTE PAR LES RESSOURCES PROPRES - PETIT EQUILIBRE

	Propositions nouvelles	Vote
Dépenses de l'exercice à couvrir par des ressources propres (D)(3)	603 000,00	0,00
Ressources propres externes et internes de l'exercice (E)(3)	1 520 507,00	0,00
Couverture de l'annuité de la dette (Solde III = E - D) Solde positif : annuité de la dette couverte Solde négatif : annuité de la dette non couverte par les ressources de l'exercice, vérifier la couverture par les éventuelles ressources disponibles des exercices antérieurs (cf. solde II)	917 507,00	0,00

(1) Éléments à compléter uniquement s'il y a eu reprise des résultats, anticipée ou classique

(2) Cumul des crédits de l'exercice votés ou reportés

(3) Les RAR étant intégrés au calcul des ressources propres provenant des exercices antérieurs, seuls les crédits de l'exercice sont à inscrire. Le détail des crédits est présenté aux états suivants : "Équilibre budgétaire - Dépenses" et "Équilibre budgétaire - Recette"



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – DEPENSES	C1.2

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES = A + B		603 000,00	I 0,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		602 000,00	0,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	602 000,00	0,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérations afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	0,00	0,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		1 000,00	0,00
10...	<i>Reprise de dotations, fonds divers et réserves</i>		
10...	<i>Reversement de dotations, fonds divers et réserves</i>		
139	<i>Subv. invest. transférées cpte résultat</i>	1 000,00	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.



IV – ANNEXES	IV
ANNEXES BUDGETAIRES EQUILIBRE BUDGETAIRE – RECETTES	C1.3

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		1 520 507,00	III 0,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 090 000,00	0,00
10222	FCTVA	1 000 000,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement (3)	90 000,00	0,00
10227	Versement pour sous densité	0,00	0,00
10228	Autres fonds d'investissement	0,00	0,00
13146	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13156	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13246	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
13256	Attributions compensation investissement	0,00	0,00
138	Autres subventions invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (4)		430 507,00	0,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
261	<i>Titres de participation</i>	0,00	0,00
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation de document</i>	2 200,00	0,00
28031	<i>Frais d'études</i>	5 598,00	0,00
280421	<i>Privé - Biens mob., matériel et études</i>	13 750,00	0,00
280422	<i>Privé - Bâtiments et installations</i>	2 058,00	0,00
2805	<i>Licences, logiciels, droits similaires</i>	0,00	0,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	1 900,00	0,00
281351	<i>Bâtiments publics</i>	17 000,00	0,00
28138	<i>Autres constructions</i>	830,00	0,00
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	644,00	0,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	4 006,00	0,00
281568	<i>Autre matériel, outillage incendie</i>	7 551,00	0,00
2815738	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	3 688,00	0,00
28158	<i>Autres inst., matériel, outil. techniques</i>	3 630,00	0,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	993,00	0,00
281828	<i>Autres matériels de transport</i>	32 924,00	0,00
281838	<i>Autre matériel informatique</i>	3 794,00	0,00
281841	<i>Matériel de bureau et mobilier scolaire</i>	4 532,00	0,00
281848	<i>Autres matériels de bureau et mobiliers</i>	19 430,00	0,00
28185	<i>Matériel de téléphonie</i>	89,00	0,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	55 383,00	0,00
29...	<i>Dépréciations des immobilisations</i>		
31...	<i>Matières premières (et fournitures) (5)</i>		
33...	<i>En-cours de production de biens (5)</i>		
35...	<i>Stocks de produits (5)</i>		
39...	<i>Dépréciation des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
4818	<i>Charges à étaler</i>	18 000,00	0,00
49...	<i>Dépréciation des comptes de tiers</i>		

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
59...	<i>Dépréciation des comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	219 007,00	0,00
021	<i>Virement de la section de fonctionnement</i>	13 500,00	0,00

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Le compte 10226 peut être utilisé uniquement par les communes et les établissements publics à fiscalité propre.

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la collectivité applique le régime des provisions budgétaires, conformément aux dispositions législatives et réglementaires afférentes.

(5) Les comptes 31, 33 et 35 ne peuvent être utilisés que pour les budgets utilisant la comptabilité de stock. Par conséquent, seuls les budgets retraçant les dépenses et les recettes d'un lotissement ou d'une ZAC peuvent utiliser les comptes susmentionnés.



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE	D1

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie de services	Intitulé / objet du service	Date de création	Date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
-----------------------	-----------------------------	------------------	----------------------	------------------------------------



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATION – DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DES CONTRIBUTIONS	D3

Libellés	Base notifiée (si connue à la date de vote)	Variation de la base / (N-1) (%)	Taux, coefficient ou forfait appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%, unité ou €)	Variation du taux / N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit / N-1 (%)
Part régionale des ressources						
TICPE (part définie à l'art. 265 du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TICPE (majoration définie à l'art. 265 A bis du code des douanes)	SP	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Gazole	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les permis de conduire	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les certificats d'immatriculation des véhicules	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe spéciale de consommation de produits pétroliers (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur le transport public aérien et maritime (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe relative à l'octroi de mer (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Droits assimilés au droit d'octroi de mer auxquels sont soumis les rhums et spiritueux (1)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part départementale des ressources						
Taxe d'aménagement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe de publicité foncière et droit d'enregistrement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur la consommation finale d'électricité	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe sur les remontées mécaniques des zones de montagne	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Part communale des ressources						
TFPB	10 850 000,00	0,00	44,72	0,00	4 852 120,00	0,00
TFPNB	124 800,00	0,00	89,88	0,00	112 170,00	0,00
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Taxe d'habitation sur les résidences secondaires	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

(1) Taxes perçues par les collectivités d'Outre-mer.

(2) Détailler les taxes pour lesquelles la collectivité a un pouvoir de modulation.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION DE FONCTIONNEMENT	D5.1

Cet état ne contient pas d'information.



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETAT DE VENTILATION DES DEPENSES ET RECETTES DES SERVICES D'EAU ET D'ASSAINISSEMENT – SECTION D'INVESTISSEMENT	D5.2

Cet état ne contient pas d'information.



V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 0

Nombre de membres présents : 0

Nombre de suffrages exprimés : 0

VOTES :

Pour : 0

Contre : 0

Abstentions : 0

Date de convocation :

Présenté par (1),

A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session

A , le

Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3).

Certifié exécutoire par (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le

A , le

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.





Morières
lès Avignon

BUDGET **PRIMITIF** **2026**





INTRODUCTION

A. Les dépenses de fonctionnement

- Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 4,31 % et sont estimées à 11 472 771 €
- La masse salariale est en baisse de 2,66 % et les charges à caractère général sont en progression de 4,43 %
- La principale hausse est sur le chapitre 65, avec un autre mode de gestion des activités périscolaires et extrascolaires, des actions pour la jeunesse pour un coût d'environ 1 000 000€
- Les charges financières sont en baisse de 11,59 %



I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

A. Les dépenses de fonctionnement

- Les charges à caractère général progressent de 4,43 % et sont estimées à 2 395 283 €
- Les charges de personnel sont en baisse. La commune s'inscrit dans une démarche continue de maîtrise de sa masse salariale, indicateur réglementaire de l'équilibre budgétaire, afin d'améliorer le ratio tout en garantissant la qualité du service public
- La principale hausse est perceptible sur le chapitre 65, avec l'inscription des crédits pour le prestataire en charge du mode de gestion périscolaire, extrascolaire, enfance et jeunesse



1. LA MASSE SALARIALE

- Elle devrait atteindre 6 384 063 € en 2026 soit une baisse de 2,67 % par rapport au BP 2025
- Cela malgré les trois points d'augmentation des cotisations CNRACL pour la deuxième année consécutive et qui se poursuivra en 2027 et 2028 (environ 95 000 €)
- Depuis le 1^{er} janvier 2026, la ville participe à hauteur de 15 euros mensuel à la complémentaire santé des agents (coût environ 25 000 €)
- Renouvellement de la cotisation CNAS pour les agents (coût 30 000 €)
- Pour la deuxième année consécutive, prise en charge de 50 % du montant de la prévoyance pour les agents (environ 30 000 €)



2. LES CHARGES A CARACTERE GENERAL

- En 2026, elles sont prévues autour de 2 395 283 €, soit une hausse de 4,43 % par rapport au BP 2025
- Les dépenses d'énergie et d'eau sont notamment les facteurs de cette augmentation (+ 60 000 €)
- Le coût de l'alimentation en hausse également (+ 20 000 €)
- Enfin, les dépenses de carburant seront en progression, mais sont difficilement quantifiables (+15 000 € environ)





3. AUTRES CHARGES ET CHARGES FINANCIERES

- La subvention municipale au CCAS se maintiendra afin de préserver l'action sociale et de permettre un fonctionnement correct (396 000€)
- 356 000 € de participation au SDIS 84 (+ 4 000 €)
- 154 020 € de subventions aux associations (137 200 €) et coopératives scolaires (16 820 €)
- 265 000 € de remboursement d'intérêts de la dette
- La prévision de contribution au Fonds de Péréquation Intercommunal (FPIC) est stable à 50 000 €



I. LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

B. Les recettes de fonctionnement

- Les recettes réelles devraient atteindre 11 649 914 €, soit une hausse de 4,41 %
- Elles sont constituées en majorité des impôts locaux, des dotations de l'Etat et autres organismes ; ainsi que des divers produits
- L'inflation engendre automatiquement une hausse des bases mais les taux d'imposition communaux ne sont pas augmentés
- Comme chaque année, les prévisions de recettes sont « prudentes » afin de pouvoir absorber d'éventuelles dépenses imprévues



1. IMPÔTS ET TAXES

- 6 645 305 € de fiscalité directe locale
- 1 258 000 € pour l'attribution de compensation versée par le Grand Avignon, qui reste identique
- 350 000 € pour la taxe sur les droits de mutation stable pour cet exercice
- 173 000 € Fonds de péréquation, estimation prudente sur la base de la recette perçue l'année dernière
- 30 000 € Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)





2. DOTATIONS ET PARTICIPATIONS

- La Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat devrait connaître une baisse d'environ 25 000 €
- Les prévisions de subventions CAF (liées à la fréquentation des structures) pour 810 000 € (estimation prudente)
- La compensation d'exonération de taxes foncières pour 50 000 €
- Les autres postes de recettes sur ce chapitre demeurent quasi identiques à 2025





3. PRODUITS DES SERVICES

- Ce chapitre progresse fortement par rapport à 2025 pour atteindre 1 136 124 €
- Environ 590 000 € pour le produit des redevances liées aux activités périscolaires, extrascolaires et à la crèche
- Le produit des concessions funéraires et des redevances d'occupation du domaine public (environ 26 000 €)
- La mise à disposition de personnel et de locaux au CCAS (61 000 €)
- La location de la salle de danse au Grand Avignon (27 500 €)
- Les régies des événements festifs ainsi que les sponsors pour la fête des associations (15 000 €)





4. LES AUTRES RECETTES

- Les revenus des immeubles sont identiques 110 000 €
- Aucune recette exceptionnelle prévue pour 2026
- A noter une prévision de 49 000 € dans les autres recettes exceptionnelles correspondant aux remboursements de sinistres et au produit de la location de salles



II. LA SECTION D'INVESTISSEMENT

A. Les dépenses d'investissement

- Il s'agit principalement des travaux de construction du nouveau groupe scolaire
- D'autres dépenses interviendront avec l'acquisition du foncier des Sumelles et le déploiement de la vidéoprotection
- Des travaux de rénovation des voiries et de l'éclairage public
- Acquisition de matériel pour les services techniques (tractopelle)
- Divers petits travaux d'amélioration et d'entretien dans les bâtiments communaux





1. LE FUTUR GROUPE SCOLAIRE

- La commune prévoit 3 539 910 € de dépenses pour l'exercice 2026, dernière tranche des travaux
- Ouverture à la rentrée scolaire 2026/2027





2. LES PRINCIPALES DEPENSES

- Une enveloppe de 602 000 € pour le remboursement du capital de la dette
- 1 000 000 € pour l'acquisition des terrains aux Sumelles (deuxième versement fin 2026)
- 90 000 € pour la poursuite des travaux d'extension de la vidéo protection
- 100 000 € pour la rénovation des voiries
- 50 000 € acquisition d'un tractopelle
- 52 000 € d'amélioration des systèmes de chauffage au gaz



3. LES AUTRES DEPENSES D'INVESTISSEMENTS

- 9 600 € de matériel informatique
- 20 000 € de subvention pour l'ASA des Canaux
- 10 000 € pour le remplacement de poteaux incendie
- 70 000 € pour des travaux dans les bâtiments communaux
- 3 000 € Aide à l'acquisition de vélos électriques
- 20 000 € pour d'éventuelles dépenses imprévues





B. Les recettes d'investissement

- L'excédent de la section d'investissement 2024 pour 711 058 €
- 215 000 de produits de cession
- Les subventions notifiées ou à solder pour un total de plus de 880 000 €
- Le FCTVA pour 1 000 000€ (pour rappel le FCTVA correspond à 16,404 % des dépenses d'investissement de l'année n-1)
- La taxe d'aménagement avec une recette estimée à 90 000 €
- Un emprunt d'équilibre est inscrit cette année pour un montant d'environ 2 260 000 €





CONCLUSION

Le budget primitif soumis au vote du conseil municipal s'inscrit dans un contexte financier contraint, marqué par l'évolution des charges de fonctionnement, les incertitudes pesant sur les recettes et la nécessaire maîtrise de l'endettement communal.

Il traduit néanmoins la volonté de la municipalité de maintenir un niveau de service public de qualité, de préserver la capacité d'autofinancement de la commune et de poursuivre les investissements structurants utiles au territoire et à ses habitants.

Ce budget répond ainsi aux principes de sincérité, de prudence et d'équilibre qui régissent les finances publiques locales.



PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet délibération n° : 2026-04-042 **Actualisation des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP)**

Rapporteur : Joris VARJABEDIAN

Conformément aux articles L.2311-3 et R.2311-9 du code général des collectivités territoriales (CGCT), les prévisions budgétaires en investissement peuvent comprendre des autorisations de programme (AP) et des crédits de paiement (CP),

En effet, l'article L.2311-3 du CGCT précise que les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées.

Les crédits de paiement constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées pendant l'année, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

L'équilibre budgétaire de la section d'investissement s'apprécie en tenant compte des seuls crédits de paiement.

L'article R.2311-9 du CGCT précise également que les autorisations de programme correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune, ou à des subventions d'équipement versées à des tiers.

Toute modification d'AP/CP doit faire l'objet d'une délibération en conseil municipal et d'une inscription équivalente dans les documents budgétaires.

Par délibération n° 2024-04-033 du conseil municipal du 2 avril 2024, la commune a créé une autorisation de programme pour la construction d'un groupe scolaire.



Pour rappel, l'AP / CP initial est le suivant :

Construction du nouveau groupe scolaire et création d'une voie d'accès	Autorisation de Programme	Crédits de Paiements au 1 ^{er} mars 2024 (Prévisionnel)		
		Exercices	2024	2025
Dépenses	9 736 718,05 €	3 250 000,00 €	3 243 359,03 €	3 243 359,02 €

Par délibération n° 2025-04-023 du conseil municipal du 1^{er} avril 2025, la commune a actualisé l'autorisation de programme pour la construction d'un groupe scolaire de la façon suivante :

Numéro	LIBELLE	CHAPITRE	MONTANT AP
2024-CRAOUX	AP_CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE CRAOUX	23	10 383 886,44 €

CP 2024	CP 2025	CP 2026
1 861 665,92 €	5 500 000,00 €	3 022 220,52 €

Il est nécessaire aujourd'hui de modifier le montant de l'Autorisation de Programme et des Crédits de Paiements pour le bon déroulement de la fin des travaux, en prévoyant une enveloppe d'environ 2,5 % d'augmentation soit, 90 420,08 €.

Le montant de l'AP / CP révisée est donc le suivant :

Numéro	LIBELLE	CHAPITRE	MONTANT AP
2024-CRAOUX	AP_CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE CRAOUX	23	10 383 886,44 €
2024-CRAOUX	AP_CONSTRUCTION GROUPE SCOLAIRE CRAOUX	21	90 420,08 €
		TOTAL	10 474 306,52 €

CP 2024	CP 2025	CP 2026
1 861 665,92 €	5 072 730,52 €	3 539 910,08 €

Vu l'article L. 2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article R. 2311-9 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2024-04-033 du conseil municipal du 2 avril 2024 créant l'AP/CP,



Vu la délibération n° 2025-04-023 du conseil municipal du 1^{er} avril 2025 actualisant l'AP/CP,

Considérant la nécessité de réactualiser l'AP/CP comme présenté dans le tableau ci-dessus.

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **DÉCIDE** la modification du montant de l'Autorisation de Programme (AP) et la répartition des Crédits de Paiement (CP) tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessus, pour la période 2024 à 2026.



PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet délibération n° : 2026-04-043 **Subventions aux associations**

Rapporteur : Patrick DUVAL

La commune de Morières-lès-Avignon possède un riche tissu associatif, notamment dans les domaines du sport, de la culture et de la solidarité.

Soucieuse de soutenir les associations qui participent au dynamisme et à l'attractivité de la commune, tout en proposant des divertissements à un grand nombre de personnes, la municipalité apporte une contribution financière conséquente pour leur assurer un bon fonctionnement.

L'attribution des subventions se fait principalement sur les critères suivants :

- Nombre d'adhérents, dont nombre de Moriérois.
- Activités et manifestations organisées pour animer la commune.
- Projets particuliers.
- Trésorerie disponible.

Il est précisé que ce soutien financier s'accompagne de la mise à disposition gracieuse d'un grand nombre d'équipements municipaux : stades, gymnases, salles de réunions, espaces publics et autres locaux.

La commune précise également que le personnel municipal est régulièrement mis à contribution pour accompagner les associations dans l'organisation de leurs divers événements : réservation de salles ; état des lieux ; déplacement de mobilier et de matériel ; sécurisation de certaines manifestations...

Il convient à présent d'attribuer les subventions de fonctionnement aux associations dont les activités présentent un intérêt local et qui poursuivent un but d'intérêt public au bénéfice direct des administrés de la commune.

Une convention sera signée avec les associations bénéficiant d'une subvention annuelle supérieure à 23 000 € conformément à la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, précisée par décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

Ces conventions permettent de définir les modalités de relation entre la ville et l'association, en vue de mettre en œuvre les objectifs de la politique associative communale.

Il est proposé d'étendre la passation de conventions à l'ensemble des associations subventionnées. Il s'agira d'une convention simplifiée non obligatoire mais qui s'avère nécessaire pour définir les modalités de partenariat entre la ville et les associations.



Pour l'année 2026, le montant des subventions proposées est, pour une grande majorité des associations, similaire à celui de l'année 2025.

A noter une différence notable pour la subvention au comité des Fêtes, en raison de l'organisation de divers événements directement portés par la commune à partir de cette année, notamment la fête votive, et non plus par le comité des Fêtes.

Ce dernier continuera cependant d'accompagner la commune pour l'organisation de nombreux événements, conformément au partenariat noué depuis plusieurs années et à l'esprit de bonne entente que chacune des parties entend préserver.

L'assemblée est appelée à se prononcer sur la répartition suivante des subventions pour l'exercice 2026.

VOTE DES SUBVENTIONS PROPOSÉES, à savoir :

ASSOCIATIONS SPORTIVES	
Association sportive Collège Anne Frank	500,00
BADMINTON	1 000,00
BALL TRAP	1 000,00
BASKET	11 000,00
BELOTE AMICALE	500,00
BOULE DORÉE	1 700,00
CAPOEIRA MORIERES	250,00
CHASSE ST HUBERT	1 500,00
COURIR À MORIÈRES	3 000,00
ÉCHECS	1 200,00
FOOTBALL A.C.S.M.	15 000,00
FOOTBALL ZIAC	1 400,00
FOULÉE DES CÔTEAUX	1 000,00
GOLF	1 300,00
GYMNASTIQUE VOLONTAIRE	1 200,00
JUDO	3 700,00



KAMIYU RYU BODY KARATÉ	250,00
KARATÉ	3 000,00
LOTUS YOGA	200,00
MARCHE NORDIQUE MORIÈRES	500,00
MORIÈRES SPORT MÉCANIQUE	300,00
MORIÈRES VOLLEY BALL	750,00
RUGBY MORIÈRES XIII	3 500,00
SPORTS LOISIRS MORIÈRES	400,00
TAEKWONDO	1 300,00
TENNIS	3 200,00
TENNIS DE TABLE	3 000,00
TIR À L'ARC	1 400,00
VÉLO PASSION MORIÈRES	1 000,00
VR BOXING CLUB (Boxe Française)	800,00
VTT DIABLES DE MORIÈRES	1 000,00
ASSOCIATIONS CULTURELLES	
ARTHALY COMPAGNIE	200,00
ARTISANAT ET LOISIRS	250,00
ASSOCIATION FESTIVAL DES VENTS	10 000,00
À TOUR DE RÔLE	500,00
AU FIL DES MOTS	600,00
BIBLIOTHÈQUE	5 000,00
CLOSED VALLEY COUNTRY	150,00
COMPAGNIE FANTASIO	400,00



MÉMOIRE MORIÈROISE	250,00
MUSIQUE – École de musique	33 300,00
ÉCOLE DE MUSIQUE – Éveil musical	7 000,00
PARLAREN MOURIERO-ESCOLO MOURIERENCO	1 000,00
PHILATÉLIE	300,00
PORCELAINES VIVANTES	250,00
ASSOCIATIONS DIVERSES	
AMAC	1 500,00
BRUYÈRES	1 500,00
COMITÉ DES FÊTES DE MORIÈRES	5 000,00
FNACA	500,00
NOUNOUS ET DOUDOUS	350,00
SANG - ADSBM	850,00
SOLIDARITÉ MORIÈRES	2 000,00
UNIEVERSOI	250,00
USAGERS DE L'EAU	200,00

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère et,

- **APPROUVE** le versement des subventions aux associations dans les conditions mentionnées dans la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention



COMMUNE DE MORIÈRES-LÈS-AVIGNON

CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE PARTENARIAT

Entre

La ville de Morières-lès-Avignon, représentée par son Maire M. Grégoire SOUQUE, conformément à la délibération du 20 mars 2026
d'une part,

Et

L'association dénommée « ECOLE DE MUSIQUE DE MORIERES », représentée par Mme Nathalie RASCLARD agissant en qualité de Présidente
d'autre part,

Il est arrêté ce qui suit :

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

Il est convenu d'instituer, par les dispositions du présent contrat, les modalités de relation entre la ville et l'association, en vue de mettre en œuvre les objectifs de la politique culturelle définis par la ville.

ARTICLE 2 – DUREE DE LA CONVENTION

La convention est signée pour une durée d'une année.
En cas de non-respect par l'une des parties de l'une des clauses énoncées ci-dessous, et après mise en demeure restée infructueuse, chaque partie pourra dénoncer la présente convention avant son terme, par lettre recommandée avec avis de réception, moyennant un préavis de 3 mois.

ARTICLE 3 – OBLIGATIONS DE L'ASSOCIATION

3.1 Missions de l'association

a. Activités culturelles

En contrepartie de l'aide municipale (subvention, avantages en nature), l'association devra respecter les missions suivantes :

Missions d'ordre général :

- Pérenniser l'activité éducative et la formation.
- Ne pas exposer le renom de la ville à une publicité négative.
- Ne pas s'exposer à des pénalités ou des sanctions dues au non-respect de la réglementation.
- Respecter les équipements/locaux et matériel de la ville mis à disposition.
- Respecter les horaires attribués par la convention d'occupation.
- Respecter le personnel communal.
- Participer aux cérémonies officielles que la municipalité organise : cérémonies patriotiques, inaugurations diverses (en fonction des obligations du calendrier scolaire ; vacances, examens...).



Missions spécifiques :

- Enseignement et pratique instrumentale.
- Mise en place d'un éveil musical auprès des élèves scolarisés dans les classes maternelles, grandes sections et en écoles élémentaires au cours préparatoire.
- Mise en place d'un orchestre au collège Anne FRANK.

b. Adhérents

L'association aura pour priorité les résidents de Morières-lès-Avignon. Elle devra favoriser l'accès à l'activité aux enfants (jusqu'à 18 ans) grâce notamment à la labélisation des cartes temps libres. (anciennement chèques loisirs)

c. Encadrement

En tant que de besoin, l'association devra faire appel à un personnel qualifié dans la mesure où un enseignement est dispensé.

d. Communication

L'association devra communiquer régulièrement à la presse des informations sur la vie de son entité : modalités d'inscription : manifestations culturelles notamment.

Lors d'actions de communication, l'association devra mentionner la ville comme partenaire.

L'association devra également être en contact régulier avec la municipalité par l'intermédiaire du service vie associative et du service communication : programme des rencontres, manifestations diverses, date et lieu des assemblées générales, modification de bureau

e. Environnement

L'association s'engage au cours de ses activités à effectuer le tri sélectif des déchets et prendra en charge les frais inhérents à la demande de containers supplémentaires.

3.2 Obligations administratives

a. Structure juridique

Pour mener à bien ses objectifs avec les moyens qui lui sont confiés par la ville, l'association jouit d'une indépendance de décision dans la conduite de ses tâches de gestion et d'administration. Cette indépendance s'exerce en conformité avec les statuts de l'association. La ville s'interdit toute ingérence dans les structures internes de cette dernière.

En contrepartie, l'association s'engage à se conformer à l'ensemble des dispositions légales et réglementaires notamment concernant le respect du règlement intérieur des locaux occupés.

Toute modification des statuts de l'association devra être portée à la connaissance de la ville, après que les formalités nécessaires auront été accomplies auprès des services de la préfecture.

Les date, lieu et heure des assemblées générales devront être communiqués à la ville afin de pouvoir éventuellement y faire participer un représentant de la commune.

b. Assurance

La commune s'engage, en qualité de propriétaire, à assurer ses installations mises à disposition. L'assurance de la commune ne pourra assurer le matériel volé dans ses installations, ne lui appartenant pas.

L'association s'engage à souscrire un contrat d'assurance pour garantir sa responsabilité civile, et notamment à garantir la commune contre tous les sinistres dont elle pourrait être responsable, soit de son fait, soit de celui de ses adhérents. La preuve d'avoir satisfait à ces exigences sera fournie chaque année à la commune.

ARTICLE 4 – OBLIGATIONS DE LA VILLE**4.1 Subvention attribuée selon les critères fixés au 5.1**

Le montant de la subvention pour l'année 2026, selon les critères définis à l'article 5.1, s'élève à la somme de : **33 300 €** pour le fonctionnement.

Par ailleurs, la commune s'engage à financer également :

- **L'action d'éveil musical** à raison de 5 heures par semaine pendant le temps scolaire en prenant en charge les heures d'enseignement, les charges patronales, les congés payés et la prime de précarité. Le montant de la subvention pour l'éveil musical s'élève, pour l'année complète à : **7 000 €**.

4.2 Mise à disposition de locaux

La commune met à disposition gratuitement de l'association les locaux situés :

- A l'Espace Culturel Folard : l'ensemble des différentes salles de musique (salle de répétition/d'éveil musical/de solfège/un bureau ainsi que 4 autres petites salles) à raison de 80 heures par semaine ;

La valeur locative ainsi que les conditions d'occupation sont définies dans la convention d'occupation des locaux.

Cette mise à disposition ne s'accompagne d'aucune priorité ni exclusivité.

En cas de non occupation ou de manifestations à caractère exceptionnel, la ville se réserve le droit d'affecter ses installations à une autre activité en cas de nécessité après en avoir avisé les associations concernées.

La ville se réserve le droit de modifier les dispositions retenues chaque fois qu'elle le jugera nécessaire. Le personnel communal, s'il est tenu d'observer la plus grande courtoisie vis-à-vis des usagers ou spectateurs, fera preuve de fermeté à l'encontre des contrevenants.

Tout comportement de nature à porter atteinte aux installations ou aux usagers est interdit.

4.3 Personnel communal

L'intervention des personnels communaux (régisseurs, agents des services techniques, agents d'entretien etc.) pour l'aide à la mise en place des manifestations est laissée à l'appréciation de la ville.

4.4 Frais d'entretien des installations communales

Les frais sont à la charge de la ville.

Toutefois les utilisateurs des installations communales sont tenus de faire le nettoyage sommaire (ramassage de papiers, de pelures de fruits, de bouteilles, boîtes de boisson).

4.5 Dégradations et/ou Manquements

S'il est prouvé, après enquête, que les utilisateurs et adhérents de l'association ont commis par négligence ou malveillance des dégradations dans les installations, les frais occasionnés pour leur réparation seront à la charge de l'association ou précomptés sur la subvention allouée tout comme le manquement de propreté.



PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet délibération n° : 2026-04-044 **Subventions aux coopératives scolaires et classes transplantées**

Rapporteur : **Éric DEVALQUENAIRE**

Le budget qu'il est proposé d'allouer aux écoles, au titre des subventions aux coopératives scolaires ainsi qu'aux classes transplantées, représente un montant total de 16 820 € pour l'année 2026.

Il convient de distinguer les crédits affectés aux subventions versées pour les coopératives scolaires qui ont une réglementation et ceux des classes transplantées.

Il est proposé par la présente délibération de définir les subventions à verser aux coopératives scolaires.

En effet, les 4 établissements scolaires de la commune ont constitué des Coopératives Scolaires affiliées à l'Office Central de la Coopérative à l'Ecole (OCCE) en section locale de l'association départementale OCCE.

Elles sont un instrument d'éducation à la citoyenneté visant à renforcer l'esprit d'initiative, de coopération et d'entraide.

Par ailleurs, la commune, par délibération du 25 juin 2013, a fixé les modalités d'attribution des subventions versées aux coopératives scolaires dans le cadre des classes transplantées.

En effet, la ville souhaite apporter son soutien à l'épanouissement des enfants et leur permettre ainsi de bénéficier de sorties et de séjours dans le cadre scolaire. Ces subventions constituent ainsi un soutien facultatif auquel la commune accorde cependant une grande importance en le pérennisant depuis de nombreuses années.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver le versement des subventions aux coopératives scolaires et classes transplantées telles que présentées dans le tableau ci-dessous :

COOPÉRATIVES SCOLAIRES ET CLASSES TRANSPLANTÉES	
<u>CLASSES TRANSPLANTÉES :</u>	
* ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CASSINI	1 206 €
* ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARCEL PAGNOL	9 440 €
* ÉCOLE MATERNELLE MARCELPAGNOL	1 074 €



<u>COOPERATIVES SCOLAIRES :</u>	
* ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CASSINI	1 230 €
* ÉCOLE MATERNELLE PERDIGUIER	570 €
* ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE MARCEL PAGNOL	1 350 €
* ÉCOLE MATERNELLE MARCEL PAGNOL	750 €
* ECOLE ELEMENTAIRE CRAOUX	750 €
* ECOLE MATERNELLE CRAOUX	450 €
TOTAL	16 820 €

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère et,

- **ADOpte** les subventions aux coopératives scolaires et aux classes transplantées telles que précisées dans la délibération.
- **PRÉCISE** que la dépense sera prélevée sur la ligne 65748 au budget de fonctionnement de l'exercice 2026.



PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet délibération n° : 2026-04-045 **Subvention d'équipement à l'ASA des Canaux de la Plaine d'Avignon**

Rapporteur : Joris VARJABEDIAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Par courrier daté du 2 juillet 2024, l'ASA des Canaux de la Plaine d'Avignon a sollicité la commune de Morières afin d'obtenir une subvention d'investissement dans le cadre des travaux de confortement et de sécurisation du canal Crillon, en limite des communes de Morières et d'Avignon.

Ces travaux, portés par l'ASA, ont notamment pour objectif de préserver la ressource en eau en réduisant les pertes, tout en apportant une meilleure qualité de service aux irrigants.

Afin de financer cette opération, dont le coût total est de 500 000 € hors taxes, l'ASA a sollicité le conseil départemental de Vaucluse, la ville d'Avignon et la ville de Morières-lès-Avignon.

Monsieur le MAIRE a répondu favorablement à la demande de subvention de l'ASA, sous réserve d'approbation de celle-ci par le conseil municipal, en proposant un versement de 20 000 € pour l'exercice budgétaire 2025 et un second versement identique, pour l'exercice 2026.

En 2025 cette subvention a été versée et pour l'exercice 2026, une somme de 20 000 € a été inscrite au budget, en section d'investissement.

Considérant qu'il est nécessaire de délibérer pour procéder au versement de la seconde subvention, il est proposé au conseil municipal d'approuver le versement de cette subvention d'équipement,

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **APPROUVE** le versement d'une subvention d'équipement d'un montant de 20 000 € (vingt mille euros) à l'ASA des Canaux de la Plaine d'Avignon.
- **PRÉCISE** que la dépense sera imputée au budget à la nature 20421.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.



PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet délibération n° : 2026-04-046 **Avenant convention de financement entre la commune de Morières-lès-Avignon et le Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV) dans le cadre d'une opération de rénovation de l'éclairage public**

Rapporteur : Joris VARJABEDIAN

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 1111-9 et L. 1111-10 fixant les conditions de participation financière des collectivités territoriales ou de leur groupement à des opérations d'investissement,

Vu le diagnostic effectué par le SEV sur le parc d'éclairage public de la commune de Morières-lès-Avignon,

Vu la délibération N° 2025-09-049 adoptant la convention de financement entre la commune de Morières-lès-Avignon et le Syndicat d'Énergie Vauclusien dans le cadre d'une opération de rénovation de l'éclairage public,

Considérant que les travaux concernés consistent en la réalisation d'un programme de rénovation des installations d'éclairage public (661 points lumineux exactement), ayant pour objectif l'amélioration de la sécurité des installations et la performance énergétique,

Considérant que le projet d'avenant ci-joint a pour but de détailler les engagements des deux parties dans la réalisation du programme de travaux de rénovation d'une partie de l'éclairage public et en particulier l'apport d'autofinancement par le SEV et les participations financières pluriannuelles versées par la commune au syndicat.

Considérant que le montant avancé par le Syndicat pour le compte de la commune afin de financer cette opération est de 229 839 €, contre 309 574,98 € initialement, le syndicat n'ayant pas besoin de recourir à l'emprunt bancaire,

Considérant que le coût final pour la commune est ainsi diminué de 79 735,98 €. En effet, pour mémoire dans la convention initiale, la ville s'était engagée à payer pendant 6 années 51 595,83 €,

Considérant la nécessité d'approuver le projet d'avenant ci-joint,



Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **APPROUVE** l'avenant à la convention de financement entre la commune de Morières-lès-Avignon et le Syndicat d'Énergie Vauclusien pour l'opération de rénovation de l'éclairage public, annexée à la présente.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents y afférent.
- **PRÉCISE** que les crédits correspondants seront inscrits aux budgets.



**COMMUNE DE MORIERES LES AVIGNON / SYNDICAT D'ENERGIE VAUCLUSIEN
CONVENTION DE FINANCEMENT**

OPERATION : Rénovation de l'éclairage public de la commune de Morières les Avignon

ENTRE LES SOUSIGNES :

Le Syndicat d'Énergie Vauclusien (SEV), n° SIRET 218 400 810 00014, dont le siège est situé au 477 Avenue Jules Verne - 84 700 Sorgues, représenté par Max RASPAIL, Président du SEV.

Ci-après dénommé « le SEV »,

D'une part,

ET

La Commune de Morières les Avignon, n° SIRET 218 400 430 00011, représenté par Grégoire SOUQUE, Maire de la commune.

Ci-après dénommé « la Commune »,

D'autre part,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article Articles L.1111-9 et L.1111-10 fixant les conditions de participation financière des collectivités territoriales ou de leur groupement à des opérations d'investissement,

Vu la délibération du comité syndical du SEV en date du 12 octobre 2021 approuvant la possibilité de mettre en place pour les communes le souhaitant un dispositif de massification des travaux d'éclairage public basé sur le principe de réalisation de travaux de rénovation dont le financement est partagé entre le Syndicat et la commune bénéficiaire des travaux,

Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Morières les Avignon, du [REDACTED], adoptant la présente convention,

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour but de détailler les engagements des deux parties dans la réalisation du programme de travaux de rénovation d'éclairage public et en particulier l'apport d'autofinancement apporté par le Syndicat et les participations financières pluriannuelles versées par la commune au Syndicat.

ARTICLE 2 : CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux concernés par la présente convention consistent en la réalisation d'un programme de rénovation des installations d'éclairage public de la commune ayant pour objectifs l'amélioration de la sécurité des installations et la performance énergétique.



Les travaux considérés seront réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Syndicat avec une missions de maîtrise d'œuvre des travaux.

L'évaluation des coûts du programme de travaux a été réalisée conjointement entre la commune et le Syndicat sur la période 2024 à 2026.

Le détail des opérations est listé ci-après :

MORIERES LES AVIGNON			
2025		TRAVAUX	MOE
Rénovation EP		162 132 €	8 107 €
2026		TRAVAUX	MOE
		378 308 €	18 915 €

Le programme de travaux de rénovation EP est estimé à 540 440 € hors taxe. Les travaux de rénovation EP seront réalisés selon le planning estimatif suivant :

- Approbation de la convention de financement par le conseil municipal
- Etudes :
- Travaux rénovation EP :
- Réception des travaux :

ARTICLE 3 : MAITRISE D'ŒUVRE ET CONDUITE D'OPERATION

Le Syndicat fera appel à ses marchés de maîtrise d'œuvre pour réaliser les travaux. Le montant de maîtrise d'œuvre est évalué à 27 022 € hors taxe.

La conduite d'opération est assurée par le syndicat en concertation avec les représentants de la Commune.

ARTICLE 4 : ECONOMIE FINANCIERE

Le programme de travaux objet de la présente convention va permettre de générer un gain sur les postes suivants de la commune :

- Abonnement électrique revu à la baisse suite à l'abaissement des puissances installées suite aux travaux,
- Consommation d'électricité suite à l'optimisation des durées de fonctionnement de l'éclairage public et la mise en œuvre éventuelle de période d'abaissement de luminosité,
- Entretien courant réduit compte tenu du passage à la technologie led,

Ces gains sont estimés d'après l'étude réalisée à 56 413 € toutes taxes comprises (base 2024) sur la section fonctionnement de la commune.

ARTICLE 5 : MONTANT DE L'AUTOFINANCEMENT APORTE PAR LE SYNDICAT

5.1. Dans le cadre de la présente convention, le Syndicat s'engage à apporter au programme de travaux l'autofinancement suivant :

Année	Autofinancement SEV	Pro rata
2026	231 667,00 €	39.7 %



5.2. Certificats d'économies d'énergies (CEE) et subvention Fond Vert

Le programme de travaux permet de générer la création de CEE qui seront valorisés par le Syndicat. Le montant de la valorisation des CEE est estimé à 43 031 €, la commune est éligible au titre du Fond Vert estimé à 79 736,00 €¹.

5.3 Le montant total du financement SEV apporté à l'opération est de 354 434.00 €, calculé par addition des sommes portées en §5.1 à 5.2.

ARTICLE 6 : MONTANT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

Le montant de la participation financière versée au Syndicat par la Commune correspond au remboursement des annuités d'emprunt souscrit par le Syndicat pour compléter le financement du programme de travaux.

Le montant de l'annuité est sensiblement identique au montant total des gains estimés après travaux tels que définis à l'article 4. Ce montant intègre les intérêts de l'emprunt.

Le montant emprunté correspond au reste à charge non financé de l'opération déduction faite du remboursement de TVA via le FCTVA.

Le montant avancé par le Syndicat pour financer cette opération est de 229 839,00 €. Le Syndicat n'a pas besoin de recourir à l'emprunt bancaire et consent au remboursement de la somme constitutive de l'avance initiale dans les conditions définies ci-après :

La commune s'engage à verser la participation financière définis ci-dessous suivant le planning suivant :

N° versement	Participation financière versée au Syndicat par la commune	Date prévisionnelle
1	38 306,50 €	1 ^{er} Janvier 2027
2	38 306,50 €	1 ^{er} Janvier 2028
3	38 306,50 €	1 ^{er} Janvier 2029
4	38 306,50 €	1 ^{er} Janvier 2030
5	38 306,50 €	1 ^{er} Janvier 2031
6	38 306,50 €	1 ^{er} Janvier 2032

Le montant définitif de la participation financière de la commune sera établi sur la base des travaux hors taxe réellement réalisés dans la limite de la dépense totale définie à l'article 2.

ARTICLE 7 : MODALITES DE VERSEMENT DE LA PARTICIPATION FINANCIERE

La Commune s'acquittera de sa participation en créditant le compte du Service de gestion comptable (SGC) de Monteux, 7, rue Stendhal, comptable assignataire du Syndicat ouvert à la Banque de France à Paris, IBAN FR11 3000 1001 69D8 4700 0000 022 BIC : BDFEFRPPCCT.

¹ Base 5€/MWh cumac



ARTICLE 8 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente convention prend effet à compter de sa signature par les parties.

Elle court jusqu'à complète réalisation de l'ensemble des travaux et du règlement de la totalité des sommes dues.

ARTICLE 9 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un accord entre les parties, et sera formalisé par avenant.

Les modifications ne pourront concerner l'objet de la convention.

ARTICLE 10 : RESILIATION

Les parties ont le droit de résilier la présente convention à tout moment et ce, pour tout motif d'intérêt général.

La dénonciation de la convention par la commune interviendra avec un préavis de six mois.

Les frais occasionnés par la résiliation de la présente convention comprenant les coûts de travaux et de maîtrise d'œuvre engagés par le Syndicat ainsi que les frais de conduite d'opération seront intégralement à la charge de la Commune.

ARTICLE 9 : LITIGE

Tout différend relatif à l'interprétation ou à l'exécution de la présente convention fera l'objet, à l'initiative de la partie la plus diligente, d'une recherche de conciliation préalablement à toute action contentieuse devant le tribunal administratif de Nîmes.

Fait en deux exemplaires originaux,

Pour le SEV,
Le Président,
Max RASPAIL

Pour la Commune,
Le Maire,
Grégoire SOUQUE



MORIERES LES AVIGNON

2025	TRAVAUX	MOE	CSPS	Fond Vert	CEE	TCCFE	Frais structure	Résultat
Rénovation EP		162 132 €	8 107 €			12 909,30 €		- 157 329,30 €
								- €
2026	TRAVAUX	MOE	CSPS	Fond Vert	CEE	TCCFE	Frais structure	Résultat
		378 308 €	18 915 €			30 121,70 €	231 667,00 €	16 811 € - 152 245,70 €
								- €
2027	TRAVAUX	MOE	CSPS	FACE/Article8	CEE	TCCFE	Frais structure	Résultat
								- €
2028	TRAVAUX	MOE	CSPS	FACE/Article8	CEE	TCCFE	Frais structure	Résultat
							- €	- €
								- €
		540 440 €	27 022 €	0 €	0 €	43 031 €	231 667,00 €	16 811 € - 309 575,00 €
							40,8%	

FINANCEMENT**DEPENSES**

TRAVAUX	540 440,00 €	
MOE	27 022,00 €	5,00%
CSPS	- €	
Frais structure	16 811 €	
	584 273,00 €	

RECETTES

Fond vert	79 736,00 €		
TCCFE - autofinancement	231 667,00 €	39,7%	
CEE	43 031,00 €		
Capital emprunté	229 839,00 €		
	584 273,00 €	100%	
			Autofinancement SEV 214 856 € 37,9%
			Montant total du financement SEV 337 623,00 €

Capital emprunté

Proposition BdT : Taux livret A + 0,4% = 3,4%

Taux annuel	0,00%
Capital emprunté	229 839,00 €
Durée du prêt en année	6,0
Annuités	38 306,50 €
Remboursement du principal	229 839,00 €
Remboursement des intérêts	0,00 € 0%



PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet délibération n° : 2026-04-047 **Règlement Intérieur du conseil municipal**

Rapporteur : Grégoire SOUQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2121-8, qui prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation,

Vu la délibération n° 2021-03-012 du conseil municipal du 23 mars 2021 adoptant le dernier règlement intérieur du conseil municipal,

Vu l'installation du conseil municipal en date du 20 mars 2026,

Considérant la nécessité d'adopter un nouveau règlement intérieur,

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et décide

- **D'ADOPTER** le règlement intérieur du conseil municipal ci-joint.





Morières
lès Avignon

**Règlement intérieur du Conseil Municipal de la
Ville de MORIÈRES-LÈS-AVIGNON**

Voté en Conseil Municipal séance du 21 avril 2026



GENERALITES

L'article L.2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) prévoit l'obligation pour les conseils municipaux des communes de 1000 habitants et plus de se doter d'un règlement intérieur. Il doit être adopté dans les six mois qui suivent son installation.

Le règlement intérieur constitue une véritable législation interne du conseil municipal. Il s'impose en premier lieu aux membres du conseil, qui doivent respecter les procédures qu'il prévoit : le non-respect de ces règles peut entraîner l'annulation de la délibération du conseil municipal.

Son contenu a vocation à fixer les règles propres de fonctionnement interne, dans le respect toutefois des dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Certaines dispositions doivent impérativement figurer dans le règlement intérieur (chapitre I), d'autres plus facultatives, sont laissées à l'appréciation du conseil municipal au regard des circonstances locales (chapitres II à VI).



SOMMAIRE

Généralités	2
Chapitre I – Organisation du conseil municipal	4
Article 1 : Périodicité des séances Article 2 : Convocation Article 3 : Ordre du jour Article 4 : Information des conseillers municipaux Article 5 : Questions écrites / questions orales	
Chapitre II – Tenue des séances du conseil municipal	5
Article 6 : Présidence Article 7 : Accès et tenue du public – huis clos Article 8 : Quorum Article 9 : Police de l’assemblée Article 10 : Secrétariat de séance Article 11 : Pouvoirs Article 12 : Enregistrement des débats Article 13 : Fonctionnaire municipal et intervenants extérieurs	
Chapitre III – Commissions	8
Article 14 : Commissions municipales Article 15 : Fonctionnement des commissions municipales Article 16 : Commission d’Appels d’Offres	
Chapitre IV – Débats et votes des délibérations	10
Article 17 : Déroulement de la séance Article 18 : Débats ordinaires Article 19 : Débat d’Orientation Budgétaire Article 20 : Votes Article 21 : Conseillers intéressés Article 22 : Clôture de la séance	
Chapitre V – Comptes rendus des débats et des décisions	12
Article 23 : Procès-verbaux et comptes rendus	
Chapitre VI – Dispositions diverses	13
Article 24 : Mise à disposition de locaux aux conseillers municipaux	
Chapitre VII – Tribune	13
Article 25 : Tribune	
Chapitre VIII – Dispositions diverses	14
Article 26 : Règlement intérieur	



Chapitre I – Organisation du conseil municipal

Article 1 : Périodicité des séances

Article L 2121-7 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Les conseils municipaux se réunissent au moins une fois par trimestre.

Article L 2121-9 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Le Maire peut réunir le conseil municipal chaque fois qu'il le juge utile. Il est tenu de le convoquer dans un délai maximum de 30 jours quand la demande motivée lui en est faite par le représentant de l'Etat dans le département ou par le tiers, au moins, des membres du conseil municipal en exercice dans les communes de 1 000 habitants et plus et par la majorité des membres du conseil municipal dans les communes de moins de 1 000 habitants.

En cas d'urgence, le représentant de l'Etat dans le département peut abréger ce délai.

Article 2 : Convocation

Article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Toute convocation est faite par le Maire. Elle indique les questions portées à l'ordre du jour. Elle est mentionnée au registre des délibérations, affichée ou publiée. Elle est transmise de manière dématérialisée ou, si les conseillers municipaux en font la demande, adressée par écrit à leur domicile ou à une autre adresse. Les conseillers municipaux accusent réception de la convocation adressée par voie dématérialisée.

Elle précise la date, l'heure, le lieu de la réunion et l'ordre du jour.

Le délai de convocation est fixé à cinq jours francs.

Faute de quorum le jour de la séance, les conseillers municipaux peuvent être à nouveau convoqués à trois jours au moins d'intervalle. Il ne pourra être ajouté ni point ni question supplémentaire sauf à respecter un délai de convocation de cinq jours francs.

En cas d'urgence, ce délai peut être abrégé par le Maire, sans pouvoir toutefois être inférieur à un jour franc. Dans ce cas, dès l'ouverture de la séance, le Maire rend compte de l'urgence au conseil municipal qui se prononce définitivement sur celle-ci. Le conseil municipal peut décider le renvoi de la discussion pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

Article 3 : Ordre du jour

Le Maire détermine l'ordre du jour de la réunion du conseil municipal (article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales). Cet ordre du jour mentionne les points soumis à délibération. Il est joint à la convocation et, est rendu public par affichage et subsidiairement par voie électronique sur le site internet de la Ville.

Le président de séance peut toujours retirer une question de l'ordre du jour.



Article 4 : Information des conseillers municipaux

Article L.2121-13 du Code Général des Collectivités Territoriales : Tout membre du conseil municipal a le droit dans le cadre de sa fonction, d'être informé des affaires de la commune qui font l'objet d'une délibération.

La consultation des dossiers, projets de contrats ou de marchés accompagnés de l'ensemble des pièces sera possible sur demande écrite adressée au Maire, 48 heures avant la date de consultation souhaitée.

Dans tous les cas, ces dossiers seront tenus en séance à la disposition des membres de l'Assemblée.

Article 5 – Questions écrites/Questions orales

Questions écrites : Tout conseiller municipal peut adresser au maire par tout moyen permettant d'en attester la réception des questions écrites sur toute affaire ou tout problème concernant la ville ou l'action municipale.

Les questions écrites adressées au maire font l'objet d'un accusé de réception sous 24 h. Les réponses pourront être apportées en séance ou par courrier.

Questions orales (Article L.2121-19 du Code Général des Collectivités Territoriales) : Les conseillers municipaux ont le droit d'exposer en séance du conseil des questions orales ayant trait aux affaires de la commune. Elles portent sur des sujets d'intérêt général.

Elles ne donnent pas lieu à des débats, sauf demande de la majorité des conseillers municipaux présents.

Les textes des questions orales sont adressés au Maire 48 heures au moins avant la séance du conseil municipal. Au-delà de ce délai elles seront traitées à la séance du conseil municipal suivant.

Il ne peut être adressé plus de 2 questions par séance. Les questions orales sont traitées en fin de séance du conseil municipal.

Selon la nature et le contenu de la question, le maire répondra lui-même aux questions orales ou en délèguera la réponse à un adjoint ou à un conseiller municipal de son choix.

Chapitre II – Tenue des séances du conseil municipal

Article 6 – Présidence

Article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales : Le conseil municipal est présidé par le maire, et à défaut par celui qui le remplace.

Dans les séances où le Compte Financier Unique du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. Dans ce cas, le maire peut, même quand il ne serait plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote.



Le président procède à l'ouverture des séances, vérifie le quorum, dirige les débats, accorde la parole, rappelle les orateurs à l'affaire soumise au vote. Il autorise et met fin s'il y a lieu aux interruptions de séance, met aux voix les propositions et les délibérations, décompte les scrutins, juge conjointement avec le secrétaire de séance les épreuves des votes, en proclame les résultats, prononce le cas échéant la suspension de sa propre initiative ou à la demande d'un conseiller et la clôture des séances après épuisement de l'ordre du jour.

L'interruption de séance constitue une levée de la séance, qui empêche toute reprise, implique une nouvelle séance, et donne lieu, dès lors, à une nouvelle convocation.

Article 7 – Accès et tenue du public – Huis clos

Article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales : Les séances des conseils municipaux sont publiques. Néanmoins, sur la demande d'au moins 3 membres, ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos.

La décision de tenir une séance à huis clos est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. Les délibérations à huis clos peuvent porter sur toute question relevant de la compétence du conseil municipal. Le huis clos peut être décidé pour toute la durée de la séance du conseil ou sur une question à l'ordre du jour.

Seuls les membres du conseil municipal, les fonctionnaires municipaux et les personnes dûment autorisées par le maire ont accès à la partie de la salle où siègent les membres du conseil municipal.

Le public est autorisé à occuper les places qui lui sont réservées dans la salle. Les personnes admises ne pourront pénétrer dans la salle avec des animaux et devront laisser à l'entrée parapluie, poussette, banderoles... Durant toute la séance, le public présent ne doit ni participer aux débats, ni les troubler notamment en donnant des signes d'approbation ou de désapprobation.

Un emplacement spécial est réservé aux représentants de la presse.

Sans préjudice des pouvoirs que le maire tient de l'article L.2121-16 du Code Général des Collectivités Territoriales (police de l'assemblée), ces séances peuvent être retransmises par les moyens de communication audiovisuelle.

En cas de situation d'urgence ou d'urgence sanitaire, le maire peut décider que la réunion du conseil municipal se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister.

Le caractère public de la réunion peut être assuré :

- Sans public, par sa retransmission en direct par tous moyens.
- En présence du public, mais en nombre limité, la retransmission en direct des débats n'est pas obligatoire.

Article 8– Quorum

Article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales : Le conseil municipal ne peut délibérer que lorsque la majorité de ses membres en exercice assiste à la séance.

Si après une première convocation régulièrement faite, selon les dispositions de l'article L.2121-17, le quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à 3 jours au moins d'intervalle, il délibère valablement sans condition de quorum.



Pour l'ouverture de la séance, le quorum, à savoir la moitié des membres en exercice plus 1, s'apprécie au moment de l'appel nominal.

N'est pas compris dans le calcul du quorum, le conseiller municipal absent ayant donné pouvoir. Il en est de même pour le maire, lorsque le conseil municipal doit délibérer sur son Compte Financier Unique et pour les conseillers municipaux tenus de ne pas prendre part à la délibération en question en raison de leur intérêt personnel à l'affaire ; dans ces cas, les intéressés sont comptés au nombre des absents.

Dans le cas où des conseillers se retirent en cours de séance, le quorum est vérifié avant la mise en discussion des points suivants de l'ordre du jour. La séance doit être suspendue s'il apparaît que le conseil municipal n'est plus en nombre suffisant pour délibérer valablement.

Article 9 – Police de l'assemblée

Le Maire fait observer et respecter le présent règlement. Il rappelle à l'ordre les membres ou le public qui s'en écartent.

En cas de trouble ou d'infraction pénale, il est fait application, avec l'aide des forces de police, de l'article L. 2121-16 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose : « Le maire a seul la police de l'assemblée. Il peut faire expulser de l'auditoire ou arrêter tout individu qui trouble l'ordre. En cas de crime ou de délit, il en dresse un procès-verbal et le procureur de la République en est immédiatement saisi. »

Les infractions au présent règlement, commises par l'un des membres du conseil municipal pourront faire l'objet des sanctions suivantes prononcées par le Maire :

- Rappel à l'ordre.
- Rappel à l'ordre avec inscription au procès-verbal.
- Suspension et expulsion.

Lorsqu'un conseiller a été rappelé à l'ordre avec inscription au procès-verbal, le conseil municipal peut, sur proposition du maire, décider de lui interdire la parole le reste de la séance : le conseil se prononce alors à main levée, sans débat.

Si le membre du conseil municipal persiste à troubler les travaux de l'assemblée, le maire peut décider de le suspendre de la séance et expulser l'intéressé.

En cas de crime ou de délit (propos injurieux ou diffamatoires ...), le Maire en dresse procès-verbal et en saisit immédiatement le procureur de la République.

Article 10 – Secrétariat de séance

Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire assiste le Maire pour la vérification du quorum et celle de la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins.



Article 11 – Pouvoirs

Article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Un conseiller municipal empêché d'assister à une séance peut donner à un collègue de son choix, pouvoir écrit pour voter en son nom. Un même conseiller municipal ne peut être porteur que d'un seul mandat. Le mandat est toujours révocable. Sauf cas de maladie dûment constatée, il ne peut être valable pour plus de 3 séances consécutives.

Les pouvoirs qui sont obligatoirement établis par écrit doivent être remis au maire au plus tard au début de la séance ou en cours de séance si un conseiller est obligé de quitter le conseil. Dans ce cas, il est immédiatement remis au Maire.

Ils doivent comporter le nom du délégué et du conseiller qui donne délégation et être signés et datés par celui-ci. Le pouvoir précise la séance pour laquelle il est donné ou éventuellement le point pour lequel il est donné.

Si le conseiller municipal ayant donné pouvoir peut cependant être présent, celui-ci prend part aux votes et le pouvoir devient caduc.

Article 12 – Enregistrement des débats

Les débats sont enregistrés.

Sans préjudice des pouvoirs que le Maire tient de l'article L. 2121-16 du Code Général des Collectivités Territoriales, ces séances peuvent être retransmises sur les réseaux de communication de la ville (site internet, page Facebook...).

Article 13 – Fonctionnaire municipal et intervenants extérieurs

Article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales : Le conseil municipal peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances mais sans participer aux délibérations.

Assistent aux séances publiques du conseil municipal, la Directrice Générale des Services de la mairie et tout autre fonctionnaire municipal ou personne qualifiée concerné par l'ordre du jour et invité par le Maire.

Les uns et les autres ne prennent la parole que sur invitation expresse du Maire et restent tenus à l'obligation de réserve telle qu'elle est définie par le statut de la fonction publique.

Chapitre III – Commissions

Article 14 – Commissions municipales

Le conseil municipal forme, après son installation, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil municipal. Il fixe le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et désigne ceux qui y siégeront. La désignation des membres des commissions est effectuée au scrutin secret, sauf si le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'y renoncer.

Article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales : La composition des différentes commissions doit respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'Assemblée communale.



Le conseil municipal fixe à 6 personnes le nombre de conseillers siégeant dans chaque commission et les désigne. Le nombre de membres indiqué exclut le Maire.

Les commissions communales sont les suivantes :

- Commission Finances.
- Commission Education, Enfance, Jeunesse.
- Commission Urbanisme, Environnement, Travaux.
- Commission Sécurité.
- Commission Culture, Festivités, Cérémonies.
- Commission Développement économique, Commerce et Artisanat.
- Commission Petite Enfance.
- Commission Sports et Vie Associative.

Article 15 – Fonctionnement des commissions municipales

Lors de la première réunion, les membres de la commission procèdent à la désignation du vice-président.

Les commissions peuvent entendre des personnes qualifiées extérieures au conseil municipal.

Les commissions n'ont pas pouvoir de décision. Elles se réunissent sur convocation du maire. Elles examinent les affaires qui leur sont soumises, émettent des avis ou formulent des propositions. Elles statuent à la majorité des membres présents.

La convocation, accompagnée de l'ordre du jour, est adressée à chaque conseiller par voie électronique 5 jours francs avant la tenue de la réunion. Les séances des commissions ne sont pas publiques.

Article 16 – Commission D'Appels d'Offres

Article L. 1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cette commission présidée par le Maire comprend cinq membres titulaires et cinq membres suppléants de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Les convocations aux réunions de la commission sont adressées à ses membres au moins cinq jours francs avant la date prévue pour la réunion.



Chapitre IV – Débats et votes des délibérations

Article 17 – Déroulement de la séance

Le Maire, à l'ouverture de la séance procède à l'appel des conseillers, constate le quorum, proclame la validité de la séance si le quorum est atteint et cite les pouvoirs reçus.

Le Maire appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour.

Le Maire accorde immédiatement la parole en cas de réclamation relative à l'ordre du jour.

Il demande au conseil municipal de nommer le secrétaire de séance.

Enfin, le maire rend compte des décisions qu'il a prises en vertu de la délégation reçue du conseil municipal conformément à l'article L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales. Les conseillers peuvent formuler des questions écrites ou orales relatives à la portée des décisions du maire.

Article 18 – Débats ordinaires

Après présentation du rapport, la parole est accordée par le Maire aux membres du conseil municipal qui la demandent.

Le maire n'a pas l'obligation de mettre effectivement en discussion la totalité de ces questions, une affaire pouvant être reportée à une séance ultérieure pour un complément d'information, si nécessaire.

Chaque affaire fait l'objet d'un résumé sommaire par le maire ou le rapporteur désigné par le maire. Cette présentation peut être précédée ou suivie d'une intervention du maire.

La parole est accordée par le maire aux membres du conseil municipal qui la demandent suivant l'ordre des inscriptions et des demandes. Les membres du conseil municipal ne peuvent parler qu'après avoir demandé la parole au maire et l'avoir obtenue. Leurs interventions n'excèdent pas 5 minutes. A défaut, le maire peut interrompre l'orateur et l'inviter à conclure brièvement.

Lorsqu'un membre du conseil s'écarte de la question ou trouble l'ordre par des interruptions répétées ou des attaques personnelles, la parole peut lui être retirée par le maire.

Le maire prononce la clôture des débats.

Il est interdit de prendre ou même de demander la parole pendant un vote.

Article 19 – Débat d'Orientation Budgétaire

Le débat d'orientation budgétaire se déroule dans les 10 semaines précédant le vote du budget primitif lors d'une séance ordinaire, après inscription à l'ordre du jour ou lors d'une séance réservée à cet effet.

Une délibération est prise afin de donner acte au maire de la tenue du débat d'orientation budgétaire dont l'objet est l'information et la participation des élus à l'élaboration du budget et l'information des administrés.

Lors du conseil municipal portant sur l'adoption du budget, le débat porte sur les grands équilibres, toutes les questions de détail ayant déjà fait l'objet de débats au sein de la commission des finances.

Le conseil municipal se prononce sur chacune des sections d'investissement et de fonctionnement.

Le conseil municipal se prononce sur les taux d'imposition.

Article 20 – Votes

Article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales : Les délibérations sont prises à la majorité absolue des suffrages exprimés. Lorsqu'il y a partage égal des voix et sauf cas de scrutin secret, la voix du président est prépondérante.

Les bulletins nuls et les abstentions ne sont pas comptabilisés.

Article L.2121-21 : Le vote a lieu au scrutin public à la demande du quart des membres présents. Le registre des délibérations comporte le nom des votants et l'indication du sens de leur vote.

Il est voté au scrutin secret :

- 1° Soit lorsqu'un tiers des membres présents le réclame.
- 2° Soit lorsqu'il y a lieu de procéder à une nomination ou à une présentation.

Dans ces derniers cas, si aucun des candidats n'a obtenu la majorité absolue après deux tours de scrutin secret, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative ; à égalité de voix, l'élection est acquise au plus âgé.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste le cas échéant, et il en est donné lecture par le Maire.

Le conseil municipal vote :

- A main levée.
- Au scrutin secret.
- Au scrutin public par appel nominal.

Le vote à main levée est le mode de votation ordinaire. Un refus de prendre part au vote d'une délibération du conseil municipal équivaut juridiquement à une abstention.

Ne doivent pas participer (pas même par procuration) à la délibération du conseil municipal :

- D'une part, les élus personnellement intéressés à une affaire donnant lieu à une délibération.
- D'autre part, le Maire, lors du vote du Compte Financier Unique.

Article 21 – Conseillers intéressés

La délibération à laquelle a participé un élu intéressé est susceptible d'être entachée de nullité. D'un point de vue pénal, l'élu qui prend un intérêt à l'affaire soumise au vote peut être poursuivi pour prise illégale d'intérêt.

La prise illégale d'intérêt est définie comme le fait « pour une personne [...] investie d'un mandat électif public, de prendre, recevoir ou conserver, directement ou indirectement, un intérêt quelconque dans une entreprise [...] dont elle a, au moment de l'acte, en tout ou partie, la charge d'assurer la surveillance, l'administration, la liquidation ou le paiement (article 432—12 du code pénal).

Chaque membre du Conseil Municipal s'engage à déclarer en séance toute situation susceptible d'entraîner un conflit d'intérêt entre sa fonction d'élu et sa vie professionnelle, associative ou personnelle (profession d'un membre de sa famille, activité commerciale d'une entreprise avec laquelle il entretient un lien, action d'une association dont il est membre, attribution d'une aide à une association ou une entreprise etc.). Dans le cas où l'élu se trouve effectivement dans une situation de conflit d'intérêt avérée, il est alors tenu de quitter la salle ou s'abstenir de toute intervention.

Ces dispositions sont également applicables lorsque l'élu en question est membre d'une commission municipale.

Article 22 – Clotûre de la séance

Il appartient au Président de séance seul de lever la séance.

Chapitre V – Comptes-rendus des débats et des délibérations

Article 23 – Procès-verbaux et comptes-rendus

Les séances publiques du conseil municipal sont enregistrées et donnent lieu à l'établissement d'un compte rendu synthétique qui résume les débats.

Chaque compte rendu de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Le compte rendu reprend les termes de la note de synthèse de présentation de chaque point ainsi que la teneur des débats sous forme synthétique en mentionnant notamment l'identité de chaque intervenant et le sens de son intervention. Le secrétaire de séance s'assure que les débats ont été équitablement retranscrits.

Afin de faciliter le travail de secrétariat les débats sont enregistrés.

Une fois établi, ce compte rendu est tenu à la disposition des membres du conseil municipal qui peuvent en prendre connaissance quand ils le souhaitent.

Chaque procès-verbal de séance est mis aux voix pour adoption à la séance qui suit son établissement.

Les membres du conseil municipal ne peuvent intervenir à cette occasion que pour une rectification à apporter au procès-verbal. La rectification éventuelle est enregistrée au procès-verbal suivant.

Les délibérations sont inscrites dans l'ordre chronologique de leur adoption dans le registre réservé à cet effet. Elles sont signées par tous les membres présents ou par l'intermédiaire d'un document sous forme de fiche d'émargement soumis aux élus lors de la séance suivante. Sinon, il est fait mention des raisons empêchant la signature.

Les délibérations à caractère réglementaire sont publiées dans un recueil des actes administratifs.

La vidéo de la séance, est déposée sur le site internet de la ville, elle se substitue au procès-verbal, en retraçant toutes les interventions des élus sur les discussions autour des délibérations.

Le compte rendu est un document reprenant la note de synthèse, la délibération et le sens du vote. Il est affiché sur la porte de la mairie. Il présente une synthèse sommaire des délibérations et des décisions du conseil.

Le compte rendu est tenu à la disposition des conseillers municipaux, de la presse et du public. Il est envoyé aux conseillers municipaux lors de l'expédition des documents de la séance suivante. Son approbation est votée lors de la séance suivante par tous les conseillers municipaux, et formalisée par un état d'émargement validant le document.

Après approbation du conseil municipal, le compte rendu est affiché à la mairie et mis en ligne sur le site internet.

Il n'y a pas de formalisme particulier déterminé par un texte réglementaire, pour la rédaction du compte rendu.

Chapitre VI – Dispositions diverses

Article 24 – Mise à disposition de locaux

Il est satisfait à toute demande de mise à disposition d'un local commun émise par des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale, dans un délai de 4 mois.

L'utilisation du local fait l'objet d'une demande écrite adressée au maire.

Le local mis à disposition ne saurait en aucun cas être destiné à une permanence ou à accueillir des réunions publiques.

La répartition du temps d'occupation du local administratif mis à la disposition des conseillers minoritaires entre leurs différents groupes est fixée d'un commun accord. En l'absence d'accord, le maire procède à cette répartition en fonction de l'importance des groupes.

Chapitre VII – Tribunes

Article 25 – Tribunes

Article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales : « Dans les communes de 1 000 habitants et plus, lorsque des informations générales sur les réalisations et sur la gestion du conseil municipal sont diffusées par la commune, un espace est réservé à l'expression des conseillers élus sur une liste autre que celle ayant obtenu le plus de voix lors du dernier renouvellement du conseil municipal ou ayant déclaré ne pas appartenir à la majorité municipale. Les modalités d'application du présent article sont définies par le règlement intérieur du conseil municipal. »



Les informations à l'attention de la population portant sur les réalisations et la gestion de la commune constituent des informations générales qu'elles soient diffusées en format papier ou en format dématérialisé.

Un espace est réservé au groupe des conseillers n'appartenant pas à la majorité municipale.

La répartition de l'espace d'expression réservé aux groupes des conseillers n'appartenant pas à la majorité est fixée par le conseil municipal, à savoir 1 221 signes maximum (espaces compris).

Chapitre VIII – Dispositions diverses

Article 26 – Règlement intérieur

Le présent règlement est applicable au conseil municipal de la ville de Morières-lès-Avignon.

Il devra être adopté à chaque renouvellement du conseil municipal dans les six mois qui suivent son installation.

Le présent règlement peut faire l'objet de modifications à la demande et sur proposition du Maire ou d'un tiers des membres en exercice de l'assemblée communale.

PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet délibération n° : 2026-04-048 **Élection des membres de la Commission d'Appel d'Offres**

Rapporteur : Grégoire SOUQUE

Vu l'article L.1414-2 du Code Général des Collectivités Territoriales selon lequel la commission d'appel d'offres est composée conformément aux dispositions de l'article L.1411-5 du même code,

Vu l'article L.1411-5 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que pour les communes de plus de 3 500 habitants, la commission d'appel d'offres doit être composée en plus de l'autorité habilitée à signer les marchés publics ou son représentant, président, par cinq membres de l'assemblée délibérante élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste,

Vu les articles D.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n° 2026-03-009 du conseil municipal du 31 mars 2026 fixant les modalités de dépôt des candidatures à la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de désigner les membres de la commission d'appel d'offres pour la durée du mandat,

Considérant qu'il, s'agit d'un scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Les listes peuvent comprendre moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir. En cas d'égalité de restes, le siège revient à la liste qui a obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, le siège est attribué au plus âgé des candidats susceptibles d'être proclamés élus,

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection des membres suppléants de la commission d'appel d'offres en nombre égal à celui des membres titulaires,

Considérant que l'élection des membres élus de la Commission d'Appel d'Offres doit avoir lieu à bulletins secrets (sauf si le conseil municipal en décide autrement à l'unanimité),

Considérant que le conseil municipal peut décider de procéder au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste, à l'élection des cinq membres titulaires et des cinq membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres,

Considérant que si une seule liste a été présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement dans l'ordre de la liste et il en est donné lecture par le maire, conformément à l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales,



Les listes des candidats présentés sont les suivantes :

- Liste Rassemblement pour Morières :
 - M. Eric DEVALQUENAIRE, M. Joris VARJABEDIAN, Mme Ornella LEZAMA, M. Ludovic COSTE, Mme Catherine PRAT, membres titulaires
 - Mme Sandrine IGNERSKI, M. Pierre-Jean FAUCITANO, Mme Fabienne FATTICCI, M. Alexandre GONCALVES, M. Patrick BUDIEL, membres suppléants
- Liste Engagé.es et Solidaires pour Morières :
 - Mme Annick DUBOIS, membre titulaire
 - M. Frédéric GROS, membre suppléant

Après cet exposé, le conseil municipal procède à l'élection des membres (**au scrutin secret ou non**), parmi les listes de candidats présentés,

À l'issue du scrutin, le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Membres titulaires :

Nombre de votants : 29
 Nombre de suffrages exprimés : 29
 Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5,8

Listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste Rassemblement pour Morières	24	4	0,14	0
Liste Engagé.es et Solidaires pour Morières	5	0	0,86	1



Membres suppléants :

Nombre de votants : 29

Nombre de suffrages exprimés : 29

Sièges à pourvoir : 5

Quotient électoral (suffrages exprimés/sièges à pourvoir) : 5,8

Listes	Nombre de voix obtenues	Nombre de sièges attribués au quotient	Reste	Nombre de sièges attribués au plus fort reste
Liste Rassemblement pour Morières	24	4	0,14	0
Liste Engagé.es et Solidaires pour Morières	5	0	0,86	1

Où l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et décide➤ **DE PROCLAMER** élus membres de la CAO :• Titulaires :

- M. Éric DEVALQUENAIRE
- M. Joris VARJABEDIAN
- Mme Ornella LEZAMA
- M. Ludovic COSTE
- Mme Annick DUBOIS

• Suppléants :

- Mme Sandrine IGNERSKI
- M. Pierre-Jean FAUCITANO
- Mme Fabienne FATTICCI
- M. Alexandre GONCALVES
- M. Frédéric GROS



PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet délibération n° : 2026-04-049 **Proposition de la liste des commissaires titulaires et commissaires suppléants de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

Rapporteur : Grégoire SOUQUE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-29 et suivants,

Conformément à l'article 1650, paragraphe 3 du Code Général des Impôts (CGI), les nouveaux commissaires qui seront appelés à siéger au sein de la Commission Communale des Impôts Directs de la commune doivent être nommés dans les 2 mois qui suivent le renouvellement général du conseil municipal.

Cette commission, présidée par Monsieur le Maire ou un adjoint délégué, comprend en fait 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants choisis et nommés par le Directeur Départemental des Finances Publiques (DDFP) sur une liste de contribuables en nombre double dressée par le conseil municipal, soit 32 personnes. La durée du mandat des membres est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent remplir les conditions suivantes :

- Être âgés de 18 ans au moins.
- Être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de l'Union européenne.
- Jouir de leurs droits civils.
- Être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune (taxe foncière, taxe d'habitation, cotisation foncière des entreprises).
- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

En conséquence, il convient de proposer à Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques la liste suivante :



Commissaires titulaires	Commissaires suppléants
1. Grégoire SOUQUE	1. Ornella LEZAMA
2. Éric DEVALQUENAIRE	2. Pierre-Jean FAUCITANO
3. Sandrine IGNERSKI	3. Alexandre GONCALVES
4. Joris VARJABÉDIAN	4. Mathieu VITALIEN
5. Florence FLAMMINI	5. Martine TEIL
6. Yvan ALLIAUD	6. Ludovic COSTE
7. Marie-Lucie LECOMTE	7. Marie-Laure PERDIGUIER
8. Eric MARTIN	8. Frédéric CABRERA
9. Catherine PRAT	9. Elisabeth BERMOND
10. Jennifer HAMAIDE	10. Olivia GERNIGON
11. Hugo VIGNE	11. Patrick BUDIÉL
12. Huguette SAINT-JEAN	12. Fabienne FATTICCI
13. Daniel DANIELIAN	13. Patrick DUVAL
14. Marie-Pierre HORTION	14. Jean-Philippe BOREL
15. Annick DUBOIS	15. Lucile DION
16. Jean-Marc FOUIN	16. Frédéric GROS

Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **DRESSE** la présente liste des commissaires titulaires et suppléants en vue de leur désignation par Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques.



PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet délibération n° : 2026-04-050 **Désignation des membres de la Commission de Suivi de Site (CSS) relative à l'installation de la société SUEZ RV ÉNERGIE à Vedène**

Rapporteur : Grégoire SOUQUE

La société SUEZ RV ÉNERGIE bénéficie d'une autorisation d'exploitation sur la commune de Vedène.

Cette autorisation est encadrée par l'arrêté préfectoral n° 2013357-0001 du 23 décembre 2013 et une CSS a été créée.

La Commission de Suivi de Site, présidée par Monsieur le Préfet, est composée notamment :

- d'un collègue des "Administrations de l'État",
- d'un collègue des "Élus des collectivités territoriales ou d'établissements publics de coopération intercommunale concernés",
- d'un collègue des "Riverains d'installations classées pour laquelle la commission est créée ou associations de protection de l'environnement dont l'objet couvre tout ou partie de la zone géographique pour laquelle la commission a été créée",
- d'un collègue des "Exploitants de l'installation classée",
- d'un collègue des "Salariés de l'installation classée".

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la demande des services de l'État pour la désignation de deux élus (1 titulaire et 1 suppléant) suite à l'installation du nouveau conseil municipal le 20 mars 2026,

Considérant qu'il est nécessaire de procéder à la désignation des représentants de la commune auprès de cette commission, avec un membre titulaire et un membre suppléant.

Ainsi, il est proposé :

- Monsieur Grégoire SOUQUE (titulaire)
- Monsieur Pierre-Jean FAUCITANO (suppléant)



Ouï l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **DÉSIGNE** en tant que représentants au sein de la Commission de Suivi de Site (CSS) relative à l'installation de la société SUEZ RV ÉNERGIE à Vedène :
 - Monsieur Grégoire SOUQUE (titulaire)
 - Monsieur Pierre-Jean FAUCITANO (suppléant)



PROJET DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Projet délibération n° : 2026-04-051 **Attribution de quatre aides financières pour l'acquisition de vélos à assistance électrique neufs**

Rapporteur : Joris VARJABEDIAN

La ville de Morières-lès-Avignon s'inscrit depuis plusieurs années dans une dynamique de préservation de l'environnement et de développement des mobilités dites "douces".

À ce titre, elle permet aux habitants de la commune de pouvoir bénéficier d'un soutien financier pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (VAE).

Les modalités sont les suivantes :

- 100 euros pour un vélo à assistance électrique neuf et conforme aux normes en vigueur.
- Maximum 2 véhicules par foyer.
- Aide réservée aux résidents majeurs de la commune.
- Engagement du bénéficiaire de la subvention à ne pas revendre le vélo avant une période d'une année à compter de la date d'achat.

L'enveloppe budgétaire allouée à ce dispositif par la commune au titre de l'année 2026 est de de 3 000 €, soit 30 bénéficiaires à hauteur de 100 € chacun.

Le dossier doit comporter les éléments suivants :

- Un justificatif de domicile récent.
- La photocopie d'une pièce d'identité justifiant l'âge du demandeur.
- Le certificat d'homologation ou de conformité aux normes en vigueur du vélo à assistance électrique.
- La facture acquittée de moins de 6 mois au moment du dépôt de la demande en mairie.
- Une attestation sur l'honneur à la non-revente du véhicule pendant une durée de 1 année.
- Un relevé d'identité bancaire au nom du demandeur.



Quatre dossiers de demandes de subvention pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ont été déposés en mairie par :

- Madame Aurélie TERRIER
- Monsieur Charly TERRIER
- Madame Magali FEUILLET
- Madame Véronique LEDUC

Ces dossiers ont été instruits par les services municipaux et jugé complet.

Il est ainsi proposé à l'assemblée délibérante d'attribuer une subvention d'un montant de 100 € aux personnes listées ci-dessus.

Oui l'exposé du rapporteur, le conseil municipal délibère, et

- **ATTRIBUE** une subvention de 100 euros pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique à :
 - Madame Aurélie TERRIER
 - Monsieur Charly TERRIER
 - Madame Magali FEUILLET
 - Madame Véronique LEDUC
- **PRÉCISE** que la dépense sera imputée au budget à la nature 20421.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

